

MÄRZ 2006

Memorial des Grossen Rates

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006) / motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Développement motion 1.046, MARS 2006 (14.03.2006)

Développement interpellation 1.050, MARS 2006 (14.03.2006)

Développement motion 1.051 Francine Cutruzzolà, MARS 2006 (14.03.2006)

Développement motion 1.054, MARS 2006 (14.03.2006)

Développement motion 4.023 Jean-Albert Ferrez, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement motion 4.029, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement postulat 3.031 Marcelle Monnet-Terrettaz, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement postulat 3.033 Didier Cachat, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Andenmatten Anton (CVPO)

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols (Beschlussentwurf betreffend die Korrektur der Linienführung mit Neubau der Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig - Furkapass, Teilstück: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, auf dem Gebiet der Gemeinde Grengiols), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Andenmatten Stefan (Suppl.), (CSPO)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), (Gesetz über die amtliche Vermessung und Geoinformation(II)), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Bagnoud Charles-André (PDCC)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Développement motion 1.046 Jean-Luc Addor, MARS 2006 (14.03.2006)

Bérod Patrick (suppl.), (GRL)

Développement motion 4.023 Jean-Albert Ferrez, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement motion 4.026 Jean-Albert Ferrez, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Bourban Pierre-Olivier (GRL)

Traitement postulat 1.043, MARS 2006 (14.03.2006)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Bovier Jacqueline (suppl.), (UDC/SVP)

Développement motion 1.049, MARS 2006 (14.03.2006)

Bridy Pascal (PDCC)

Traitement motion 5.014, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Brigger Liliane (CSPO)

Projet du décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement (Dekretsentwurf zur Änderung des Gesetzes betreffend die Anwendung der Bundesgesetzgebung über Umweltschutz), MARS 2006, première lecture: entrée en matière (14.03.2006)

Brunner Thomas (CSPO)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), (Entwurf des Einführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (I), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006) / motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Brunner-Wyss Angelica (Suppl.), (CVPO)

Développement interpellation 5.020 (Entwicklung der Interpellation 5.020), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Burgener-Imoberdorf Zita (Suppl.), (CSPO)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005), (Ausführungsreglements zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen (Abänderung vom 7. Dezember 2005), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Buttet Jérôme (PDCB)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Cachat Didier (GRL)

Développement postulat 3.033, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Caillet Alexandre (UDC/SVP)

Développement motion 1.048 Felix Ruppen, MARS 2006 (14.03.2006)

Casays Patricia (PDCB)

Développement postulat 3.030 Ignaz Imboden, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Chappot Florian (suppl.), (PS/AdG)

Développement postulat 3.036, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Claivaz Christophe (suppl.), (GRL)

Traitement postulat 3.022 Roxanne d'Avila (suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_1)

Clausen Diego (Suppl.), (CSPO)

Développement interpellation 4.028 (Entwicklung der Interpellation 4.028), MARS 2006 (16.03.2006_1)

Constantin René (GRL)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Développement résolution 3.034, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Copt Jean-François (GRL)

Traitement postulat 3.021, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Coudray Jacques-Roland (GRL)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006) / motion d'ordre (16.03.2006_1)

Crettenand Patrick (PS/AdG)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Cutruzzola Francine (PS/AdG)

Développement motion 1.051, MARS 2006 (14.03.2006)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Desponds Sandrine (suppl.), (PS/AdG)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Développement postulat 1.053, MARS 2006 (14.03.2006)

De Preux Alain (PDCC)

Développement motion 1.054 Jean-Luc Addor, MARS 2006 (14.03.2006)

Descombes Françoise (suppl.), (GRL)

Développement interpellation 3.023, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Diserens Brigitte (GRL)

Rapport de la commission de gestion: Service du personnel et de l'organisation; Service cantonal de l'informatique, MARS 2006, discussion générale (14.03.2006)

Eggel Matthias (GRL)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), (Entwurf des Einführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (I), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Es-Borrat Philippe (PDCB)

Développement et traitement interpellation urgente 1.057 Paul-André Roux, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Eyer German (SPO)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), (Entwurf des Einführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (I), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006) / motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Ferrez Jean-Albert (PDCB)

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols, MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Développement motion 4.023, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement postulat 4.024, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement postulat 4.025, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement motion 4.026, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement motion 4.027, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement postulat 2.030 Jean-Yves Gabbud (suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Föhn Christoph (Suppl.), (GRL)

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols (Beschlussentwurf betreffend die Korrektion der Linienführung mit Neubau der Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig - Furkapass, Teilstück: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, auf dem Gebiet der Gemeinde Grengiols), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Furrer Carole (suppl.), (PDCC)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Giroud Willy (GRL)

Projet du décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement, MARS 2006, première lecture: entrée en matière (14.03.2006) / débat final (16.03.2006_1)

Grand Erno (CVPO)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), (Gesetz über die amtliche Vermessung und Geoinformation(II), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Héritier Jean-Bernard (suppl.) (UDC/SVP)

Traitement postulat 3.021 Jean-François Copt, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols (Beschlussentwurf betreffend die Korrektion der Linienführung mit Neubau der Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig - Furkapass, Teilstück: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, auf dem Gebiet der Gemeinde Grengiols), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Hutter Hans (CVPO)

Développement postulat 3.028 (Entwicklung des Postulates 3.028), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Imboden Ignaz (CSPO)

Développement postulat 3.030 (Entwicklung des Postulates 3.030), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement interpellation 5.022 (Entwicklung der Interpellation 5.022), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Imboden Roger (Suppl.), (CVPO)

Développement et traitement interpellation urgente 5.023 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.023), MARS 2006 (16.03.2006_1)

Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)

Développement postulat 3.027 Stefan Willa (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.027 Stefan Willa (Suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Kluser Martin (Suppl.), (CVPO)

Développement motion 1.052 Claude-Alain Schmidhalter (Entwicklung der Motion 1.052 Claude-Alain Schmidhalter), MARS 2006 (14.03.2006)

Développement postulat 3.027 Stefan Willa (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.027 Stefan Willa (Suppl.)), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Kronig Laura (Suppl.), (SPO)

Développement motion 1.049 Jacqueline Bovier (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.049 Jacqueline Bovier (Suppl.)), MARS 2006 (14.03.2006)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005), (Ausführungsreglements zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen (Abänderung vom 7. Dezember 2005), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Léger Laurent (PDCB)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006) / motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Développement motion 3.024 Claude-Alain Schmidhalter, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Lehner Thomas (CVPO)

Développement postulat 1.047 (Entwicklung des Postulates 1.047), MARS 2006 (14.03.2006)

Luisier Gabriel (PDCB)

Développement motion 1.054 Jean-Luc Addor, MARS 2006 (14.03.2006)

Développement et traitement interpellation urgente 4.031, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Lugon Pascal (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols, MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Lutz-Marti Franziska (CVPO)

Traitement postulat 3.022 Roxanne d'Avila (suppl.), (Behandlung des Postulates 3.022 Roxanne d'Avila (Suppl.)), MARS 2006 (16.03.2006_1)

Luyet Eric (suppl.), (GRL)

Développement interpellation 3.029, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Maire Roland (suppl.), (PDCB)

Développement postulat 5.021 Vincent Rebstein, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Mangisch Marcel, président (CVPO)

Allocution inaugurale, MARS 2006 (14.03.2006)

Divers, séance du mardi 14 mars 2006 / séance du jeudi matin 16 mars 2006 / séance de relevée du jeudi 16 mars 2006

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 13 mars 2006 / séance du jeudi matin 16 mars 2006 / séance de relevée du jeudi 16 mars 2006

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), (*Entwurf des Einführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (I)*), MARS 2006, motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Assermentation, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Intervention finale, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Melly Jacques (PDCC)

Rapport de la commission de gestion: Service du personnel et de l'organisation; Service cantonal de l'informatique, MARS 2006, discussion générale (14.03.2006)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Michlig Christoph (CSPO)

Développement et traitement interpellation urgente 5.024 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.024), MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement interpellation 2.031 (Entwicklung der Interpellation 2.031), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Mivelaz Frédéric (GRL)

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldersand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols, MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), MARS 2006, discussion de détail (16.03.2006_1)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Développement motion 4.029 Jean-Luc Addor, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement postulat 3.031, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Moulin Pascal (PDCB)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Oester-Ammann Maria (CSPO)

Rapport de la commission de gestion: Service du personnel et de l'organisation; Service cantonal de l'informatique (Bericht der Geschäftsprüfungskommission: Dienststelle für Personal und Organisation; Kantonale Dienststelle für Informatik), MARS 2006, discussion générale (14.03.2006)

Oggier Claudine (PS/AdG)

Développement motion 1.052 Claude-Alain Schmidhalter, MARS 2006 (14.03.2006)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Développement postulat 1.045, MARS 2006 (14.03.2006)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), MARS 2006, discussion de détail (16.03.2006_1)

Picon-Furrer Margrit (PDCB)

Développement motion 1.049 Jacqueline Bovier (suppl.), MARS 2006 (14.03.2006)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Pitteloud Albert (UDC/SVP)

Développement et traitement interpellation urgente 5.025, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Quinodoz André (PDCC)

Projet du décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement, MARS 2006, première lecture: entrée en matière (14.03.2006)

Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)

Développement postulat 2.032, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Rebstein Vincent (suppl.), (PDCC)

Développement postulat 5.021, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Resenterra Aldo (GRL)

Projet du décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement, MARS 2006, première lecture: entrée en matière (14.03.2006)

Rey Bernard (GRL)

Développement et traitement interpellation urgente 3.038, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Rey Pascal (PDCC)

Développement postulat 1.055 Marie-Noëlle Massy Mittaz, MARS 2006 (14.03.2006)

Développement motion 1.056, MARS 2006 (14.03.2006)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Roch Jean-Didier (PDCB)

Projet du décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement, MARS 2006, première lecture: entrée en matière (14.03.2006)

Rossier Jean (PDCC)

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldersand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols, MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Rouvinez Jean-Pierre (PDCC)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), MARS 2006, discussion de détail (16.03.2006_1)

Roux Paul-André (PDCC)

Développement et traitement interpellation urgente 1.057, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Ruppen Felix (CVPO)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), (Entwurf des Einführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (I), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006) / motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Développement motion 1.048 (Entwicklung der Motion 1.048), MARS 2006 (14.03.2006)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), (Gesetz über die amtliche Vermessung und Geoinformation(II), MARS 2006, discussion de détail (16.03.2006_1) / débat final (16.03.2006_1)

Ruppen Franz (UDC/SVP)

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldersand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols (Beschlussentwurf betreffend die Korrektion der Linienführung mit Neubau der Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig - Furkapass, Teilstück: Grengiols Guldersand - Grengiols Bath, auf dem Gebiet der Gemeinde Grengiols), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Développement postulat 3.027 Stefan Willa (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.027 Stefan Willa (Suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Sarbach Robert (SPO)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), (Gesetz über die amtliche Vermessung und Geoinformation(II), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005), (Ausführungsreglements zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen (Abänderung vom 7. Dezember 2005), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Schmid Franziska (Suppl.), (CVPO)

Développement postulat 3.025 Beat Abgottspon (Entwicklung des Postulates 3.025 Beat Abgottspon), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Schmid Jean-Marie (CVPO)

Projet du décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement (Dekretsentwurf zur Änderung des Gesetzes betreffend die Anwendung der Bundesgesetzgebung über Umweltschutz), MARS 2006, première lecture: entrée en matière (14.03.2006)

Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)

Développement motion 3.024 (Entwicklung der Motion 3.024), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement postulat 5.017 (Entwicklung des Postulates 5.017), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Traitement postulat 3.022 Roxanne d'Avila (suppl.), (Behandlung des Postulates 3.022 Roxanne d'Avila (Suppl.)), MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement postulat 3.025 Beat Abgottspon (Entwicklung des Postulates 3.025 Beat Abgottspon), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement résolution 3.034 René Constantin (Entwicklung der Resolution 3.034 René Constantin), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Turin Alexis (GRL)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Varone Gérald (PS/AdG)

Développement motion 1.049 Jacqueline Bovier (suppl.), MARS 2006 (14.03.2006)

Venez Christian (GRL)

Développement interpellation 2.033 Jean-Louis Borter (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.033 Jean-Louis Borter (Suppl.)), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Voide Nicolas (PDCB)

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Vythelingum Prisca (suppl.), (PS/AdG)

Projet du décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement, MARS 2006, première lecture: entrée en matière (14.03.2006)

Développement motion 4.023 Jean-Albert Ferrez, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Walker Salzmann Graziella (CSPO)

Développement motion 1.049 Jacqueline Bovier (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.049 Jacqueline Bovier (Suppl.), MARS 2006 (14.03.2006)

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols (Beschlussentwurf betreffend die Korrektion der Linienführung mit Neubau der Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig - Furkapass, Teilstück: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, auf dem Gebiet der Gemeinde Grengiols), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006) / débat final (16.03.2006_2)

Weger Hans-Ulrich (CVPO)

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols (Beschlussentwurf betreffend die Korrektion der Linienführung mit Neubau der Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig - Furkapass, Teilstück: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, auf dem Gebiet der Gemeinde Grengiols), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Zehnder Viviane (PDCB)

Rapport de la commission de gestion: Service du personnel et de l'organisation; Service cantonal de l'informatique, MARS 2006, discussion générale (14.03.2006)

Zufferey Molina Francine (suppl.), (PS/AdG)

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Traitement postulat 2.023, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005), (Ausführungsreglements zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen (Abänderung vom 7. Dezember 2005), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Heure des questions, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Traitements postulat 2.022 Franz Ruppen et postulat 2.024 Marc Kalbermatter (suppl.), Behandlungen des Postulates 2.022 Franz Ruppen und des Postulates 2.024 Marc Kalbermatter (Suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Traitement postulat 2.023 Francine Zufferey Molina (suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement interpellation 2.031 Christoph Michlig (Entwicklung der Interpellation 2.031 Christoph Michlig), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement interpellation 2.033 Jean-Louis Borter (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.033 Jean-Louis Borter (Suppl.)), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), (Gesetz über die amtliche Vermessung und Geoinformation(II), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006) / discussion de détail (16.03.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 4.030 Jean Rossier, MARS 2006 (14.03.2006)

Développement motion 4.023 Jean-Albert Ferrez, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement interpellation 4.028 Diego Clausen (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.028 Diego Clausen (Suppl.)), MARS 2006 (16.03.2006_1)

Heure des questions, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 4.031 Gabriel Luisier, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (I), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006) / motion d'ordre du député Jacques-Roland Coudray (16.03.2006_1)

Traitement postulat 1.043 Pierre-Olivier Bourban, MARS 2006 (14.03.2006)

Traitement interpellation 1.044 Christophe Lamon (suppl.), MARS 2006 (14.03.2006)

Développement interpellation 1.050 Jean-Luc Addor, MARS 2006 (14.03.2006)

Heure des questions, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.057 Paul-André Roux, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols, MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Projet du décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement, MARS 2006, première lecture: entrée en matière (14.03.2006)

Déclaration, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Heure des questions, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développements et traitements interpellations urgentes 5.023 Roger Imboden (suppl.) et 5.024 (Christoph Michlig), MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 5.025 Albert Pitteloud, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Traitement motion 5.014 Pascal Bridy, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement interpellation 5.018 Bernhard Bittel (suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement interpellation 5.020 Angelica Brunner-Wyss (suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement interpellation 5.022 Ignaz Imboden, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement

Traitement postulat 3.021 Jean-François Copt, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Traitement postulat 3.022 Roxanne d'Avila (suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_1)

Heure des questions, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 3.037 Brigitte Diserens, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 6.007 Pascal Rey, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 3.038 Bernard Rey, MARS 2006 (16.03.2006_1)

Développement interpellation 3.023 Françoise Descombes (suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement interpellation 3.029 Eric Luyet (suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement résolution 3.034 René Constantin, MARS 2006 (16.03.2006_2)

Développement interpellation 3.035 Philipp Schnyder (suppl.), MARS 2006 (16.03.2006_2)

Traitement postulat 6.006 Gilbert Loretan, MARS 2006 (16.03.2006_2)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de mars 2006

Séances des 14 et 16 mars 2006

Séance du mardi 14 mars 2006

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 14 mars 2006, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Marcel Mangisch prononce l'allocution inaugurale suivante:

Werter Herr Staatsrat, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, werte Medienvertreter und Gäste, meine Damen und Herren,

Ich eröffne hiermit die Märzsession und heisse Sie hierzu herzlich willkommen.

Zuerst waren es die unerwünschten Hunde vor den erwünschten Olympiamedaillen, dann die ausfallende Februarsession vor dem anfallenden Märzschnee. Das waren unter anderem die Schlagzeilen der vergangenen Wochen in unserer Medienlandschaft. Inzwischen wurde die Februarsession zu Schnee von gestern und die Hundstage wurden ersetzt durch Freudentage, vor allem als am 16. Februar Stéphane Lambiel zum Vizeolympiasieger gekürt wurde. Einzig dieses Edelmetall hat Bestand und deshalb sei unserem Walliser Eisprinzen zu dieser hervorragenden Leistung an dieser Stelle von Herzen gratuliert. Möge dessen Leistung und das Engagement all unserer Olympiateilnehmerinnen und –teilnehmer unserer Kantonsjugend als Vorbild dienen. Gedankt sei an dieser Stelle auch den Verantwortlichen von Wallis Tourismus und den Initianten von Sion 2006 – quand même – in Fully, welche anstelle von Frustration die Motivation gesetzt haben.

Meine Damen Herren, ein Eintritt passt heute gut zum Eintretensvormittag. Es geht dabei um Herrn Nicolas Sierro, der hier zu meiner Linken sitzt und den ich Ihnen als künftigen wissenschaftlichen Mitarbeiter beim Parlamentsdienst mit Freude vorstellen darf.

Allerdings erübrigt sich hierzu eine Eintretensdebatte, da Herr Sierro seine neue Stelle bereits am 1. März angetreten hat. Herr Sierro stammt aus Sitten und hat sein Studium mit dem Diplom in Politikwissenschaften an der Uni in Genf abgeschlossen. Zusätzlich hat er sich insbesondere im Verwaltungsmanagement weitergebildet, sich anhand zahlreicher Praktika ein breites Wissen in der Verwaltungsführung angeeignet. Herr Sierro wird in seiner neuen Funktion die parlamentarischen Kommissionen und die Mitglieder des Grossen Rates in allen Belangen unterstützen und begleiten sowie insbesondere im Rahmen der Politikverträge und des Controllings wertvolle Hilfe bieten. Er steht Ihnen allen somit ab sofort in seinem Büro im 2. Stock dieses Gebäudes zur Verfügung. Wir alle heissen Herrn Sierro in unseren grossrätlichen Gemäuern herzlich willkommen und wünschen ihm im Interesse des Parlaments und damit auch im Interesse der gesamten Kantonsbevölkerung eine fruchtbare Tätigkeit.

Und nun, meine Damen und Herren, können wir unsere Eintretensdebatten starten, natürlich nicht ohne den heutigen Kalenderspruch und der lautet sinnigerweise wie folgt:

"Als Politiker muss man einfach reden und kompliziert denken und nicht umgekehrt."

Ich bin mir sicher, dass Sie sich, meine Damen und Herren, diesen Spruch bei der nun folgenden Eintretensdebatte zu Herzen nehmen werden.

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Entwurf des Einführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (*erste Lesung*)

Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

2. Postulat du député (suppl.) Bernhard **BITTEL** (CSPO) et cosignataires concernant un rapport spécial du Conseil d'Etat sur les catastrophes liées aux intempéries (13.09.2005) (1.042) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Bernhard **BITTEL** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Sonderbericht des Staatsrates betreffend Unwetterkatastrophen (13.09.2005) (1.042) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
3. Postulat du député Pierre-Olivier **BOURBAN** et cosignataires concernant les contrôles périodiques au Service autos (14.09.2005) (1.043)
Postulat von Grossrat Pierre-Olivier **BOURBAN** und Mitunterzeichnenden betreffend periodische Nachprüfungen bei der Motorfahrzeugkontrolle (14.09.2005) (1.043)

4. Interpellation du député (suppl.) Christophe **LAMON** (PDCC) concernant la gestion des réseaux utilisant les enfants (14.09.2005) (1.044)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Christophe **LAMON** (PDCC) betreffend Bekämpfung der organisierten Kinderkriminalität (14.09.2005) (1.044)

Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

5. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** concernant l'interruption de la couverture d'assurance choses, notamment de la couverture incendie (08.11.2005) (1.045) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** betreffend Unterbrechung der Sachversicherungsdeckung, namentlich der Feuerdeckung (08.11.2005) (1.045) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
6. Motion du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la publication des jugements du Tribunal cantonal sur Internet (08.11.2005) (1.046)
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Veröffentlichung der Kantonsgerichtsurteile auf dem Internet (08.11.2005) (1.046)
7. Postulat du député Thomas **LEHNER** (CVPO) concernant les dépouillements lors des élections au Grand Conseil (08.11.2005) (1.047)
Postulat von Grossrat Thomas **LEHNER** (CVPO) betreffend Auszählung bei den Grossratswahlen (08.11.2005) (1.047)
8. Motion du député Felix **RUPPEN** (CVPO) et cosignataires concernant le traitement de la police cantonale (09.11.2005) (1.048)
Motion von Grossrat Felix **RUPPEN** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Besoldung der Kantonspolizei (09.11.2005) (1.048)
9. Motion du groupe UDC/SVP, par la députée (suppl.) Jacqueline **BOVIER**, concernant: pour la suppression du Bureau de l'égalité et de la famille (10.11.2005) (1.049)
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jacqueline **BOVIER**, betreffend Aufhebung des Büros für Gleichstellung und Familienfragen (10.11.2005) (1.049)
10. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour en finir avec des naturalisations à l'aveugle (10.11.2005) (1.050)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Es darf nicht mehr blindlings eingebürgert werden (10.11.2005) (1.050)

11. Motion de la commission IFA, par la députée Francine **CUTRUZZOLA**, concernant l'harmonisation de la législation concernant le traitement du corps de la police cantonale avec celle concernant la fonction publique (10.11.2005) (1.051)
 Motion der Kommission IFA, durch Grossrätin Francine **CUTRUZZOLA**, betreffend Harmonisierung der Gesetzgebung im Bereich der Besoldung des Polizeikorps mit der Gesetzgebung im Bereich der Besoldung in der öffentlichen Verwaltung (10.11.2005) (1.051)
12. Motion du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) et cosignataire concernant la promotion économique (09.11.2005) (1.052)
 Motion von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) und Mitunterzeichner betreffend Wirtschaftsförderung (09.11.2005) (1.052)
13. Postulat de la députée (suppl.) Sandrine **DESPONDS** (PS/AdG) et cosignataires concernant la demande de modification de l'article 21 alinéa 8 de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale du 20 décembre 1995 et de l'article 25 alinéa 6 de l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais du 10 juillet 1997 (13.12.2005) (1.053)
 Postulat von Frau Grossrätin (Suppl.) Sandrine **DESPONDS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Änderung von Artikel 21 Absatz 8 der Verordnung betreffend die Besoldung der Mitglieder des Korps der Kantonspolizei vom 20. Dezember 1995 und von Artikel 25 Absatz 6 der Verordnung über die Besoldung der Beamten und Angestellten des Staates Wallis vom 10. Juli 1997 (13.12.2005) (1.053)
14. Motion du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la consultation du registre électoral (15.12.2005) (1.054)
 Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Einsichtnahme ins Stimmregister (15.12.2005) (1.054)
15. Postulat des députés Marie-Noëlle **MASSY MITTAZ** (PDCC) et Jérémie **REY** (PDCC) concernant: déduire les ffais de garde effectifs usuels des enfants jusqu'à 12 ans (16.12.2005) (1.055) (*en collaboration avec le DECS*)
 Postulat von Grossrätin Marie-Noëlle **MASSY MITTAZ** (PDCC) und Grossrat Jérémie **REY** (PDCC) betreffend Abzug der tatsächlichen, üblicherweise anfallenden Kosten für die Betreuung von Kindern bis zum Alter von 12 Jahren (16.12.2005) (1.055) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
16. Motion du groupe PDCC, par les députés Jacques **MELLY** et Pascal **REY**, concernant la modification du décret concernant l'octroi d'aides financières en vue de l'assainissement de communes en situation financière précaire du 4 septembre 2003 (16.12.2005) (1.056)
 Motion der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Jacques **MELLY** und Pascal **REY**, betreffend Abänderung des Dekrets betreffend die Gewährung von Finanzhilfen zur Sanierung von Gemeinden mit prekären Finanzen vom 4. September 2003 (16.12.2005) (1.056)

Entrée en matière

17. Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die amtliche Vermessung und Geoinformation (*zweite Lesung*)

Entrée en matière

18. Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grenchiols Guldensand - Grenchiols Bath, sur le territoire de la commune de Grenchiols

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend die Korrektur der Linienführung mit Neubau der Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig - Furkapass, Teilstück: Grenchiols Guldensand - Grenchiols Bath, auf dem Gebiet der Gemeinde Grenchiols

Entrée en matière

19. Projet de décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Dekretsentwurf zur Änderung des Gesetzes betreffend die Anwendung der Bundesgesetzgebung über Umweltschutz (*erste Lesung*)

Entrée en matière et décision

20. Règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005)

Eintretensdebatte und Beschluss

Ausführungsreglement zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen (Abänderung vom 7. Dezember 2005)

21. Rapport de la commission de gestion: Service du personnel et de l'organisation; Service cantonal de l'informatique
Bericht der Geschäftsprüfungskommission: Dienststelle für Personal und Organisation; Kantonale Dienststelle für Informatik

Entrée en matière

1. PROJET DE LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (*première lecture*)

Eintretensdebatte

ENTWURF DES EINFÜHRUNGSGESETZES zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (*erste Lesung*)

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Kommission
für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Francine Cutruzzolà / Berichterstatter: Sascha Jäger (Suppl.)*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Der vorliegende Entwurf zum Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs schießt weit über das Ziel hinaus. Betrachtet man den heutigen Zustand und die Geschäftsführung, so kann man mit Genugtuung feststellen, dass es nicht ein neues Gesetz, sondern nur zusätzliche Weisungen und eine professionelle Beratungs- und Kontrollstelle für die Betreibungs- und Konkursämter braucht.

Die CVPO sieht in diesem Gesetzesentwurf die versteckte Verstaatlichung der Betreibungs- und Konkursämter. Wir wehren uns dagegen, dass der Staat mit weiteren Aufgaben aufgebläht wird, welche vorteilhafter von privaten Anbietern erledigt werden könnten. Es widerspricht den strukturellen Massnahmen, wo man beim Staat schlankere Strukturen verlangt. Ein Vergleich mit dem Kanton Zürich zeigt auf, dass die Ämter im Wallis sehr wirtschaftlich und effizient arbeiten. Im Kanton Zürich liegt der Deckungsgrad bei 80 – 90 Prozent, im Kanton Wallis dagegen fließen jährlich 4 Millionen Franken in die Staatskasse.

Die Vergangenheit hat gezeigt, dass sowohl bei verstaatlichten wie auch bei privat geführten Ämtern Fehler gemacht wurden. Die Lösung kann also nicht beim Verstaatlichen liegen, sondern bei einer professionellen Beratung und einer wirkungsvollen Kontrolle.

Die CVPO verlangt daher beim Kantonsgericht die Anstellung eines Delegierten oder Inspektors für die Betreibungs- und Konkursämter. Dieser ist für die Weiterbildung, Aufsicht und Beratung der Ämter zuständig. Um die von uns geforderten Verbesserungen zu erreichen braucht es kein neues Gesetz.

Daher spricht sich die CVPO gegen Eintreten aus.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Le groupe DC du Bas s'est penché avec attention sur le projet de modification de la loi d'application concernant la poursuite pour dettes et la faillite.

Compte tenu des problèmes récurrents surgissant ces dernières années dans le cadre de la gestion des offices des poursuites de ce canton, le groupe DC du Bas considère que le régime des régies pour ces offices ne donne pas satisfaction.

Les offices des poursuites sont une vitrine de l'Etat et de la justice de notre canton. Ces offices sont au service du citoyen et, de ce fait, doivent être proches de ceux-ci pour traiter avec le maximum d'humanité les cas qui se présentent, comme ils doivent être d'une équité, d'une exemplarité et d'une moralité irréprochable en tant que représentants de l'ordre et de la justice.

Dès lors, le groupe DC du Bas n'est pas convaincu par le demi-pas proposé dans le cadre de cette modification. Cette modification est une demi-mesure et l'excuse de la centralisation n'est pas un argument convaincant.

En clair, nous pourrions être favorables à la fin du système de régie pour autant que nous ayons la garantie du maintien des offices des poursuites sur leurs implantations géographiques actuelles. Nous ne voulons pas de centralisation des offices des poursuites et même en cas de réorganisation territoriale nous défendrons les postes de travail décentralisés.

Sur le sujet plus général de l'implantation géographique des services de l'Etat, nous invitons le Conseil d'Etat à avoir une vision globale sur les possibilités de décentralisation. Nous sommes, par exemple, convaincus que le Service informatique aurait pu se situer ailleurs qu'à Sion et par-là même compenser des postes de travail qui pourraient être supprimés, par exemple, dans le cadre de la réorganisation des hôpitaux. Mais il est clair que s'il n'y a pas une volonté déterminée des instances dirigeantes de le faire, ce ne sont pas les principaux intéressés travaillant dans ces services qui vont favoriser ces solutions de décentralisation. Nous rappelons au Conseil d'Etat qu'en ces périodes de choix stratégiques, nous demanderons des visions globales de répartition des postes de travail avant toute prise de décision de notre part. Les régions périphériques ne veulent pas être pénalisées.

Concernant l'étatisation des OPF, il nous est cité dans le message que ce système pourrait manquer de souplesse pour s'adapter à l'évolution de la conjoncture. Le groupe DC du Bas n'est pas convaincu par cet argument et est d'avis que la solution pour garder cette souplesse passe par l'utilisation de contrats de droit privé pour l'engagement du personnel, tel que l'a déjà préconisé la commission Luyet pour certains postes.

Encore une remarque. Notre groupe déplore que le rapport de la commission de classification soit parvenu après les débats aux membres de la commission thématique.

Convaincu que le Conseil d'Etat va prêter une oreille attentive à nos arguments, le groupe DC du Bas a décidé, sans enthousiasme il faut le dire, d'accepter l'entrée en matière de cette première lecture.

Merci.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Le groupe radical-libéral est sensible aux problèmes recensés par le Tribunal cantonal, la commission de gestion et l'Inspection cantonale des finances relatifs aux offices des poursuites et faillites. En effet, la recherche de la rationalisation et de la professionnalisation de l'exécution des tâches publiques est un pré-requis à une bonne gestion des affaires étatiques et de facto à l'assainissement des finances.

Cependant, il n'est pas nécessaire, à nos yeux, de modifier une loi, dont la révision est encore récente, lorsque des dysfonctionnements reconnus sont corrigibles par voie d'ordonnance et par une application stricte de la discipline administrative.

Le Conseil d'Etat, plutôt que de s'attaquer à la réorganisation territoriale – étape incontournable, à nos yeux, avant une révision en profondeur de la loi sur les offices des poursuites – nous propose un pis-aller de solution à classer dans la catégorie des révisionnettes de circonstance. En fait, cet avant-projet maintient artificiellement le statut de la régie en ne visant que le revenu du préposé, qui devient un salarié de l'Etat du Valais disposant d'un salaire fixe classé selon la taille de l'office. Ce seul critère retenu est, à notre avis, discriminatoire étant donné la non-prise en compte de la formation du préposé. Actuellement, il faut le rappeler, le préposé est déjà un employé d'Etat puisque son revenu est fixé dans un cadre juridique clair, soit par la loi d'application de la LP du 20 juin 1996 et par l'ordonnance du 18 septembre 1996. La classification en cinq catégories envisagée en 1996 ne peut plus être utilisée à ce jour, le contexte étant complètement différent. Du reste, il faut le rappeler, cette proposition avait déjà été refusée lors de la dernière révision. L'Etat est mauvais joueur en sortant ce texte d'un vieux tiroir.

Dans cette révision, on ne trouve pas un mot sur la profession, sur l'excellence vers laquelle elle devrait tendre, sur une classification selon la formation. Tous les problèmes soulevés par l'Inspection cantonale des finances et la commission de gestion notamment naissent de difficultés directement en relation avec le choix des personnes que le Conseil d'Etat n'avait pas suffisamment évaluées avant de les nommer. Le dernier exemple en date, d'ailleurs peu reluisant pour notre république, est la destitution du préposé du district d'Entremont par le Tribunal cantonal.

Si l'un des buts de la révision de la loi d'application de la LP devrait être, comme mentionné dans le message, l'amélioration du système des offices en régie, il serait alors indiqué de se poser la question s'il faut continuer à maintenir artificiellement les petits offices traitant peu de commandements de payer. Le Conseil d'Etat reconnaît lui-même dans son message que – je cite – "une professionnalisation n'est pas possible dans un office qui traite moins de 2'000 poursuites par année". De même, la séparation de l'office des poursuites de celui des faillites n'est pas évoquée alors même que le Tribunal cantonal avait revendiqué à plusieurs reprises cette possibilité.

Les intentions de l'Etat dans cette révision ne doivent finalement pas simplement se limiter à optimiser les bénéfices à verser dans la caisse du canton, mais bien d'en optimiser le fonctionnement.

Dans son ensemble, cette proposition de modification manque de cohérence et mérite le renvoi à son expéditeur avec mention "insuffisant".

Raison pour laquelle le groupe radical-libéral vous invite à refuser l'entrée en matière, tout en chargeant le Conseil d'Etat d'axer ses priorités sur la réorganisation territoriale qui permettra de facto une vraie révision de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Dieser Entwurf für diese Gesetzesrevision, der auf dem Tisch liegt, ist so in etwa ein Vorgeschmack wie Strukturreformen in diesem Kanton durchgezogen werden sollen. Nachdem das kantonale Finanzinspektorat, die GPK und die Fiko zum Schluss gekommen sind, dass das System, der in Regie betriebenen Betreibungsämter unbefriedigend ist, liegt jetzt ein Vorschlag auf dem Tisch, der weder Fisch noch Vogel ist.

Ich kann mich noch gut an die Diskussionen in der GPK erinnern. Wir haben lange Zeit und intensiv über die Betreibungsämter diskutiert und wir sind letztlich in der GPK zum Schluss gekommen, dass die Verstaatlichung der Betreibungsämter die einzige richtige und vernünftige Lösung ist. Ich bin auch überzeugt, dass selbst der Staatsrat rein rational der Überzeugung ist, dass die Verstaatlichung die richtige Form der Betreibungsämter ist. Und es ist klar, dass bei dieser Form einige CVP-Pfründe – vor allem wenn ich an meinen Bezirk denke – zerschlagen werden müssen. Und in diesem Sinn ist vielleicht auch die Intervention von Kollega Felix Ruppen zu verstehen. Aber weil es auch in der Politik den Zustand von halbschwanger oder ein bisschen schwanger nicht gibt, müssen wir uns entscheiden, ob wir diese Verstaatlichung wollen, ja oder nein. Das ist der Entscheid.

Wir von der SPO-Fraktion und der Linken Allianz sind der Überzeugung, dass das der richtige Weg ist. Wir sind für Eintreten, werden aber in diesem Sinne einen Abänderungsvorschlag einreichen.

Danke schön.

M. le député Charles-André Bagnoud (PDCC):

Les députés DC du Centre ont pris connaissance avec surprise et surtout embarras, il faut le dire, du projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, projet qui fait l'objet de la présente discussion d'entrée en matière, avec embarras parce que ce projet, comme nous avons tous pu le constater, nous est apparu comme un projet hybride n'osant finalement pas trancher sur le fond du problème: celui de la volonté ou non d'étatiser les offices des poursuites et le statut de leurs préposés.

Les députés DC du Centre se sont naturellement remis en mémoire l'historique de ce statut. Ils se sont souvenus de la farouche opposition à l'époque à l'idée d'étatiser les offices et des excès auxquels a mené, dans un premier temps, la rétribution à l'acte ou au pourcentage des préposés, aboutissant à des rétributions totalement déraisonnables alors que la situation économique dans notre canton était particulièrement difficile. Ils se sont souvenus bien sûr des correctifs qui ont été apportés à ce mode de rétribution et qui aboutissent aujourd'hui, en ce qui concerne les offices en régie, à une rétribution quasi similaire pour tous les préposés d'office qui atteignent un certain niveau d'activité. Qu'il s'agisse des préposés d'offices étatisés ou d'offices en régie, à quelques nuances près, les rétributions sont aujourd'hui presque identiques. L'échelle des rétributions en ce qui les concerne s'est donc particulièrement resserrée.

Reste donc le projet qui nous est soumis, projet encore une fois hybride, maintenant deux possibilités d'organisation, à savoir celle de l'office étatisé et celle de l'office en régie.

Les députés DC du Centre ont également conscience des problèmes qui sont apparus lorsqu'il s'est agi, il y a une année ou deux, de mettre en consultation un projet prévoyant l'étatisation des offices des poursuites dans tout le canton. Ils comprennent, dans ce contexte, la marche en arrière effectuée par notre Gouvernement dans ce projet et le maintien des deux systèmes de fonctionnement.

Toutefois, ce projet a le mérite de régler quantité de questions qui font, à ce jour, l'objet de problèmes et de procédures. Il rendra la situation des préposés en régie beaucoup plus claire et, espérons-le, permettra, grâce aux normes qui sont fixées de limiter dorénavant les interprétations divergentes et les problèmes qui surgissent malheureusement régulièrement encore dans le cadre des offices de poursuites en régie. C'est le mérite de ce projet de loi, celui de supprimer, grâce à des dispositions claires, les problèmes qui, aujourd'hui, font l'objet de contrôles, d'enquêtes, de reprises et de jugements. En limitant, voire en réduisant au maximum toute marge d'interprétation, cette nouvelle réglementation mettra les préposés dans une situation beaucoup plus confortable et beaucoup plus agréable dans le cadre de la gestion de leurs offices.

Naturellement, s'il n'y avait que cet aspect, ce vote serait décevant. Il est évident que ce vote a un enjeu plus important. Seule l'entrée en matière permettra d'entrer dans le vif du sujet et de débattre ultérieurement de la question essentielle: voulons-nous dans ce canton, voulons-nous dans ce Parlement l'étatisation des offices des poursuites? Seule l'entrée en matière sur le texte qui nous est proposé permettra d'aborder cette question, étant rappelé au passage que le Parlement est parfaitement libre de se prononcer sur ce point et qu'il lui suffira de lui soumettre cette question de fond pour que la décision qui nous intéresse tous ici puisse être prise.

Si les votes de la commission ont pu, dans un premier temps, nous surprendre, notamment celui indicatif sur l'étatisation, un exercice similaire a été effectué dans le cadre de notre groupe. A une très large majorité, les députés DC du Centre se sont prononcés, sur le plan interne, pour l'étatisation des offices des poursuites dans notre canton.

C'est dans ce sens et pour pouvoir en débattre dans le cadre de ce Parlement, et sans devoir remettre l'ouvrage aux calendes grecques, que les députés DC du Centre proposent d'accepter l'entrée en matière sur ce projet de loi. Seule cette entrée en matière permettra au Parlement de se prononcer, s'il souhaite vraiment le faire, sur l'étatisation ou non de la fonction. Par conséquent, ceux qui souhaitent voir cette question mise en débats et surtout pouvoir se prononcer sur ce point doivent soutenir, à notre sens, l'entrée en matière sur ce projet de loi.

J'espère ne pas avoir pensé de manière trop compliquée et surtout d'avoir parlé simplement, Monsieur le président.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG attendait avec impatience cette nouvelle mouture de la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

En effet, nous étions curieux, bien qu'un peu anxieux, de découvrir quelle serait la nouvelle solution intermédiaire qui allait être proposée au Parlement et qui – permettez-moi l'expression – permettrait de "ménager la chèvre et le chou".

Dans un premier temps, nous avons été quelque peu rassurés d'entendre que le Conseil d'Etat, de même qu'une bonne majorité des membres de la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures (IFA) s'accordent sur le fait que seule une étatisation des offices est une solution viable sur le long terme.

Cependant, quelle ne fut pas notre déception lorsqu'il nous fallut constater que, des paroles aux actes, il y avait un long chemin que peu étaient disposés à parcourir avec nous. En effet, si beaucoup semblent connaître la direction à suivre, peu sont déjà prêts à avancer d'un pas décidé et à prendre le risque de bousculer quelques attentistes récalcitrants.

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui, complété par les propositions de modification de la commission IFA, devrait, comme cela devait déjà être le cas avec la loi de 1996, permettre de réduire encore un peu plus les dysfonctionnements dus à une interprétation un peu trop personnelle de la réglementation relative au compte d'exploitation des offices. Il devrait ainsi faciliter le travail de contrôle de l'Inspection cantonale des finances, étant précisé qu'au dire de ce service, aucun grief ne pourrait être opposé aux offices s'agissant de la gestion des dossiers qu'ils sont amenés à traiter. Il tend également à régler les problèmes d'incompatibilité et à assurer une couverture sociale acceptable pour tous les collaborateurs.

En résumé, si l'on était des défenseurs inconditionnels du maintien des offices en régie, on pourrait dire sans hésiter que ce projet est un bon projet. Cela impliquerait, cependant, que nos seules préoccupations soient l'une de ménager certaines personnes qui se sont crues, à tort, jusqu'à ce jour au bénéfice de droits acquis et l'autre de réduire les inconvénients que le système actuel engendre pour notre administration, tout en s'assurant un maximum de rendement.

Il en va, cependant, autrement lorsque, comme notre groupe, nous ne voulons pas oublier que les offices ont pour mission première d'assurer un service public qui se doit d'être de qualité égale quel que soit l'endroit où l'affaire est traitée, et en aucun cas d'exercer une activité entrepreneuriale générant des profits, ou encore de satisfaire l'esprit d'indépendance ou la créativité de certains préposés.

Aussi, de notre point de vue, ce projet ne saurait être considéré comme suffisant et cela même aux yeux de celles et ceux qui pensent qu'il faut savoir être patient. En effet, il ne prévoit notamment aucune disposition relative à la formation des préposés, à l'uniformisation de la comptabilité des offices ou encore au regroupement au moins de certains offices des faillites, soit des mesures qui, tout en offrant une amélioration des prestations, permettraient très certainement une réduction des frais de fonctionnement en soulageant l'Inspection cantonale des finances ou les autorités de surveillance d'une partie de leur travail de contrôle.

Nous ne pouvons également qu'être déçus lorsque nous devons constater que si le projet améliore la couverture sociale des employés et efface les disparités qui existent actuellement entre eux, il maintient ceux-ci dans une relation de droit privé avec les préposés et se préoccupe davantage d'assurer une certaine flexibilité favorable à l'Etat que de supprimer le sentiment d'insécurité qui pourrait habiter certains quant à leur avenir professionnel.

Nous sommes, cependant, conscients que nous opposer aujourd'hui à ce projet reviendrait à accepter le statu quo et à cautionner un système plus qu'insatisfaisant à de nombreux égards. Le groupe PS/AdG accepte donc l'entrée en matière.

Toutefois, nous sommes soucieux qu'un certain nombre de points, non réglés par le projet, le soient dans l'immédiat. De plus, nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'élus de faire en sorte que cette Assemblée soit amenée, dans un délai que nous jugeons raisonnable, à se prononcer sur la question de l'étatisation de tous les offices. Aussi pouvons-nous d'ores et déjà vous annoncer que nous proposerons un certain nombre d'amendements allant dans ce sens lors de la discussion de détail.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Mit wenig Begeisterung ist auch die Mehrheit der CSPO-Fraktion für Eintreten.

Das heutige System der Regieämter hat immer wieder Anlass zu Klagen, Beschwerden und Interventionen durch die Geschäftsprüfungskommission, die Finanzkommission und das Kantonsgericht gegeben. Auch das Finanzinspektorat hat stets wieder Bemängelungen im finanziellen Bereich angebracht.

Ob eine Verstaatlichung oder Zentralisierung eine Verbesserung bringen würde ist zu bezweifeln. Hinzu kommt, dass wir dadurch den Amtsvorstehern den unternehmerischen Geist rauben würden.

Die Betreibungs- und Konkursbeamten sollen sich eher den Schuldnern und Gläubigern widmen, anstatt aufgrund der sie betreffenden Verfügungen gegen den Staat Prozesse zu führen. Dies wird in der Bevölkerung überhaupt nicht begrüsst. Deshalb kam auch das Thema der Verstaatlichung auf den Tisch. Wenn alle Ämter wie dasjenige in Visp geführt würden, wäre der vorliegende Entwurf nicht auf den Tisch gekommen.

Tatsache ist, dass die Betreibungs- und Konkursbeamten öffentliche Aufgaben zu erfüllen haben und für die Eintreibung des Geldes sorgen sollten, nicht zuletzt im Interesse der Gemeinden und des Staates. Eine Zentralisierung ist nicht zu begrüssen, denn die Betreibungsbeamten kennen die Schuldner und Gläubiger vor Ort besser.

Das wichtigste Problem wird leider durch die vorliegende Revision nicht gelöst. Es muss nämlich die Qualitätsverbesserung der Ämter angestrebt werden. Im finanziellen Bereich wird eine gute Kontrolle durch das Finanzinspektorat vorgenommen. Eine qualifizierte Inspektion bezüglich Einhaltung der Fristen und Termine, die Einhaltung der rechtlichen Grundlagen, der speditiven Erledigung der Fälle usw. besteht bisher nicht. Der jährliche Höflichkeitsbesuch durch die Gerichtsbehörde ist nicht genügend. Eine Gebührenkontrolle liegt nur punktuell vor. Dies alles muss noch verbessert werden, was durch die zweite Kommission erfolgen sollte. Andernfalls kann die Revision unterbleiben. Rein nur der Beschneidung des Lohnes der Betreibungsbeamten stimmen wir nicht zu.

Heute müssen wir aber den Grundsatzentscheid fällen, ob wir den Systemwechsel wollen oder nicht.

Ich danke.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Ce projet n'a pas beaucoup de mérites et en tout cas pas, contrairement à ce qui a été dit, celui de permettre un débat de fond. Derrière des prétextes assez fallacieux qui sont de l'ordre de l'esthétique comptable, il ne poursuit que des objectifs financiers: remplir les caisses de l'Etat à bon compte et apporter du sang frais à la CPPEV qui, il est vrai, en a bien besoin. Mais de l'essentiel, c'est-à-dire de l'amélioration de la qualité du travail fourni par les offices, il n'en est question nulle part. De ce point de vue, il est tout de même un peu étonnant que la commission thématique n'ait même pas jugé utile d'entendre un représentant des préposés. Peut-être alors aurait-elle été plus sensible aux vrais problèmes qui se posent.

Et justement, quels sont ces problèmes? On en a déjà parlé. Tout d'abord, cela fait des années que le Tribunal cantonal et surtout l'Association valaisanne des préposés demandent, pour mener à chef des faillites dont la liquidation est toujours plus compliquée, une professionnalisation plus poussée. Pour cela, il y a des propositions concrètes: séparation des offices des poursuites et des faillites et création de trois offices des faillites, l'un dans le Haut, l'autre dans le Centre et le troisième dans le Bas. De cela, pourtant, pas un mot dans ce projet.

Autres problèmes: celui de la formation des préposés, la formation de base et la formation continue, ainsi que celui de la surveillance et de la coordination des offices. Sur ce point, il y a également une proposition concrète qui émane de l'Association des préposés. On parle d'un inspecteur des offices des poursuites et faillites, mais de cela, bien sûr, pas un mot non plus dans ce projet.

En effet, ce projet a des objectifs plus prosaïques. On veut réduire le salaire des préposés en régie – ce que, évidemment, nul n'oserait faire avec la masse des fonctionnaires ou des enseignants. Comme cela, au moins, à défaut d'améliorer la qualité du travail des offices, on sera sûr, surtout à l'engagement, d'avoir des préposés au rabais. On n'oserait pas parler des couples d'enseignants, mais on veut quasiment licencier les quelques épouses de préposés qui secondent leur mari dans leur travail.

Voilà, apparemment, où le Conseil d'Etat et, malheureusement, la commission aussi placent l'essentiel.

Surtout, de diverses manières, on restreint encore tellement la marge de manœuvre des préposés, déjà fort réduite actuellement, que sans le dire, ce projet, en réalité – comme cela a déjà été relevé dans différents groupes auparavant – revient à étatiser les offices en régie, c'est-à-dire, ne l'oublions pas, en toute simplicité, la totalité des offices du canton sauf ceux de Sion et de Sierre qui sont déjà étatisés.

Pourtant, comme le Conseil d'Etat le relève lui-même dans son message, en elle-même, l'étatisation ne génère aucune plus-value dans la qualité des prestations des offices. Cette étatisation rampante n'est manifestement pas nécessaire du moment que le statut des préposés a déjà été revu sur les aspects qu'il pouvait avoir de choquants dans le cadre de l'exécution de tâches publiques. Je pense ici, surtout, à la question des salaires des préposés, qui sont actuellement plafonnés. Les quelques problèmes constatés lors du contrôle du compte d'exploitation des offices peuvent être réglés dans le cadre de la loi actuelle.

C'est pourquoi, s'il le faut, le groupe UDC/SVP refusera d'entrer en matière sur cette réformette faite de demi-mesures inutiles ou qui ne disent pas leur nom, qui, sans rien changer à la qualité du travail des offices, porte de graves atteintes au statut des préposés en régie et de leurs collaborateurs.

En réalité, derrière ce projet, il y a un objectif clairement affiché par le Conseil d'Etat: c'est l'étatisation générale des offices pour remplacer un système, celui des offices en régie, qui pourtant donne généralement satisfaction et pose en tout cas moins de problèmes qu'on ne le dit, et surtout correspond sans doute aux traditions et aux réalités valaisannes. Alors, qu'on dise clairement l'objectif poursuivi.

Autre enjeu que l'on voit clairement en filigrane de ce projet et que celui-ci ne touche pas non plus: c'est la réforme territoriale. Pour ne pas s'y brûler les doigts, le Conseil d'Etat a choisi la tactique du salami. On voit bien que, dans son esprit, la fin des offices de districts, c'est pour la prochaine étape, mais on préfère ne pas le dire tout de suite ou ne pas le dire trop fort.

Autrement dit, une fois encore, un peu comme pour la réforme du statut des préfets et des districts, on voit que ce qu'on nous propose ici est le résultat d'une réflexion qui n'a pas été poussée jusqu'au bout, surtout pas sur les questions essentielles.

Pour notre part, nous ne voyons pas à quoi peut bien rimer un tel exercice parce que soit on va jusqu'au bout, soit on s'en tient à un système qui, encore une fois, pose moins de problèmes qu'on ne le dit.

En effet, si l'entrée en matière est votée, on sait déjà que la discussion de détail, qui est quand même conditionnée par le cadre fixé par ce projet, ne permettra pas de faire de cette réformette une vraie réforme tournée vers l'avenir.

Alors, pour éviter de perdre notre temps dans un exercice alibi, il y a une solution. C'est, à notre avis, la seule solution qui permet de mener le vrai débat que notre collègue Charles-André Bagnoud appelait tout à l'heure de ses vœux. Cette solution est prévue dans le règlement du Grand Conseil à l'article 87, alinéa 2, lettre b: c'est le renvoi au Conseil d'Etat, qui aurait pour objectif de demander à celui-ci de rendre un rapport complémentaire sur toutes les questions essentielles qui, dans ce projet, sont esquivées, à savoir notamment l'étatisation, l'organisation territoriale, la formation de base et continue des préposés ou encore la séparation des offices des faillites des offices des poursuites.

Nous demandons donc que, préalablement au vote sur l'entrée en matière, un vote ait lieu sur l'opportunité de renvoyer dans ce sens le projet au Conseil d'Etat.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Mit einer Neuorganisation der Ämter ist die FDPO grundsätzlich einverstanden. Unseres Erachtens wäre die Unterteilung in neun Betreibungs- und Konkursämter gemäss dem Modell der Organisation der Bezirkgerichtsämter sinnvoll. Die FDPO ist aber gegen die Verstaatlichung der Betreibungsämter. Eine Verstaatlichung führt nicht zu einer Verbesserung, im Gegenteil. Dem System der Verstaatlichung fehlt es an Flexibilität. Diese braucht es aber um sich der Konjunkturentwicklung anzupassen. Zudem ist langfristig mit einer Kostensteigerung zu rechnen. Fraglich ist für die FDPO die starke Einschränkung durch die in Artikel 16 aufgeführten Unvereinbarkeiten. Die unvereinbaren Tätigkeiten sind derart breit gefächert, sodass die Rekrutierung von geeigneten Leuten für das Amt eines Betreibungsbeamten äusserst schwierig werden dürfte. Zudem wird mit einer solchen Einschränkung indirekt die Verstaatlichung forciert.

Die FDPO ist gegen die Endzielsetzung des Staatsrats, welcher die Verstaatlichung der Betriebsämter will. Die vorliegende Gesetzesänderung ist ein Schritt in diese Richtung. Deshalb sind wir gegen Eintreten.

La discussion est close.

Der Präsident:

Wünscht die Kommissionspräsidentin das Wort? Nein.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Permettez-moi, tout d'abord, une brève introduction un peu historique sur l'évolution de ce dossier et, ensuite, de vous dire dans quelles circonstances ce projet de loi, qui n'est pas une réforme, ni une "réforminette", mais des propositions de modification d'une loi existante, Monsieur le député Jean-Luc Addor, il n'y pas d'autre ambition que celle-là, pour vous faire comprendre un peu le contexte dans lequel le Conseil d'Etat vous propose les modifications légales qui sont sur votre bureau actuellement.

Tout d'abord, il faut savoir que, depuis 20 ans, il y a eu 6 projets de modification des dispositions d'application de la loi fédérale sur les poursuites et les faillites. En 1996, j'ai peut-être eu le plaisir et la joie de présider ce Parlement, mais je peux vous dire que le traitement de cette loi, je m'en souviens bien, les plus anciens d'entre-vous aussi, n'était pas une sinécure parce que entre les intentions avouées, les intentions non avouées, les intentions prêtées et celles qui étaient volées, on a eu de la peine finalement à trouver le bon chemin.

Beaucoup d'entre vous ont relevé aujourd'hui, notamment le député Jacques-Roland Coudray, que le Tribunal cantonal propose d'améliorer le système pour augmenter le niveau professionnel, que l'Inspection cantonale des finances dit, année après année, compte tenu de la liberté d'interprétation ou des libertés laissées dans les textes légaux par rapport notamment au compte d'exploitation: nous devons faire des interventions qui, parfois, aboutissent à de longues procédures pour récupérer certains montants, procédures qui, jusqu'à aujourd'hui, ont toujours été apparemment couronnées de succès, qui dit aussi que les choses doivent changer. Vous avez la commission des finances qui a suivi exactement la même direction et enfin la commission de gestion qui s'est aussi penchée, comme l'a rappelé le député German Eyer, sur cette problématique pour arriver à la même conclusion.

Sur la base de tous ces avis, qui ont tous un intérêt différent: le Tribunal cantonal celui de monter le niveau professionnel, l'Inspection cantonale des finances celui de régler les problèmes d'interprétation du compte d'exploitation et certains problèmes salariaux, dont je vous entretiendrai tout à l'heure plus en détail, les commissions des finances et de gestion qui disent que, une fois pour toutes, il faut trouver une solution à la gestion de ces offices, le Conseil d'Etat a présenté deux projets. Il a donc mis en consultation deux projets, l'un qui comportait six arrondissements et trois antennes, et exprimé d'une façon claire le souci de ne pas démanteler les places de travail dans les régions périphériques et les petits districts, mais bien sûr en rapatriant la puissance publique déléguée aux offices des poursuites en régie, parce qu'il ne s'agit pas d'une étatisation, il ne s'agit pas d'une activité qui aujourd'hui est privée et qu'on viendrait maintenant avec une intention de l'Etat gourmand de nouveau prendre dans la sphère étatique, c'est une mission de l'Etat que nous avons déléguée en tant

qu'Etat à des offices en régie. La seconde proposition était neuf arrondissements avec une centralisation un peu plus poussée, pour répondre aux desiderata du Tribunal cantonal qui disait qu'il fallait peut-être prévoir une séparation entre les offices des poursuites et les offices des faillites, du moins dans certains secteurs ou certaines régions, de manière à augmenter le niveau professionnel. Ces deux propositions faites par le Conseil d'Etat, les deux fois ont été largement reçues d'une façon négative dans la consultation.

Alors, ou bien on fait des consultations et le Conseil d'Etat en tient compte, ou bien, comme on le fait parfois à la Confédération, on fait une consultation et puis finalement on oublie qu'on l'a faite. Non, ici, le Conseil d'Etat a pris au sérieux le résultat des consultations. Je rappellerai un proverbe araméen qui dit que le chameau était si orgueilleux qu'il a demandé des cornes et Dieu lui a coupé les oreilles. Alors, nous, nous n'avons pas voulu aller dans ce sens-là. On tient compte de la consultation, on sait que, politiquement, c'est un problème difficile à régler et c'est la raison pour laquelle, avec l'Inspection cantonale des finances notamment, nous avons planché sur un projet qui, sans rapatrier la puissance publique en main de l'Etat, permet quand même de régler plusieurs volets.

Le premier volet à régler est bien sûr la problématique des salaires. Pourquoi? Parce qu'il y a des salaires, dont disposent des préposés en régie, qui sont plus élevés que les salaires des préposés dits étatisés alors que, pourtant, ces préposés gèrent des affaires à un multiple de l'importance compte tenu de la dimension de l'office et des affaires traitées. Là, il y a une inégalité de traitement. Il y a des inégalités de traitement notamment par rapport au deuxième pilier à l'intérieur même des employés d'un même office ainsi que la problématique des revenus familiaux: père, fille, mari, épouse, qu'il faudra bien aussi régler. Voilà surtout pour ce qui touche les aspects salariaux.

Le deuxième endroit où il fallait aussi mettre de l'ordre, c'est bien sûr sur les possibilités laissées d'interprétation par rapport à ce qui peut figurer ou pas dans les comptes d'exploitation. Les normes légales qui sont proposées, d'après l'Inspection cantonale des finances, sont à même de nous éviter dans le futur les procédures que nous connaissons actuellement. Bien sûr, on pourrait dire que ce sont des procédures normales, que c'est le travail ordinaire d'un organe de surveillance d'aller contrôler la bonne tenue des comptes, etc. Oui, mais est-ce que c'est vraiment favorable à l'image des offices que d'aller en procédures pratiquement année après année, une année avec un office, une année avec un autre, pour essayer de récupérer des montants qui d'après l'interprétation faite par les préposés et l'Inspection cantonale des finances divergent grandement?

Enfin, il y a le problème des incompatibilités que l'on a profité de régler dans ce projet de loi du moment qu'on était d'accord d'y mettre de l'ordre.

Alors, ce projet n'a en tout cas pas l'ambition d'être une réforme. La seule ambition de ce projet est de dire: écoutez, Mesdames et Messieurs les députés, si vous décidez aujourd'hui – je dis bien aujourd'hui – par une motion de rapatrier la puissance publique à l'intérieur de l'Etat, la loi actuellement en vigueur permet de le faire sans que l'on vous propose un quelconque nouveau texte. Vous voyez ainsi que c'est beaucoup plus direct et beaucoup plus rapide qu'on veut bien le faire croire. C'est la vraie décision qu'il faudra prendre, mais le souci du Gouvernement est de dire: attention, si finalement le Parlement ne s'entend pas sur cette manière de faire, il nous faut au moins assurer un minimum. Ce minimum, c'est assurer que, au niveau du compte d'exploitation, de l'équité salariale et des incompatibilités, on ne pose plus les problèmes que l'on a connus jusqu'à aujourd'hui. C'est la seule ambition de la proposition qui est faite aujourd'hui.

Alors, évidemment, non seulement je vous encourage à entrer en matière pour en discuter, mais je vous encouragerai aussi peut-être à un moment donné à vous poser la seule et vraie question de savoir si, oui ou non, avant de parler de grandes réformes territoriales, si vous entrez en matière sur le rapatriement de la puissance publique déléguée. Les projets du Conseil d'Etat sont connus, ils ont été mis en consultation. Ils correspondent exactement aux desiderata de ceux qui se sont exprimés ce matin et qui reprochent au projet présenté notamment un manque d'audace et aussi peut-être un manque de vision sur le futur.

Alors, à mon tour, je vous retourne la balle. Soyez, comme le Conseil d'Etat l'a été lors de la mise en consultation du projet de loi, audacieux!

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir sind somit am Ende der Eintretensdebatte.

Es zeigt sich folgende Situation. Die UDC/SVP stellen einen Rückweisungsantrag im Sinne von Artikel 87, Absatz 2 des Reglements. Die CVPO und die GRL votieren für Nichteintreten und die übrigen Fraktionen sind für Eintreten, zusammen mit der Kommission.

Das bedeutet nun, dass wir zweimal abstimmen müssen. Das erste Mal müssen wir abstimmen gemäss Artikel 87, Absatz 2 zwischen dem Antrag der SVP auf Rückweisung an den Staatsrat auf der einen Seite und dem Antrag auf Nichteintreten auf der anderen Seite. Der Gewinner wird dann schlussendlich dem Antrag für Eintreten gegenübergestellt, weil die Kommission ja für Eintreten votiert.

Par 69 voix contre 29 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Jean-Luc Addor de renvoyer le projet au Conseil d'Etat.

Par 69 voix contre 49 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière.

(Suite et fin de l'examen du projet de loi en première lecture, *séance du jeudi matin 16 mars 2006.*)

Traitements / Behandlungen:
Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

2. POSTULAT

**du député (suppl.) Bernhard Bittel (CSPO) et cosignataires concernant
un rapport spécial du Conseil d'Etat sur les catastrophes liées aux
intempéries (13.09.2005) (1.042) (*en collaboration avec le DTEE*)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Bernhard Bittel (CSPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Sonderbericht des Staatsrates betreffend
Unwetterkatastrophen (13.09.2005) (1.042) (*in Zusammenarbeit mit dem
DVBU*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dazu liegt die schriftliche Antwort des Staatsrats vor. Das Postulat ist angenommen.

3. POSTULAT

**du député Pierre-Olivier Bourban et cosignataires concernant les
contrôles périodiques au Service autos (14.09.2005) (1.043)**

POSTULAT

**von Grossrat Pierre-Olivier Bourban und Mitunterzeichnenden
betreffend periodische Nachprüfungen bei der Motorfahrzeugkontrolle
(14.09.2005) (1.043)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dieses Postulat ist im Sinne der Ausführungen des Staatsrats nicht angenommen also somit im Sinne der Erwägungen des Staatsrats abgelehnt.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):

Quelle est la raison première des contrôles périodiques et la seule raison d'ailleurs? C'est la sécurité: sécurité des utilisateurs, des espaces et de la voie publique, sécurité des passagers des véhicules eux-mêmes. Je rappellerai simplement ce propos tenu au développement. Qu'advierait-il dans le cas où un véhicule non conforme et pas contrôlé dans les délais légaux serait impliqué dans un accident? La plus petite suspicion de cause à effet pourrait entraîner une action en responsabilité envers l'Etat. Les risques sont faibles, direz-vous, peut-être, mais pas inexistantes.

Le Conseil d'Etat met en avant dans sa réponse l'importance de la mission de contrôle et également le manque d'indépendance des garagistes. Mais si la sécurité prime, alors prenons les mesures nécessaires. Dans ce contexte, considérer comme juges et parties les garagistes serait faux, car c'est oublier que ceux-ci engageraient leur responsabilité dans ce contrôle. Bien au contraire, qui mieux que la personne qui entretient en permanence un véhicule est à même d'en connaître les défauts? C'est aussi oublier que les garagistes agréés font actuellement déjà les contrôles subséquents. En quoi attribuer le premier contrôle – puisqu'il s'agit bien uniquement du premier contrôle – changerait du contrôle de ces garages agréés pour des contrôles subséquents?

Le Grand Conseil, à de très nombreuses reprises, a interpellé le Conseil d'Etat en ce qui concerne les retards du Service automobile et cela malgré l'engagement de personnel supplémentaire. Une des questions que le Parlement doit se poser, c'est combien de personnes supplémentaires et combien de budget supplémentaire pour des investissements sommes-nous prêts à concéder au Service automobile pour rattraper ce retard? Il n'est pas certain qu'avec l'engagement de trois personnes supplémentaires on y parviendra.

Au vu de la persistance du problème, on peut douter de la capacité, sans engagements massifs, à résoudre ce problème.

Dans ce contexte, nous maintenons notre demande.

Nous demandons dans tous les cas que le Conseil d'Etat informe le Parlement des mesures qu'il entend prendre pour régler ce problème récurrent au cas où ce postulat serait rejeté.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais attirer l'attention des députés qui peuvent être distraits à l'occasion de ce vote. C'est un vote qui est certainement extrêmement important.

Jusqu'à aujourd'hui, le Parlement a toujours refusé les propositions qui allaient dans ce sens-là pour deux raisons:

1. pour assurer l'équité de traitement et laisser à l'Etat sa mission principale en ce qui concerne la sécurité, d'en assumer la responsabilité et non pas de la déléguer à des garages qu'il faudrait de toute façon reconstruire par des organes de l'Etat et

2. si, effectivement, dans cette salle, on pose d'une façon récurrente la question du retard des contrôles, on se réjouit aussi d'une façon récurrente des rentrées que procurent dans les comptes de l'Etat le travail fait au Service des automobiles et notamment les expertises de véhicules. Cela veut dire que là il y a une manne.

Si vous votez différemment que vos prédécesseurs, il y aura une manne qui est une recette de l'Etat importante qui va être soustraite à la collectivité publique cantonale.

Merci de soutenir la position du Gouvernement.

Par 79 voix contre 23 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.043 du député Pierre-Olivier Bourban.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je vous remercie de ce vote, mais j'aimerais aussi dire au député Pierre-Olivier Bourban que j'accède volontiers à sa demande. Vous savez qu'il y a une expertise, un audit actuellement en cours auprès du Service des automobiles, que trois, maintenant quatre collaborateurs ont été engagés pour ces expertises et pour rattraper le retard.

C'est très volontiers que, année après année, le Conseil d'Etat rapportera des efforts faits et des résultats atteints au Parlement.

Merci.

4. INTERPELLATION

du député (suppl.) Christophe Lamon (PDCC) concernant la gestion des réseaux utilisant les enfants (14.09.2005) (1.044)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Christophe Lamon (PDCC) betreffend Bekämpfung der organisierten Kinderkriminalität (14.09.2005) (1.044)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Les formes de criminalité mentionnées par le député (suppl.) Christophe Lamon dans son interpellation restent heureusement l'exception dans notre canton.

A la fin des années nonante, les polices de Suisse romande ont constaté, dans le cadre de la coordination intercantonale, l'activité délictueuse de bandes comprenant des enfants, enfants encadrés par des adultes et organisés en réseaux. Cela date des années nonante. Des vols en bandes ont été perpétrés dans notre canton dès la fin de l'année 1999. Donc, apparition du phénomène en 1990 et, à fin 1999, arrivée de ce phénomène en Valais et aussi respectivement au début de l'année 2000. Leurs auteurs ont pu être identifiés et

interpellés. Une série de délits du même type ont été perpétrés en 2001, mais malheureusement pour la série de 2001, les auteurs n'ont pas pu être identifiés à ce jour. Ce printemps, six jeunes délinquants, trois garçons et trois filles âgés de 9 à 14 ans, auteurs de délits contre le patrimoine, ont été identifiés et interpellés. Ces délits ne représentent bien sûr qu'une infime partie des infractions contre le patrimoine, mais si leur apparition est certes préoccupante compte tenu notamment de l'âge des personnes exploitées, parce que c'est bien de cela qu'il faut parler ici, cela ne représente pas un événement suffisamment important pour compromettre la sécurité publique.

Les articles 24 et 26 du code pénal suisse sur la participation, l'instigation, la complicité et les circonstances personnelles spéciales répondent aux exigences de répression de cette forme de délinquance. Rappelons encore que le nouveau droit pénal des mineurs entrera en vigueur normalement le 1^{er} janvier 2007.

Une présence policière ciblée et coordonnée entre la police cantonale et les polices municipales, le contact avec les autorités locales, mais aussi tout un travail en amont de collaboration avec les polices d'autres cantons, voire au niveau des réseaux de polices internationales nous permettent d'anticiper parfois les situations et surtout de mener contre ces réseaux une action de police qui est de plus en plus efficace.

Nous restons aussi bien sûr, en collaboration avec le corps des gardes-frontière, en constante attention sur ce phénomène. Nous espérons pouvoir autant que faire ce peut faire en sorte non seulement de pouvoir le maîtriser, mais de garder sur ces réseaux une pression suffisante à leur non-développement sur le territoire cantonal.

Développements / Entwicklungen:

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

5. POSTULAT

**du député Edmond Perruchoud concernant l'interruption de la
couverture d'assurance choses, notamment de la couverture incendie
(08.11.2005) (1.045) (en collaboration avec le DTEE)**

POSTULAT

**von Grossrat Edmond Perruchoud betreffend Unterbrechung der
Sachversicherungsdeckung, namentlich der Feuerdeckung (08.11.2005)
(1.045) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

La problématique vous est connue: dès le 1^{er} janvier 2006, le transfert de propriété met fin *ipso facto* à la couverture d'assurance. Les risques sérieux, surtout dans un canton comme le Valais comptant un nombre important de propriétaires fonciers, que cette modification du droit fédéral crée n'échappent à personne. Mon intervention de novembre 2005 sollicitait la reconnaissance de son urgence. Toutefois, le Bureau n'a pas été réceptif à une telle requête.

Par contre, M. le chef du département des institutions a eu vent et – à l'évidence – de la modification législative et de mon postulat. Il édicta, avant Noël 2005, une circulaire à l'attention des notaires, la circulaire N° 22, les enjoignant d'informer *expressis verbis* les parties de la portée de l'article 54 LCA (loi sur le contrat d'assurance) dans sa nouvelle teneur avec insertion dans l'acte d'une clause spéciale documentant cette mise en garde.

Appelant un acte normatif, l'impulsion devait provenir du pouvoir législatif. Or, les organes de ce Parlement n'ont pas perçu l'acuité de la question. A cet égard, notre Parlement devrait être plus réactif.

Finalement, il s'agit de dresser un état des lieux. L'objectif visé par mon intervention a été atteint à l'initiative du pouvoir exécutif. Mon postulat a reçu de ce fait indirectement une réponse. Par ce truchement, j'ai eu satisfaction. Soucieux de l'équilibre des pouvoirs – Montesquieu est mon maître –, j'exprime au pouvoir législatif mes regrets. Monsieur le conseiller d'Etat Fournier, vous avez ma considération.

Cela étant, vous pouvez prendre acte que, dans ces circonstances, **mon postulat est devenu sans objet.**

6. MOTION

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant la publication des jugements du Tribunal cantonal sur Internet (08.11.2005) (1.046)

MOTION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend Veröffentlichung der Kantonsgerichtsurteile auf dem Internet (08.11.2005) (1.046)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le texte de cette motion est suffisamment explicite pour que je n'aie pas besoin d'y revenir dans le détail.

Les temps ont changé. Ce n'est pas lié seulement à l'Internet. Ce qui a changé, c'est qu'aujourd'hui, dans tous les tribunaux fédéraux (qui, au moins sur ce point, montrent l'exemple à tout le pays), on n'admet plus que nos hautes cours fonctionnent en quelque sorte en secret. On trouve normal qu'elles assument publiquement leurs jugements et leurs décisions.

Ce que nous demandons au Tribunal cantonal du Valais n'a donc rien de révolutionnaire ni d'extravagant; c'est ni plus ni moins que de s'aligner sur ce qui, à l'échelon fédéral, est devenu un standard, standard aujourd'hui demandé par les professionnels de la branche.

C'est dans cet esprit que je vous demande de bien vouloir accepter que cette motion soit transmise au Conseil d'Etat.

M. le député Charles-André Bagnoud (PDCC):

La motion déposée est naturellement séduisante à première lecture et semblerait devoir réunir l'adhésion de tous, notamment lorsqu'elle évoque les principes d'accessibilité à l'information la plus complète et surtout la transparence avec laquelle notre justice doit être rendue.

Dans la pratique, il en va différemment. Le Tribunal cantonal n'a, vous l'imaginez et vous le savez déjà, pas attendu cette motion pour se pencher sur la question et publie actuellement dans la Revue valaisanne de jurisprudence sur les 1'800 décisions qu'il rend chaque année une centaine de décisions. Le choix des articles publiés n'est pas, comme le laisse entendre la motion, arbitraire, mais repose sur des critères clairs:

- l'arrêt apporte une modification, voire une nouveauté en matière de jurisprudence;
- l'arrêt touche un domaine juridique qui n'a pas encore été traité;
- l'arrêt présente tout simplement un intérêt pour les auxiliaires de la justice (juges, avocats, voire tous les citoyens de ce canton ou de l'extérieur).

Bref, sur la base de ces critères, l'arrêt mérite d'être publié et suscitera un intérêt du côté du lecteur.

La publication intégrale des 1'800 décisions par année ne manquerait pas de noyer tout simplement ces informations utiles dans la masse de la littérature juridique qui encombrerait sans intérêt aucun nos logiciels. Et tout cela évidemment entraînerait des coûts financiers importants. Il peut être estimé nécessaire si une telle décision devait être prise d'engager deux personnes supplémentaires (deux greffiers), dont le seul rôle serait de parcourir tous les arrêts à publier, d'en retirer les noms, mais aussi et surtout de travailler ces arrêts de manière à ce que les situations particulières, les lieux, les autres données factuelles qui ne manqueraient pas d'identifier les personnes concernées soient modifiés, voire retirés des publications. Cela représenterait un travail énorme avec un coût annuel qui peut se chiffrer entre 300'000 et 400'000 francs pour un intérêt qu'il reste à démontrer.

Le Tribunal cantonal est sensible à l'idée de communication et de mise à disposition directe des arrêts présentant un intérêt sur Internet. Il a prévu de le faire. Il est encore à la recherche de la bonne formule, tout système mis en place devant assurer une certaine continuité et l'être pour une certaine durée.

Enfin, et c'est là l'essentiel à notre sens, la loi sur l'information, loi actuellement en préparation, prévoit la publication par le Tribunal cantonal des arrêts présentant un intérêt jurisprudentiel et la mission pour ce dernier de rendre accessibles au public, par le biais des technologies modernes, notamment par le biais d'Internet, ses décisions ou autres dont il estime la publication justifiée. La base légale sera donc donnée dans le cadre de cette future loi sur l'information.

C'est pour cela que les députés DC du Centre proposent le rejet de cette motion et le report du traitement de cette question et surtout de ses applications dans le cadre de la future loi sur l'information et du "mandat" – je mets ce mot entre guillemets – qui sera donné à cette occasion au Tribunal cantonal dans un souci d'information et de transparence, souci du motionnaire qui est justifié et qui devra, dans le cadre de cette loi, être pris en considération.

Merci de votre attention.

Par 70 voix contre 29 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.046 développée par le député Jean-Luc Addor.

Der Präsident:

Noch ein kleiner Hinweis zum Abstimmungsmodus. Drücken Sie Ihre Taste immer erst nachdem das Bild auf dem Bildschirm erscheint. Damit es nicht zu Unregelmässigkeiten kommen kann, warten Sie mit dem Drücken bis das Bild erscheint. Danke.

Wir fahren weiter mit Punkt 7 der Tagesordnung.

7. POSTULAT
du député Thomas Lehner (CVPO) concernant les dépouillements lors
des élections au Grand Conseil (08.11.2005) (1.047)
POSTULAT
von Grossrat Thomas Lehner (CVPO) betreffend Auszählung bei den
Grossratswahlen (08.11.2005) (1.047)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Mit diesem Postulat verlange ich vom Staatsrat eine Vereinfachung bei der Auszählung der Grossrats- und Suppleantenstimmen. Die gemeinsame Wahl auf der gleichen Liste soll beibehalten werden. Die Liste sollte aber technisch so gestaltet werden, dass bei der Auszählung eine vorherige Trennung möglich ist. Ich könnte mir einen Wahlzettel vorstellen in der Form wie er bei eidgenössischen Abstimmungen zur Anwendung gelangt. Hier sind die Stimmzettel perforiert und können für die Auszählung pro Abstimmungsfrage leicht auseinander gerissen werden. Die Auszählung kann dadurch schneller erfolgen und Fehler können vermieden werden.

Ich danke für die wohlwollende Prüfung meines Postulates.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Das Postulat Nr. 7 wird nicht bekämpft. Demnach ist es zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

8. MOTION
du député Felix Ruppen (CVPO) et cosignataires concernant le
traitement de la police cantonale (09.11.2005) (1.048)
MOTION
von Grossrat Felix Ruppen (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend
Besoldung der Kantonspolizei (09.11.2005) (1.048)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Mit meiner Motion will ich die Aufgabenteilung zwischen Staatsrat und Grossrat bei der Besoldung von Staatspersonal klar regeln und vereinheitlichen. Immer wieder muss die Kommission öffentliche Sicherheit für Anpassungen der Besoldung der Kantonspolizei tagen und damit operative Bescheide beschliessen. Diese Aufgabe sollte wie bei den anderen Staatsangestellten dem Staatsrat anvertraut werden.

Ich empfehle Ihnen diese Motion mit der gleich lautenden Motion von Frau Francine Cutruzzolà anzunehmen.

Ich danke Ihnen.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

Au nom du groupe UDC/SVP, nous apportons notre appui à la motion du député Felix Ruppen.

Ce petit effort budgétaire est un signe d'estime et de reconnaissance envers des serviteurs de l'Etat qui accomplissent un travail difficile, mais indispensable pour notre population.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Ich erlaube mir nur einen kleinen Hinweis. Wenn eine Intervention nicht bekämpft wird, kann normalerweise das Wort nicht verlangt werden.

Die Motion Nr. 8 ist somit also zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

9. MOTION

**du groupe UDC/SVP, par la députée (suppl.) Jacqueline Bovier,
concernant: pour la suppression du Bureau de l'égalité et de la famille
(10.11.2005) (1.049)**

MOTION

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jacqueline Bovier,
betreffend Aufhebung des Büros für Gleichstellung und Familienfragen
(10.11.2005) (1.049)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Jacqueline Bovier (UDC/SVP):

La loi sur l'égalité entre femmes et hommes existe depuis 10 ans. Le rapport publié par le Conseil fédéral tire un bilan très peu réjouissant et confirme une réalité: la loi est inefficace et les Bureaux de l'égalité inutiles. Les salaires des femmes sont généralement encore inférieurs à ceux des hommes et les postes à responsabilité restent en grande partie des privilèges masculins. Aucun impact donc sur ces deux aspects pourtant essentiels pour une travailleuse.

Pire, l'application de la loi semble créer des tensions au sein des entreprises et reste presque sans effet, car les travailleurs hésitent à porter plainte contre leur employeur. Quant à l'efficacité de la lutte contre le harcèlement sexuel, en sensibilisant les patrons et en les rendant responsables des actes de leurs employés, elle se heurte au même problème.

La loi et les bureaux n'ont incontestablement rien apporté de concret, si ce n'est un demi-million gaspillé chaque année pour maintenir une structure inutile.

A vrai dire, elle n'est pas inutile pour tout le monde cette structure, car pour beaucoup de politiciens cette espèce d'égalité sur papier glacé, qui ne dérange finalement pas trop, est un alibi commode pour sacrifier à l'esprit du temps sans rien changer. C'est aussi cette hypocrisie que nous dénonçons et pas seulement la promotion d'une idéologie égalitariste dépassée.

Quant à l'extension à la famille des missions du bureau, c'est une reconnaissance de l'inutilité de ce dernier. C'est d'autant plus vrai que, sans moyens supplémentaires, ce qui est devenu un secrétariat ne pourra que se disperser encore plus ou alors exiger des moyens supplémentaires et coûter encore plus cher.

En réalité, les familles n'ont pas besoin d'un bureau ou d'un secrétariat, mais d'actions concrètes. C'est dans cet esprit, par exemple, que lorsque nous avons débattu, l'année passée, du décret fiscal, le groupe UDC/SVP s'est engagé pour des allègements fiscaux plus importants que ceux que la majorité de ce Parlement a bien voulu accorder aux familles. Dans le même sens, la revalorisation du métier de parents est fondamentale. En admettant l'importance de leurs fonctions économiques et sociales et en reconnaissant cette activité domestique comme un vrai investissement, une baisse supplémentaire des impôts se justifierait pleinement. L'aspiration des parents à se consacrer à leur famille serait encouragée et la collectivité en profiterait.

La suppression du Secrétariat à l'égalité et à la famille n'est donc pas un acte rétrograde, mais bien un pas en avant et la conséquence logique du bilan que le Conseil fédéral vient de tirer de 10 ans de loi sur l'égalité.

Moins de papier glacé, mais du concret pour les familles, voilà le slogan que nous vous proposons.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):

Das Büro für Gleichstellung und Familienfragen aufzuheben, sehr gerne, denn das würde heissen, dass wir es nicht mehr brauchen, dass Mann und Frau endlich gleichberechtigt sind und dass wir familienfreundliche Rahmenbedingungen und Institutionen haben, die unserer modernen Gesellschaft Rechnung tragen. Doch davon sind wir leider noch weit entfernt und deshalb bekämpfen wir von der SPO/Linke Allianz diese Motion.

Nach dem Gesetz sind Mann und Frau gleichberechtigt. Doch wie vorher gehört, sieht die Realität anders aus. Frauen verdienen immer noch für die genau gleiche Arbeit 21 Prozent weniger als ihre männlichen Kollegen. Männer, die ihr Arbeitspensum reduzieren möchten um mehr Zeit für Kinder und Ehefrau zu haben und sich vermehrt an der Hausarbeit zu beteiligen, beissen bei ihren Vorgesetzten auf Granit. Und Kinder sind heute für Familien der unteren Lohnklassen ein finanzielles Risiko. Beispiele gibt es zuhauf. Den meisten hier im Saal sind sie bekannt. Und genau hier springt unser Büro für Gleichstellung und Familienfragen ein. Es informiert, lanciert Kampagnen, bietet Hilfe an, macht sie auf Ungerechtigkeiten aufmerksam. Ist das veraltete Ideologie? Beim Büro für Gleichstellung und Familienfragen geht es nicht um Ideologie, sondern um die Umsetzung der Gleichstellung von Mann und Frau und um eine zeitgemässe Familienpolitik. Wie erwähnt, das Büro für Gleichstellung und Familienfragen hat viel zu tun und wir haben ihm, dadurch dass wir ihm die Familienfragen auch noch aufgebürdet haben, doppelte Arbeit aufgebürdet. Doch das haben wir hier so entschieden und auf diese Frage kommen wir nicht mehr zurück. Es wartet noch viel Arbeit auf uns und wir brauchen dieses Büro für Gleichstellung und Familienfragen deshalb auch weiterhin.

M. le député Gérald Varone (PS/AdG):

Le groupe UDC/SVP demande la suppression du Secrétariat à l'égalité et à la famille sous prétexte qu'il sert à propager une idéologie surannée et qu'il coûte un demi-million par année.

Je vous le demande: est-ce que la famille et la volonté d'abolir de criantes injustices entre hommes et femmes sont des idéologies démodées? Je ne le pense pas et j'en veux pour preuve ce qui suit:

Depuis 1981, le principe d'égalité entre hommes et femmes est inscrit dans la Constitution, mais, dans les faits, la situation est tout autre.

A travail égal, le salaire des femmes demeure trop souvent inférieur à celui des hommes.

Dans un couple, la répartition des tâches ménagères s'effectue fréquemment au détriment de la femme.

Les postes à responsabilité comptent dans leurs rangs une minorité de femmes et celles-ci doivent prouver davantage leurs compétences.

Au niveau politique, même constat: la sous-représentation féminine est très présente (voire, par exemple, la composition du Gouvernement).

Au vu de ce qui précède, l'égalité hommes-femmes n'est de loin pas une réalité; ce qui justifie d'autant plus l'existence du Secrétariat à l'égalité.

En ce qui concerne la famille, cette cellule de base de notre société, elle se décline en plusieurs variantes, telles que famille traditionnelle, monoparentale, recomposée, etc. Face à cette complexité, le secrétariat tente, avec les moyens dont il dispose, d'apporter une aide et des réponses aux familles dans différents domaines importants.

D'ailleurs, j'invite la députée (suppl.) Jacqueline Bovier à consulter le site Internet du Secrétariat à l'égalité et à la famille où elle pourra constater que, contrairement à ce qu'elle prétend, les missions du secrétariat sont loin d'être surannées, mais bien actuelles.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS/AdG combat cette motion qui demande au Conseil d'Etat de proposer la suppression du Secrétariat à l'égalité et à la famille.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):

Comment peut-on prétendre au mois de novembre 2005, donc lors du dépôt de cette motion, que le Bureau de l'égalité et de la famille, officiellement constitué dès le 1^{er} janvier 2006, sera inefficace?

J'aimerais rappeler que le Parlement s'est prononcé, au printemps passé, clairement pour le maintien du Bureau de l'égalité et son extension aux questions de la famille.

Mesdames et Messieurs, donnons-nous les moyens de notre politique. Les conditions au niveau de l'égalité sont actuellement en voie d'amélioration, mais nécessitent une attention soutenue, aussi à l'avenir.

La famille représente un enjeu prioritaire pour l'avenir de notre pays. Si on dit famille, on pense forcément femme, partage des tâches, mise en place de conditions favorables pour l'homme et la femme dans leur rôle de parents. On voit que les intérêts sont intimement liés.

Le Parlement n'a pas attendu les propositions de l'UDC pour agir. Je me permets de rappeler que le Valais a apporté de vraies actions en matière de fiscalité et d'allocations familiales.

Les préoccupations restant dans ce domaine méritent largement le soutien et le maintien du Bureau de l'égalité et de la famille.

Le groupe DC s'oppose avec véhémence à cette motion qui demande la suppression du Bureau de l'égalité et de la famille, ce qui est d'ailleurs – j'aimerais le souligner – contraire à la Constitution. Je vous invite à nous soutenir dans ce combat.

J'aimerais aussi dire un grand bravo à la nouvelle équipe pour le travail que le bureau effectue actuellement.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Ausgangspunkt in der vorliegenden Debatte bildet Artikel 8, Absatz 3 der schweizerischen Bundesverfassung, welcher besagt, dass Mann und Frau gleichberechtigt sind. Das Gesetz sorgt für ihre rechtliche und tatsächliche Gleichstellung, vor allem in Familie, Ausbildung und Arbeit.

Nach Artikel 1 des kantonalen Ausführungsgesetzes sorgt der Staat im Kanton für die Anwendung des Grundsatzes der Gleichstellung von Frau und Mann in allen Lebensbereichen und für die Beseitigung jeglicher Form rechtlicher und tatsächlicher Diskriminierung. Dabei ist das Gleichstellungsbüro eine Fachstelle, eine Beratungs-, Informations-, Vollzugs- und Kontrollstelle für die Anwendung des oben zitierten Verfassungsartikels, d.h. eine Stelle für den Vollzug von Bundesrecht.

Auf dem Weg zur Verwirklichung der Gleichstellung von Frau und Mann im Erwerbsleben nimmt die Vereinbarkeit von Beruf und Familie eine Schlüsselposition ein. Daraus erhellt, dass die Umsetzung der verfassungsrechtlichen Gleichstellung eng mit der Familienpolitik zusammenhängt. Familienpolitik stellt eine umfassende und zentrale Aufgabe der Gesellschaft dar. Als Querschnittsaufgabe greift Familienpolitik in sämtliche Lebensbereiche ein. Deshalb ist die Schaffung eines Sekretariates für Gleichstellung und Familie mehr als kohärent und ein Schritt vorwärts. Im Bericht über die Evaluation der Wirksamkeit des zehnjährigen Gleichstellungsgesetzes vom 15.2.2006 hat der Bundesrat festgestellt, dass die Rahmenbedingungen verbessert werden müssen. Hindernisse für die Verwirklichung der betrieblichen Gleichstellung werden vor allem bei der Arbeits- und Familienpolitik geortet. Der Bundesrat will den Akzent noch vermehrt auf eine gezielte Information und Sensibilisierung zum Gleichstellungsgesetz legen. Damit wird die Behauptung der Motionärin widerlegt, dass das Büro für die Gleichstellung und Familienfragen ein Alibiorgan ist, denn das Sekretariat hat einen konkreten Auftrag: eine zentrale Stelle, die den Überblick behält und beratend, informativ und korrigierend den Finger auf Schwachstellen legen kann.

Was nützen Steuererleichterungen wenn die Rahmenbedingungen nicht stimmen? Die einfache Umverteilung allgemeiner Geldmittel an die Familien erweist sich als zu wenig koordiniert und kaum auf den konkreten Bedarf ausgerichtet. Ein solches System eröffnet wenig Möglichkeiten die Vereinbarkeit von Beruf und Familie zu fördern, ebenso wenig werden Anreize gesetzt, sich überhaupt für Kinder zu entscheiden. Das bedeutet andererseits, dass diese Massnahmen in der Unterstützung der Familien wenig bringen.

Auch wenn der Grosse Rat dieser Motion Folge leisten würde, wäre der Kanton Wallis von seiner Verantwortung nicht entbunden, im Gegenteil. Kantonale Gesetze können aufgehoben werden, nicht jedoch eidgenössische Verfassungsbestimmungen. Mit einer Aufhebung der entsprechenden Gesetzesbestimmungen sowie des Sekretariats für Gleichstellung und Familie würde das Bild des Kantons Wallis bestätigt, welches ihm von aussen immer wieder zugeordnet wird: rückständig und patriarchalisch. Das haben weder die Frauen, die Familien noch die jungen Menschen in unserem Kanton verdient.

Stehen wir zu unserer Verantwortung und lehnen die Motion ab.

Danke.

Der Präsident:

Damit sind wir am Ende der Wortmeldungen und kommen somit zur Abstimmung.

Par 94 voix contre 10 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.049 développée par la députée (suppl.) Jacqueline Bovier.

Diese Motion wird somit vom Geschäftsverzeichnis gestrichen.

Bei dieser Gelegenheit begrüße ich auf der Tribüne Frau Isabelle Darbellay Métrailler als Verantwortliche für das Büro für Gleichstellung und Familienfragen in Begleitung von Frau Sylvie Zumofen-Jung.

Frau Isabelle Darbellay wird demnächst das Büro verlassen. Ich danke ihr an dieser Stelle für ihre geleisteten Dienste und hoffe, dass Sie in Zukunft volle Befriedigung finden wird.

Danke schön.

(Applaus)

10. INTERPELLATION

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: pour en finir avec des naturalisations à l'aveugle (10.11.2005) (1.050)

INTERPELLATION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend: Es darf nicht mehr blindlings eingebürgert werden (10.11.2005) (1.050)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Ce n'est pas tous les jours que la commission de justice retire un dossier de naturalisation le jour même d'une séance du plenum. Ce qui s'est passé le 10 novembre de l'année dernière est encore suffisamment frais, j'imagine, dans nos mémoires pour que je n'aie pas besoin d'y revenir très longuement.

Ce qui est important maintenant, une fois que le nécessaire a été fait pour éviter de naturaliser des gens qui ne le méritaient pas, c'est de tirer les conséquences des dysfonctionnements que nous avons mis en lumière, dans ce cas particulier, dans la coordination du travail des diverses autorités appelées à intervenir dans une procédure de naturalisation.

C'est avec intérêt que j'attends de connaître la position du Conseil d'Etat à ce sujet.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Selon l'article 15 du règlement d'exécution de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, les autorités de police et les autorités judiciaires sont tenues de signaler à la police cantonale des étrangers les faits qui paraissent rendre indésirable ou contraire aux prescriptions de police des étrangers la présence en Suisse d'un étranger. Cet article précise également que la police cantonale des étrangers transmettra, le cas échéant, ses communications à la police des étrangers du canton concerné dont émane notamment l'autorisation de résidence de la personne en question.

Cette disposition du droit fédéral est très claire et donne aux autorités administratives cantonales en charge du contrôle des étrangers la base légale suffisante pour obtenir d'office tous les renseignements qui lui sont utiles pour statuer sur l'octroi ou non, le renouvellement ou non, voire la révocation d'une autorisation de séjour.

Dans notre canton, les directives internes ont été élaborées par la police cantonale rappelant cette obligation à tous les agents de la police cantonale. Ces directives font également l'objet de rappels réguliers.

Si l'on a pu constater parfois quelques oublis, la communication se fait régulièrement dans la plupart des cas sans problème.

La publication des condamnations prononcées par un tribunal valaisan se fait systématiquement selon un gentleman's agreement qui allège la tâche des tribunaux par l'envoi au Service des étrangers d'une copie du jugement transmis aux autorités d'exécution des peines. Donc, le service est mis au courant selon un accord de gentleman's agreement avec les autorités judiciaires.

Il en va, toutefois, malheureusement différemment dans la collaboration intercantonale puisque, malgré les bases légales fédérales claires, cette pratique n'est pas de mise dans certains cantons, notamment dans certains cantons romands.

Pour ce qui touche aux naturalisations ordinaires et facilitées, la loi fédérale sur la nationalité est très claire. Une des conditions essentielles pour que la personne qui fait la requête soit apte à être naturalisée est qu'elle se conforme à l'ordre juridique suisse et ne compromette pas la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. Un rapport d'enquête est établi par le canton qui naturalise. En Valais, c'est la police cantonale ou la police municipale qui établit ces rapports. Le requérant doit, en outre, fournir un extrait de son casier judiciaire et un certificat de bonnes mœurs. Les collaborateurs du Service des étrangers chargés d'instruire les dossiers de naturalisation contrôlent également auprès de leurs collègues de la section de la police des étrangers si le dossier de l'intéressé contient des condamnations ou des rapports de police. Ils contrôlent également dans le registre fédéral informatisé du casier judiciaire Vostra si une ou plusieurs condamnations y figurent. Par contre, les autorités chargées des naturalisations n'ont pas encore accès dans ce système fédéral Vostra aux éventuelles procédures pénales en cours ni aux condamnations radiées. Ce dernier point pourra être réglé lors de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal suisse qui supprimera la radiation des condamnations antérieures.

Pour la question de l'accès aux procédures pénales en cours, le Conseil fédéral, comme vous le savez, est prêt, en ce qui concerne cette question-là, à accepter une motion de votre collègue de parti, M. Oskar Freysinger, allant dans ce sens et qui devrait être traitée en principe par le Conseil national lors de la session actuelle de mars.

Au sujet des condamnations concernant des mineurs, il est vrai que le Tribunal des mineurs ne les communique pas au Service des étrangers. Il s'agit d'une pratique découlant du principe du huis clos qui protège les mineurs de toute publicité sur leur implication dans la commission d'un délit. Le tribunal donne des renseignements seulement sur demande expresse du service qui, bien évidemment, n'a pas de motif de les demander s'il n'a pas reçu un rapport de police signalant la commission d'une infraction et qu'il ne pourrait évidemment pas non plus demander pour tous les jeunes qui se naturalisent, car ce n'est matériellement pas possible.

Une réunion sera organisée prochainement pour trouver une solution satisfaisante à ce problème, qui tienne compte des besoins du service dans sa gestion de la police des étrangers et des naturalisations et de l'obligation de renseigner contenue à l'article 15 du règlement d'exécution de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers sans pourtant mettre en péril la protection générale et légitime que l'on accorde aux mineurs.

Il faudra donc que l'on trouve un chemin, comme on l'a trouvé pour d'autres procédures avec le tribunal. J'ai quand même confiance, mais le cas que nous avons vécu ici au Parlement est quand même révélateur d'une situation qui ne devrait pas se produire.

Merci de votre attention.

11. MOTION

de la commission IFA, par la députée Francine Cutruzzolà, concernant l'harmonisation de la législation concernant le traitement du corps de la police cantonale avec celle concernant la fonction publique (10.11.2005) (1.051)

MOTION

der Kommission IFA, durch Grossrätin Francine Cutruzzolà, betreffend Harmonisierung der Gesetzgebung im Bereich der Besoldung des Polizeikorps mit der Gesetzgebung im Bereich der Besoldung in der öffentlichen Verwaltung (10.11.2005) (1.051)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Francine Cutruzzolà (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Le député Felix Ruppen l'a relevé, cette motion va dans le même sens que la sienne.

Je m'exprime maintenant en tant que présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures (IFA).

Lors de ses travaux sur la modification de l'article 21 de l'ordonnance de la loi sur la police cantonale, concernant le traitement versé en cas de maternité, la commission IFA a été unanime à relever une certaine incohérence dans la forme voulue par le législateur puisque la compétence est du Conseil d'Etat quand il s'agit de modifier les traitements de la fonction publique, mais est celle du Grand Conseil pour tout changement concernant les traitements de la police cantonale. En effet, ceux-ci étant réglés par une ordonnance, il incombe au Parlement de traiter toute modification de celle-ci, avec les coûts que cela implique puisqu'il

faut à chaque fois élaborer un message, réunir la commission compétente qui fait un rapport, traduire tous ces documents dans la deuxième langue cantonale pour enfin aboutir au plenum qui est tenu, en principe, de respecter une égalité de traitement entre le corps de police cantonale et le reste de la fonction publique.

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat d'harmoniser la législation concernant le traitement des membres de la police cantonale avec celle concernant le traitement des fonctionnaires. Cette motion ne s'applique pas aux dispositions propres au corps de police.

Je vous remercie.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Il y a, dans le texte de cette motion – sauf si nous l'avons mal comprise – une forme de contradiction dans les termes: soit on veut harmoniser, soit on veut tenir compte des caractéristiques propres à une catégorie particulière de fonctionnaires. Or, là, ce que nous propose la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures, c'est justement de faire les deux choses à la fois.

Si c'est bien là le but poursuivi par cette motion, alors cette motion nous inquiète un peu par les relents de jalousie qu'elle peut encourager à l'égard des policiers. En effet, ce qu'il y a souvent derrière ces idées d'harmonisation – nous l'avons déjà vécu au début de cette législature avec un petit projet concernant la participation des policiers aux cotisations de l'assurance-accidents non professionnels –, c'est une idée fautive de l'égalité. En effet, l'égalité n'a de sens que pour des statuts comparables. Or, il n'y a guère, parmi les fonctionnaires, de catégorie plus incomparable aux autres que celle des policiers, constamment exposés aux critiques et parfois aux dangers. Leurs conditions de travail – pensons déjà aux horaires irréguliers, sans compter les instructions⁹ de service qui sont parfois très invasives dans leur vie privée – n'ont rien de comparable avec celles de la grande masse des fonctionnaires.

A une époque où le métier de policier devient de plus en plus difficile, où le recrutement d'un personnel de qualité est de plus en plus ardu, cette motion, nous semble-t-il, donne un signal un peu malheureux. Au lieu de revaloriser le statut des policiers, voici qu'on veut s'en prendre, quelque part, à leurs conditions salariales, tout cela alors que, depuis plusieurs années, les forces de l'ordre ont déjà dû consentir de nombreux sacrifices qui n'ont pas contribué à rendre attractive cette profession si nécessaire.

Pour notre part, alors que l'insécurité inquiète de plus en plus nos concitoyens, notamment dans les villes, nous disons que les Valaisans ont droit, pour assurer leur sécurité, à des policiers compétents et motivés, car la police est le bras armé de l'Etat pour assurer notre sécurité, mission qui constitue non seulement une tâche essentielle de l'Etat, mais même la première d'entre elle.

C'est pour éviter de donner un signal malheureux dans ce domaine-là que nous vous proposons de classer cette motion.

Par 73 voix contre 5 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.051 développée par la députée Francine Cutruzzolà.

Der Präsident:

Sie haben der Überweisung dieser Motion zugestimmt. Sie geht zur Behandlung an den Staatsrat.

12. MOTION
du député Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) et cosignataire
concernant la promotion économique (09.11.2005) (1.052)
MOTION
von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) und Mitunterzeichner
betreffend Wirtschaftsförderung (09.11.2005) (1.052)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Martin Kluser (CVPO):

Das Rückgrat der Walliser Wirtschaft sind die KMU Betriebe. Eine Randregion wie das Wallis ist darauf angewiesen, dass diese Betriebe von guten Rahmenbedingungen profitieren, innovativ sind und sich weiter entwickeln.

Um Anreize zu schaffen ist den Unternehmen mit Sitz im Kanton Wallis, welche einen Anteil des Umsatzes mit Arbeitnehmern ausserkantonal oder im Ausland ausführen, eine Steuererleichterung zu gewähren.

Es ist nicht nur wichtig, neue Unternehmen im Wallis anzusiedeln, sondern auch unsere einheimischen Betriebe zu fördern und bei der Stange zu halten. Diese Steuererleichterungen können als echte Wirtschaftsförderung betrachtet werden und als staatliche Wirtschaftsförderung angesehen werden. Es bräuchte somit keine neuerliche Spezialfinanzierung.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Claudine Oggier (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG combat cette motion pour plusieurs raisons.

Cette proposition nous paraît floue et trop peu explicitée pour légitimer un changement ou un ajout dans la Constitution.

Parce que de quoi s'agit-il? Rien n'est plus trouble que le texte présenté ici. Promotion économique? N'existe-t-il pas un, voire plusieurs organismes de promotion économique en Valais? Je fais allusion à The Ark qui présente une brochure augurant de belles promesses en matière de biotechnologie. Parlons aussi du DEWS, auquel le Valais est affilié depuis mars 2003, dans lequel a été investi l'argent des contribuables ainsi que du personnel mis à disposition, pour présenter un bilan somme toute fort mitigé. C'est du moins ce qui est décrit dans la somme de ses réalisations: un séminaire des représentants du réseau en date du 6 mai 2003, puis l'ouverture d'une PME pour aveugles à Brigue en mai 2005. En matière de promotion économique, c'est un peu court. Au lieu d'utiliser de manière efficace les outils mis à sa disposition, ce service propose des baisses d'impôts.

Aujourd'hui, on demande d'exonérer en partie des entreprises ayant leur siège en Valais et qui réalisent une part de leur chiffre d'affaires avec des employés travaillant en dehors du canton ou à l'étranger. La vacuité de cette phrase laisse tout imaginer. Pourrait-il s'agir d'une entreprise dont la direction, l'administration siègeraient en Valais et l'essentiel du produit serait réalisé en Chine par exemple? Avec un salaire de 30 centimes d'euro à l'heure,

l'opération peut s'avérer fort intéressante. En effet, payer là-bas une soixantaine de personnes contre le salaire d'une seule personne ici peut être fort lucratif. J'exagère à dessein, mais c'est un discours très en vogue dans certains milieux économiques qui confondent la propriété du capital financier et la croissance de l'argent avec celle de l'emploi, des salaires ou du produit intérieur brut.

En conclusion, nous aimerions simplement redire à quel point le propos de cette motion permet toutes les interprétations. Celle-ci doit être rejetée dans l'état actuel.

Merci de votre attention.

Par 46 voix contre 38 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.052 développée par le député (suppl.) Martin Kluser.

Der Präsident:

Diese Motion wird demnach vom Geschäftsverzeichnis gestrichen.

13. POSTULAT
de la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG) et cosignataires
concernant la demande de modification de l'article 21 alinéa 8 de
l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police
cantonale du 20 décembre 1995 et de l'article 25 alinéa 6 de l'ordonnance
concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du
Valais du 10 juillet 1997 (13.12.2005) (1.053)

POSTULAT
von Frau Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG) und
Mitunterzeichnenden betreffend Änderung von Artikel 21 Absatz 8 der
Verordnung betreffend die Besoldung der Mitglieder des Korps der
Kantonspolizei vom 20. Dezember 1995 und von Artikel 25 Absatz 6 der
Verordnung über die Besoldung der Beamten und Angestellten des
Staates Wallis vom 10. Juli 1997 (13.12.2005) (1.053)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG):

En préambule, je me permettrai de dire que mon postulat permettra peut-être au député Jean-Luc Addor de comprendre un peu mieux le sens de la motion développée par la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures tout à l'heure.

Cela étant dit, il nous paraît important de préciser d'entrée de cause que notre intervention ne tend en aucun cas à une prolongation de la durée du congé maternité, mais simplement à offrir une plus grande flexibilité aux futures mères.

Ainsi que déjà exposé lors de la session de novembre 2005, le groupe PS/AdG est d'avis que les employés et fonctionnaires de l'Etat du Valais, de même que les membres du corps de police cantonale, devraient pouvoir faire débiter leur congé maternité déjà au moins deux semaines avant la date prévue pour le terme de la grossesse. En effet, d'une part, il nous paraît légitime de donner ce choix à la future mère qui voudrait se reposer avant l'accouchement et, d'autre part, les deux ordonnances cantonales prévoient que les absences liées à des complications d'ordre médical en rapport avec la grossesse, qui surviennent deux semaines avant l'accouchement, sont comptées dans le congé maternité dans la mesure où celui-ci dépasse 14 semaines. Dès lors, refuser un congé anticipé pourrait encourager certaines futures mamans, désappointées par ce manque de souplesse, à se faire porter malades plus de deux semaines avant le terme afin que leur absence ne soit pas décomptée sur le congé maternité mais passe pour un cas de maladie, ce qui, par ailleurs, contribuerait encore à augmenter les coûts de la santé.

Finalement, accorder ce choix aux futurs parents les met sur un pied d'égalité avec les parents adoptants qui, eux, peuvent bénéficier d'une telle opportunité.

S'agissant de la question du coût que pourrait engendrer la modification demandée, nous attirons votre attention sur le fait que les deux ordonnances prévoient un droit au traitement de 16 semaines alors que la nouvelle législation fédérale ne prévoit une allocation maternité que de 14 semaines qui ne peut commencer à courir qu'au jour de l'accouchement. De ce fait, notre canton prend déjà, dans tous les cas, à sa charge deux semaines de traitement. En conséquence, notre proposition ne saurait engendrer une augmentation des coûts. Peu importe, en effet, que le canton prenne à sa charge les deux semaines précédant le terme ou les quinzième et seizième semaines après l'accouchement.

Je vous remercie de donner une suite favorable à mon intervention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Das Wort wird nicht verlangt. Demnach ist das Postulat angenommen und zur Behandlung überwiesen.

14. MOTION
du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant la
consultation du registre électoral (15.12.2005) (1.054)
MOTION
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Einsichtnahme ins Stimmregister (15.12.2005) (1.054)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

La loi sur les droits politiques prévoit déjà maintenant que le registre électoral est public.

Ce que nous demandons par cette motion, ce n'est donc rien de nouveau, c'est de l'ordre du moyen, c'est uniquement une modernisation, une adaptation à notre temps d'une publicité qui, comme je viens de le dire, est déjà actuellement prévue par la loi.

Au lieu de faire perdre son temps au personnel communal en consultant ce registre au greffe, tout parti disposant d'une section dans le district considéré pourra obtenir la liste des électeurs sur support électronique. Cela ne prendra presque pas de temps et cela ne coûtera pratiquement rien, un coût qui d'ailleurs peut être facturé aux partis qui demandent ce genre de liste.

Par-là, en facilitant le travail des petits partis, nous contribuerons à promouvoir une démocratie plurielle, donc vivante.

Comme il n'y a, à ma connaissance, dans ce Parlement, aucun adversaire connu du pluralisme démocratique, c'est autour de cette idée que nous vous proposons de nous réunir en soutenant cette motion.

M. le député Alain de Preux (PDCC):

Je me fais l'interprète du groupe DC du Centre pour formuler une opposition à cette motion qui s'inscrit d'ailleurs en droite ligne d'une question écrite déjà posée sur le même sujet et dont la réponse n'a visiblement pas plu aux intervenants.

Que veulent les motionnaires, et ils s'expriment très clairement sur l'utilité prépondérante qu'ils veulent donner à pouvoir disposer du registre électoral? Ils veulent utiliser ces documents pour les besoins de leurs campagnes électorales. Dans la même veine, ils évoquent la démocratie plurielle et une application jugée excessive de la législation fraîchement installée.

Un petit rappel paraît nécessaire. Nous venons de réviser la loi sur les droits politiques. Tant lors des consultations que dans les différents débats, nous ne trouvons aucune intervention particulière sur la publicité du registre électoral. Alors, avons-nous négligé cet aspect durant cette récente démarche législative? Je ne le pense pas pour avoir suivi la réflexion et aussi l'avoir menée en partie dans la commission parlementaire.

Pour votre bonne information, Mesdames et Messieurs, le registre électoral édité par les administrations communales comprend uniquement le nom, la date de naissance et le lieu d'origine notamment de chaque personne habile à voter. La volonté d'utiliser cette liste à des fins de vérification et de contrôle est donc clairement affirmée. De plus, la législation sur la protection des données exige des motifs importants pour une pareille communication. Nous n'avons donc pas éludé la question de cette publication. Nous avons fixé un cadre conséquent et respectueux pour la gestion de ces données sensibles et voulons qu'il en soit également ainsi lors des élections futures.

La démocratie n'a rien à gagner à la systématisation de la transmission de ces listes qui ne sont d'ailleurs pas utilisables en l'état pour la perspective annoncée. Bien d'autres moyens performants existent pour les besoins des campagnes électorales. Je vous enjoins à les utiliser, Madame et Messieurs les motionnaires.

Nous combattons donc cette motion.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Je serai très bref.

Simplement pour dire que le groupe DC du Bas-Valais partage complètement ce qui vient d'être développé par le groupe DC du Centre.

Nous vous demandons également de vous opposer à cette motion.

Merci.

Par 70 voix contre 38 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.054 développée par le député Jean-Luc Addor.

Der Präsident:

Diese Motion wird vom Geschäftsverzeichnis gestrichen.

**15. POSTULAT
des députés Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC) et Jérémie Rey (PDCC)
concernant: déduire les frais de garde effectifs usuels des enfants jusqu'à
12 ans (16.12.2005) (1.055) (en collaboration avec le DECS)**

**POSTULAT
von Grossrätin Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC) und Grossrat
Jérémie Rey (PDCC) betreffend Abzug der tatsächlichen, üblicherweise
anfallenden Kosten für die Betreuung von Kindern bis zum Alter von 12
Jahren (16.12.2005) (1.055) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Rey (PDCC):

Permettez-moi en lieu et place des postulants et à leur demande expresse de préciser les éléments suivants:

Pour permettre à leurs enfants de bénéficier d'un encadrement en dehors de l'école, de nombreux parents, définis précisément par l'article 31, alinéa 1, lettre d, de la loi fiscale et repris par le texte du postulat, utilisent les structures d'accueil mises à leur disposition.

Les mamans de jour, les crèches-garderies ne suffisent, hélas!, pas encore à couvrir les besoins en places d'accueil. Pas plus que lors de l'acceptation de la loi sur la jeunesse, les mamans choisissent d'exercer un emploi; elles l'exercent la plupart parce que leurs finances l'exigent, aux conditions d'en trouver un et de trouver des solutions d'accueil pour leurs enfants, pour autant que ces solutions d'accueil existent.

Le présent postulat rappelle que cette prise en charge des enfants a, cependant, un coût pour ces parents qui refusent avec raison de confier leurs enfants aux programmes télé dits pour la jeunesse et le plus souvent bien plus abrutissants qu'instructifs..., mais cela est un autre débat.

La loi fiscale permet la déduction d'un montant forfaitaire des frais de garde de 2'000 francs par enfant jusqu'à un revenu de 70'000 francs, mais seulement jusqu'à la première année de scolarité. La loi sur la jeunesse demande, elle, la mise à disposition de structures d'accueil jusqu'à 12 ans. Les frais de garde sont ainsi couverts à raison de 50% en moyenne, car se montant le plus souvent à quelque 400 francs par mois pour un enfant, soit 4'000 francs par année.

Pour soulager ces familles soucieuses de l'éducation de leurs enfants par un encadrement suffisant et pour tenir compte de la volonté du législateur qui a voulu des structures d'accueil jusqu'à 12 ans, il est demandé par les initiateurs du présent postulat que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de repousser la limite de la déduction des frais de garde jusqu'à 12 ans.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir haben keine weiteren Wortmeldungen. Demnach ist das Postulat Nr. 15 zur Behandlung überwiesen.

16. MOTION

**du groupe PDCC, par les députés Jacques Melly et Pascal Rey,
concernant la modification du décret concernant l'octroi d'aides
financières en vue de l'assainissement de communes en situation
financière précaire du 4 septembre 2003 (16.12.2005) (1.056)**

MOTION

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Jacques Melly und Pascal Rey,
betreffend Abänderung des Dekrets betreffend die Gewährung von
Finanzhilfen zur Sanierung von Gemeinden mit prekären Finanzen vom
4. September 2003 (16.12.2005) (1.056)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Rey (PDCC):

Lors des derniers projets d'assainissement des communes dont le Parlement s'est saisi lors de la session de décembre, le groupe DC du Centre s'est interrogé quant aux dispositions légales régissant le suivi de ces mesures.

Aussi pour atteindre et garantir ce suivi est-il proposé l'adjonction d'un alinéa 3 à l'article 8 du décret concernant les assainissements de communes en situation financière précaire du 4 septembre 2003.

Ainsi précisées, les bases légales complétées permettraient au canton de suivre l'évolution des projets d'assainissement de toutes les communes concernées. Cela pourrait se faire au travers d'une présentation obligatoire des budgets et comptes à l'Inspection cantonale des finances chargée d'en évaluer l'évolution et de soumettre ensuite un rapport annuel au Conseil d'Etat.

C'est le but de notre groupe qui soumet à votre approbation la présente proposition.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich sehe keine weiteren Wortmeldungen auf meinem Bildschirm. Demnach ist die Motion zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Bevor wir zu Punkt 17 übergehen, kann ich Sie auf eine kleine Premiere aufmerksam machen. Erstmals erfolgen heute die Aufnahmen hier im Saal in digitaler Form und ich möchte diese Gelegenheit benutzen um einmal unserem verantwortlichen Techniker, Herrn Jean Gapany, bestens für seine Arbeit hier im Saal zu danken. Er ist der eigentliche Kapitän des Grossratssaales. Er ist jeweils der Erste und der Letzte hier im Saal. Er steht zwar tiefer als hier der Grossratspräsident, aber in Wirklichkeit steht er über dem Grossratspräsident. Er hat nämlich Weisungsbefugnis wenn der Grossratspräsident zu nahe am Mikrofon sitzt oder zu spät die Abstimmung frei gibt. Also besten Dank, Herr Gapany, für Ihre Dienste und hoffentlich ein gutes Funktionieren des Systems.

Entrée en matière

17. LOI sur la mensuration officielle et l'information géographique (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ über die amtliche Vermessung und Geoinformation (zweite Lesung)

Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Jean-Pierre Rouvinez

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée (suppl.) Carole Furrer (PDCC):

C'est avec intérêt et attention que le groupe DC du Centre s'est penché sur le travail de la deuxième commission concernant la loi sur la mensuration officielle et l'information géographique.

Nous y avons principalement constaté des modifications d'ordre esthétique et de vocabulaire.

Cependant, le groupe DC du Centre s'est quelque peu étonné que la deuxième commission ne revienne pas sur certaines remarques et questions formulées en première lecture. Rien ne ressort au sujet de la protection des données ou de l'amendement concernant l'ouverture à tout géomètre officiel, amendement qui avait été voté et refusé, mais seulement avec la voix décisive du président du Parlement.

Toutefois, notre principale préoccupation reste qu'il est impératif de motiver les communes qui doivent encore procéder aux mensurations de leur territoire afin qu'elles le fassent dans les délais impartis.

Cette loi apportant évidemment aussi une amélioration notable du cadastre, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Die CVPO hat das Gesetz über die amtliche Vermessung geprüft, in der Mehrheit als gut befunden, sie ist für Eintreten und sie wird dem Gesetz in der vorliegenden Form zustimmen.

Einige Bemerkungen und Anregungen.

Positiv aus Sicht der Gemeinden ist, dass die finanziellen Probleme bei der Vermarktung durch Bevorschussung gelöst werden. Die Regelung der Kosten für die Nachführung der amtlichen Vermessung sowie für Mutationen werden genau bestimmt. Dies wird die Häufigkeit der Einsprachen gegen die entstandenen Kosten vermindern und Ärger vermeiden. Negativ aus Sicht der Gemeinden (und ein Unbehagen bleibt trotzdem) ist, dass bei der Auswahl des Vermessungsprogramms die Gemeinden wohl angehört werden, aber dass sie kein Mitspracherecht haben. Schlussendlich werden wir wieder einmal mehr Kosten in Richtung Gemeinden abwälzen.

Noch ein Wort und eine Anregung zum GIS.

Laut Gesetz wird eine kantonale Dienststelle für die administrative Leitung des GIS zuständig und verantwortlich sein. Nirgends aber wird im Gesetz erwähnt, dass der Staat dieses auch betreiben muss. Die CVPO befürwortet nach dem Subsidiaritätsprinzip eine Auslagerung des Betriebs. Ein Betrieb auf privatwirtschaftlicher Basis würde zudem sicherlich nicht teurer werden als ein Staatsbetrieb. Eine dezentrale Lösung ist möglich und kommt der Absicht der gerechten Verteilung von Arbeitsplätzen entgegen. Es gibt Modelle, welche in mehreren Kantonen erfolgreich im Einsatz sind.

Die CVPO fordert den Staatsrat auf die verschiedenen Modelle zu prüfen und das effizienteste Modell für unseren grossen und mehrsprachigen Kanton einzuführen.

Danke.

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

Rassuré en ce qui concerne les inquiétudes qu'il avait exprimées lors de la première lecture, le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière et n'a pas de proposition de modification à vous soumettre.

Merci de votre brève, mais totale attention.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

In Anbetracht der sich verändernden Gesetzesgrundlagen auf Bundesebene und der Notwendigkeit, die immer grösser werdende Flut von Geodaten in konsumentenfreundliche Bahnen zu lenken, erklärt die Wichtigkeit dieser vorliegenden Gesetzesrevision. Erstaunlich ist jedoch die Tatsache, dass 15 Gemeinden im Wallis die Vermessung ihrer Bauzonen mit einer Fläche von rund 1500 ha noch nicht durchgeführt haben. Diese Gemeinden müssten vom Staatsrat aufgefordert werden, ihren Pflichten nachzugehen.

Mit Interesse erwarten wir die Definition der Aufgaben des GIS, welche durch eine Verordnung genauer umschrieben werden.

Die SPO/Linke Allianz ist für Eintreten.

Danke.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):

S'agissant d'une deuxième lecture et les modifications qui ont été apportées au texte tenant plus de la cosmétique que d'une véritable révolution, c'est bien entendu que le groupe radical-libéral entre en matière.

La modification de cette loi permet, toutefois, pour une fois, de décharger les communes avec la prise en charge des avances par le canton et instaure un semblant de concurrence dans l'adjudication des travaux et de la conservation..., un semblant, car les tarifs étant fixés par le Conseil d'Etat, les critères d'adjudication ne seront pas forcément faciles à trouver. C'est d'ailleurs pour permettre de faciliter cette évaluation que nous proposerons des modifications également cosmétiques, cela en attendant que le Conseil d'Etat nous présente à nouveau le budget qui a été retiré, il y a deux ans, pour la mise en place d'un système d'information géomatique cantonal, seul en mesure de permettre à long terme de créer une véritable concurrence.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten (CSPO):

Die CSPO nimmt zum Gesetz über die amtliche Vermessung und Geoinformation wie folgt Stellung:

1. Das Gesetz bringt einige Klarstellungen, welche im Gesetz von 1996 nicht geregelt waren. Dies betrifft vor allem die finanziellen Aspekte. Die Gemeinden werden von den Vorschussleistungen enthoben. Geregelt werden aber auch alle Aspekte der Kostenverteiler bei Vermessungen und bei der Nachführung.

2. Das neue Gesetz bringt in Artikel 9 die rechtliche Grundlage zum kantonalen Geoinformationssystem und überträgt der Dienststelle für Vermessung auch die Koordination zwischen den kantonalen Dienststellen.

Wir beurteilen das neue Gesetz daher auch im Grundsatz positiv. Wir sind uns aber bewusst, dass dieses Gesetz – sofern das neue Geoinformationsgesetz des Bundes im Jahr 2008 in Kraft treten wird – wieder revidiert und in wichtigen Teilen ergänzt werden muss.

Eine Frage an den Departementvorsteher:

Anlässlich der Kommissionssitzung zur zweiten Lesung hat Herr Philippe Spörri, im Namen des Departementvorstehers bestätigt, dass in Artikel 22, Absatz 4, sofern hier eidgenössisch paritätisch erstellte Tarife bestehen, diese auch im Wallis angewendet werden. Kann dies der Departementvorsteher ebenfalls bestätigen?

Die CSPO wird keine Änderungen mehr beantragen und ist für Eintreten.

La discussion est close.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich kann mich kurz halten, da Eintreten ja unbestritten ist. Die drei Hauptachsen sind die Schaffung einer gesetzlichen Grundlage, damit eben die Daten zentral geführt werden können, eine Koordination stattfinden kann. Es wurde auch zu recht darauf hingewiesen, dass das jetzt wichtig ist.

Il est important pour nous, pour une utilisation efficace et durable, d'avoir besoin d'une politique commune ainsi que des standards et technologies uniformes. Je vous remercie d'avoir accepté le principe de la centralisation de la gestion des données en matière de territoire.

Un autre thème qui nous était cher est celui d'apporter des allègements du mode de calcul des participations des communes et des propriétaires aux frais de la mensuration, et surtout de donner une incitation financière à ces communes qui n'ont pas encore fait la mensuration, comme cela a été soulevé par le groupe DC du Centre, à ces 15 communes, comme cela a été soulevé par le député Robert Sarbach, pour vraiment les animer et les motiver à faire cette mensuration cadastrale puisqu'il est clair qu'il est important, en zones à bâtir, d'avoir une mensuration correcte et vérifiée.

Pour répondre à la question concernant le système d'information et le budget, j'ai pu constater qu'il y avait une interpellation urgente déposée; je me réjouis d'y répondre puisque, justement, elle a trait à ces questions de budget ainsi qu'à l'avis fait par M. Dütschler. Cela me donnera l'occasion de préciser notre politique en la matière.

Die Frage von Stefan Andenmatten, ob ich bestätigen kann, dass die paritätischen Tarife angewendet würden. Dazu kann ich Ihnen sagen, dass ich mich hier und heute nicht aus dem Fenster lehne, denn die Festlegung des Tarifs liegt in der Kompetenz des Staatsrats. Und Sie geben uns in diesem Gesetz die Kompetenz diese Tarife festzulegen. Das einzige was ich versprechen kann ist, dass bevor wir diese Verordnungen beschliessen, wir mit dem Verband der Geometer diesbezüglich einen Kontakt haben, aber mehr möchte ich dazu nicht sagen.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Bei Punkt 17 ist demnach das Eintreten nicht bestritten. Somit sind wir also unisono auf die zweite Lesung eingetreten.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen de la loi en deuxième lecture, *séance du jeudi matin 16 mars 2006.*)

Entrée en matière

18. PROJET DE DECISION
concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de
Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass,
tronçon: Grenchols Gundersand - Grenchols Bath, sur le territoire de la
commune de Grenchols

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Korrektion der Linienführung mit Neubau der
Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig -
Furkapass, Teilstück: Grenchols Gundersand - Grenchols Bath, auf dem
Gebiet der Gemeinde Grenchols

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Präsident: Anton Andenmatten / Rapporteur: Jean-Pierre Rouvinez

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié avec assiduité ce projet de décret et s'est montré unanimement favorable à son égard.

Démolir un pont qui a plus d'un demi-siècle et qui ne répond plus aux exigences actuelles en termes de sécurité routière au lieu de se contenter d'un simple assainissement. Profiter de l'occasion pour étudier diverses alternatives qui correspondent mieux aux exigences actuelles d'un axe qui voit le passage de plus de 2 millions de véhicules par an et qui est le seul accès routier à une région importante de notre canton. S'inquiéter des possibilités de garantir le trafic pendant les travaux. Il ne manque décidément plus que la déviation de l'un ou de l'autre village pour que le tableau soit parfaitement idyllique.

Nous ne doutons d'ailleurs pas une seconde que s'il devait y avoir d'autres cas similaires dans le canton, tout serait mis en œuvre pour corriger au plus vite la situation.

C'est donc dans l'impatience de voir arriver les projets correspondants que le groupe DC du Bas-Valais accepte l'entrée en matière sur cet objet et entérine la modification d'ordre rédactionnel proposée par la commission.

Merci de votre attention.

M. le député Jean Rossier (PDCC):

La nécessité du projet de décision qui nous est soumis ne se pose pas. Cinq cents mètres de nouveau tracé comportant un pont de 80 mètres, c'est une évidence tant le retard d'entretien est avéré dans cette partie de notre canton.

Le groupe DC du Centre vous apporte tout de même quelques considérations.

Au vu de l'état du pont actuel, nous nous posons la question de savoir combien de temps ce vieillard tiendra encore. En tous les cas, nous l'espérons, jusqu'à ce que ce produit atteigne la marche de la priorité 1 ou celle de l'urgence, celle-ci non souhaitée.

Lors de la session de décembre 2005, notre Parlement acceptait un crédit d'engagement de 13'872'400 francs concernant Zen Hohen Flühen distant de quelques petits kilomètres du pont dont le crédit nous occupe aujourd'hui. Ces deux objets sont tributaires du même article de la décision qui stipule que "les travaux ne pourront être entrepris que s'ils figurent dans le programme routier établi par le Conseil d'Etat et pour autant que les disponibilités budgétaires le permettent". Il faudra, dès lors, décider quel sera le projet qui aura la priorité 1... sur la priorité 1, cela d'autant plus que la participation fédérale, dans un avenir proche (juin 2006), risque de changer dans le sens où l'axe H19 fera partie du réseau de base fédéral ou du réseau complémentaire; reste à savoir, en effet, dans lequel de ces réseaux cet axe sera classé. En fait, s'il est classé dans le réseau de base, tout sera à charge de la Confédération et s'il fait partie du réseau complémentaire, il y aura une subvention fédérale globale qui sera attribuée au canton. Demande vous est faite, Monsieur le conseiller d'Etat, de nous éclairer sur ce sujet.

Passons au vélo. Sachant que, soit en aval soit en amont, il n'existe pas de piste cyclable digne de ce nom, le groupe DC du Centre est tout de même surpris de constater que l'on esquive ou on botte en touche une réponse sur la question de savoir s'il existe effectivement une piste cyclable sur ce nouveau pont. Qu'en est-il effectivement?

Dans le domaine des 40 tonnes enfin, le groupe DC du Centre est étonné de constater qu'il est toujours difficile, à l'intérieur de notre canton, de trouver une unanimité pour nous défaire de l'image de "réserve d'indiens" collée aux étoiles de notre drapeau. Pour notre groupe, la vallée de Conches fait partie de la colonne vertébrale du Valais, il est donc indispensable que les nouvelles constructions répondent aux critères actuels de la statique et de la communication. Nous renvoyons donc ces députés progressistes en page 9 du message du Conseil d'Etat afin qu'ils puissent constater par eux-mêmes le coût du pont par rapport au crédit demandé et, de ce fait, imaginer le peu de différence qu'il y aurait de faire un ouvrage au rabais sous des prétextes qui n'ont rien à voir avec la fonction de base du nouvel accès que l'on doit fournir à la population qui vit en amont.

Tout en sachant que pour gagner le Haut-Valais à la force du mollet, il faut pédaler et que pour mériter l'acheminement de moult produits pesants, il vaut mieux habiter le bas... du Haut-Valais, le groupe DC du Centre reste convaincu qu'un tronçon nouveau de 500 mètres, sécurité comprise, n'est pas à négliger, c'est une nécessité.

Sur ces considérations, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

M. le député (suppl.) Pascal Lugon (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a examiné attentivement ce projet de décision.

Les points principaux ayant été rapportés par les intervenants précédents et ne voulant pas allonger le débat, le groupe PS/AdG est d'accord d'entrer en matière sur ce projet de décision.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion unterstützt den Neubau der Kupferbodenbrücke auf Gebiet der Gemeinde Grengiols. Gemäss den Inspektionsberichten ist die bestehende Brücke in einem besorgniserregenden Zustand. Aus Sicherheitsgründen ist der Neubau der Brücke also dringend notwendig.

Ausserdem ist die Furkastrasse H19 die einzig funktionierende Strassenverbindung für den Transitverkehr. Sollte diese Achse wegen des schlechten Zustands der bestehenden Brücke gesperrt werden, so wäre die bedeutende Tourismusregion Goms von Westen her auf der Strasse nicht mehr erreichbar. Ein möglichst baldiger Baubeginn ist deshalb mehr als wünschenswert.

Die SVP-Fraktion ist für Eintreten. Ich danke Ihnen.

M. le député Frédéric Mivelaz (GRL):

Le groupe radical-libéral a pris connaissance dudit projet de décision.

Au vu des rapports d'inspection jugeant l'état du pont existant de très mauvais, le groupe radical-libéral est conscient de la nécessité d'entreprendre des travaux vitaux pour les régions touristiques de Rarogne oriental et de Conches.

Ces travaux visant, de plus, à garantir la sécurité des usagers, le groupe radical-libéral accepte donc tout naturellement l'entrée en matière. Merci.

Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger (CVPO):

Die Kupferbodenbrücke ist ein Bauwerk der Transitstrasse Ost-West in unserem Kanton. Diese Strassenachse ist eine der wichtigsten Durchgangsstrassen in unserem Kanton.

Aus diesem Grund ist das vorliegende Projekt sicher unbestritten.

Die Ängste bezüglich der Erhöhung der Gewichtslimiten sind sicherlich unbegründet.

1. Muss heute ein Bauwerk vom Gesetz her zwingend für 40 Tonnen ausgelegt werden.

2. Muss es ein Ziel sein, die Gebirgsstrassen auf mindestens 32 Tonnen zu erhöhen. Dies sicherlich auch zum Wohle unserer Umwelt. Grössere Gewichte bedeuten in einem gewissen Sinn auch eine Reduktion der Anzahl Lastwagenfahrten.

Aus diesem Grund ist die CVPO für Eintreten.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Die FDPO unterstützt den Neubau dieser Brücke und wir sind gleichzeitig erfreut, dass damit eine langjährige Gefahrenstelle eliminiert wird. Die Brückenplanung überzeugt einerseits durch die Linienführung und andererseits ist aus touristischen und wirtschaftlichen Überlegungen die Erhöhung der Belastungsgrenze gegenüber der alten Brücke sehr zu begrüßen. Das Goms braucht für seine wirtschaftliche Zukunft auf der Strasse die bestmögliche Zufahrt. Die neue Brücke ist ein wichtiger Schritt die Besserschliessung des Goms zu gewährleisten.

Die FDPO ist für Eintreten.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Gewährleistung der Sicherheit der Strassenbenützer sowie ungehinderte Durchfahrt und das Kreuzen aller Fahrzeugkategorien sind stechende Argumente.

Innerhalb von wenigen Monaten hat der Grosse Rat des Kantons Wallis erneut ein verkehrspolitisch wichtiges Dossier für die Bezirke Östlich Raron und Goms auf dem Tisch. Neben dem Projekt Zen hohen Flühen geniesst auch das vorliegende Projekt oberste Priorität. Generell ist die H 19 die einzig funktionierende Strassenverbindung für den Transitverkehr bis und mit 28 Tonnen. Sollte aufgrund des schlechten Zustands der bestehenden Kupferbodenbrücke diese Achse gesperrt werden müssen, würde diese wichtige Verbindung wegfallen und somit wäre das Goms von Westen her auf der Strasse nicht mehr erreichbar. Stellen Sie sich vor, geschätzte Damen und Herren Grossräte, dies würde in den Sommermonaten Juli und August geschehen, Monate mit durchschnittlich bis zu 9'600 Fahrzeugen und 30 Zügen der MGB pro Tag, nicht eingerechnet der übrige Werksverkehr. Unvorstellbar, eine wirtschaftliche Katastrophe!

Deshalb geniessen sowohl das Projekt Zen hohen Flühen als auch das Projekt Sanierung Kupferbodenbrücke für unsere Bezirke Östlich Raron und Goms beide oberste Priorität. Keine Einsprachen und eine einmütige Kommissionsmeinung zum grundsätzlichen Projekt unterstreichen die Bedeutung der Sanierung der Kupferbodenbrücke und der Verschiebung der Linienführung für den ganzen Kanton Wallis.

Die Kosten von 12,98 Millionen Franken sind kein Pappenstiel, jedoch in Anbetracht der Bedeutung vertretbar. Denn die Strassenverbindung muss nicht nur den regionalen, sondern auch den nationalen und zum Teil sogar den internationalen Transitverkehr aufnehmen. Die Brücke wird für 40 Tonnen ausgelegt. Gemäss Aussage der zuständigen Behörden ist die Strasse durch das Goms nicht durchgehend für 40 Tönnen befahrbar. Hinzu kommt, dass für die Pässe niedrigere Limiten gelten, nämlich Grimsel 34 Tonnen, Furka 18 Tonnen und Nufenen 16 Tonnen. Es bleibt zu hoffen, dass die angestrebte Gewichtslimite von 32 Tonnen auf den Walliser Gebirgsstrassen nicht überzogen wird.

Bezüglich des Fahrradweges erlaube ich mir nach Rücksprache mit dem zuständigen Gemeindepräsidenten den Hinweis, dass in Zusammenarbeit mit anderen Gemeinden der Bezirke Goms und Östlich Raron eine andere Lösung gefunden und auch realisiert wird.

Schliesslich ist noch darauf hinzuweisen, dass das Projekt den Kriterien zur Festlegung der Prioritäten für den Bau, die Korrektion und die Wiederinstandstellung der Strassen und öffentlichen Verkehrswege, wie sie vom Grossen Rat in seinem Beschluss vom 29.9.1993 bestimmt wurden, genügt.

Aus all diesen Gründen unterstützt die CSPO-Fraktion dieses Geschäft einstimmig.

Danke.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Um es vorweg zu nehmen, die SPO/Linke Allianz ist aus Sicherheitsgründen für Eintreten auf den Neubau der Kupferbodenbrücke und die verbesserte Einfahrt nach Grengiols, auch wenn hier aus Platz- und mangelnder Nachfragegründen keine Bushaltestelle vorgesehen ist.

Die H19 wird in der Botschaft als einzige funktionierende Strassenverbindung für den Transitverkehr bis 28 Tonnen bezeichnet.

In diesem Satz verbergen sich für die SPO/Linke Allianz wichtige Elemente:

1. Einzige Strasse: Tatsächlich handelt es sich um die einzige Strasse, aber die Zufahrtsmöglichkeiten ins Goms werden auch noch durch die Matterhorn-Gotthard-Bahn gewährleistet und diese Verbindung sollte wie alle anderen öffentlichen Verkehrsverbindungen noch besser durch den Kanton propagandiert werden.

2. Transitverkehr: das Goms, welches seine Tourismuspolitik auf die intakte Natur, Ruhe und Erholung setzt, wäre mit Reisenden, welche bewusst ins Goms reisen und nicht durch das Goms reisen, besser bedient. Transitverkehr hinterlässt ihnen Lärm und Gestank, aber sicher keine goldenen Eier.

3. 28 Tonnen Limite: bis anhin war das Goms offen für Fahrzeuge bis zu 28 Tonnen. Der Tourismus Goms ist nach eigenen Angaben an einer guten Strassenverbindung interessiert. Alpentaugliche Busse, Schülertransporte, Wohnmobile etc. kommen als Zwei- bis Dreiachser auf ein Maximal-Gewicht von 22 Tonnen.

Neu soll die Brücke aber auf 40 Tonnen Lastfall ausgebaut werden.

Nach Auskunft des Astra schreibt der Bund dem Kanton keine Gewichtserhöhung vor, auch dann nicht, wenn die Strasse aufklassiert werden sollte. Ein Ausbau auf 40 Tonnen stützt sich also nur auf den gängigen Normen und im Widerspruch auf was vorhin gesagt wurde auf keine gesetzliche Regelung.

Bei einem Brückentyp dieses Typs fallen die Kosten für diese Aufrüstung von 28 auf 40 Tonnen auch nicht gross ins Gewicht.

Trotzdem, und das betone ich hier nochmals klar, käme ein genereller Ausbau der Strasse und deren Öffnung für 40 Töner auch in Zukunft für die SPO/Linke Allianz und für andere breite Kreise nicht in Frage.

Auch wenn Anton Andenmatten anmerken wird, dass wir hier nicht über die Öffnung des Goms für 40 Töner debattieren, so ist klar: die Kupferbodenbrücke ist eines der ersten Bauwerke, welche in Richtung Goms auf 40 Töner ausgerichtet werden soll. Andere sollen folgen. Aber Achtung: wer gross konzipierte Strassen und Brücken baut, wird Schwerverkehr ernten.

Um dieser Gefahr vorzubeugen und Staatsrat Rey-Bellets Worte noch etwas genauer auszudeutschen, hinterlegt die SPO/ Linke Allianz einen Antrag, welcher eine Limitierung der Strasse und Brücke auch in Zukunft auf 28 Tonnen garantiert.

Damit sollte einer Unterstützung der Vorlage durch unsere Fraktion nichts mehr im Wege stehen.

Danke.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Anton Andenmatten (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr:

Bei diesem Projekt können grundsätzlich drei Probleme gelöst werden. Wie bereits gesagt,

1. der Ersatz dieser Kupferbodenbrücke, die in einem sehr schlechten Zustand ist und ein Sicherheitsproblem darstellt,
2. kann auf diesem Streckenteil die Linienführung verbessert werden und
3. können wir noch einen besseren Anschluss nach Grenchols machen.

Die Kosten sind rund 13 Millionen. Die Strasse ist gegenwärtig im schweizerischen Hauptstrassennetz und aufgrund der geltenden Gesetzgebung übernimmt der Bund 74 Prozent. Dies entspricht rund 9,6 Millionen Franken. Von den Restkosten übernimmt der Kanton 75 Prozent, d.h. rund 2,5 Millionen und sämtliche Gemeinden 25 Prozent, d.h. rund 840'000 Franken.

Wie bereits erwähnt wurde, wird im Sachplan Verkehr zurzeit eine Neuklassierung der schweizerischen Hauptstrassen überprüft. Es kann aber davon ausgegangen werden, dass auch in Zukunft diese Strasse zumindest im schweizerischen Strassennetz verbleiben wird. Wenn sie Bestandteil des Ergänzungsnetzes wird, werden nicht mehr einzelne Objekte subventioniert, sondern Pauschalsubventionen dem Kanton für seine Strassen auf seinem Territorium gewährt.

Es ist sicher noch eine grosse Aufgabe für den Departementsvorsteher, auch für die finanziellen Mittel zu sorgen, wir wissen, dass das nicht ganz einfach ist und dass die Budgets auch im Bund etwas eingeschränkt sind. Aber ich glaube, mit dem müssen wir leben und versuchen das beste herauszuholen.

Es freut mich, dass alle Vorredner im Grundsatz die Notwendigkeit dieser Strasse anerkennen. Die Kommission hat diesem Geschäft einstimmig zugestimmt. Eine einzige Differenz bestand darin, eben diese 40 Tonnen Limite. Die wurde heute wieder von Susanne Hugo-Lötscher aufgeführt. Für die Kommission war es unbestritten, dass man eine Strasse bauen muss, die auch den Schwertransport ermöglicht. Susanne Hugo-Lötscher hat mir gesagt, ich werde jetzt sagen, die Öffnung stehe nicht zur Diskussion. Es ist tatsächlich so. Ob sie generell geöffnet wird ist eine andere Frage, aber wichtig ist, dass man zumindest die Möglichkeiten für Schwertransporte gibt, dass die Brücken heute so gebaut werden, dass diese Optionen offen stehen.

Dies war auch die einstimmige Meinung der Kommission.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Permettez-moi de répondre aux différents intervenants, tout d'abord au député Jean-Albert Ferrez pour le groupe DC du Bas qui soutient ce projet et il soutient d'ailleurs, comme il le rappelle, tous les projets de même nature dans les autres régions du canton. Vous savez l'importance que j'accorde à l'ensemble du réseau routier cantonal. Lorsqu'un corps humain pâtit dans l'un de ses membres, c'est tout le corps qui souffre. Par conséquent, nous devons faire en sorte de réaliser une amélioration du réseau routier qui est finalement notre tissu capillaire sanguin valable sur l'ensemble du territoire. Donc, pas de souci de ce côté-là, Monsieur le député.

En ce qui concerne le député Jean Rossier, fort logiquement, il pose des questions plus techniques. Tout d'abord la survie du vieillard: effectivement, ce pont peut être assimilé à un vieillard en danger de mort. Nous le surveillons de manière à éviter une catastrophe avant que nous n'ayons pu le remplacer. De cette surveillance dépendent évidemment aussi l'autorisation et la reconnaissance par la Confédération des travaux nécessaires à son remplacement. Vous faites un parallèle, Monsieur le député, avec le cas de Zen Hohen Flühen. Je dois dire ici que, même si je ne peux pas exclure dans l'état actuel qu'une catastrophe naturelle ne se reproduise pas à Zen Hohen Flühen, nous avons pris un certain nombre de mesures et que nous en prendrons encore, des mesures provisoires et préalables, pour s'assurer d'éviter une catastrophe, mais la nature est parfois et la plupart du temps plus forte que nous. Toutefois, il faut le dire ici, lorsque nous ne pouvons pas réaliser les projets indispensables dans un laps de temps assez court, nous prenons des dispositions provisoires qui nous permettent d'éviter au maximum les risques.

Le classement de cet axe – le président de la commission thématique l'a rappelé – dans le cadre du réseau routier fédéral va dans le sens du maintien de son statut actuel et non pas dans le sens d'un classement dans les routes d'importance nationale, donc réseau complémentaire, c'est-à-dire qui bénéficie globalement, comme ceci a été rappelé, de subventions fédérales annuelles non plus affectées à tel ou tel ouvrage, mais globales, en fonction de l'importance du réseau secondaire dans le canton.

Votre question concernant les cyclistes m'intéressent aussi, j'ai fait pas mal de vélo dans ma jeunesse, je n'ai plus le temps d'en faire, mais je vais examiner avec le chef de la section quelles sont les dispositions qui sont prises et qui peuvent encore être prises dans le cadre de l'examen du projet de détail.

Les routes, Monsieur le député, vous avez raison de le dire comme d'autres, doivent être dimensionnées selon des principes statiques et les ouvrages en particulier doivent l'être de manière correcte, sans réticence.

Je ne reviens pas sur les déclarations d'approbation des différents groupes, que je remercie.

Le député Frédéric Mivelaz, représentant du groupe radical-libéral, a raison de souligner que ces investissements sont vitaux pour ces régions touristiques, bien sûr vitaux pour notre propre population, mais aussi pour l'économie touristique et pour nos hôtes.

Le cas particulier de cette route, Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher, c'est que, effectivement, qu'on le veuille ou non, c'est la seule route de cette vallée. C'est un axe intercantonal reconnu par la Confédération. Vous dites à raison que nous devons soutenir aussi le rail. J'aimerais vous rappeler ici que nous en faisons en tout cas autant, si ce n'est plus, pour le rail puisque, chaque année, la Matterhorn Gotthard Bahn, dans les indemnités annuelles (couverture des coûts non couverts), nous coûte plusieurs dizaines de millions de francs et que, de surcroît, vous vous en souvenez aussi puisque, il n'y a pas si longtemps, nous avons voté plusieurs décisions dans ce Parlement pour plusieurs dizaines de millions de francs pour la Matterhorn Gotthard Bahn. Alors, Madame la députée, il ne faut pas opposer encore une fois la route et le rail, mais bien faire tout ce que nous devons pour que ces deux modes de locomotion complémentaires soient développés.

Madame la députée, en ce qui concerne vos remarques au sujet du dimensionnement aux 40 tonnes, nous avons une obligation de dimensionnement des ouvrages qui doivent répondre aux normes Swiss Code. Ces normes ne discutent pas de savoir si l'axe est ouvert ou pas aux 40 tonnes, aux 32 tonnes, aux 48 tonnes ou Dieu sait quoi. Ces normes exigent pour ce type d'ouvrage, sous l'angle statique, un dimensionnement qui permet entre parenthèses le passage des 40 tonnes, mais la question de l'accessibilité aux 40 tonnes, c'est une décision particulière qui est à prendre pour chaque axe. En ce qui nous concerne, dans l'état actuel des choses, nous imaginons que cet axe devrait rester limité à 32 tonnes parce qu'il n'est pas, même à vue humaine dans l'immédiat et pour le moyen terme en tout cas, du tout dimensionné pour accueillir des poids lourds plus importants que des quatre essieux. Donc, les trains routiers et les semi-remorques, pour nous, c'est quelque chose de très difficile sur cet axe, indépendamment du pont de "Kupferboden". Donc, si ceci peut vous rassurer, les décisions relatives à l'ouverture de l'axe à autre chose qu'aux 40 tonnes font l'objet d'une procédure. Cette procédure n'est pas envisagée autrement qu'actuellement par des renforcements d'une série d'ouvrages complémentaires sur cet axe ouvert aux 32 tonnes. Je répète encore une fois que c'est une procédure indépendante et, dans l'immédiat, nous devons dimensionner cet ouvrage neuf comme tous les autres, c'est-à-dire selon les normes Swiss Code.

Voilà ce que je voulais dire en vous remerciant de votre appui à ce projet routier important pour notre canton.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Das Eintreten ist nicht bestritten, demnach angenommen.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 16 mars 2006.*)

Entrée en matière

19. PROJET DE DECRET **modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la** **protection de l'environnement** *(première lecture)*

Eintretensdebatte

DEKRETSSENTWURF **zur Änderung des Gesetzes betreffend die Anwendung der** **Bundesgesetzgebung über Umweltschutz** *(erste Lesung)*

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Président: Willy Giroud / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député André Quinodoz (PDCC):

Faire face aux futures obligations financières découlant de l'assainissement des sites pollués par des déchets, apporter un soutien financier à nos communes quand le responsable de la pollution est inconnu ou insolvable et ainsi améliorer les conditions de vie en Valais représentent un but des plus louables que le groupe DC du Centre est prêt à soutenir.

Pour l'étude approfondie de ce projet de décret, nous aurions, cependant, souhaité disposer de la présentation de M. Arnold sur la problématique cantonale. Cet exposé, si on s'en réfère au rapport de la commission, contenait des données chiffrées des plus intéressantes sur le cadastre des sites pollués; preuve en est que le président de la commission avait expressément souhaité que cet exposé nous soit transmis.

En l'absence de ces données, nos commissaires nous ont accompagnés dans la lecture et dans l'étude attentive de ce projet de décret. Nous y avons ainsi découvert que:

- le cadastre cantonal des sites présumés pollués en recense actuellement 1'200;
- le montant pour l'investigation des décharges est estimé à 11 millions de francs et pour l'assainissement, si nécessaire, celui-ci n'est pas chiffrable, mais pourrait se monter à plusieurs millions pour un seul site.

La révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement fixe à 40% la part de la Confédération pour l'investigation préalable des sites pollués. Dans ce contexte et face à ces montants importants, il est primordial que le canton soutienne financièrement les communes. Nous saluons le choix du subventionnement qui sera basé sur la répartition en pratique dans le domaine de la protection des eaux.

Nous avons également pris bonne note que l'investigation et l'assainissement des sites pollués n'impliqueront pas d'augmentation du budget du Service de la protection de l'environnement. Peut-on en conclure que le solde pour l'investigation et l'assainissement des sites pollués sera à la charge des communes?

Chers collègues, l'étude et le cadastre des sites pollués que nous traitons aujourd'hui s'ajoutent à ceux des zones à risques, d'incendies, d'avalanches, de la protection de l'air ou du plan général d'évacuation des eaux. A chaque fois, ces études, ces cadastres engendrent des contrôles et des frais énormes qui sont toujours finalement à la charge des contribuables.

Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, en vous désignant vous et votre département comme autorités compétentes pour décider de l'assainissement des sites contaminés, nous sommes persuadés qu'avant d'entreprendre des investigations sur les 1'200 sites recensés et en faisant confiance à votre bon sens pratique, vous fixerez des priorités sur la nécessité à entreprendre ces assainissements.

Fort de ces remarques, le groupe DC du Centre entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

A la lecture du message et du rapport de la commission thématique concernant ce projet de décret, le groupe radical-libéral ne peut que défendre cette vision politique en matière environnementale.

Le groupe radical-libéral accepte l'entrée en matière.

En effet, si nous pouvons précéder sans attendre une longue et complète révision de la LALPE, et cela pour limiter l'impact de certaines pollutions, c'est fort appréciable. Il paraît évident que si l'on raccourcit le temps nécessaire aux investigations préalables, l'on diminue d'autant les risques d'une contamination.

Cette proposition de nouvelle répartition des coûts jusqu'alors à la charge des communes et dorénavant partagés par le canton ne peut être que bénéfique sur les délais d'assainissement.

Nous espérons que ce genre d'initiative puisse inciter les autres cantons à suivre cet exemple.

Tout en réitérant notre soutien à ce projet de décret, nous nous permettons, Monsieur le conseiller d'Etat, de vous poser quelques questions:

Quel est le montant actuel que possède la Confédération suite à l'encaissement des taxes OTAS?

Connaissant l'état d'avancement du cadastre et le nombre de sites évalués, notre canton fait-il partie des bons élèves au niveau suisse?

Lorsqu'un assainissement se révèle nécessaire après une investigation de détail et cela dans tous les cas de figure que le propriétaire soit connu, inconnu ou insolvable, qui détermine et contrôle les options techniques devant être prises?

Une planification plus serrée est-elle envisageable en ce qui concerne les 163 sites qui doivent faire l'objet d'une investigation dans tous les cas? Pouvons-nous terminer ces contrôles avant l'échéance du décret, cette solution permettant une meilleure appréciation de la situation tant au niveau financier que des délais d'assainissement?

Merci d'avance pour vos réponses.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Die CVPO stimmt dem vorliegenden Dekretsentwurf einstimmig zu. Das Geschäft ist unbestritten.

Die Fakten betreffend Deponien und durch Abfälle belasteten Standorte in unserem Kanton liegen auf dem Tisch. Die Dringlichkeit der Gesetzesänderung ist gegeben und die finanziellen Verbindlichkeiten sind für alle Beteiligten klar und transparent. Das Verfahrensprozedere bei Altlasten ist übersichtlich und klar aufgeführt. Die vorberatende Kommission hat das Geschäft einstimmig zur Annahme empfohlen und wir schliessen uns diesem Antrag an.

Ich stelle den Antrag – im Sinne dass wir etwas Zeit gewinnen –, dass wir für dieses Dekret nur eine Lesung machen. Das ist ein Antrag meinerseits.

M. le député Jean-Didier Roch (PDCB):

Le groupe DC du Bas s'est penché avec attention sur ce projet de décret.

Il relève que cette adaptation de l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement permet de préciser l'autorité compétente pour décider de l'assainissement des sites contaminés, mais surtout de définir qui prend en charge les coûts d'investigation préalable, d'investigation de détail et finalement les assainissements.

Outre le fait que ce projet de décret permettra – nous en sommes convaincus – d'assainir à moyen terme les sites pollués et de rendre à Dame Valais plus affriolants ses dessous parfois troublants, il permettra également de relâcher un peu le corset des charges financières des communes par un subventionnement substantiel sur les coûts globaux des investigations, de l'assainissement et de la surveillance des sites dont le responsable est inconnu ou insolvable.

Nous n'avons pas eu de difficulté à nous rallier, à l'instar de la commission thématique, au projet de décret qui nous est soumis. Le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Grundsätzlich gilt es hier die notwendige formelle Gesetzesgrundlage zu schaffen, um die Finanzierung der Sanierung der Deponien und Altlasten sicher zu stellen und gleichzeitig die Gemeinden finanziell zu entlasten.

Umweltschutz bedeutet in diesem Fall Sanierung von Altlasten um deren mögliche, schädliche Einwirkung auf die Gewässer, Luft und Boden zu vermeiden oder zumindest einzuschränken. Eine Verbesserung der Lebensbedingungen und Erhaltung von Lebensqualität in unserem Kanton ist von grosser Wichtigkeit.

In der heutigen Gesetzgebung gehen die Sanierungskosten von Altlasten oder so genannten "Waisenorte", wo die Eigentümer oder Verursacher unbekannt oder zahlungsunfähig sind, vollumfänglich zu Lasten der Gemeinden.

Mit diesem Dekret werden die Kosten nicht nur von den Gemeinden, sondern künftig auch von Bund und Kanton mitgetragen.

Dieses Dekret ist wohl unumstritten und es wäre wünschenswert – auch von unserer Seite – auf die zweite Lesung zu verzichten.

In diesem Sinne ist die CSPO für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Wir haben übrigens die Anträge von Herrn Schmid und Frau Brigger zur Kenntnis genommen. Die Abstimmung wird dann nach der ersten Lesung durchgeführt. Normalerweise braucht es das Votum von 15 Abgeordneten oder vom Kommissionspräsident. Aber wir werden uns, glaube ich, hier dann irgendwie einigen und diese Anträge am Donnerstag zur Abstimmung bringen betreffend den Verzicht auf eine zweite Lesung.

M^{me} la députée (suppl.) Prisca Vythelingum (PS/AdG):

Toute médaille a un revers. Les trente glorieuses sont caractérisées par une croissance insouciant des biens produits et du PIB, c'est-à-dire de l'économie. Le revers, moins visible, a été l'utilisation de l'environnement comme dépotoir de déchets que l'on pensait définitif. Il suffisait de cacher le problème pour le résoudre.

La prise de conscience environnementale, de la valeur des ressources et des services des écosystèmes ont mis en évidence les dangers réels et potentiels posés par des déchets dangereux enfouis sous terre, susceptibles de se répandre dans l'environnement et d'entrer en contact avec la population. Ce danger devient d'autant plus perceptible que les anciens dépotoirs se retrouvent, avec l'extension urbaine et industrielle, dans les nouvelles zones à construire.

La législation actuelle permet de limiter fortement les sites pollués en obligeant les entreprises industrielles à assainir les sites contaminés avant toute cessation d'activité ou en obligeant les repreneurs d'entreprises en faillite ou non solvables à inclure dans la reprise non seulement les actifs, mais aussi les passifs, c'est-à-dire les coûts d'assainissement.

Le projet de décret qui nous est soumis doit permettre l'adaptation de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement (LALPE). Le droit fédéral oblige les cantons à recenser les décharges et les autres sites pollués par les déchets (établissement d'un cadastre), à entreprendre une investigation pour déterminer s'ils sont ou risquent d'être à l'origine d'atteintes nuisibles, à procéder à un assainissement si nécessaire.

Cette adaptation de la LALPE concerne le financement de l'assainissement des sites contaminés dont les coûts doivent être pris en charge par les collectivités publiques, en particulier quand le responsable est inconnu ou insolvable. Normalement, c'est le détenteur du site ou le pollueur qui doit exécuter les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement.

Selon le droit actuel, ce sont les communes qui doivent prendre en charge les mesures d'élimination et les coûts découlant de l'élimination des déchets d'auteurs inconnus ou insolubles. Cette adaptation permet une participation de la Confédération à hauteur de 40% et une participation du canton entre 25 et 45%, le restant (entre 15 et 35%) étant à la charge des communes en fonction de leur capacité financière.

Ce décret permet de corriger les erreurs du passé. C'est pourquoi le groupe PS/AdG se prononce pour l'entrée en matière.

Je vous remercie.

La discussion est close.

M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

Je constate avec satisfaction que tous les groupes entrent en matière de façon unanime sur ce projet de décret.

En ce qui concerne la proposition des groupes du Haut pour une seule lecture, cela rejoint la proposition que voulait vous faire la commission. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le président, si l'on peut voter maintenant pour une seule lecture afin de pouvoir d'ores et déjà modifier l'ordre du jour de jeudi, mais avant cela je pense que le chef du département va vouloir s'exprimer.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Präsident.

Bezüglich der einzigen Lesung muss ich Sie auf Artikel 101 des Reglements verweisen. Gemäss Absatz 2 kann der Grosse Rat über den Verzicht auf die zweite Lesung erst nach der Schlussabstimmung der ersten Lesung verzichten. Wir werden das am Donnerstag durchführen.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Quelques réponses aux interrogations qui se sont fait jour dans cette salle.

Tout d'abord pour répondre à la remarque un peu insidieuse du député André Quinodoz, constatant que le message dit qu'il n'y aura pas d'augmentation du budget du Service de la protection de l'environnement et soupçonnant par là que les charges seront mises sur le dos des communes, j'aimerais signaler que la raison de cette non-augmentation des budgets à venir du Service de la protection de l'environnement réside dans l'achèvement ou le

pratiquement achèvement des travaux liés à l'épuration des eaux. C'est parce que certaines tâches qui effectivement étaient très lourdes pour ce service jusqu'à présent diminuent d'importance que nous pourrions conserver un niveau du budget du Service de la protection de l'environnement sans dépassement. Toutefois, il faut clairement annoncer aussi que cette tâche-là est une tâche qui, jusqu'à présent, ne chargeait pas le Service de la protection de l'environnement et qu'il faudra, pour cette tâche-là, prévoir les moyens financiers nécessaires. C'est globalement qu'il n'y aura pas d'augmentation du budget du Service de la protection de l'environnement.

Cela m'amène tout naturellement à dire aussi, et finalement, Madame la députée Liliane Brigger, vous avez répondu au député André Quinodoz, que cette proposition vise, au contraire, à soulager les communes. On dit souvent dans cette salle qu'il y a des transferts de charges du canton sur les communes, on est ici dans l'exemple exactement contraire d'un transfert des charges des communes sur le canton. C'est un transfert que nous avons nous-mêmes voulu pour des raisons de motivation des communes, parce qu'il faut entreprendre ces démarches et qu'il faut pour cela que les communes se sentent appuyées, et elles se sentent appuyées surtout si on les aide financièrement. Mais il est tout à fait évident qu'il s'agit d'un transfert de charges des communes sur le canton. C'est la raison pour laquelle aussi le Conseil d'Etat a mentionné dans son message (p. 7) un certain nombre de réserves sur la poursuite de cette opération chargeant le canton de charges qui ne sont actuellement pas les siennes. Cependant, je me réjouis naturellement avec vous que nous puissions collaborer et aider les communes dans cette mission. C'était ma volonté.

Quant aux investigations, Monsieur le député, vous demandez qu'on les fasse avec un certain sens pratique, c'est-à-dire ne pas exagérer avec des investigations qui finalement ne seraient pas justifiées et qui coûteraient beaucoup d'argent. Tout le processus d'élaboration du cadastre vise à cela. Vous savez que c'est par milliers que les sites potentiellement contaminés ont été répertoriés. Il n'en reste plus que 1'200, parmi lesquels plus qu'un tiers qui nécessite des investigations. Alors, vous voyez, Monsieur le député, que l'on procède vraiment par élimination avant de se lancer dans des investigations extraordinairement développées.

Cela m'invite à répondre – je fais la transition-là – aux questions du député Aldo Resenterra qui, lui, demande exactement l'inverse de vous, Monsieur le député André Quinodoz, c'est-à-dire qui demande s'il est possible que la planification sur les 163 sites présumés pollués et qui nécessitent une investigation peut être faite avant l'achèvement de la durée de validité de ce décret. Alors, je ne vais pas répondre deux fois différemment à vous deux, Messieurs les députés, mais je vais vous dire qu'effectivement ces investigations, nous allons les faire dans un ordre de priorités en fonction de la dangerosité présumée de chaque site, en fonction de la situation particulière, j'allais dire topographique, de chacun de ces sites. Il est évident que cela dépend aussi des moyens financiers que nous aurons à disposition pour faire ces investigations. Cependant, il est possible – ici, je réponds au député Aldo Resenterra – d'imaginer des investigations sur la majorité de ces sites présumés pollués, les plus importants, avant la fin de la durée de validité du décret. Toutefois, dans tous les cas de figure, après cette validité du décret, il faudra que ces dispositions trouvent leur place dans la future loi.

Le député Aldo Resenterra a ajouté un certain nombre d'autres questions. Quels sont les montants qui se trouvent actuellement dans la caisse ou la caissette de la Confédération prélevés au moyen de l'ordonnance OTAS? Ce que je peux vous dire, parce que je ne suis pas dépositaire de la caisse fédérale, c'est que, chaque année, l'OTAS prélève sur les entreprises valaisannes un montant de l'ordre de 700'000 francs et que, chaque année, mais ces chiffres sont à prendre avec une certaine réserve, l'OTAS encaisse entre 20 millions et 25 millions sur

le plan suisse. Ce sont donc des montants considérables qui sont à disposition, mais il faut aussi mettre cela en relation avec les coûts considérables d'assainissements, tels que ceux que vous connaissez, Bonfol et d'autres. Ce sont les chiffres que je puis vous donner actuellement.

Je suis beaucoup plus heureux de vous annoncer que le Valais – puisque c'est aussi une de vos questions – est un bon élève. Nous ne sommes pas sur le podium, mais nous avons un diplôme olympique – c'est l'occasion de le dire – puisque le canton du Valais est le cinquième des cantons suisses à avoir établi ce cadastre. D'une manière générale, on peut dire que les cantons romands sont plutôt de bons élèves, mais le Valais n'est pas mal non plus puisqu'il est, je le répète, cinquième de l'ensemble des cantons suisses.

En ce qui concerne la définition des options techniques à prendre en matière d'assainissement, à chaque fois le processus est le même: c'est le détenteur du site ou le responsable de la pollution qui fait des propositions de mesures. Ces propositions de mesure sont approuvées ou non par le Service de la protection de l'environnement. Donc, à chaque fois, c'est une étude technique par des spécialistes, mais générée par le détenteur du site ou le responsable de la pollution, qui est proposée, puis acceptée, complétée ou non par le Service de la protection de l'environnement.

Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne ces interventions, en disant que, bien sûr, je ne puis qu'être d'accord avec les propositions qui visent à traiter tout cela en une seule lecture si cela peut nous faire et vous faire gagner du temps. Je n'y vois bien sûr pas d'inconvénient.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Es widersetzt sich niemand dem Eintreten. Demnach ist das Eintreten angenommen.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen du projet de décret en première lecture, *séance du jeudi matin 16 mars 2006.*)

Entrée en matière et décision

20. REGLEMENT D'APPLICATION **de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement** **d'avances (modification du 7 décembre 2005)**

Eintretensdebatte und Beschluss

AUSFÜHRUNGSREGLEMENT **zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die** **Entrichtung von Vorschüssen (Abänderung vom 7. Dezember 2005)**

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für
Gesundheit, Sozialwesen und Integration*
Président: Pascal Moulin / Rapporteur: Jacqueline Bovier (suppl.)

Der Präsident:

Es handelt sich hier um ein Ausführungsreglement in der Kompetenz des Staatsrats, d.h. es wird im Prinzip in globo genehmigt oder eben abgelehnt. Es gibt hierzu also keine Detailberatung und keine Lesung. Es gibt eine kurze Eintretensdebatte und dann werden wir direkt beschliessen, weil man keine Abänderungsanträge mehr stellen kann zu den einzelnen Artikeln.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Alexis Turin (GRL):

A quoi sert un Parlement? A quoi sert un député? Est-ce que l'on est une simple chambre d'enregistrement ou sommes-nous un organe législatif?

Je suis les propos que vous venez de tenir, Monsieur le président, vous dites que l'on a affaire à un règlement: soit on l'adopte en bloc, soit on le rejette en bloc.

Alors, de deux choses l'une: soit les sujets qui sont traités dans ce règlement sont mineurs et effectivement ils doivent être dans un règlement, et puis on n'a pas à en parler ici au Parlement, soit ce sont des sujets importants et il faut les mettre dans la loi.

Le groupe radical-libéral, au nom duquel je m'exprime ici, est d'avis que c'est un sujet important que de ne plus limiter dans le temps la période durant laquelle l'Office de recouvrement et des avances des pensions alimentaires (ORAPA) peut intervenir.

Notre groupe aimerait aussi s'interroger sur la mission de l'ORAPA. Quelle est sa mission? Elle est définie à l'article 1 de la loi: il doit servir à encaisser les pensions alimentaires, les contributions d'entretien. De quoi est composée une contribution d'entretien? Elle est composée de deux éléments:

1. la pension que doit verser celui qui n'a pas la garde (c'est souvent le père) et
2. l'allocation familiale. Cette allocation est à verser par celui qui travaille. Ce n'est pas nécessairement la même personne. Si, dans un couple qui se sépare, la garde est attribuée à la mère et que celle-ci travaille à 50%, le père paiera une pension et c'est la mère qui touchera directement les allocations familiales de son entreprise.

Si l'on n'arrive pas à encaisser l'une ou l'autre de ces contributions, on s'adresse à l'ORAPA, institution publique gratuite.

Dans le premier cas, si l'on n'encaisse pas les contributions d'entretien, il y a plusieurs possibilités: soit l'office fait une poursuite, soit il fait une saisie à la source, soit – ultima ratio – il dépose une plainte pénale.

Dans le second cas, si l'on a un problème avec les allocations familiales, on s'adresse aussi à l'ORAPA, mais là qu'est-ce que l'on nous répond? Eh bien, ce n'est pas notre problème.

Alors, vous avouerez, Monsieur le chef du département, que c'est quand même une réponse qui heurte le bon sens populaire.

J'en ai d'ailleurs causé un mot avec bien d'autres personnes et présidents de groupe dans ce Parlement qui n'arrivent pas à comprendre cette distinction.

Alors, que faut-il faire? Faut-il déposer une motion pour que, enfin, l'ORAPA s'occupe aussi de ce problème? Je serais presque tenté de le faire en voyant la vitesse avec laquelle vous avez répondu au postulat qui a été déposé par le groupe SPO, postulat déposé en novembre dernier et, déjà en janvier, une commission se penche sur le problème et, la première session qui suit, on examine cette question des pensions alimentaires. C'est certainement un record en la matière. Tant mieux pour les personnes qui ont de la peine à encaisser les pensions alimentaires.

Ce qui est gênant dans ce dossier, c'est que celui qui vous parle, le 13 décembre 2005, a déposé une question écrite auprès de votre département pour demander que précisément ce problème des allocations familiales soit traité par l'ORAPA.

Ce qui est aussi gênant, c'est que le 30 janvier – et j'ai pris mes renseignements auprès du président de la commission –, lorsque la commission a discuté de ce problème, ma question n'a pas été débattue ni même présentée aux commissaires. Voilà.

Mais il y a quand même une porte de sortie par rapport au problème que soulève le groupe radical-libéral. Si, Monsieur le chef du département, vous êtes d'accord que l'ORAPA, dorénavant, s'occupe aussi du paiement des allocations familiales afin que la loi soit respectée en d'autres termes, il n'y a même pas besoin de déposer une motion.

Vous comprendrez bien que pour toutes les personnes en difficulté, et il s'agit principalement de mères avec des revenus très faibles, qui n'arrivent pas à se faire payer les contributions d'entretien et les allocations familiales, juste un exemple pour illustrer la pertinence de cette problématique: il n'est pas rare que les allocations familiales dépassent les contributions d'entretien; si on prend un couple qui se sépare, avec un faible revenu, avec trois enfants par exemple, peut-être que le père devra payer 150 ou 200 francs par enfant et puis que la mère va toucher 260 francs d'allocations familiales par enfant, ce qui est plus élevé que la pension que verse le père; c'est donc vital pour la mère qu'elle puisse obtenir aussi ces allocations familiales.

On me dit que, finalement, il n'y a qu'une lettre à écrire. Eh bien!, s'il n'y a qu'une lettre à écrire, est-ce que l'ORAPA peut l'écrire? Telle est ma question.

Merci.

M. le député Pascal Rey (PDCC):

Débiteurs d'aliments et crédit-rentiers ont retenu l'attention du groupe DC du Centre qui reconnaît la nécessité d'agir pour que s'améliorent au plus tôt les conditions de vie des personnes concernées par ces prestations sociales bien particulières.

Actuellement, au terme de deux ans, le crédit-rentier, le plus souvent, comme ceci a été dit par mon préopinant, la crédit-rentière, devrait s'adresser à l'aide sociale pour obtenir les montants correspondant à des besoins vitaux et faire face aux fins de mois difficiles. Il y est parfois renoncé par gêne et parce que l'aide sociale est, selon la loi qui la définit, toujours due et remboursable dès que la personne qui en a bénéficié revient à meilleure fortune. Si, faute d'avoir obtenu ces pensions dues par le débiteur d'aliments, la mère fait appel à l'aide sociale, elle devient dès lors soumise à ces dispositions contraignantes qui la rendent débitrice de l'aide sociale, ce qui est, à nos yeux, inacceptable.

Le présent projet de modification supprimant la limite des deux ans et permettant de renouveler d'année en année, selon les principes énoncés, ces prestations nous satisfont, comme le fait de pouvoir renoncer au versement de ces avances si les revenus de la personne bénéficiaire sont suffisants.

Notre groupe souhaiterait, toutefois, obtenir les deux éclaircissements suivants:

Le premier a trait aux limites de revenus. Ainsi, n'aurait-il pas été possible d'harmoniser la limite de revenus avec celles déjà existantes, notamment celle des caisses maladie qui est, certes, évolutive alors que celle nous intéressant ce jour devient fixée par le règlement?

Le second concerne l'article 6, lettre c, traitant de l'âge limite permettant de bénéficier des avances fixées. La fixation de cette limite à 20 ans révolus plutôt qu'à 18 ans appelle, de la part de notre groupe, le souhait d'un complément d'information que les messages du Conseil d'Etat et de la commission n'ont pu satisfaire.

Dans l'attente de ces légers compléments d'information, notre groupe accepte l'entrée en matière et, comme le Conseil d'Etat, reconnaît la nécessité de faire entrer ce projet en vigueur de façon rétroactive au 1^{er} janvier de cette année et ce pour le bien des personnes concernées.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Es gibt noch Geschäfte, die in unserer Fraktion kaum zu Diskussion Anlass geben. Die Änderung im Ausführungsreglement im Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen ist ein solches. Neu werden die Vorschüsse auch zu Unterhaltsbeiträgen nicht mehr auf zwei Jahre begrenzt, sondern von Jahr zu Jahr erneuert. Dies bedeutet für die Begünstigten eine grosse Erleichterung. Es erspart ihnen den Gang auf das Sozialamt. Finanziell ändert sich weder für die Gemeinden noch für den Kanton irgend etwas. Es bleibt alles beim alten.

Diese Änderung im Ausführungsreglement bringt einzig und allein den Betroffenen, d.h. den Geschiedenen, meistens Frauen, die die Unterhaltsbeiträge nie erhalten, eine Verbesserung.

Die CVPO ist für Eintreten.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Die CSPO-Fraktion hat sich anlässlich ihrer letzten Sitzung mit der Änderung des Ausführungsreglements betreffend Eintreibung und Entrichtung von Unterhaltsbeiträgen befasst.

Bei der Entwicklung der Lebensgewohnheiten zeigt das Wallis den gleichen Trend wie die anderen Regionen der Schweiz, eine steigende Anzahl von Scheidungen und von Einelternfamilien. Unser Wunsch nach der intakten Familie ist oft dermassen stark, dass wir darob die Wirklichkeit ausblenden. Für die meisten Betroffenen ist eine Scheidung eine Zeit der Destabilisierung, die sie finanziell und gesundheitlich sowie in ihren sozialen Beziehungen schwächt.

Nach geltendem Reglement betreffend Unterhaltsbevorschussung kann der Elternteil mit Sorgerecht für die Kinder maximal zwei Jahre Unterhaltsbeiträge beantragen, auch wenn die entsprechenden Beträge nicht eingehen. Ab diesem Zeitpunkt musste bisher auf die Sozialhilfe zurückgegriffen werden. Dies bedeutet aber, dass der erziehende Elternteil zum Schuldner wird. Die Belastung einer oder eines Alleinerziehenden ist gross genug, ohne dass noch dieser finanzielle Druck dazukommen sollte.

Nach der Änderung im geltenden Ausführungsreglement würde der effektive Schuldner der Unterhaltsbeiträge zur Kasse gebeten. Wir sind uns bewusst, dass dies zu Fehlbeträgen führen muss, da ja bekanntlich jährlich Vorschüsse von über einer Million Franken nicht eingetrieben werden können. Von aussen betrachtet sieht es nach einer Verschiebung von der Sozialhilfe auf das Amt für Eintreibung und Vorschüsse von Unterhaltsbeiträgen aus. Wir stellen uns jedoch die Frage nach der effektiven Finanzierung der Neuregelung. Wieweit werden der Kanton und wieweit werden dann doch die Gemeinden zur Kasse gebeten?

Die CSPO-Fraktion unterstützt klar die vorgeschlagene Änderung des Ausführungsreglements. Wir betonen aber, dass keine zusätzlichen Kosten für die Gemeinden anfallen dürfen.

M^{me} la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG est fier du changement responsable du règlement sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances, cela pour les raisons suivantes:

La motion, déposée en 2000 par notre collègue Francine Cutruzzolà, soulignait les difficultés que pouvait rencontrer la personne dont l'ex-conjoint ne versait plus ou pas les contributions d'entretien. La motion démontrait également que le non-respect du jugement de divorce plongeait particulièrement les femmes ayant peu de moyens et leurs enfants à l'assistance. Cette situation, surtout dans les petites agglomérations où tout le monde se connaît, était intolérable. Le changement de ce règlement permettra aux personnes lésées et de revenus modestes de toucher un montant nécessaire sans devoir se rendre à l'aide sociale.

Outre l'importance de percevoir un montant mensuel, le fait de préserver un droit sans limite de temps sera, à terme, un bienfait pour la collectivité. Les conséquences liées aux soucis d'entretien seront moindres et l'intégration de la cellule familiale dans la vie sociale sera plus harmonieuse.

En résumé, cette courageuse décision permet à l'autruche de sortir sa tête du sable.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):

Eine kleine Vorbemerkung.

Im Gegensatz zur CVPO haben wir diese Vorlage aufs heftigste debattiert.

Und es hat uns schlussendlich gefreut, dass die von SPO Suppleant Marc Kalbermatter eingereichten Postulate in diesem Ausführungsreglement umgesetzt werden. Durch die Aufhebung der zeitlichen Begrenzung der Vorschüsse von Unterhaltsbeiträgen werden die Kinder und die Exehfrau vom zahlungsunfähigen Schuldner in Zukunft nicht mehr bestraft. Ihnen bleibt dadurch nach Ablauf der bisherigen Zweijahresfrist der Gang zum Sozialamt erspart. Dies kam einer Schuldverschiebung vom zahlungsunfähigen Exehgatten zur dadurch finanziell benachteiligten Exehfrau und deren Kinder gleich.

Deshalb unterstützt die SPO/Linke Allianz diese Änderungen und ist somit für Eintreten.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):

Le groupe DC du Bas a analysé attentivement la modification du règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances, et retient brièvement les points principaux suivants:

1. plus de nécessité de devoir recourir à l'aide sociale après deux ans;
2. évaluation de la situation annuellement avec une continuité du versement pour les personnes en position difficile;
3. responsabilisation du partenaire défaillant qui reviendrait à meilleure fortune;
4. peu d'incidences financières et simplification des démarches pour les bénéficiaires;
5. clarification concernant les ayants droit, la durée du recouvrement et la limite du revenu et de la fortune.

Sur la base des informations en notre possession et des éclaircissements demandés au Conseil d'Etat, nous acceptons l'entrée en matière et suivrons les propositions de la commission thématique qui sont présentées en concertation avec le Conseil d'Etat.

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

Je constate avec plaisir que tous les groupes se rallient au texte qui vous est soumis.

Quelques informations par rapport aux questions de notre collègue Alexis Turin:

Nous devons, pour intervenir dans son sens, modifier la loi et non pas le règlement. Je l'encourage, pour ma part, à le faire. Je l'encourage donc à demander la modification de la loi sur les allocations familiales et la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires, mais l'ORAPA ne pourra pas tout faire avec l'effectif qu'il a, d'après ce que j'ai compris. En effet, pourquoi n'ajouterions-nous pas, avec les avances et les allocations familiales, le loyer, qui doit certainement être en retard, le petit crédit, les factures de l'épicerie et du garagiste?... Donc, il y aurait lieu de modifier non seulement le règlement d'application, mais aussi d'autres lois. On pourra définir à ce moment-là quelles sont les missions de l'ORAPA.

Autre question: celle de la limite du revenu concernant l'adaptation, par exemple, aux caisses maladie. Il s'agit ici d'une loi qui a été harmonisée. Vous avez pu constater que seul le canton du Valais restait avec le Tessin et Neuchâtel alors que tous les autres cantons ont modifié cette loi et porté à 20 ans révolus la limite des avances.

Quant au financement, selon l'harmonisation que nous avons votée l'année passée, les charges sociales sont supportées à raison de 61% par le canton et de 39% par les communes.

Voilà ce que j'avais à vous dire, sinon de vous remercier de suivre la commission.

M. le Conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

La loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances date de 1980. En son article 7, elle donne la compétence au Gouvernement de fixer les conditions, les modalités ainsi que les limites de ces avances. Dans cette loi, il est aussi précisé que c'est le Conseil d'Etat qui élabore un règlement qui doit être, ensuite, soit approuvé, soit refusé par le Grand Conseil. Ce sont les règles, Monsieur le député Alexis Turin, qui ont été fixées par le Grand Conseil de l'époque. Ni vous ni moi n'étions dans les rangs des députés. C'est la loi que nous avons appliquée. Je viendrai à la fin de mes déclarations sur la problématique que vous avez soulevée.

Tout d'abord, quelques informations générales, mais les représentants des groupes politiques, en toute grande partie, ont déjà souligné les changements.

Ce qui est nouveau, c'est que la limitation des avances est écartée. Il n'y a plus une limitation qui porte sur deux ans, mais ces avances sont renouvelées d'année en année, mais bien sûr après avoir analysé la situation de la personne qui a droit à la pension alimentaire.

Il y a quelques années, la députée Francine Cutruzzolà a déposé une motion demandant de prolonger à cinq ans. A cette époque-là, on a dû refuser la motion parce que cela aurait chargé les communes. En effet, il faut savoir que les pensions alimentaires étaient financées à cette époque-là à deux tiers par le canton et à un tiers par les communes tandis que l'aide sociale, qui aurait été déchargée, était financée à 60% par les communes et à 40% par le canton. On aurait ainsi eu une charge et une décharge des uns et des autres.

Par après, nous avons élaboré, avec le Grand Conseil, la loi sur l'harmonisation du financement dans le secteur des différentes prestations sociales. Vous savez que, aujourd'hui, il y a les mêmes taux: 61% à la charge du canton et 39% à la charge des communes. Cela veut dire que si nous faisons ce changement ici, au lieu de pousser ces personnes – en toute grande partie, ce sont des femmes – en direction de l'aide sociale, elles resteraient sous le régime des pensions alimentaires où l'Etat peut verser des avances. Au niveau financier, cela ne change rien parce qu'il y a la même répartition entre le canton et les communes. C'est le point le plus important de la modification de ce règlement.

Je veux encore répondre à l'une ou l'autre des questions ou suggestions.

Monsieur le député Pascal Rey – et je remercie le président de la commission thématique qui a déjà plus ou moins répondu à ces questions –, les limites de revenus sont quelque part toujours arbitraires – ce n'est peut-être pas le bon terme –, mais il faut les fixer quelque part. Ici, nous avons adapté ces revenus depuis la dernière révision de ce règlement. Il faut aussi se poser la question de savoir s'il y avait un avantage concret d'avoir, dans toutes les différentes réglementations, les mêmes limites de revenus. Vous mentionnez les caisses maladie; on pourrait aussi penser aux études, aux bourses, etc. Pour ma part, je pense que ce n'est pas un désavantage s'il n'y a pas les mêmes limites de revenus, mais nous pouvons analyser cela.

Quant à la limitation à la vingtième année, qui ressort de l'article 6, lettre c, nous avons vu, aussi, avec la commission thématique que, dans la plupart des cas, c'est l'âge où un jeune a terminé l'apprentissage ou le collège.

Frau Verena Sarbach-Bodenmüller wie auch Frau Zita Burgener und Frau Laura Kronig unterstützen alle diese Vorlagen. Was wichtig ist und was herausgestrichen wurde, ist das, wenn jemand heute nach zwei Jahren nicht mehr die Unterhaltsbeiträge vorgeschossen bekommt und er dann zur Sozialhilfe gehen muss; angenommen, es ist eine Frau – und es ist ja meistens eine Frau –, die diesen Schritt machen müsste, dann wird sie Schuldnerin gegenüber der Öffentlichkeit und der nicht zahlende Exehatte ist quasi aus dem Schneider. Das ist ja das, was wir hier gerade nicht wollen und so gesehen ist das auch eine Verbesserung, insbesondere für die Frauen in unserem Kanton.

La députée (suppl.) Francine Zufferey Molina a relevé le même avantage qu'apporte le changement de ce règlement.

La députée Margrit Picon-Furrer a, elle aussi, énuméré les avantages du changement de ce règlement.

Maintenant, Monsieur le député Alexis Turin, bien heureusement, le Parlement n'est pas une chambre d'enregistrement parce que c'est la législation, comme je l'ai déjà dit, qui prévoit que c'est de la compétence du Gouvernement d'élaborer un règlement qui doit être approuvé ou refusé in globo. On devrait peut-être voir si on aurait dû mettre ces dispositions dans la législation directe, de sorte que les députés auraient eu la possibilité d'apporter des modifications. Mais je dois dire que, en commission, je suis entré en matière sur toutes les propositions qui ont été présentées. Vous avez aussi vu dans le rapport de la commission qu'il y a quelques changements, en toute grande partie rédactionnels, mais aussi sur le fond qui ont été acceptés et que, par la suite, le Conseil d'Etat a pris ces adaptations comme les siennes.

Vous dites que le bureau qui s'occupe du recouvrement des pensions alimentaires et du versement des avances devrait aussi intervenir pour régler des questions liées aux allocations familiales. Alors, bien sûr, on pourrait donner cette tâche à ce bureau, mais, sur la base de la législation actuelle, cela n'est pas possible. Monsieur le député Alexis Turin, tout comme moi, vous êtes juriste..., vous peut-être meilleur que moi, c'est tout à fait possible, mais si on lit la loi, elle est très claire, elle parle des pensions alimentaires, et les allocations familiales n'ont rien à faire avec les pensions alimentaires. Dans cette salle, en toute grande partie, vous touchez pour vos enfants des allocations familiales, mais, en toute grande partie, vous ne touchez pas des pensions alimentaires parce que vous n'êtes ni séparés ni divorcés. Alors, c'est effectivement une autre chose. On ne devrait pas non plus multiplier les services sociaux parce que si l'on fait de ce bureau aussi un bureau de renseignements et d'intervention ou pour d'autres prestations, alors ce bureau..., c'est peut-être comme je vous l'ai écrit dans la lettre ou dans la réponse à votre question écrite que, par une simple lettre, on pourrait régler le problème. Mais si une femme s'adresse à un avocat, celui-ci peut téléphoner à la caisse pour dire que les allocations familiales sont à verser directement à la mère au lieu du père. C'est aussi, en plus, un autre service dans l'organisation cantonale qui s'occupe des allocations familiales.

Bien sûr, on peut réfléchir à mettre ensemble ces choses, mais, aujourd'hui, ce règlement n'est pas le lieu où il faudrait analyser cette situation. Je répète encore une fois que, sur la base de la législation actuelle, cela n'est pas possible. Il serait carrément illégal d'accorder à ce bureau la tâche de s'immiscer dans les questions touchant aux allocations familiales.

En ce qui concerne finalement le record au niveau du temps, bien sûr, il y avait ce postulat du député (suppl.) Marc Kalbermatter. Cependant, dès que nous avons arrêté la nouvelle loi sur l'harmonisation des taux, je me suis dit que maintenant on pouvait reprendre quelque part l'idée de la motion de la députée Francine Cutruzzolà. Bien heureusement ou malheureusement, – je ne sais pas encore –, ces deux interventions venaient de mon groupe politique, mais néanmoins, c'était pour une fois ici le département lui-même qui avait pris le dossier en main, qui était déjà en train de préparer le message quand le postulat du député (suppl.) Marc Kalbermatter est arrivé.

Le Conseil d'Etat envisage de mettre en vigueur ce nouveau règlement, avec effet rétroactif, de sorte que les femmes de ce canton puissent déjà bénéficier de la nouvelle situation depuis le 1^{er} janvier 2006.

Je remercie tous les groupes politiques qui soutiennent ce projet.

Au député Alexis Turin, je laisse le choix, peut-être, de discuter avec M. Simon Darioli, avec le chef de la caisse de compensation, pour voir comment on pourrait trouver une solution qui pourrait apporter une réponse à votre question, peut-être, effectivement, dans l'intérêt des femmes valaisannes pour trouver une meilleure situation.

Je remercie tous les groupes politiques qui soutiennent ce projet.

Merci.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Deux rectifications matérielles.

La première: je n'ai pas demandé que l'on s'occupe de questions de loyers. Je n'ai pas compris pourquoi le président de la commission thématique parle de cela. J'ai parlé des allocations familiales.

La seconde: je ne sais pas si je suis meilleur juriste que vous, Monsieur le conseiller d'Etat. C'est vrai qu'en 1980, je n'étais pas ici. Il y a beaucoup de lois que j'applique qui date de l'époque où je n'étais même pas né. En fait, c'est l'expression française qu'il faut analyser. Pour ma part, quand je lis "contributions d'entretien", je ne vois pas pourquoi on ne parle pas des allocations familiales. Je vous défie de trouver dans la loi un passage disant que l'on ne s'occupe pas des allocations familiales.

Mais j'ai pris acte qu'il fallait déposer une motion pour que les mères en difficulté dans ce canton puissent avoir l'appui de l'ORAPA en écrivant une lettre pour les allocations familiales.

Merci.

Der Präsident:

Damit ist das Eintreten grundsätzlich nicht bestritten.

L'entrée en matière est acceptée.

Wir können also direkt zum Beschluss übergehen.

Der Beschluss erfolgt in globo für diese Änderung des Ausführungsreglements.

Wir stimmen ab.

Le règlement d'application de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (modification du 7 décembre 2005) est approuvé in globo par 102 voix et une abstention dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en accord avec le Conseil d'Etat.

21. RAPPORT
de la commission de gestion:
Service du personnel et de l'organisation
Service cantonal de l'informatique
BERICHT
der Geschäftsprüfungskommission:
Dienststelle für Personal und Organisation
Kantonale Dienststelle für Informatik

Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission
Présidente: Brigitte Diserens / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur:
Georges Darbellay

Discussion générale:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Die GPK überprüft regelmässig ob die in früheren Berichten gemachten Vorschläge und Empfehlungen auch wirklich umgesetzt wurden. Dank diesen Kontrollen wird garantiert, dass die Berichte nicht einfach in den Schubladen verschwinden.

Im März 2004 hat die GPK die Dienststelle für Personal und Organisation unter die Lupe genommen. Die GPK stellt nun fest, dass den damaligen Vorschlägen und Empfehlungen im grossen und ganzen Folge geleistet wurde, namentlich in den Bereichen Anstellungsverfahren und Lehrlingsausbildung. Die CSPO ist erfreut über die gute Arbeit der Dienststelle. Gerade in Bezug auf zeitgemässe und vorbildliche Lehrlingsausbildung hat der Staat gegenüber der Privatwirtschaft eine Vorbildfunktion.

Die Forderung der GPK an den Staatsrat eine Liste mit allen langjährigen Hilfsangestellten zu erstellen, wird von der CSPO unterstützt. Der Vorwurf, dass in gewissen Fällen die Anstellung von Hilfsangestellten der Umgehung des Personalstopps dient, wird kaum aus der Welt zu schaffen sein, solange diese Liste nicht vorliegt.

Die GPK fordert das Büro des Grossen Rates auf eine Kommission mit der Definition des Personalstopps im Hinblick auf die neue Verwaltungsführung und unter Einbezug der Institutionen und Anstalten zu betrauen. Hinsichtlich der Wahrung einer gewissen Kohärenz zwischen der Entwicklung des Personalbestandes und den Entscheiden des Staatsrates oder des Grossen Rates fordert die GPK auch, dass sämtliche Botschaften zu Gesetzesänderungen oder neuen Gesetzen Auskunft über die Auswirkungen auf den Personalaufwand geben.

Die CSPO unterstützt auch diese beiden Forderungen .

Ich danke.

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Le temps passe; les recommandations subsistent. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer aux nombreuses demandes de la commission de gestion toujours ouvertes, même si elles sont trop souvent réitérées.

Cette importante commission a une expérience limitée par la période législative. Il serait dommage que son travail approfondi se perde dans les archives.

Aussi demandons-nous que les recommandations pertinentes et les conclusions non encore concrétisées soient traitées comme il se doit. Notre préoccupation est d'éviter les pertes d'énergie par des recommandations récurrentes laissant des chantiers ouverts et empêchant de progresser durant les prochaines périodes.

D'ores et déjà, au nom du groupe DC du Bas-Valais, je remercie le Conseil d'Etat d'en prendre acte et d'organiser toutes les mesures utiles même si les agendas de chacun d'entre nous sont très chargés.

Merci.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission de gestion sur le Service du personnel et de l'organisation et sur le Service cantonal de l'informatique.

Il constate que si, dans l'ensemble, les remarques, exigences et autres recommandations formulées par le passé ont globalement porté leurs fruits et généré les améliorations demandées, il demeure, cependant, quelques points sur lesquels le Gouvernement a de la peine à suivre les avis de la commission de gestion alors même que ceux-ci n'ont d'autre motivation qu'un plus d'efficacité et d'économies. Je pense ici particulièrement à la problématique des auxiliaires, véritable serpent de mer que l'on retrouve avec une régularité contrariante dans les rapports de nombreuses commissions.

Pour le surplus, le texte proposé est clair; je présume que tout le monde l'a lu et bien compris. Il n'est donc pas nécessaire de procéder ici à d'inutiles redites.

Sur le fond, cependant, il n'apparaît pas superflu de relever l'endurance et la persévérance d'une commission qui joue remarquablement son rôle de mémoire du Parlement, dont elle assure avec justesse le suivi des décisions, voire le non-suivi, ce qu'elle fait avec pertinence en dénonçant les crises d'amnésie à répétition dont certains départements ou services sont coutumiers.

Mais, bref, le mieux étant l'ennemi du bien, le groupe DC du Centre appréhende donc aujourd'hui ce rapport, tout d'abord, sous son angle positif. Il s'associe pleinement aux conclusions de la commission de gestion et souligne en priorité les éléments de satisfaction qui en ressortent. Cependant, s'il le fait, c'est en rappelant pour suite utile au Gouvernement les nombreux points d'interrogation ou d'exclamation encore présents dans le texte.

C'est en réitérant ses remerciements à la commission de gestion pour son excellent travail que le groupe DC du Centre conclut son bref survol de ce rapport.

Merci de votre attention et bon appétit.

La discussion est close.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

Je voudrais vous remercier pour l'accueil fait à notre rapport et je voudrais profiter..., mais il faudra me lester parce que l'on prend la grosse tête, de remercier les membres de la commission pour tout le travail accompli.

En fait, j'aimerais vous tenir informés du suivi d'un rapport que nous avons fait ces derniers mois. Selon l'article 44, alinéa 2, du règlement du Grand Conseil, la commission de gestion a pour tâche le suivi des motions et postulats. Chaque année, le suivi donné aux motions et postulats se trouve dans le rapport annuel de gestion du Conseil d'Etat. La commission de gestion a fait un état des lieux pour la période allant de 2001 à 2005. Il s'est avéré qu'un certain nombre de motions et de postulats ne figuraient pas dans les rapports et que, par conséquent, aucune information concernant le suivi de ceux-ci n'y était. La commission de gestion a retrouvé ces interventions manquantes et une explication sur la suite donnée a été demandée aux différents départements. Ceux-ci y ont tous répondu. Vous pourrez trouver la liste et les réponses auprès du Service parlementaire.

Par contre, la commission de gestion remarque que les réponses données sont souvent laconiques. Cette remarque est aussi valable pour les réponses qui figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat. Toutefois, pour la bonne marche des choses, il convient de signaler aussi qu'il appartient aux dépositaires de s'assurer du suivi. Tout au long de notre étude, nous avons apprécié la pertinence des objets déposés, mais nous avons aussi remarqué que bon nombre de dépositaires, une fois la chose déposée et les médias intervenus, ne s'étaient plus préoccupés du sort réservé à leurs interventions.

La commission de gestion constate aussi que le délai de deux ans, durant lequel motions et postulats doivent être traités, n'est pas toujours respecté par le Conseil d'Etat. Une explication lors d'un retard doit être donnée ou alors l'objet doit repasser devant le Parlement, selon les articles 139 et 140 du règlement du Grand Conseil.

La commission de gestion a fait une demande écrite auprès du Conseil d'Etat pour que les motions et postulats acceptés aient une réponse plus systématique, avec plus de précisions sur l'aboutissement de l'objet et plus de détails concernant les dates de traitement du suivi ainsi que des précisions sur la commission ou le service qui a pris en charge le dossier, afin que tout le monde puisse retrouver les débats qu'ont suscités les interventions. Ce suivi étant une tâche conjointe de la commission de gestion, et ici je veux votre attention parce que c'est aussi des commissions thématiques, nous demandons au Conseil d'Etat de nous tenir informés des réponses aux interventions avant la publication de ce rapport annuel, afin qu'une information plus complète puisse être donnée au Parlement.

Je profite... parce que j'aime bien causer..., mais j'aimerais aussi vous tenir au courant du suivi d'un rapport qui a retenu notre attention au mois de novembre. Il s'agit du rapport sur l'asile. Comme ce rapport a publiquement été mis en doute et, par conséquent, l'avis de la très grande majorité des députés, vu que tous les groupes politiques n'avaient pas remis en cause la conclusion apportée et que chaque député a pu faire sienne, je me dois de vous tenir informés des réponses apportées par le Conseil fédéral, mais je vous fais grâce de leur lecture, ayant demandé au président du Grand Conseil s'il était possible de les faire distribuer aux parlementaires. Il m'a dit oui. Ce sont donc les réponses que vous trouvez vos tables. Les réponses du Conseil fédéral sont donc identiques aux conclusions que vous avez pu, il y a quelques mois, trouver dans notre rapport et les corroborent même.

Pendant que je vous laisse vous faire votre propre opinion en les lisant, je termine mon intervention avec des morceaux choisis tirés du bulletin des séances de novembre dernier. "Manquant au devoir élémentaire et de sens critique, la commission de gestion a délivré un rapport partial et partiel. Cette conclusion est une véritable désinformation. La commission de gestion est arrivée à des conclusions des plus simplistes. Force est de constater que la commission de gestion n'a pas été à la hauteur. Par son incompétence et sa légèreté, elle se discrédite elle-même."

Enfin, au bout du compte, après ces réponses, je me demande si ces invectives ne pourraient pas se retourner contre ceux qui les ont affirmées. Vous pourrez donc faire passer le message à vos collègues qui ne sont pas dans cette salle.

Ce qui me fait conclure par un proverbe arabe, à l'instar de Jean-René: "El dehia sekina joun cè idak ne joun cè nafsak" (la vie, c'est comme une épée, un jour tu la tiens dans ta main; un autre jour, elle se retourne contre toi).

Der Präsident:

Merci Madame la présidente.

Damit sind wir am Ende der Wortmeldungen und auch am Ende des heutigen vormittäglichen Programms.

Noch einen kleinen Moment bitte, ich habe noch vier kurze Mitteilungen zu machen.

Zuerst einmal den Hinweis auf Donnerstagmittag, la soupe des députés. Ich bitte Sie sich das vorzumerken. Es wird auch Ihnen gut anstehen einmal einen Tag mit Wasser und Brot zu verbringen. Es passt gut zur Fastenzeit.

Also, am Donnerstag wird das Mittagessen gemeinsam von allen Grossräten eingenommen zusammen mit dem Staatsrat, der herzlichst eingeladen ist mit der Delegation des Kantonsgerichts und natürlich auch mit den Vertretern der Presse. Sie sind alle ins La Matze zur soupe des députés eingeladen. Hier vorne wird ein Transfer mit Bus stattfinden, damit alle das La Matze finden und vor allem, dass alle dann anschliessend wiederum den Grossratssaal finden. Daher haben wir also einen Pendelbus zum La Matze und wieder zurück, damit es ein bisschen rascher geht.

Die Einladung wird am kommenden Donnerstag auf Ihren Tischen liegen.

Zweite Mitteilung.

Mitteilung des Präsidenten Felix Ruppen bezüglich Kommission amtliche Vermessung. Die Kommission trifft sich jetzt gleich im 3. Stock im Bibliothekszimmer.

Selon communication de la présidente Francine Cutruzzolà, la commission IFA va se réunir immédiatement à la fin de cette matinée au troisième étage dans la salle de conférence.

Und die letzte Mitteilung. Präsident Anton Andenmatten, Kommission Bau und Verkehr. Diese Kommission tagt auch unverzüglich jetzt nach dieser Sitzung hier in diesem Saal.

Jetzt bin ich durch und wünsche Ihnen noch eine gute Heimkehr und einen guten Appetit.

Danke schön.

La séance est levée à 12 h 45.

Séance du jeudi 16 mars 2006

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Ouverture de la séance: 9 h 05.

Ordre du jour:

Première lecture

1. Projet de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite

Erste Lesung

Entwurf des Einführungsgesetzes zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs

Urgence / Dringlichkeit

2. Interpellation urgente de la députation PDC des districts de Sierre, Sion, Hérens et Conthey, par les députés Jean **ROSSIER**, Patrick **SCHMALTZRIED**, Alain **DE PREUX** et Jacques **MELLY**: déjà deux budgets de retard concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'introduction du système d'information du territoire (14.03.2006) (4.030)
Dringliche Interpellation der PDC-Abgeordneten der Bezirke Siders, Sitten, Hérens und Conthey, durch die Grossräte Jean **ROSSIER**, Patrick **SCHMALTZRIED**, Alain **DE PREUX** und Jacques **MELLY** betreffend Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Einführung des Geoinformationssystems: schon zwei Voranschläge im Rückstand (14.03.2006) (4.030)

Deuxième lecture

3. Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique

Zweite Lesung

Gesetz über die amtliche Vermessung und Geoinformation

Traitements / Behandlungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

4. Postulat du député Thomas **BRUNNER** (CSPO) et cosignataires concernant l'encouragement à la construction de logements (13.09.2005) (4.017)
Postulat von Grossrat Thomas **BRUNNER** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Wohnbauförderung (13.09.2005) (4.017)

5. Motion du député (suppl.) Mischel **AMACKER** (CSPO) et cosignataires concernant la promotion économique (14.09.2005) (4.019)
Motion von Grossrat (Suppl.) Mischel **AMACKER** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Wirtschaftsförderung (14.09.2005) (4.019)
6. Motion de la commission de gestion, par la députée Brigitte **DISERENS**, concernant la modification de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (14.09.2005) (4.020)
(en collaboration avec le DTEE)
Motion der Geschäftsprüfungskommission, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS**, betreffend Änderung des Gesetzes betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zur Interkantonalen Vereinbarung über das öffentliche Beschaffungswesen (14.09.2005) (4.020) *(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)*

Développements / Entwicklungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

7. Motion des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert **FERREZ**, concernant une destination unique pour le tourisme valaisan (13.12.2005) (4.023)
Motion der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, betreffend eine einheitliche Destination für den Walliser Tourismus (13.12.2005) (4.023)
8. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert **FERREZ**, concernant la mise en place d'un observatoire et centre de compétences en tourisme (13.12.2005) (4.024)
Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, betreffend Schaffung eines Observatoriums und eines Kompetenzzentrums im Tourismusbereich (13.12.2005) (4.024)
9. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert **FERREZ**, concernant: favoriser la formation continue et le coaching dans le tourisme (13.12.2005) (4.025)
Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, betreffend Förderung der Weiterbildung und des Coachings im Tourismusbereich (13.12.2005) (4.025)
10. Motion des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert **FERREZ**, concernant la marque "Valais" et outils Valais Excellence (13.12.2005) (4.026)
Motion der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, betreffend die Marke "Wallis" und die Instrumente von Valais Excellence (13.12.2005) (4.026)

11. Motion des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert **FERREZ**, concernant l'accueil de manifestations sportives importantes (13.12.2005) (4.027) (*en collaboration avec le DECS*)
Motion der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, betreffend Durchführung von bedeutenden Sportanlässen (13.12.2005) (4.027) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
12. Interpellation du député (suppl.) Diego **CLAUSEN** (CSPO) et cosignataires concernant le dernier kilomètre (13.12.2005) (4.028) (*en collaboration avec le DFIS et le DTEE*)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Diego **CLAUSEN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend letzte Meile (13.12.2005) (4.028) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS und dem DVBU*)
13. Motion du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour une loi sur la culture et la vente du chanvre (15.12.2005) (4.029) (*en collaboration avec le DSSE*)
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Gesetz über den Hanfanbau und -verkauf (15.12.2005) (4.029) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)

Première lecture

14. Projet de décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement

Erste Lesung

Dekretsentwurf zur Änderung des Gesetzes betreffend die Anwendung der Bundesgesetzgebung über Umweltschutz

Traitements / Behandlungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

15. Postulat du député (suppl.) Christophe **LAMON** (PDCC) et cosignataires concernant la création de troisièmes cycles d'étude en Valais (13.09.2005) (3.017)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Christophe **LAMON** (PDCC) und Mitunterzeichnenden betreffend Schaffung von dritten Studienzyklen im Wallis (13.09.2005) (3.017)
16. Motion du député (suppl.) Jean-Yves **GABBUD** (PDCB) concernant l'âge d'entrée à l'école: plus de souplesse (14.09.2005) (3.020)
Motion von Grossrat (Suppl.) Jean-Yves **GABBUD** (PDCB) betreffend Schuleintrittsalter: mehr Flexibilität (14.09.2005) (3.020)
17. Postulat du député Jean-François **COPT** (GRL) et cosignataires concernant un délégué au sport cantonal (14.09.2005) (3.021)
Postulat von Grossrat Jean-François **COPT** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend kantonaler Sportdelegierter (14.09.2005) (3.021)

18. Postulat de la députée (suppl.) Roxanne **D'AVILA** (GRL) et cosignataires concernant l'éducation civique des jeunes (14.09.2005) (3.022)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Roxanne **D'AVILA** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Staatskundeunterricht in den Schulen (14.09.2005) (3.022)

19. **Heure des questions / Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

20. Interpellation urgente de la commission de gestion, par la députée Brigitte **DISERENS**, concernant le respect de la LFRU (14.03.2006) (3.037)
Dringliche Interpellation der Geschäftsprüfungskommission, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS**, betreffend Einhaltung des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten (14.03.2006) (3.037)
21. Interpellation urgente du groupe PDCC, par les députés Pascal **REY**, Jacques **MELLY**, Alain **DE PREUX**, Jean **ROSSIER** et Patrick **SCHMALTZRIED**, concernant les conséquences financières et organisationnelles découlant des incertitudes liées aux assainissements des caisses de pension (14.03.2006) (6.007) (*en collaboration avec le DECS*)
Dringliche Interpellation der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Pascal **REY**, Jacques **MELLY**, Alain **DE PREUX**, Jean **ROSSIER** und Patrick **SCHMALTZRIED**, betreffend finanzielle und organisatorische Auswirkungen der Ungewissheit im Bereich der Pensionskassensanierungen (14.03.2006) (6.007) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
22. Interpellation urgente des députés Bernard **REY** (GRL) et Jacques **MELLY** (PDCC) concernant les étudiants chinois (14.03.2006) (3.038) (*en collaboration avec le DFIS*)
Dringliche Interpellation der Grossräte Bernard **REY** (GRL) und Jacques **MELLY** (PDCC) betreffend Studenten aus der Volksrepublik China (14.03.2006) (3.038) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
23. Motion urgente du groupe PDCC, par le député Paul-André **ROUX**, concernant le remboursement de l'impôt anticipé sur les tranches d'impôts (14.03.2006) (1.057)
Dringliche Motion der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Paul-André **ROUX**, betreffend Anrechnung der Verrechnungssteuer auf den Steuerraten (14.03.2006) (1.057)
24. Interpellation urgente du député (suppl.) Roger **IMBODEN** (CVPO) concernant la réorganisation du Service des forêts et du paysage (14.03.2006) (5.023)
Dringliche Interpellation von Grossrat (Suppl.) Roger **IMBODEN** (CVPO) betreffend Reorganisation der Dienststelle für Wald und Landschaft (14.03.2006) (5.023)

25. Interpellation urgente du député Christoph **MICHLIG** (CSPO) concernant la réorganisation du Service des forêts et du paysage (14.03.2006) (5.024)
Dringliche Interpellation von Grossrat Christoph **MICHLIG** (CSPO) betreffend Reorganisation der Dienststelle für Wald und Landschaft (14.03.2006) (5.024)
26. Interpellation urgente des députés Albert **PITTELOUD** (UDC/SVP), Willy **GIROUD** (GRL) et Gabriel **LUISIER** concernant la troisième correction du Rhône et valorisation de l'eau potable (14.03.2006) (5.025) (*en collaboration avec le DET*)
Dringliche Interpellation der Grossräte Albert **PITTELOUD** (UDC/SVP), Willy **GIROUD** (GRL) und Gabriel **LUISIER** betreffend die dritte Rhonekorrektur und Verwertung des Trinkwassers (14.03.2006) (5.025) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)
27. Interpellation urgente du député Gabriel **LUISIER** concernant: Le registre foncier est-il encore stable? (14.03.2006) (4.031)
Dringliche Interpellation von Grossrat Gabriel **LUISIER** betreffend Glaubwürdigkeit des Grundbuchs (14.03.2006) (4.031)

Der Präsident:

Liebe Kolleginnen und Kollegen, Vertreter der Presse, Gäste auf der Tribüne,

Eigentlich war die Grossratssuppe und die Omelette surprise erst für das Mittagessen von heute vorgesehen. Jetzt bekommen wir sie bereits zum Frühstück vorgesetzt.

Première lecture

1. PROJET DE LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite

Erste Lesung

ENTWURF DES EINFÜHRUNGSGESETZES zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Kommission
für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Francine Cutruzzolà / Berichterstatter: Sascha Jäger (Suppl.)*

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Der Präsident:

Damit die Schuldbetreibungs- und Konkursuppe und damit Traktandum 1 wenigstens in anständiger Form gegessen werden kann, erlaube ich mir eingangs die folgenden Bemerkungen.

Sie haben ja das Tableau erhalten und sehen, dass drei Vorschläge vorliegen. Sie sehen auch den Kommissionsentscheid auf der Seite 2. Dieser ist identisch mit dem Vorschlag der SPO-Fraktion.

Ich habe bereits eine erste Wortmeldung.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

J'interviens ici au nom du groupe radical-libéral pour déposer une **motion d'ordre** selon l'article 108 de notre règlement qui, je vous le rappelle, dit ceci: "La motion d'ordre est une demande concernant la procédure des délibérations et des votes. Toute motion d'ordre doit être discutée préalablement et mise au vote avant la discussion de fond."

Je vous en donne les raisons.

En fonction des décisions de la commission, des sondages effectués et de l'avis des groupes parlementaires lors de l'entrée en matière, le Parlement va certainement décider ce matin une étatisation des offices de poursuites et faillites en régie.

Le groupe radical-libéral, qui ne s'était pas prononcé avant l'entrée en matière sur sa volonté ou non d'étatiser ces offices, a tenu compte de certains paramètres avant de prendre sa décision.

Il faut savoir qu'environ 80 à 100 nouveaux fonctionnaires seront engagés demain après cette décision alors que nous menons une politique de Personalstopp et d'abolition du statut d'auxiliaire. La problématique de la retraite de ces nouveaux fonctionnaires, soit pour leur propre statut actuel, soit pour leur future intégration dans l'une des caisses de retraite – et on en connaît l'état – du canton, ne doit pas être négligée.

La reprise des contrats informatiques, des baux de location, la création d'un nouveau logiciel informatique cantonal relatif aux OPF doit être prise en compte sous l'angle financier. On le sait, et le Conseil d'Etat, lors de la consultation de 2004 avait fait état de carences en matière informatique.

Veut-on étatiser, ensuite, avec le maintien de tous les offices dans tous les districts alors que nous prônons la concentration des régions socio-économiques, des destinations Valais en matière de tourisme – M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina l'a bien rappelé: arrêtons avec cet esprit de clocher –, que l'on veut concentrer les préfectures et que nous sommes favorables aux fusions de communes?

Il faut savoir que le projet du Conseil d'Etat de 2004 prévoyait une étatisation à hauteur de 9 arrondissements comme les tribunaux.

Ensuite, veut-on étatiser en maintenant ou en séparant les offices des poursuites de ceux des faillites, comme le Tribunal cantonal en revendique la nécessité?

Finalement, la vraie question que le Parlement doit se poser est celle de savoir quel est le coût de cette étatisation: est-ce une opération blanche, Monsieur le conseiller d'Etat, est-ce une diminution des coûts, est-ce une augmentation des coûts?

Le groupe radical-libéral, après avoir fait cette analyse pourrait, dans sa majorité, accepter l'étatisation des offices des poursuites en régie, mais aux conditions suivantes:

1. une concentration des offices. On a vu, avant-hier, lors de l'entrée en matière, qu'il y a une certaine volonté de certains groupes de maintenir la décentralisation dans les régions dites périphériques. N'oublions pas que le canton du Valais, avec ses 270'000 habitants, est une rue de Milan. Concentration des offices donc, cela pourrait être une première proposition;
2. la professionnalisation ensuite puisque c'est là que les problèmes sont apparus. La professionnalisation pourrait se faire notamment en séparant les poursuites des faillites. Des propositions ont été faites par le Tribunal cantonal;
3. il faudrait, pour le groupe radical-libéral et je crois aussi pour le Parlement qui, depuis des années tente d'enrayer la problématique des finances, que ce soit une opération blanche.

J'en viens maintenant à la raison du dépôt de cette motion d'ordre.

Etant donné que le projet de loi actuel:

- ne permet pas de répondre aux nombreuses questions préalables que j'ai posées,
- n'a pas été prévu pour le seul statut d'étatisation,
- ne prévoit aucune disposition transitoire, et on sait qu'il y en aura beaucoup, notamment avec la problématique des incompatibilités,

il serait logique de renvoyer le tout à la commission thématique pour un nouveau projet ficelé et labellisé étatisation des offices des poursuites en régie.

Raison pour laquelle je demande à M. le président du Grand Conseil et à mes collègues du Parlement de:

- tout d'abord, voter le principe de l'étatisation ou pas et, ensuite, ne pas aller plus loin dans les débats;
- dans un deuxième temps, de renvoyer cet objet à la commission thématique qui a travaillé sur ce dossier pour qu'elle puisse répondre à toutes nos questions qui, je crois, sont nombreuses et importantes.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Meine Damen und Herren, Sie haben es gehört. Es geht um eine **Ordnungsmotion** gemäss Artikel 108 und die verlangt, dass zuerst über den Grundsatz Verstaatlichung oder Nichtverstaatlichung der Betreibungs- und Konkursämter abgestimmt wird und dann anschliessend in einem zweiten Schritt die Rückweisung an die thematische Kommission.

Ich habe weitere Wortmeldungen. Ich nehme an, die beziehen sich auf die Ordnungsmotion und nicht auf die Sache selber, weil wir ja dann zuerst über die Ordnungsmotion abstimmen müssen. Ich bitte Sie – wenn ich Sie jetzt aufrufe – sich nur bezüglich der Ordnungsmotion zu äussern. Die Frage ob verstaatlicht werden soll oder nicht werden wir dann vor der zweiten Abstimmung diskutieren.

Discussion sur la motion d'ordre:

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Je m'exprime maintenant au nom du groupe DC du Bas-Valais, mais aussi au nom des quatre groupes "C" pour vous dire que nous pouvons partager les conclusions faites par le représentant du groupe radical-libéral.

Nous voulions fonder notre intervention plutôt sur l'article 70, alinéa 3, de la LOCRP disant effectivement que, jusqu'au vote final, on peut renvoyer un objet qui n'est pas mûr soit au Conseil d'Etat, soit à la commission. C'est effectivement à la commission que nous vous proposons de le renvoyer, mais évidemment après détermination préalable sur la question principale qui est posée, à savoir le maintien ou non du système de la régie.

Alors, pourquoi en sommes-nous arrivés là finalement? C'est peut-être tout simplement l'écho des non-propos – on doit le dire ici – de la présidente de la commission lors de l'entrée en matière puisque nous ne l'avons tout simplement pas entendue alors que, dans la commission, avant le vote final du rapport, a été fait un vote demandant le maintien ou la suppression du principe de la régie. On ne peut donc pas travailler de cette manière-là. L'écho de ces non-propos, pour autant que l'on puisse parler d'écho à des non-propos, s'est ressenti encore hier dans la commission puisque la commission s'est tout simplement permis de ne pas traiter toute une série de propositions qui ont été faites en les déclarant sans objet.

On se trouve donc aujourd'hui devant deux hypothèses:

- soit nous allons décider, tout à l'heure, le maintien du système de la régie, auquel cas nous ne pouvons pas traiter l'objet puisque la commission n'a pas pris la peine de le traiter en déclarant toutes ces propositions sans objet,
- soit nous allons décider la fin du système de la régie, auquel cas, et le représentant du groupe radical-libéral l'a dit aussi, les groupes n'ont pas pu se déterminer valablement sur cette proposition qui a été votée en commission, mais qui n'a fait l'objet d'aucune proposition dans le texte du rapport.

Nous vous proposons donc, fondés sur l'article 70, alinéa 3, de la LOCRP de renvoyer l'objet à la première commission, c'est-à-dire à la commission thématique, qualifiée de compétente dans la loi.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Nous appuyons, nous aussi, la motion d'ordre déposée par le groupe radical-libéral.

Nous pensons aussi que, en fonction de l'issue du vote de principe qu'il faudra faire sur l'étatisation, c'est-à-dire dans l'hypothèse où c'est l'étatisation qui serait décidée, il n'est pas sérieux de bricoler ici à 130, en quelques minutes, un projet qui, comme cela a été relevé, a des conséquences très importantes, que ce soit sur le statut d'un nombre tout de même non négligeable de personnes, sur les finances de l'Etat, sur l'effectif du personnel de l'Etat, etc.

La raison pour laquelle nous en sommes arrivés à ce point, c'est parce que, je crois, la commission n'a pas joué le rôle que nous étions en droit d'attendre d'elle, c'est-à-dire justement d'éviter ce genre de coup de théâtre. Avec un vote seulement indicatif sur une question qu'elle n'a pas développée dans son rapport, elle a, en réalité, terminé justement par là où elle devait commencer, c'est-à-dire par se poser la question de base d'une étatisation complète ou non, question dont évidemment – cela a été rappelé à l'instant – tout le reste découle. Et si vraiment une majorité de la commission était en faveur d'une étatisation complète des offices des poursuites et faillites, il me semble qu'il fallait à ce moment-là au moins avoir le courage d'opposer au projet dont nous avons discuté avant-hier et dont nous avons relevé le côté alibi, le côté "réformette", une vraie variante: celle des offices entièrement étatisés, mais en approfondissant les conséquences de l'étatisation, notamment, probablement, la fin de cette espèce de service de proximité dont nous bénéficions actuellement avec le système des offices en régie. Je crois que c'est cela que l'on était en droit d'attendre de la commission. Puisqu'elle ne l'a pas fait, il est normal, en fonction du vote sur l'étatisation, que le paquet – si j'ose dire – lui soit retourné parce que sans cela, cette première lecture n'aura servi absolument à rien et ne jouerait pas le rôle que l'on est en droit d'attendre d'une première lecture, c'est-à-dire un exercice quand même relativement approfondi qui, je crois, ne peut se faire évidemment pas à 130, mais dans un premier temps seulement par l'intermédiaire d'une commission.

Raison pour laquelle nous appuyons la motion d'ordre du groupe radical-libéral.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ich spreche hier namens der SPO-Fraktion, welche den Antrag gestellt hat, der eben in diese Richtung Verstaatlichung geht. Es ist nicht an mir hier irgendwelche Noten an die Kommission zu verteilen, ich stelle nur fest, dass die Kommission unseren Antrag angenommen hat und wir sind mit dem Vorgehen, wie es von Herrn Kollega Coudray vorgeschlagen wird, einverstanden. Dass wir grundsätzlich darüber abstimmen und dass wir das nachher an die thematische Kommission weiterschicken.

Danke schön.

La discussion est close.

M^{me} la députée Francine Cutruzzolà (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Je vais peut-être répondre aux quelques attaques qui ont été adressées à la commission et notamment à sa présidente pour ses non-propos, présidente qui n'a pas jugé nécessaire d'ajouter encore des propos alors que tout avait été dit à travers les porte-parole des groupes puisque toutes les positions les plus diverses, c'est-à-dire celles qui voulaient l'étatisation complète à celles qui ne voulaient même pas entrer en matière, avaient pu s'exprimer. Donc, je ne vois pas en quoi la présidente de la commission pouvait ajouter à ce débat quelque chose de constructif.

Je veux simplement préciser que le vote de principe qu'avait adopté la commission a été longuement et âprement discuté. La commission a décidé de ne pas se prononcer dans l'étude préalable de ce projet de loi pour une étatisation pure et simple, mais de donner une indication au Grand Conseil de sa volonté de soutenir, d'aller dans le sens d'une étatisation.

Voilà pourquoi la commission ne s'est pas prononcée carrément sur une étatisation. C'était une volonté démocratique et prise à une majorité.

En ce qui concerne le non-traitement des amendements qui avaient trait à la régie, je pense qu'il était logique, et la commission en a longuement discuté, au moment où elle s'était prononcée par 8 voix contre 3 et une abstention pour l'étatisation dans l'étude de détail, qu'elle ne se prononce pas plus en avant sur des propositions qui avaient trait à une situation de régie. En effet, je pense que les débats auraient manqué d'objectivité étant donné que la décision avait été prise.

Donc, s'il s'agit d'un renvoi pur et simple à la commission, je pense que c'est une bonne décision. En tant que présidente de la commission, mais je ne m'exprime pas là au nom de la commission, je soutiendrai la motion d'ordre.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais vous dire ici ma satisfaction puisque, en concluant mon entrée en matière, il y a deux jours, j'avais demandé au Parlement d'être audacieux et d'oser se poser la véritable question.

Je m'aperçois que, aujourd'hui, tous les présidents de groupe qui se sont exprimés sur le principe même de cette motion d'ordre montrent qu'ils ont la volonté claire et affichée de prendre une décision courageuse.

J'aimerais tout simplement vous rassurer: dans les deux variantes, que le Parlement décide d'annuler la régie et de reprendre en main la puissance publique déléguée en ce qui concerne les poursuites et faillites, dans ce cas-là, nous avons des projets qui sont prêts, que nous avons déjà étudiés, et les questions posées par le motionnaire, le député Jacques-Roland Coudray, trouvent déjà une bonne partie de leurs réponses dans ces projets que nous avons préparés et qui n'ont pas été soumis au Parlement. Dans la seconde variante: si la régie devait être maintenue, nous avons aussi déjà le travail qui est bien avancé. Ce qui fait que, finalement, au niveau du rythme parlementaire, il n'y aura pas de grand retard dans le traitement de cet important dossier de la loi sur les poursuites et faillites.

Je vous encourage donc à appuyer cette motion d'ordre.

Je n'en ai pas causé avec mes collègues, mais à voir leurs regards je pense qu'ils me suivent aussi dans le même enthousiasme.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen somit nun zur Abstimmung über die Ordnungsmotion der radikalen Gruppe, vorgetragen von Herrn Grossrat Coudray.

Sie haben somit mit 118 Stimmen die Ordnungsmotion angenommen.

Das bedeutet, dass wir uns jetzt darüber ausdrücken müssen, ob **eine Verstaatlichung oder keine Verstaatlichung der Ämter** stattfinden soll, diese Grundsatzfrage. Ich habe eine erste Wortmeldung.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Die CVPO ist nach wie vor der Ansicht, dass der Staat keine Aufgaben übernehmen sollte, die durch Private ebenso gut erledigt werden können. Die in Regie geführten Ämter arbeiten sehr effizient. Die Konkurs- und Betreibungsämter im Kanton Wallis liefern jährlich fast vier Millionen Franken in die Staatskasse.

Anlässlich der Vernehmlassung zum Einführungsgesetz haben mehrere politische Kreise, die Präfekten, die Regionen, mehrere Gemeinden, Berufsverbände sowie Gerichts- und mehrere Verwaltungsbehörden Stellung bezogen. Das Resultat ist klar. Die Verstaatlichung für sich allein gibt keine Garantie auf mehr Qualität der Leistungen der Konkurs- und Betreibungsämter. Es ist vielmehr die Auswahl der Angestellten bei der Einstellung sowie ihre Weiterbildung, welche diese Garantie gewährleisten.

Die CVPO ist der Ansicht, dass Vernehmlassungen berücksichtigt werden sollten und die Vernehmlassungsteilnehmer ernst genommen werden müssen. Die Verstaatlichung ist ein System, dem es an Flexibilität fehlt, um sich an die Konjunktorentwicklungen anzupassen. Wir sind davon überzeugt, dass dieses System mit der Zeit Mehrkosten mit sich bringen wird. Die vom Finanzinspektorat aufgezeigten Schwachpunkte der Regieämter, wie etwa Konflikte bei der Bestimmung des Einkommens der Vorsteher, unprofessionelle Buchführung. Mängel in administrativer und finanzieller Verwaltung, können nicht durch eine Verstaatlichung, sondern nur durch klare Vorschriften ausgemerzt werden.

Meine sehr verehrten Damen und Herren Grossräte, wir können die Probleme mit den Betreibungs- und Konkursämtern nicht mit einer Verstaatlichung lösen. Wir müssen den bestehenden Ämtern eine angemessene Unterstützung geben und sie einer wirkungsvollen Kontrolle unterziehen sowie wir das in Artikel 3 mit einem Delegierten oder Inspektor vom Kantonsgericht verlangen. Wir sollten das Pferd nicht am Schwanz aufzäumen und daher ja zu einer effizienten und flexiblen privat geführten Lösung sagen.

Ich danke Ihnen.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Lors de l'entrée en matière, le groupe DC du Bas avait déjà donné sa position et considérait que le régime des régies pour les offices des poursuites ne donnait pas satisfaction.

Nous avons aussi dit que nous pourrions être favorables à la fin du système de régie pour autant que nous ayons la garantie du maintien des offices de poursuites sur leurs implantations géographiques actuelles, car nous ne voulons pas de centralisation des offices des poursuites.

Quant à la position du groupe DC du Bas aujourd'hui, dans sa grande majorité, il peut accepter une fin de mise en régie des offices de poursuites, à la condition qu'il y ait une garantie du maintien des offices de poursuites sur leurs implantations géographiques actuelles.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Warum haben wir den Verstaatlichungsvorschlag auf dem Tisch? Weil in den Ämtern und in der Aufsicht Fehler begangen wurden. Wir sind uns einig, dass wir Verbesserungen wollen, sei es in den Ämtern oder in der Aufsicht. Deshalb haben wir Regeln verlangt bezüglich Unvereinbarkeiten, Pensionskassenregelungen, Anstellungsverträge, Staatsabgaben, Kontrolle der Buchhaltung, der Gebühren, Einhaltung der Fristen, Wahrung der Interessen und Wahrung vor allem der Interessen der Gläubiger und der Schuldner. Diese präziseren und besseren Regelungen können wir im heutigen System oder auch im System der Regieämter mit Konzession regeln und auf den Tisch bringen. Unseres Erachtens – und das haben wir bereits bei der Eintretensdebatte gesagt – wird durch eine Verstaatlichung den Vorstehern der unternehmerische Geist geraubt. Unseres Erachtens werden die Kosten anwachsen und die Einnahmen werden sinken. Das sind die Argumente weshalb wir gegen eine Verstaatlichung sind.

Das sind die Gründe. Wir haben dies auch in der Vernehmlassung schon dargelegt, weshalb wir gegen eine Verstaatlichung sind. In der Kommission haben wir die Botschaft gehabt, indem man uns die Regie mit den Konzessionen vorgeschlagen hat. Uns haben die Elemente bezüglich der Verstaatlichung gefehlt und deshalb sind wir auch dafür, dass wir heute nur über den Grundsatz abstimmen.

Ich danke.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

La question de l'étatisation pose une question de principe assez importante du point de vue politique. Elle est liée à la foi plus ou moins grande que nous avons les uns et les autres dans la capacité de l'Etat à régler certains problèmes, dont la question – j'y reviendrai – est précisément de savoir s'ils sont liés à des tâches si consubstantiellement liées à la notion même d'Etat qu'elles ne pourraient pas être déléguées.

Sur cette question des offices des poursuites et faillites, nous avons rappelé avant-hier, en nous appuyant sur un point qui ressortait du message du Conseil d'Etat, qu'en elle-même l'étatisation ne générerait aucune plus-value dans la qualité des prestations des offices. Cela, il n'y a peut-être guère que les socialistes qui le croient, les socialistes et ceux qui les suivent. Si nous voulons améliorer ces prestations, nous devons améliorer d'abord et surtout une chose qui, jusqu'ici, n'avait pas intéressé beaucoup de monde dans le projet qu'on avait avant-hier et dans les travaux de la commission, c'est la formation de base et la formation continue des préposés ainsi que le contrôle des offices. Peut-être faut-il aussi accessoirement que le statut des préposés soit suffisamment attractif pour intéresser des personnes de qualité et non pas seulement des gens qui cherchent le confort d'une place à l'Etat. De cela, il faudra bien que les apôtres de l'étatisation nous parlent aussi.

J'ai l'impression que beaucoup d'entre vous sont tentés aujourd'hui par l'étatisation uniquement après avoir été échaudés par quelques problèmes qu'il ne s'agit pas de nier, mais dont il faudrait bien identifier la véritable cause et surtout les moyens d'y remédier. Ce sont des expériences un peu malheureuses. Et puis, je crois que ce qui a aussi joué un rôle pesant, même si le problème est réglé, ce sont les restes de jalousies que les anciens salaires de certains préposés avaient provoquées, à juste titre d'ailleurs, précisément parce que l'on a affaire à des tâches publiques. Cependant, tout cela, l'essentiel de ces abus auxquels il fallait mettre fin, comme je l'ai dit avant-hier, c'est terminé et la loi actuelle contient, à mon sens, d'ores et déjà tous les garde-fous qui sont vraiment nécessaires.

Ce que je vous demande, c'est d'essayer de vous extraire quelques instants de ces quelques cas particuliers pour essayer de voir où se trouve vraiment, en revenant à certains principes, l'intérêt du canton.

Il y a peut-être encore une autre idée fautive qui obscurcit ce débat, c'est l'idée que l'étatisation serait une conséquence nécessaire de la nature publique des tâches des offices des poursuites et des faillites. Personne, bien sûr, ne conteste que les tâches de ces offices soient des tâches publiques. Mais la question, pour ces offices comme dans d'autres tâches que l'Etat assume à tort ou à raison, est de savoir s'il s'agit d'une tâche si essentielle à la notion même d'Etat que celui-ci ne pourrait pas en déléguer l'exécution à des tiers ou même à ceux qui, comme les préposés dans leur statut actuel, ne sont déjà plus vraiment des privés avec toutes les limites que l'on a d'ores et déjà apportées à leur marge de manœuvre. Il est clair que l'on ne peut pas imaginer de déléguer à des tiers la police ou la justice (pour prendre des exemples tout à fait clairs). Mais l'expérience d'un système, qui, comme je l'ai dit avant-hier, ne pose pas autant de problèmes actuellement que ce que l'on nous dit, a montré que des tiers pouvaient, peut-être à moindres coûts d'ailleurs, assumer aussi bien et même parfois mieux que des fonctionnaires les tâches des offices des poursuites et faillites.

En Valais, il y a encore une particularité, dont je crois que nous devons tenir compte, pour autant qu'elle ne remette pas en cause l'essentiel de l'exécution d'une tâche qui, encore une fois, reste publique, c'est l'enracinement très fort des Valaisans et leur attachement à des structures de proximité. Cela est valable aussi pour la justice – je l'ai expérimenté, j'ai travaillé dans un petit tribunal qui était lié à un petit office. Je crois donc que c'est quelque chose d'important pour les Valaisans. Pour cela, le système de la régie, tel qu'il a été revu et amélioré bien sûr, est parfaitement adapté.

Par contre, je vois mal – je dois le dire – comment on va pouvoir faire pour étatiser complètement les offices des poursuites sans toucher à leur organisation territoriale. Il faudra aller expliquer aux gens des vallées, aux gens des petits districts qu'il faudra qu'ils aillent dans les grandes villes. C'est presque inévitablement à cela que l'on va aboutir et c'est un des enjeux, une des clés de l'étatisation, que de savoir si les Valaisans vont pouvoir continuer à disposer, pour ce service certes public, d'un service de proximité.

Je rappelle enfin que même si le statut actuel de la régie rapproche celle-ci de plus en plus en plus de l'étatisation, ce statut reste plus souple, surtout en cas de variations importantes du volume de travail, que celui des offices étatisés dans lequel, à cause du blocage du personnel, il est et, à l'avenir, il serait pratiquement impossible d'adapter rapidement l'effectif du personnel, tout cela bien sûr pour le plus grand préjudice des créanciers dont, jusqu'à nouvel avis, l'intérêt devrait être prépondérant dans nos préoccupations.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit tout à l'heure par le chef du groupe des "jaunes" sur la question de l'esprit d'entreprise et, finalement, des coûts que l'étatisation, comme dans tous les autres domaines, provoquerait immanquablement.

Si je me résume, les questions sont finalement les suivantes:

- il s'agit d'identifier les vrais problèmes des offices des poursuites et faillites;
- ensuite, il s'agit de savoir si l'étatisation est véritablement le seul moyen de résoudre ces problèmes ou si on ne peut pas le faire par d'autres voies, c'est-à-dire principalement en améliorant la formation de base et continue ainsi que le contrôle des offices et des préposés.

(Der Präsident: Herr Grossrat, ich bitte Sie zum Schluss zu kommen.)

J'y viens, Monsieur le président.

Pour ma part, et c'est le cas de la majorité du groupe UDC/SVP, je pense que la preuve n'a pas été apportée que l'étatisation est l'unique solution à tous ces problèmes. Nous n'avons pas la foi qu'ont certains en l'étatisation.

Nous vous proposons donc de voter contre le principe de l'étatisation générale.

M. le député Patrick Crettenand (PS/AdG):

Je suis, tout d'abord, reconnaissant à notre collègue Jean-Luc Addor de ramener le débat sur la question de principe et non pas sur des questions de détail qui devront être réglées lorsque le projet – M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier a rappelé, tout à l'heure, que le Conseil d'Etat a déjà des projets – du Conseil d'Etat arrivera à la commission. Il sera toujours temps à ce moment-là de régler les problèmes de détail, tels que caisse de pension ou autres.

J'en viens au fond. J'aimerais relever deux points.

Tout d'abord, la question des coûts et des recettes ainsi que l'esprit d'entreprise. Les OPF doivent-ils être vraiment des vaches à lait, comme on les appelle, pour l'Etat? A cette question, nous répondons non. Pourquoi? Tout simplement, de par les populations qui sont touchées par les actions des OPF, tout d'abord des créanciers qui ne parviennent pas à se faire encaisser, donc par définition qui ne souhaitent pas investir des montants importants dans le recouvrement de leurs créances, ensuite des débiteurs qui, par définition, ne peuvent pas payer, donc ne bénéficient pas de moyens importants. Si on évite de ponctionner plus que de raison ces gens-là, à notre sens, c'est une solution tout à fait satisfaisante. Par conséquent, les coûts de ces offices vont-ils augmenter? Peut-être. Les recettes vont-elles baisser? Peut-être. Cette solution nous satisfait. Il ne semble pas être dans le rôle de cet office de travailler comme une entreprise et de produire du bénéfice sur le dos des populations mentionnées tout à l'heure.

Ensuite, j'aimerais rappeler à notre collègue Jean-Luc Addor que le Mur de Berlin est tombé en 1989 et que la gauche ne souhaite pas construire un kolkhoze avec ces offices, mais s'il est vrai que nous nous sommes toujours prononcés pour une étatisation, c'est bien dans le but d'améliorer le fonctionnement de ces offices. Je veux lui rappeler aussi que c'est dans ce sens que nous avons fait une proposition, il y a deux jours, pour améliorer la formation des préposés aux offices des poursuites, formation qui, au dire même de ces préposés, laisse souvent à désirer et que nous avons aussi, dans le même état d'esprit, fait une proposition pour scinder les offices des poursuites et les offices des faillites, les offices des faillites étant amenés à gérer des problèmes compliqués qui souvent posent d'énormes soucis aux préposés.

La preuve, c'est que, dans les cas de grosses faillites, on doit souvent engager des préposés substitués extraordinaires, choses qui sont souvent difficiles et qui coûtent parfois très cher à la masse en faillite. Ce qui veut dire que là également, les intérêts des créanciers ne sont pas sauvegardés, ni même ceux des débiteurs puisqu'il faut souvent pas mal de temps pour que le failli puisse être au fait de sa situation.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous prononçons évidemment dans le sens de l'étatisation.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Meine politische Erfahrung hat mich gelehrt, dass man, wenn man einen Antrag durchbringen will, wenn man eine Mehrheit für einen Antrag will, dass man diesen Antrag nicht zu stark verteidigen darf, ansonsten eine Mehrheit gefährdet werden könnte. Trotzdem zwei Bemerkungen.

Ich habe es in der Eintretensdebatte gesagt, der CVPO geht es alleine darum ihre Pfründe zu retten. Wenn jetzt die CVPO aber kommt und sagt, die Regieämter funktionieren gut und die Regieämter werden über allen Klee gelobt, dann scheint mir das schon etwas dick aufgetragen von Kollega Ruppen.

Und eine Bemerkung zu Herrn Brunner von der CSPO. Herr Brunner befürchtet, dass das unternehmerische Denken verloren gehen könnte bei einer Verstaatlichung. Das würde nichts anderes bedeuten, als dass in unserer Verwaltung nicht unternehmerisch gedacht wird. Und da würde ich Herrn Brunner empfehlen, dass er einmal mit seinen vielen Parteikollegen, die in der Verwaltung arbeiten, zusammensitzt und eine Debatte führt über das unternehmerische Denken.

Danke schön.

M. le député René Constantin (GRL):

Réorganisation du territoire en lien avec les nouvelles structures proposées, principe de rationalité, abandon de l'esprit de clocher, voilà les maîtres mots du groupe radical-libéral fort bien expliqués tout à l'heure – pardonnez-moi ce zeste de chauvinisme – par notre collègue Jacques-Roland Coudray.

L'important demeurant la suppression de l'ambiguïté régnant dans ce domaine, le groupe radical-libéral se positionne majoritairement pour l'étatisation des offices des poursuites et des faillites. Il s'agit ici clairement d'une tâche publique qui se doit de demeurer sous le couvert de l'Etat.

En d'autres circonstances, nous défendons plus facilement le principe de la privatisation si, mais seulement si, le principe de la libre concurrence est garanti. Dans le cas qui nous préoccupe, ce principe n'est pas applicable. Nous allons ainsi au-delà de nos valeurs premières, convaincus qu'il y a lieu de généraliser ici ce qui se fait actuellement dans les offices de Sion et de Sierre.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Que dire après tout ce qui a déjà été dit dans ce Parlement? Je crois que l'essentiel n'a pas à être répété.

Lors de l'entrée en matière, le groupe DC du Centre avait déjà affirmé son soutien très majoritaire à une solution de suppression du régime des régies pour les offices des poursuites et des faillites. Donc, je ne reviendrai pas sur cet aspect strict des motivations.

J'ai entendu beaucoup de choses. J'ai entendu parler de coûts, de recettes, d'esprit d'entreprise. Je crois qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas là pour préparer la discussion de détail de cette nouvelle loi qui va nous être proposée si nous acceptons le principe d'étatisation, mais bien plutôt pour nous en tenir au principe général.

J'ai entendu parler de "clairement réaffirmer une tâche publique" par mon collègue radical; ce qui me semble également un élément de base de notre raisonnement. J'ai également en mémoire les mots de notre conseiller d'Etat qui parlait de "rapatrier le pouvoir à l'Etat".

Tous ces éléments font que, pour nous, il n'y a absolument aucun doute sur le fond: c'est une tâche publique qui doit être rapatriée dans le giron de l'Etat, et nous allons bien entendu le soutenir.

Pour ce qui est des soucis qui ont été exprimés par mes collègues, en ce qui concerne l'esprit d'entreprise, je rappellerai que l'office de Sierre, que je connais bien, est un office extrêmement efficace qui peut être en tout cas cité en exemple pour ceux qui chercheraient des crosses à l'étatisation de ce genre d'office.

Pour le reste, je pense effectivement qu'il y a de nombreux détails et de nombreux points qui vont être discutés. On a parlé de l'aménagement territorial, on a parlé de la séparation ou non des offices des poursuites et des offices des faillites, on a bien d'autres éléments encore qui nous attendent, on a parlé de formation, on a parlé de formation continue, on a parlé également du statut des collaborateurs, je crois que le débat va pouvoir enfin commencer.

Ce que j'aimerais encore dire, c'est que, effectivement, aujourd'hui, on obscurcit tout le reste au profit de cette étatisation, mais j'aimerais quand même mentionner que l'ombre de l'étatisation aura accompagné les délibérations de la commission durant tous ses travaux. Je pense que si l'on avait eu le courage de traiter d'entrée de cause ce point-là, peut-être aujourd'hui pourrions-nous sereinement attaquer la première lecture. Ce n'est malheureusement pas le cas ou peut-être heureusement puisque cela nous aura donné l'occasion de mettre sur pied et de participer à un débat intéressant.

Je souhaite que ce soit dans cet esprit que vous vous prononciez maintenant en soutenant ce projet d'étatisation.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Le président:

Je passe la parole à M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier..., non la présidente de la commission désire s'exprimer.

M^{me} la députée Francine Cutruzzola (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

Oui, Monsieur le président, merci, je ne veux pas subir une seconde fois les foudres du député Nicolas Voide..., étant donné qu'on est toujours plus intelligent après qu'avant.

Dans son message au Grand Conseil, le Conseil d'Etat relève que le régime des régies ne donne pas satisfaction. C'est aussi l'avis de l'Inspection cantonale des finances, de la commission de gestion, de la commission des finances et de la commission des mesures structurelles. De plus, le Tribunal cantonal a regretté le manque de professionnalisation de ces offices. Le Conseil d'Etat, quant à lui, s'était déjà prononcé en faveur d'une étatisation puisqu'il avait préparé un projet de loi allant dans ce sens et qu'il a dû, suite au résultat négatif de la consultation, revoir ses ambitions à la baisse. La commission avait donné, dans son rapport, une indication vers l'étatisation. Mardi, elle a tiré les justes conclusions du débat d'entrée en matière et a donné une application concrète aux positions claires qui ont été exprimées par la majorité de ce Parlement en se prononçant à la majorité, par 8 voix pour, 3 contre et une abstention, en faveur d'une étatisation et en acceptant la proposition du groupe SPO.

Ce sont pour ces raisons que la commission propose au Parlement d'accepter l'étatisation, solution à laquelle le chef du département a confirmé être toujours favorable.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Brève intervention pour, d'abord, donner quelques informations plutôt, je l'espère, objectives.

Lorsque le député Felix Ruppen dit que le travail effectué actuellement par les offices en régie est un travail satisfaisant, il se trompe sur deux tableaux:

- sur le tableau professionnel, ce travail n'est pas satisfaisant, il est bon à très bon;
- par contre, où les régies ne donnent pas satisfaction, regardez sur quoi portent les rapports de l'Inspection cantonale des finances. Ils ne portent pas sur la qualité professionnelle du travail fourni en faveur des créanciers notamment, mais ils portent essentiellement sur la manière de tenir le compte d'exploitation, sur certaines iniquités salariales à l'intérieur même du personnel des offices, etc.

C'est la volonté et la prétention du projet qui a été présenté à la commission en proposant la correction de tous ces éléments-là, que nous ne pouvons laisser perdurer non seulement parce que ce serait une injustice, mais surtout aussi parce que cela ne contribue pas à la bonne image d'un service public même lorsqu'il est délégué sous forme de concession ou de régie à des privés.

Ensuite, j'aimerais dire par rapport à la problématique, une fois que la puissance publique aura été rapatriée dans la grande maison, à savoir si cela va provoquer un chambardement de concentration dans les grands centres et laisser tomber les régions périphériques, qu'il faut convenir d'une chose: l'exigence d'augmenter le niveau professionnel, la formation aussi du personnel va bien sûr dans ce sens-là parce que pour les faillites, on l'a bien compris, c'est comme pour un chirurgien: s'il ne pratique que deux opérations par année, il lui en faut quand même un peu plus pour augmenter son niveau professionnel. Donc, forcément que cela plaide pour une concentration des compétences. Mais il faut aussi dire que si l'on répète, et vous l'avez répété, Monsieur le député Jacques-Roland Coudray, que le Valais, c'est une rue de Milan et on a voyagé ensemble en Chine et on sait que Zurich, ce sont deux rues de Shanghai, mais il sera quand même toujours plus difficile à un habitant de Gondo ou de Fionnay qu'à un Milanais ou à un habitant de Shanghai de s'acheter une paire de pantalon. Alors, on doit aussi tenir compte de cette problématique de la situation pure et simple de répartition de la population dans notre canton. Le Conseil d'Etat, à de multiples reprises, s'est déclaré favorable au maintien des populations dans leur environnement et dans leur région. Alors, forcément, on est pris là dans deux tensions: la tension de concentration pour augmenter la compétence et la tension politique de vouloir continuer à desservir des régions, je dirai décentrées par rapport au centre du canton. Je pense que le Conseil d'Etat va continuer, dans la mesure du possible, si on peut répartir encore mieux les tâches de manière à pouvoir, dans la mesure du possible, satisfaire aux deux conditions. Nous sommes éventuellement bien sûr sensibles aussi à la question des postes dans les endroits décentralisés du canton.

J'aimerais aussi casser une image. J'ai entendu, à plusieurs reprises, que le vrai problème était dans la qualité des gens que l'on choisissait. J'aimerais vous dire que cela fait belle lurette que les candidats et les candidates à ces postes de préposé à l'office des poursuites sont "choisis" – entre guillemets – par une commission d'évaluation constituée par des représentants de l'Inspection cantonale des finances pour tout ce qui est connaissance comptable, etc., par un délégué du Tribunal cantonal en ce qui concerne les aspects juridiques et par un représentant du Service des affaires juridiques de mon département. A ma connaissance, le Conseil d'Etat n'a jamais choisi un autre candidat ou une autre candidate que celui ou celle proposée par cette commission d'évaluation. Alors, on a dépassé, déjà depuis de nombreuses années, les prébendes éventuelles qui ne restent que dans le fantasme de certains députés.

Alors, bien sûr, je vous encourage très volontiers maintenant à décider une fois pour toutes de ce principe, de manière à ce que nous puissions aller de l'avant.

Cela dit, je rends aussi hommage, et ceci vous pouvez le vérifier vous-mêmes et par l'Inspection cantonale des finances aussi vous pouvez constater que l'esprit d'entreprise et la "rentabilité" – entre guillemets – des offices étatisés n'ont rien à jalouser aux offices en régie aujourd'hui.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Meine Damen und Herren, wir kommen zur Abstimmung über den Grundsatz Verstaatlichung oder Nichtverstaatlichung der Betriebs- und Konkursämter. Im Interesse eines einheitlichen Abstimmungsmodus schlage ich vor, dass wir die Kommissionsmeinung wie immer mit der grünen Taste betätigen. Das heisst also, wer sich für die Verstaatlichung ausspricht im Sinne der Kommission nimmt die grüne Taste. Wer gegen die Verstaatlichung ist nimmt die rote Taste.

(...)

Mit 74 gegenüber 37 Stimmen und 10 Enthaltungen sind Sie dem Antrag der Kommission gefolgt Richtung Verstaatlichung der Betriebs- und Konkursämter.

Aufgrund dieses Abstimmungsergebnisses gehe ich davon aus, dass Sie damit einverstanden sind, dass das Geschäft, wie das ja auch in der Ordnungsmotion vorher enthalten war, jetzt an die thematische Kommission zurückgewiesen wird.

Somit können wir das Geschäft 1 unserer Traktandenliste abschliessen.

URGENCE / DRINGLICHKEIT

2. INTERPELLATION URGENTE

de la députation PDC des districts de Sierre, Sion, Hérens et Conthey, par les députés Jean Rossier, Patrick Schmaltzried, Alain de Preux et Jacques Melly: déjà deux budgets de retard concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'introduction du système d'information du territoire (14.03.2006) (4.030)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der PDC-Abgeordneten der Bezirke Siders, Sitten, Hérens und Conthey, durch die Grossräte Jean Rossier, Patrick Schmaltzried, Alain de Preux und Jacques Melly betreffend Gewährung eines Verpflichtungskredites für die Einführung des Geoinformationssystems: schon zwei Voranschläge im Rückstand (14.03.2006) (4.030)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Der Präsident:

Wem kann ich das Wort erteilen?

Es wird nicht speziell verlangt.

Der Text dieser dringlichen Interpellation liegt ja vor und ich kann somit direkt Herrn Staatsrat Jean-Michel Cina das Wort zur Beantwortung erteilen.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je saisis cette occasion, tout d'abord, pour remercier la députation DC des districts de Sierre, Sion, Hérens et Conthey d'avoir donné une appréciation à cette situation concernant le SIT Valais. Je tâcherai de répondre d'une manière structurée en répondant vraiment question après question.

La première question concerne la situation du crédit d'engagement. Je peux vous confirmer que seuls les frais de fonctionnement du SIT Valais ont été payés depuis avril 2004, notamment pour les licences annuelles et pour les données de référence, telles que les cartes de référence, les photos aériennes, etc. Environ 30 services font appel aux prestations du SIT Valais pour leurs projets de planification, de construction ou pour leur travail quotidien.

Concernant le mandat de l'expert M. Dütschler et son rapport: En effet, un mandat a été attribué à M. Dütschler, géomètre breveté du canton de Berne, et à M. Riedo, responsable du SIT du canton de Neuchâtel pour réaliser cette expertise. En décembre 2004, le rapport d'expertise a été transmis au chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures, M. Wilhelm Schnyder. Ce rapport s'est révélé positif et a confirmé le bien-fondé des décisions antérieures en relation avec le SIT Valais. Les experts sont d'avis que les investissements demandés sont justifiés et nécessaires pour le développement de cet instrument indispensable pour l'ensemble du canton. Ils ont recommandé que le partenariat à la mise en réseau soit renforcé dans le futur pour favoriser le développement coordonné du SIT pour l'ensemble des partenaires, tels que les communes et les sociétés privées, et dégager les synergies pour une utilisation optimale des compétences et des ressources.

L'approche progressive de la mise en place du SIT Valais: d'abord l'Administration cantonale et ensuite l'extension vers les autres partenaires, comme les communes ou les privés, a été confirmée. Pourtant, les experts constatent que, comparativement à d'autres cantons romands, les ressources pour la mise en place du SIT Valais sont plutôt faibles.

Troisième question: système choisi ou retenu pour le développement de l'activité du SIT et de sa maintenance. Sans entrer dans les aspects techniques, le système informatique a été choisi de manière à ce que le SIT Valais soit compatible avec le parc informatique de l'Administration cantonale.

Quatrième question: Le SIT Valais prend et prendra en considération avant tout les besoins des collaborateurs de l'Administration cantonale. C'est justement cette priorité: l'Administration cantonale d'abord. Les SIT des communes doivent être connectés au SIT Valais afin d'offrir la mise à disposition en ligne, à l'aide d'Internet, des données cantonales. De nombreuses communes ont développé des SIT communaux, d'une part, pour répondre aux besoins de l'administration et, d'autre part, pour informer le particulier. Vu l'évolution technique rapide, le canton n'imposera pas de produits informatiques aux communes. Je confirme encore une fois que le canton n'imposera pas de produits informatiques aux communes, mais en même temps on veillera à ce qu'il y ait cette compatibilité pour que l'échange des données soit vraiment opérationnel, c'est-à-dire que l'on devrait fixer des interfaces afin que les différents systèmes puissent communiquer. Les priorités pour cette harmonisation sont déterminées en collaboration avec un groupe de travail de l'Association valaisanne des services techniques des communes. Le cadre de la collaboration entre le canton et les communes sera fixé dans l'ordonnance cantonale sur l'information géographique. Cela est aussi important. Pour le SIT Valais et toute la gestion du SIT Valais, on mettra en place une ordonnance.

Dans ce sens – j'aimerais faire une déclaration ferme – concernant la stratégie, le financement du SIT Valais ainsi que l'expertise de M. Dütschler, le département se tient à la disposition de la commission thématique pour justement parler de cet objet précis, pour bien informer ainsi que pour développer la stratégie, et qu'après on puisse libérer aussi les crédits nécessaires.

Merci.

Deuxième lecture

3. LOI sur la mensuration officielle et l'information géographique

Zweite Lesung

GESETZ über die amtliche Vermessung und Geoinformation

Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Jean-Pierre Rouvinez

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

Article 6

Proposition du groupe UDC/SVP (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC), rapporteur:

Article 6, alinéa 2

La proposition du groupe UDC/SVP est refusée par la commission.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Lors de la séance de la commission, nous avons bien évidemment examiné cette proposition.

On a pu vraiment trouver un consensus sur cette question disant qu'on laisse la disposition telle qu'elle est, c'est-à-dire de trois à cinq membres, mais en même temps je confirme que notre ambition, ce n'est vraiment réunir toujours que trois membres de cette commission de nomenclature. Toutefois, il faut en avoir cinq pour faire un choix et pour en avoir au moins trois, mais il est clair que, nous, nous ne voulons pas augmenter les frais de ces commissions d'une manière inutile.

C'est dans ce sens que je fais cette déclaration.

Je crois que, suite à cette déclaration, le représentant du groupe UDC/SVP avait dit qu'il retirerait sa proposition.

Der Präsident:

Ich nehme an, dass die UDC/SVP den Antrag in dem Sinn zurückzieht.

Das scheint der Fall zu sein.

Article 6, adopté.

Article 7, adopté.

Article 8

Proposition du groupe UDC/SVP (par le député Edmond Perruchoud):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Der Präsident:

Artikel 8, Absatz 2 ist – nehme ich an – zurückgezogen.

Jawohl, ebenfalls erledigt.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je dois préciser que cette proposition a été retirée dans le sens de limiter de 3 à 5 le nombre des membres de cette commission communale. Dans le projet, il est question de 3 à 7 membres. Un compromis a été trouvé en réduisant ce nombre de 7 à 5 membres.

C'est suite à ce changement que la commission a accepté que le groupe UDC/SVP a retiré sa proposition.

Dans ce sens, il faut bien préciser que ce qui a été accepté par la commission et qui ne ressort pas assez clairement du tableau des amendements, c'est le fait qu'on s'est mis d'accord de réduire de 7 à 5 les membres de cette commission et de préciser à l'alinéa 2: **"Cette commission se compose de 3 à 5 membres."**

Der Präsident:

Ich muss jetzt der Ordnung halber den Kommissionspräsidenten anfragen, ob die Kommissionsmeinung auf dem Tableau in dem Sinne nicht ganz richtig wiedergegeben ist und ob man effektiv jetzt von einem abgeänderten Antrag der Kommission ausgehen kann, indem man hinschreibt 3 bis 5 Mitglieder.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Kommissionspräsident:

Es ist in der Tat so, dass wir in der Kommissionssitzung die Änderung von 3 auf 5 beschlossen haben und dies beim Sekretariat irgendwo unterging, sodass der Vorschlag der Kommission Ihnen hier schriftlich nicht vorliegt. Aber ich kann bestätigen, dass das mit einem Mehrheitsbeschluss so abgefasst wurde.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Präsident.

Demnach ist die Situation klar. Also der ordentliche Text müsste lauten in Artikel 8, Absatz 2: "**Die Kommission setzt sich aus 3 bis 5 Mitgliedern zusammen**". Das ist der eigentliche Vorschlag der Kommission und auf dieser Basis, glaube ich, zieht die SVP jetzt ihren Antrag zurück.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Pour la postérité et pour écarter toute ambiguïté, fort des explications reçues en commission et réconforté par les propos de M. le chef du département, le groupe UDC/SVP considère avoir obtenu satisfaction.

Dans ces circonstances, il retire ses deux propositions d'amendement.

Merci.

Article 8, adopté avec la proposition de la commission à l'alinéa 2, tel que précisé par M. le président du Grand Conseil.

Articles 9 à 11, adoptés.

Article 12

Proposition du groupe GRL par le député Pierre-Olivier Bourban (par le député Frédéric Mivelaz):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 12:

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC), rapporteur:

Article 12

Alinéa 2

La proposition du groupe radical-libéral, déposée par le député Pierre-Olivier Bourban, est refusée par la commission.

M. le député Frédéric Mivelaz (GRL):

Les modifications proposées par le député Pierre-Olivier Bourban avaient pour but d'éviter certains abus.

Ces modifications ne respectant pas la loi fédérale, **nous retirons les amendements proposés à l'article 12, alinéa 2, et à l'article 22, alinéas 1 et 2.**

Merci.

La discussion est close.

Article 12, adoptés.

Articles 13 à 21, adoptés.

Article 22

Propositions du groupe GRL par le député Pierre-Olivier Bourban (retirées):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Article 22, adopté.

Articles 23 à 47, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi sur la mensuration officielle et l'information géographique est adoptée par 66 voix en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Kommissionspräsident:

Ich möchte hier nur kurz allen danke sagen, die an diesem modernen Gesetz mitgearbeitet haben, sei es die Kommission, das Departement und sein Vorsteher, Herr Cina, und Ihnen, meine Damen und Herren, dass Sie diesem modernen Gesetz zugestimmt haben.

Danke.

Traitements / Behandlungen:
**Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für
Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

4. POSTULAT
du député Thomas Brunner (CSPO) et cosignataires concernant
l'encouragement à la construction de logements (13.09.2005) (4.017)
POSTULAT
von Grossrat Thomas Brunner (CSPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Wohnbauförderung (13.09.2005) (4.017)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Sie haben die schriftliche Antwort vorliegen. Das Postulat ist in dem Sinne angenommen worden.

5. MOTION
du député (suppl.) Mischel Amacker (CSPO) et cosignataires concernant
la promotion économique (14.09.2005) (4.019)
MOTION
von Grossrat (Suppl.) Mischel Amacker (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Wirtschaftsförderung (14.09.2005)
(4.019)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates, Annexes-Beilagen p. ss.)

Der Präsident:

Die schriftliche Antwort des Staatsrats sieht eine Rückweisung und somit also eine Ablehnung dieser Motion vor.

Der Motionär scheint sich damit zufrieden zu geben. Somit gilt diese Motion als erledigt und vom Geschäftsverzeichnis gestrichen.

6. MOTION

de la commission de gestion, par la députée Brigitte Diserens, concernant la modification de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (14.09.2005) (4.020) (en collaboration avec le DTEE)

MOTION

der Geschäftsprüfungskommission, durch Grossrätin Brigitte Diserens, betreffend Änderung des Gesetzes betreffend den Beitritt des Kantons Wallis zur Interkantonalen Vereinbarung über das öffentliche Beschaffungswesen (14.09.2005) (4.020) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats sieht teilweise positiv aus. Der Staatsrat stimmt also teilweise zu im Sinne seiner Erwägungen.

Développements / Entwicklungen:

Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

7. MOTION

des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez, concernant une destination unique pour le tourisme valaisan (13.12.2005) (4.023)

MOTION

der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez, betreffend eine einheitliche Destination für den Walliser Tourismus (13.12.2005) (4.023)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Un mot tout d'abord sur le contexte de cette motion.

Si la loi sur le tourisme actuelle n'a que 10 ans, sa révision a déjà été réclamée par ce Parlement à plusieurs reprises. Selon les dernières promesses en date (fin 2004), nous devrions même, à l'heure actuelle, être en train de terminer la deuxième lecture de cette nouvelle loi. Ce retard important, dû en grande partie à la commission extraparlamentaire, n'a pas empêché la plupart des associations et des partis politiques à se profiler par rapport aux conditions cadres que chacun entend donner au tourisme dans notre canton. Les groupes DC du Centre et du Bas relaient ici une partie des propositions élaborées au sein de notre parti et entérinées par la base en novembre dernier.

Sans occulter la procédure de consultation qui, à en croire les propos de notre ministre relayés par la presse d'hier, devrait intervenir dans un mois environ, ni anticiper les débats de ce Parlement qui semblent agendés pour la fin de cette année, la motion qui nous occupe vise tout de même à donner certains signaux clairs.

Depuis quelques années, on joue, dans notre canton, le périlleux exercice du découpage ou plutôt du regroupement, tiraillé, déchiré devrais-je même dire entre les impératifs d'efficacité liés à la taille critique, d'une part, et l'éternel esprit de clocher, d'autre part. S'il est désormais admis par tous que l'on ne peut plus fonctionner avec une, voire plusieurs sociétés de développement par commune, le nombre idéal de destinations est également fourni par une équation politico-économique impossible à résoudre rationnellement.

Alors, plutôt que d'hésiter entre 12, 5, 8 ou peut-être même 7 et demi, nous proposons de faire directement le pas final et de regrouper tout ce que notre canton compte d'intérêts touristiques dans une même entité pour en faire la promotion à l'extérieur. En effet, le véritable enjeu est de nature financière. Quels moyens veut-on donner à cette branche qui, avec ses 25% du PIB, est un pilier important de notre économie, un pilier même essentiel dans bien des régions dès que l'on quitte la plaine?

Alors, avant même de discuter cet automne de combien de moyens, sous quelle forme les prélever et selon quelle clé les répartir, il nous apparaît essentiel de montrer aux citoyens-contribuables que ce Parlement aura en tout cas à cœur d'exiger de la part des acteurs de la branche touristique plus de concertation, plus d'efficacité. Pour ce qui est de la promotion de notre région et de sa formidable offre touristique sur le grand marché mondial, concertation et efficacité passent, vous en conviendrez, par une promotion unique. D'autres régions, en l'occurrence nos principales concurrentes à l'instar des départements de Savoie et de Haute-Savoie, l'ont compris et se lancent dans des démarches similaires si elles ne l'ont pas déjà fait auparavant.

Mais promotion unique ne veut pas non plus dire centralisation. La motion le rappelle: le rôle des acteurs locaux reste primordial. Le texte ne dit, cependant, rien sur le genre ni le nombre de ces structures locales, à condition qu'elles soient en mesure de collaborer et de coopérer étroitement avec l'organe chargé de la promotion exogène.

Penser global et agir local, voilà une des pistes que nous voulons donner d'ores et déjà pour l'avenir du tourisme dans notre canton.

Je vous remercie donc de soutenir cette motion.

M. le député (suppl.) Patrick Bérood (GRL):

Le groupe radical-libéral trouve que l'idée de cette motion est bonne.

Nous y voyons, cependant, un risque de confusion entre marque et destination. Si, à terme, la destination unique Valais est souhaitable, ce sera à travers la promotion de la marque Valais d'abord qui est, elle, largement mentionnée dans les plans d'action de la politique du tourisme valaisan. Confondre marque et destination comporte un risque majeur d'autogoal. Si on prend, par exemple, la destination de l'Arc lémanique et du Cervin connue sous l'appellation "Lake Geneva and Matterhorn Region", cette appellation qui est mise en avant à l'étranger, on se rend compte, dans une récente étude de Valais Tourisme que Genève et le Matterhorn ont une notoriété de 59% alors que Valais-Wallis trouve à peine 7% de notoriété. Cela montre que si l'idée est bonne, de là à la réaliser, il y a encore un pas.

Accepter cette motion serait, à notre avis, trop contraignant. D'un autre côté, elle est louable puisque tant l'hôtellerie valaisanne, Valais Tourisme, les remontées mécaniques prônent ce regroupement des destinations, et ici on a un exemple: celui de Sierre-Anniviers Tourisme et Sion Région Tourisme qui ont fait ensemble le Cœur du Valais. On se rend compte à l'exercice que c'est trop vite, que le tissu économique et touristique ainsi que les acteurs ne sont pas prêts.

Le marketing touristique, c'est comme la recherche opérationnelle une affaire de professionnels. A notre avis, il est préférable de laisser une marge de manœuvre aux professionnels qui sont habitués à fréquenter les marchés étrangers pour adapter les destinations en fonction de l'évolution de ces marchés plutôt que de les forcer à le faire. N'oublions pas que des destinations touristiques efficaces doivent être orientées sur la demande pour avoir du succès et non pas sur des limites politiques. Or, dans cette motion, on prend en compte l'opinion du vendeur et pas du tout celle du client.

D'une certaine manière, cela équivaut à enfoncer une porte ouverte, tout comme le postulat suivant puisque l'observatoire et le centre de compétence existent déjà, c'est l'institut économie et tourisme de la HEVs.

C'est pour ces raisons-là que nous refusons cette motion et suggérons à son auteur de la transformer en postulat.

Merci.

M^{me} la députée (suppl.) Prisca Vythelingum (PS/AdG):

La direction donnée par cette motion est excellente, mais nous la combattons afin que son traitement intervienne lors de la première lecture de la loi sur le tourisme.

Cette motion implique une décision importante qui soulèvera probablement de longs débats sur les différentes modalités d'application.

Laissons la commission extraparlamentaire terminer son travail afin que nous puissions étudier et voter un projet complet.

Ainsi, le groupe PS/AdG serait prêt à accepter le développement de cette motion si son traitement était programmé lors de la première lecture de la loi sur le tourisme afin d'éviter un doublon dans les débats.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Vu l'importance de ce sujet, je ne suis pas favorable à une transformation de cette motion en postulat.

Par contre, la proposition émanant des rangs socialistes est tout à fait raisonnable; je l'avais d'ailleurs sous la manche. L'idée est, en acceptant cette motion au niveau du développement, de donner maintenant un signal clair, puis de suspendre les discussions sur ces aspects-là jusqu'à ce que la première lecture de la loi vienne dans ce Parlement et nous traiterons la motion à ce moment-là.

L'alinéa 1 de l'article 136 du règlement du Grand Conseil donne exactement six mois au Conseil d'Etat pour traiter la motion si nous l'acceptons aujourd'hui. C'est donc une fenêtre de temps raisonnable pour lui donner l'occasion de préparer un premier projet de loi et nous retrouver ici même pour poursuivre ces discussions.

Merci donc d'accepter cette motion avec renvoi du traitement en même temps que la première lecture.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je crois que la proposition du motionnaire qui va dans le sens de la proposition du groupe socialiste est tout à fait raisonnable.

Ce n'est peut-être pas à moi de donner la réponse, ce serait au chef du département, mais comme je lui avais posé la question et qu'il m'a répondu, s'il me l'autorise, je vais quand même le faire.

Je lui avais posé la question de savoir quelle était finalement la planification envisagée par le Conseil d'Etat pour les différentes étapes de la mise en consultation, puis du traitement de la future loi sur le tourisme. Cela va tout à fait dans le sens de ce qui vient d'être discuté puisque, normalement, le Conseil d'Etat aura cet objet sur son bureau pour la préparation de la mise en consultation à la fin de ce mois.

Je pense donc que les démarches sont tout à fait compatibles et que nous pouvons aller dans ce sens.

Der Präsident:

Also die Positionen sind somit klar. Ich muss noch der Ordnung halber Herrn Patrick Bérod anfragen. Er hat eine Umwandlung verlangt. Der Autor ist gegen eine Umwandlung. Wird der Antrag aufrecht erhalten, müssen wir abstimmen. Wird der Antrag weiterhin bekämpft?

M. le député (suppl.) Patrick Bérod (GRL):

Nous maintenons notre demande de transformation de cette motion en postulat.

Par 65 voix contre 38 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 4.023 développée par le député Jean-Albert Ferrez.

Der Präsident:

Sie haben der Motion zugestimmt. Damit ist die Motion zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je veux bien clarifier la situation pour que vous n'attendiez pas le traitement de cette motion par le Conseil d'Etat avant la première lecture de la loi.

Il est clair que ce qui a été voté maintenant, dans nos réflexions, on va le travailler et, dans la consultation, cette demande va aussi certainement être discutée.

Mais le traitement, on le fera en même temps qu'on traite la loi parce que c'est logique.

8. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez,
concernant la mise en place d'un observatoire et centre de compétences
en tourisme (13.12.2005) (4.024)**

POSTULAT

**der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez,
betreffend Schaffung eines Observatoriums und eines
Kompetenzzentrums im Tourismusbereich (13.12.2005) (4.024)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Je n'ai pas grand-chose à ajouter au texte du postulat, mais trois petits éléments quand même qui découlent des propos précédents.

L'urgence de compléter la mise en place d'un observatoire, sur la base d'un premier prototype à faire au plus vite en s'inspirant de ce qui existe déjà ou notamment de ce qui est en train de se mettre en place notamment dans la région de Verbier, nous paraît essentielle, de manière justement à ce que l'on dispose, lorsque l'on discutera de la loi, d'un maximum d'éléments permettant de concrétiser au niveau des textes légaux cette notion d'observatoire.

Je conteste légèrement les propos du député (suppl.) Patrick Bérod tout à l'heure selon lesquels cet observatoire existe déjà. J'estime qu'il y a moyen de faire infiniment mieux que l'offre actuelle en termes d'outils statistiques et outils de pilotage dans le canton.

Autre précision: Si la HEVs, par son institut économie et tourisme, doit avoir le leadership de cet observatoire, il est clair, dans l'optique d'un partenariat public privé, que tous les acteurs du canton, qu'ils soient associations professionnelles, entreprises privées ou autres institutions d'enseignement ou de recherche notamment du côté du Haut-Valais avec la "Fernfachhochschule", tous les acteurs qui disposent de compétences dans le domaine du tourisme doivent être impliqués dans le cadre de cet observatoire.

Accepter le postulat, c'est donc également donner un signe sur l'urgence de la mise en place d'un prototype et puis également préparer le terrain pour inclure cette notion d'observatoire dans la loi lorsque nous la lirons ici même.

Der Präsident:

Da ich keine Wortmeldung habe, gehe ich davon aus, dass das Postulat in dem Sinne angenommen wird und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen wird.

9. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez,
concernant: favoriser la formation continue et le coaching dans le
tourisme (13.12.2005) (4.025)**

POSTULAT

**der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez,
betreffend Förderung der Weiterbildung und des Coachings im
Tourismusbereich (13.12.2005) (4.025)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Un commentaire encore plus court, simplement pour dire que, à la lumière des récentes prises de position du ministre de l'économie et du tourisme, nous sommes prêts à lui laisser le choix entre l'extension des outils actuels du développement économique aux secteurs du tourisme ou alors la mise en place d'outils spécifiques pour la branche lui reconnaissant ainsi de facto le rôle central qu'elle joue comme acteur économique dans certaines parties du territoire cantonal.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Keine Wortmeldung. Demnach ist das Postulat zur Weiterbehandlung an den Staatsrat überwiesen.

10. MOTION
des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez,
concernant la marque "Valais" et outils Valais Excellence (13.12.2005)
(4.026)

MOTION
der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez,
betreffend die Marke "Wallis" und die Instrumente von Valais
Excellence (13.12.2005) (4.026)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

L'objectif poursuivi par cette motion est, pour l'essentiel, déjà réalisé. Nous l'avons, cependant, maintenue uniquement pour garantir que les préoccupations exprimées, à savoir la généralisation d'une démarche qualité certifiée et le regroupement des acteurs derrière la marque "Valais", restent présentes dans les esprits au moment de réviser la loi, sans forcément que ces éléments doivent apparaître dans tous leurs détails dans le texte législatif.

En l'occurrence, j'avais déposé ce texte sous la forme d'un postulat; il avait été transformé en motion pour des motifs formels. Donc, si l'un ou l'autre des membres du Parlement souhaite retransformer cette motion en postulat, je n'aurai aucun problème avec cette démarche.

M. le député (suppl.) Patrick Bérod (GRL):

Encore une idée séduisante effectivement; ce sont un peu toujours des portes ouvertes que l'on enfonce.

La marque Valais et l'outil Valais Excellence sont largement traités dans le document politique du tourisme du canton du Valais et les plans d'action qui en découlent.

Ces thèmes sont effectivement d'importance, mais il est, à notre avis, inapproprié de mettre des marques et des outils dans un texte de loi, car ce n'est pas leur place. Les règlements, diverses politiques et ordonnances pourront utiliser et utilisent déjà ces sujets. C'est d'ailleurs l'avis des initiateurs et des gens qui s'occupent de ces choses-là.

Tous ces sujets pourront être traités dans la future loi que nous espérons bien plus ambitieuse que ces motions et postulats, et qui, nous l'espérons, traitera aussi de sujets importants, tels que l'aménagement du territoire, le plan directeur, les zones touristiques, la politique fiscale, le financement, etc.

En conséquence, le groupe radical-libéral vous demande de rejeter cette motion ou qu'elle soit transformée en postulat.

Je vous remercie.

Der Präsident:

Der Form halber frage ich den Autor noch einmal an, ob er bereit ist **die Umwandlung in ein Postulat** zu akzeptieren.

Er ist einverstanden.

Demnach nehme ich an, dass die radikale Fraktion auch damit einverstanden ist, die Bekämpfung zurückzuziehen.

Ok!

Damit also Umwandlung der Motion Nr. 10 der Tagesordnung in ein Postulat mit Zustimmung des Autors. Somit ist das Postulat zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

11. MOTION

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez,
concernant l'accueil de manifestations sportives importantes (13.12.2005)
(4.027) (en collaboration avec le DECS)**

MOTION

**der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez,
betreffend Durchführung von bedeutenden Sportanlässen (13.12.2005)
(4.027) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Une dernière intervention sur ces sujets pour vous dire qu'il y a deux volets complémentaires dans cette motion et, encore une fois, si on va demander leur ancrage définitif dans la loi, il est raisonnable d'entamer sans attendre 2008 les démarches pour leur mise en place.

Le premier volet concerne la mise en place d'un fonds qui doit permettre de venir en aide efficacement à des manifestations sportives lorsqu'elles ont un impact touristique important. Efficacement veut en particulier dire ici qu'il s'agit de mettre des montants à disposition des organisateurs suffisamment tôt et non pas de prendre en charge une partie des déficits sur la base de comptes audités, c'est-à-dire des mois après que la manifestation ait eu lieu. Dans tous les cas, l'impact touristique doit être prépondérant dans la décision d'accorder ou non une aide.

Le second volet ne vise en aucun cas la création d'un poste supplémentaire dans l'Administration, mais plutôt une nouvelle fonction que l'on pourrait, à l'instar de ce que l'on disait dans un postulat précédent, calquer sur ce qui se passe dans la promotion économique avec le rôle des "project leaders" à disposition du directeur de cette promotion économique. En fait, étant donné que ces derniers attendent toujours l'avalanche de dossiers promis par le DEWS, il n'y aura peut-être pas besoin d'aller chercher beaucoup plus loin dans l'Administration les parties de postes à réorienter dans le sens de notre motion.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich habe keine Bekämpfung, somit ist die Motion Nr. 11 zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**12. INTERPELLATION
du député (suppl.) Diego Clausen (CSPO) et cosignataires concernant le
dernier kilomètre (13.12.2005) (4.028) (en collaboration avec le DFIS et le
DTEE)**

**INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Diego Clausen (CSPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend letzte Meile (13.12.2005) (4.028) (in Zusammenarbeit mit dem
DFIS und dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Diego Clausen (CSPO):

Wie wir alle wissen ist die Vernehmlassung zur Abgabe der Bundesbeteiligung an der Swisscom abgelaufen. Wie zu erwarten war ist im Bundesparlament die Debatte um den Verzicht auf das Swisscom Monopol der letzten Meile umstritten und demnach noch nicht zu Ende geführt.

Das BAKOM setzt sich seit Jahren vehement für die Entbündelung ein und vergisst dabei, dass gerade das Swisscom Monopol auf der letzten Meile für eine zukunftsgerichtete Versorgung der ländlichen Gebiete und der Bergregionen ein wichtiger Faktor darstellt.

Die Gebirgskantone Graubünden, Tessin, Uri, Obwalden, Nidwalden, Glarus und Wallis, vertreten durch die Regierungskonferenz der Gebirgskantone, umfassen eine Fläche von zirka 43 Prozent der Gesamtfläche der Schweiz. Dort leben rund eine Million Menschen. Eine Grundversorgung ist für Private sowie für die Wirtschaft unablässig.

Das Fernmeldegesetz verlangt, dass die Dienste der Grundversorgung allen Bevölkerungsteilen zur Verfügung stehen müssen. Die gegenwärtige Situation ermöglicht es deshalb auch allen Kunden, die Leistungen der letzten Meile im ganzen Land zu den gleichen Gebühren nutzen zu können. Ein neuer, allfälliger ausländischer Anbieter, wird aller Voraussicht nach an der Grundversorgung der Schweiz nicht interessiert sein. Er wird vielmehr vom Bund Abgeltungen für die Grundversorgung verlangen. Der Bund hat die Möglichkeit die Aufwendungen für die Grundversorgung von anderen Anbietern einzufordern. Dies dürfte aber zu Widerständen und erheblichen Kosten führen. Als Mehrheitsaktionär von 62,45 Prozent kann der Bund heute eine solche Politik bei der Swisscom durchsetzen. Eine Aktienmehrheit ist für die Zukunft zwingend.

Fakt ist, dass der Swisscom Konzern im vergangenen Jahr weniger Umsatz, aber deutlich mehr Gewinn gemacht hat. Der neue Konzernchef, Carsten Schloter, strebt mit einer neuen Strategie mehr Wachstum an.

Obwohl der Preiskampf letztes Jahr den Umsatz schmälerte, steigerte die Swisscom den Reingewinn um einen Viertel. Die Aktionäre, mit dem Bund an der Spitze, erhalten über drei Milliarden Franken. Es ist nicht nachvollziehbar, dass der Bund dieses gesunde und ertragreiche Unternehmen abstossen will.

Grundsätzlich muss bei einer vollständigen Abgabe der Bundesbeteiligung und einer daraus resultierenden Entbündelung der letzten Meile damit gerechnet werden, dass sowohl ländliche Gebiete wie auch Berggebiete

- a) im besten Fall übersteigerte Gebühren werden leisten müssen,
- b) im schlechten Fall überhaupt nicht mehr versorgt werden,
- c) grundsätzlich mit einem Abbau von Arbeitsplätzen zu rechnen ist.

Meine Frage:

Welche Vorkehrungen trifft nun die Walliser Regierung zusammen mit den Walliser Parlamentariern in Bern, damit die Interessen unseres Kantons gewahrt werden und die Weichen in dieser für die wirtschaftliche Entwicklung der Bergregionen wichtigen Frage richtig gestellt werden?

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Der Walliser Staatsrat teilt selbstverständlich die Anliegen der Interpellanten betreffend die künftige Telekommunikationsversorgung der ländlichen Gebiete und Bergregionen, namentlich im Hinblick auf die Frage der Entbündelung der letzten Meile.

In diesem Zusammenhang weisen wir darauf hin, dass der Staatsrat im Rahmen der Vernehmlassung des eidgenössischen Finanzdepartements über den Verkauf der dem Bund gehörenden Swisscom Aktien soeben seine Stellungnahme abgegeben hat. Angesichts der Ungewissheiten, die ein solcher Verkauf im Hinblick auf die künftige Versorgung, insbesondere die Grundversorgung, nach sich ziehen würden, hat sich die Walliser Regierung entschlossen dagegen ausgesprochen, das heisst geschlossen und entschlossen dagegen ausgesprochen. Mit höchster Wahrscheinlichkeit würde nämlich ein solcher Ausstieg die Übernahme von Swisscom durch einen der grossen europäischen Anbieter ermöglichen.

Anlässlich des kürzlichen Differenzbereinigungsverfahrens zwischen National- und Ständerat, sprach sich die Walliser Regierung für die Variante des Nationalrats aus. Mit dieser Variante wird die letzte Meile nur während einer zweijährigen Testperiode entbündelt um deren Folgen, namentlich auf die Rand- und Bergregionen, abschätzen zu können.

Wir versichern den Interpellanten, dass der Staatsrat die Entwicklung der Telekommunikationsdossiers – wie schon in den letzten Jahren – weiterhin aufmerksam verfolgen wird.

Dies gilt insbesondere für jene Dossiers, welche die Zukunft der Swisscom betreffen. Anlässlich unseren vor den Sessionen stattfindenden Treffen und vom Vernehmlassungsverfahren, halten wir die Walliser Abgeordneten darüber auf dem Laufenden.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Staatsrat.

Meine Damen und Herren, es ist für einen Landeshauptmann immer ein besonderes Vergnügen wenn er auf der Tribüne interessierte Schulklassen begrüßen kann. Ich mache es deshalb mit einem grossen Vergnügen. Es ist eine Klasse mit 22 Oberwalliser Schülerinnen und Schüler der 3. OS von St-Guérin in Sitten zusammen mit ihrem Lehrer, Herr Pascal Imhof, und ich glaube, wir heissen sie mit einem kräftigen Applaus hier herzlich willkommen in unserem Saal. (*Applaus*)

Wer weiss, vielleicht sehen wir das eine oder andere Gesicht, das jetzt auf der Tribüne sitzt, in einigen Jahren als Grossrätin oder Grossrat hier unten im Saal. Es wird sicher früher oder später den einen oder anderen freien Platz geben.

Besten Dank. Ich wünsche ihnen noch einen schönen, einen interessanten und erfreulichen Tag hier in Sitten.

Danke.

Ich muss noch eine Ergänzung anbringen. Also es gibt anscheinend früher oder später auch hier vorne auf der Regierungsbank Platz, falls sich der eine oder andere eher für die Regierungsbank interessiert als für den Grossratsessel.

Wir fahren weiter mit Punkt 13 unserer Tagesordnung.

13. MOTION

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: pour une loi sur la culture et la vente du chanvre (15.12.2005) (4.029) (en collaboration avec le DSSE)

MOTION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend Gesetz über den Hanfanbau und -verkauf (15.12.2005) (4.029) (in Zusammenarbeit mit dem DGSE)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Tout d'abord, j'aimerais dire que cette motion n'est pas un acte isolé; elle n'est pas non plus rétrograde ni sectaire. Elle s'inscrit dans le cadre d'un processus de prise de conscience qui touche plusieurs cantons et des milieux politiques très larges. Ainsi, ce que nous demandons, c'est tout simplement que le Valais s'inspire d'exemples concrets de lois qui sont déjà en vigueur au Tessin et à Bâle-Campagne. Dans ce dernier canton, la loi a été plébiscitée en votation populaire par plus de 67% des votants. Pas plus tard qu'avant-hier, nos collègues du Grand Conseil vaudois ont approuvé la motion François Payot, libéral, qui va exactement dans le sens de ce que nous demandons. Au Parlement fédéral, diverses interventions, qui viennent de partis divers, notamment du radical Wasserfallen, vont dans ce sens également.

Cette motion, permettez-moi de le dire, c'est aussi le résultat d'expériences que j'ai faites moi-même sur le terrain pendant quelques années aux côtés des policiers chargés de cette mission difficile de lutte contre la drogue.

Quand on parle de chanvre, on le sait, la loi fédérale sur les stupéfiants est d'application parfois difficile, car elle oblige à chaque fois les enquêteurs à établir que le chanvre produit, qui évidemment ne constitue pas un stupéfiant sous toutes ses formes, est destiné à être ensuite vendu ou consommé comme stupéfiant.

En fixant des règles claires, avec un régime d'autorisation et des critères objectifs, le but est de faciliter et de simplifier le travail de la police et de la justice, qui ont autre chose et mieux à faire que de s'épuiser à revenir sans cesse à la charge contre ceux qui, comme celui qui apparemment depuis deux jours est en détention préventive, croient pouvoir profiter du flou de la loi pour se remplir les poches. Car ce qu'il faut savoir, c'est que, derrière le chanvre, il n'y a pas seulement de sympathiques fumeurs de pétards, mais aussi de redoutables hommes d'affaires qui n'ont qu'un but: s'en mettre plein les poches sur le dos de notre jeunesse.

Les vrais agriculteurs, ceux qui plantent des variétés de chanvre recommandées par l'Office fédéral de l'agriculture, n'auront rien à craindre de la loi que nous demandons, car ils continueront à produire un chanvre ne dépassant pas 0,3% de THC, c'est-à-dire du chanvre qui, généralement, n'intéresse guère les fumeurs de pétards.

Simplement, on peut se demander au passage si le chanvre est vraiment une culture d'avenir. Car, en réalité, en dehors de l'approvisionnement des fumeurs de joints, il n'y a pas de véritable marché pour le chanvre.

Ce que nous proposons de combattre par cette motion, c'est la pseudo-agriculture de ceux qui, je le répète encore une fois, profitent du flou de la législation actuelle pour se remplir les poches sur le dos de notre jeunesse.

Surtout, en filigrane de notre démarche, il y a un objectif qui dépasse un cadre purement répressif: il s'agit en effet, par-là, de délivrer surtout à notre jeunesse – et ça me fait plaisir de savoir, même si je ne vois rien depuis sous la tribune, qu'il y a des jeunes à la tribune –, surtout à son intention, à elle qui a besoin, nous le pensons, de repères solides, un message absolument clair dans le domaine de la prévention.

En acceptant cette motion, nous donnerons au Valais, à notre jeunesse, mais aussi à la Suisse entière un signe fort que le flou et le laxisme qui prévalent depuis trop longtemps, c'est fini.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

La dernière révision de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes date du 3 janvier 2005. Cette loi aborde tous les éléments en rapport avec le chanvre. Elle règle le trafic, la culture, la vente et la consommation du chanvre.

Pourquoi vouloir, en plus, une loi cantonale alors qu'il suffit de faire appliquer la loi fédérale? Créer une loi cantonale est inutile et coûteux. En effet, la loi fédérale permet à la justice valaisanne de faire son travail de répression des infractions commises avec les stupéfiants dont fait partie le chanvre. Notre système judiciaire n'est de loin pas laxiste et il condamne les infractions avec sévérité.

L'UDC parle à longueur d'année d'économies. Faire une nouvelle loi représente un coût certain et cela ne supprimerait pas les infractions. Il n'est pas souhaitable que chaque canton se dote de lois différentes dans des domaines régis par les lois fédérales, car cela crée une multitude de législations diverses et les habitants de notre pays ne sont plus traités de la même manière partout.

De plus, durcir la loi n'empêcherait pas les jeunes de contrevenir à la loi sur les stupéfiants. Il serait de loin préférable d'accentuer encore la prévention pour que nos enfants ne se laissent pas tenter par des paradis artificiels qui, en fait, conduisent à l'enfer.

Le groupe PS/AdG combat donc cette motion, car une loi cantonale ne serait qu'un doublon de la loi fédérale, loi qui, je le répète, donne satisfaction et permet la lutte contre le trafic, la culture, la vente et la consommation du chanvre.

Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Die Motion wird demnach bekämpft. Wir kommen zur Abstimmung.

Par 50 voix contre 48 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 4.029 développée par le député Jean-Luc Addor.

Sie haben die Überweisung der Motion abgelehnt. Demnach wird diese vom Geschäftsverzeichnis gestrichen.

Première lecture

**14. PROJET DE DECRET
modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la
protection de l'environnement**

Erste Lesung

**DEKRETSSENTWURF
zur Änderung des Gesetzes betreffend die Anwendung der
Bundesgesetzgebung über Umweltschutz**

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Président: Willy Giroud / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Der Präsident:

Ich bitte den Herrn Rapporteur Platz zu nehmen.

Es lohnt sich zwar wahrscheinlich nicht, weil es keine Bemerkungen gibt.

Die Grundlage bildet der Entwurf wie er in der staatsrätlichen Botschaft enthalten ist. Die Kommission hat keine Abänderungen vorgenommen. Es sind auch keine Abänderungsvorschläge eingegangen. Demnach ist die Detailberatung sehr kurz.

Titre et considérants, adoptés.

I

Articles 32, 33, 34, 34a nouveau, 34b nouveau, 34c nouveau et 34d nouveau, adoptés.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble du projet de décret n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Le projet de décret modifiant la loi concernant l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement est adopté par 95 voix en première lecture.

Der Präsident:

Wir haben ja Anträge nur eine Lesung durchzuführen.

Wir fahren gleich weiter mit abstimmen. Wir stimmen ab über den Antrag, der vom Kommissionspräsidenten formuliert worden ist.

Ich kann ihm jetzt auch noch das Wort erteilen.

M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

Pour être en totale adéquation avec l'article 101, alinéa 2, du règlement du Grand Conseil qui dit: "Après le vote qui clôt les premiers débats, le Grand Conseil prend la décision de renoncer à la deuxième lecture" et afin de ne pas être en infraction manifeste avec l'article 97, alinéa 3, du même règlement qui dit: "Pour les décrets, les deux lectures ont lieu lors de la même session à des jours différents à la suite du rapport d'une seule commission", la commission vous propose donc d'adopter ce décret en une seule lecture pour ne pas transgresser le règlement.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Präsident.

Dieser Entscheid ist sehr weise. Wir wissen ihn im Präsidium zu schätzen. Also wir stimmen ab über eine einzige Lesung.

(...)

Heute scheint Einstimmigkeit im Saal zu herrschen. **Mit genau 100 Stimmen haben Sie also auf die zweite Lesung verzichtet.** Damit haben wir das Dekret endgültig unter Dach und Fach.

Traitements / Behandlungen:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

15. POSTULAT

**du député (suppl.) Christophe Lamon (PDCC) et cosignataires
concernant la création de troisièmes cycles d'étude en Valais (13.09.2005)
(3.017)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Christophe Lamon (PDCC) und
Mitunterzeichnenden betreffend Schaffung von dritten Studienzyklen im
Wallis (13.09.2005) (3.017)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Diesbezüglich verweise ich Sie wiederum auf die vorliegenden Antworten des Staatsrats in schriftlicher Form zum Postulat von Herrn Grossrat (Suppl.) Christophe Lamon.

Der Staatsrat hat dieses Postulat mit Vorbehalten angenommen.

Ich habe keine Wortmeldung, demnach ist das Postulat in diesem Sinne erledigt oder eben angenommen.

16. MOTION
du député (suppl.) Jean-Yves Gabbud (PDCB) concernant l'âge d'entrée
à l'école: plus de souplesse (14.09.2005) (3.020)

MOTION
von Grossrat (Suppl.) Jean-Yves Gabbud (PDCB) betreffend
Schuleintrittsalter: mehr Flexibilität (14.09.2005) (3.020)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Auch diese Motion ist vom Staatsrat gemäss schriftlicher Antwort angenommen.

Keine Wortmeldungen? Demnach ebenfalls positiv beantwortet.

17. POSTULAT
du député Jean-François Copt (GRL) et cosignataires concernant un
délégué au sport cantonal (14.09.2005) (3.021)

POSTULAT
von Grossrat Jean-François Copt (GRL) und Mitunterzeichnenden
betreffend kantonaler Sportdelegierter (14.09.2005) (3.021)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Punkt 17 Postulat von Herrn Grossrat Jean-François Copt. Auch dazu haben wir eine positive Antwort des Staatsrats vorliegen.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Merci, tout d'abord, d'avoir partiellement compris l'importance de notre démarche.

Cependant, les cosignataires de ce postulat ne peuvent se contenter de cette demi-mesure puisque, visiblement, à l'écoute de votre réponse, il ne s'agit que d'une collaboration ponctuelle envisagée afin de résoudre à court terme les obligations fédérales.

Or, le Valais a besoin, et ceci au même titre que la culture par exemple, d'un délégué au sport, maillon faible actuel du DECS, je l'avais déjà mentionné lors du développement de cette demande.

J'aimerais encore redire aux députés qui avaient combattu ce postulat lors de son développement, et ici je pense plus particulièrement à nos collègues socialistes, que, contrairement à ce qu'ils ont argumenté lors de leur opposition au niveau des dépenses supplémentaires que cela allait engendrer, ce poste de délégué au sport cantonal est, au contraire, le plus sûr garant d'un soutien social à long terme de la part de l'Etat. Pour vous en persuader, permettez que je cite M. Adolf Ogi qui, dernièrement lors de l'émission de Darius Rochebin "Pardonnez-moi", disait ceci: "Les bienfaits de la pratique du sport chez les jeunes ne se voient pas directement aujourd'hui. Néanmoins, je suis persuadé que si l'on donne la possibilité aux jeunes de 5 à 18 ans de pratiquer le sport dans un contexte organisé et avec un encadrement optimal, le monde sera meilleur dans 20 ans." Acceptons-en l'augure.

Partant de ces considérations optimistes et malgré le souvenir encore déchirant du refus pour une seule voix de notre demande d'un soutien étatique annuel à Ski Valais, refus par la suite unanimement regretté, nous demandons, aujourd'hui déjà, un vote de principe afin que, dans le cadre du concept pour une politique du sport en Valais, l'engagement de ce délégué au sport cantonal se fasse de manière formelle et qu'il figurera dès lors à la fois dans l'organigramme du DECS et annuellement à son budget.

Je rappelle également, pour terminer, que son financement peut être assuré par le fonds du sport alimenté annuellement par le 40% de la participation du Sport-Toto à notre canton et qu'il ne pèsera donc en rien le budget annuel de l'Etat.

D'ores et déjà, merci de la part de la jeunesse de ce canton pour votre soutien.

M. le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP constate qu'une fois de plus, évidemment dans un but louable on crée un poste dont la nécessité laisse perplexe. Le sport, c'est bien, c'est sain; le sport, c'est bon et, par la pratique du sport, la santé physique et psychique de nos concitoyens s'améliore.

Mais est-il nécessaire pour faire du sport d'avoir un délégué au sport cantonal? Il y a Jeunesse et Sport, il y a des clubs sportifs et ceux-ci ne sont pas rares dans notre canton.

Si sport et tourisme vont de pair en Valais, nous ne voyons pas en quoi la création d'un poste de délégué au sport pourra améliorer l'image de marque de notre canton, ni inciter les touristes à le choisir comme lieu de vacances.

En réalité, le mérite d'un tel poste sera principalement, pour ne pas dire exclusivement, de vider encore plus les caisses de l'Etat.

Pour ces raisons, le groupe UDC/SVP s'oppose à ce postulat qui, encore une fois, est sympathique, mais inutilement coûteux. Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Je crois que le département va dans le sens du postulant.

Par contre, j'aimerais attendre le résultat de l'analyse qui est en cours, qui va me parvenir dans les jours qui viennent, une analyse que nous avons donnée à la Suva, qui est payée par la Confédération, sur la promotion du sport pour tous. Vous savez que, en Suisse, un tiers des jeunes, un tiers de la population ne fait pas de sport. On nous encourage à trouver des mesures complémentaires pour favoriser le sport. C'est un des aspects. Le dossier est en analyse et nous voulons mettre en place un système avec la participation des communes, avec la participation des associations sportives et avec la participation évidemment de l'ensemble des citoyennes et citoyens et surtout de la jeunesse.

Ce dossier, j'espère que nous pourrons le mettre en application à la reprise scolaire avec un certain nombre de communes ou de régions tests en vue de l'officialiser pour les années à venir, comme l'a dit aussi le député Jean-François Copt, avec le fonds sur le sport. Le 40% qui est à disposition devrait servir à la promotion du sport pour la jeunesse. Je ne voudrais donc pas en faire un poste administratif, mais un poste opérationnel sur le terrain, relationnel avec les cantons et les organisations, mais il me faut attendre ce dossier pour aller de l'avant.

En ce qui concerne l'autre aspect: le sport d'élite, vous savez que nous sommes en grandes négociations avec Swiss Ski pour l'école suisse pour sportifs d'élite à Brigue. Le contrat sera signé dans le courant du printemps avec une obligation culturelle, sportive et surtout éducative et pédagogique pour ces jeunes.

C'est ensemble avec le sport dans les cycles d'orientation, la nouvelle formule mise en place par Swiss Ski sur l'ensemble des cycles d'orientation devrait nous donner l'impulsion que nous voulons.

Quant à l'organisation, je me réserve de la mettre en place sans frais complémentaires dans le cadre de notre analyse, mais avec l'efficacité que nous souhaitons.

Je fais juste encore une petite remarque parce que, récemment, nous avons un inspecteur d'éducation physique scolaire pour l'école obligatoire. L'analyse que nous avons faite sur le terrain nous montre que nous voulons une école polyvalente et l'inspecteur scolaire doit avoir toutes ces missions, y compris celles du sport, de la culture et des autres activités de l'école. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu englober cette activité afin d'avoir la mainmise sur le sport à l'école par les inspecteurs généralistes dans le cadre de leurs activités obligatoires.

Je vous propose donc d'accepter ce postulat, sachant que nous mettons en place une structure du sport pour tous, que le sport à l'école est déjà intensifié et que nous avons le partenariat des associations sportives valaisannes.

Der Präsident:

Ich frage noch Herrn Grossrat Jean-François Copt an, ob er mit dieser Erklärung einverstanden ist.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Je comprends les réserves de notre conseiller d'Etat.

J'aimerais simplement avoir formellement de sa part l'assurance que lorsque ce concept sera étudié, la question du délégué au sport sera vraiment traitée de manière optimale.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Jusqu'au moment où nous déciderons de ce dossier, le chef du département sera délégué au sport. Il fera une manifestation supplémentaire sur la Place de la Planta.

Der Präsident:

Ich nehme an, dass jetzt Herr Grossrat Copt einverstanden ist mit der Annahme des Postulats im Sinne der Erwägungen des Staatsrats.

Wir müssen jetzt aber trotzdem noch abstimmen weil das Postulat ja bekämpft wird.

(...)

Also, man verzichtet seitens der UDC/SVP auf eine Abstimmung. Also ist der Antrag in dem Sinne zurückgezogen. Demnach gilt das Postulat im Sinne der Ausführungen des Staatsrats als angenommen.

18. POSTULAT
de la députée (suppl.) Roxanne d'Avila (GRL) et cosignataires
concernant l'éducation civique des jeunes (14.09.2005) (3.022)
POSTULAT
von Grossrätin (Suppl.) Roxanne d'Avila (GRL) und
Mitunterzeichnenden betreffend Staatskundeunterricht in den Schulen
(14.09.2005) (3.022)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dieses Postulat ist teilweise angenommen.

Ich habe Wortmeldungen.

M. le député (suppl.) Christophe Claivaz (GRL):

Les partis politiques et plus spécialement leurs fractions de jeunesse essaient de rivaliser d'astuces pour attirer la classe des jeunes citoyens. Seul le travail de terrain peut produire ses fruits. Pour l'avoir pratiqué, on se rend compte, cependant, qu'en dehors d'une indifférence polie, on se retrouve face à des individus qui n'ont aucune connaissance de base dans le domaine de l'instruction civique.

Dans certains pays, des êtres humains paient au prix de leur vie le combat pour la démocratie encore de nos jours. Avec la chance que nous avons dans notre pays, nous n'avons pas le droit de galvauder ce privilège en nous lamentant sur les scores de participation de plus en plus faibles enregistrés lors des élections et votations sans réagir. Un des fondements du fonctionnement d'une société est sa capacité à transmettre le savoir et, parmi ce savoir, figurent les règles du civisme et de la politique, l'art de gouverner la cité.

Je remercie dans ce sens le Conseil d'Etat pour sa réponse d'acceptation partielle du postulat.

Cependant, je soulignerai un bémol quant à l'importance qualifiée de relative de la branche du civisme par rapport aux autres dites de base. Connaître les capitales de tous les pays d'Afrique, c'est bien; être incapable de nommer les conseillers fédéraux ou d'Etat, c'est beaucoup moins bien. De ce fait d'ignorance découle l'absence de volonté ou l'incapacité à utiliser ses droits civiques.

Il est du devoir de la classe politique de sortir de sa tour d'ivoire dans le but de former la population, plus particulièrement la jeunesse, à la maîtrise des arcanes du pouvoir, afin de briser ces clichés trop longtemps entendus: de toute façon, ils font ce qu'ils veulent; la politique, ce n'est que de la magouille, et j'en passe.

Je soulignerai bien entendu l'application adéquate de la seconde partie du postulat par la présence opportune, ce matin, d'élèves du cycle d'orientation de Sion à la tribune.

Dans son application, les cosignataires restent à disposition du DECS pour éviter des programmes inapplicables, tout en maintenant cependant le but visé, à savoir celui de l'introduction uniforme d'une formation civique dispensée à l'ensemble de la population, à un âge donné, par le biais des structures scolaires existantes.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Das Wissen der Walliser Schulkinder ist vielfältig, auch wenn es heutzutage in gewissen Bereichen eher oberflächlich und nicht allzu fundiert ist. Nun kommen laufend neue Forderungen von verschiedenen Seiten, was noch alles in den Schulsack gepackt werden muss. Die Walliser Schüler bräuchten mehr Tourismusbewusstsein, mehr Suchtprävention und Gesundheitsförderung, mehr Sport und Fremdsprachen. Jetzt fordern auch die Grossratssuppleantin d'Avila und ihre Mitunterzeichner, dass der Staatskundeunterricht in der Orientierungsschule auf eine Lektion pro Woche eingeführt werden soll und dass in den weiterführenden Schulen dem Staatskundeunterricht bedeutend mehr Wert gegeben werden soll. Denn das Walliser Jugendparlament hat festgestellt, dass die Walliser Jugend nur lückenhafte Staatskundekenntnisse hat und das Interesse an der Politik bei der Jugend nicht mehr sehr verbreitet ist.

Grundsätzlich ist es zu begrüßen, dass die Jugend in Staatskunde und Politikinteresse gefördert wird, aber hat das denn alles noch Platz im Rucksack? Denn auch die Grossratssuppleantin Descombes macht sich ernsthafte Sorgen über den viel zu schweren Schulsack, der nicht nur bildlich zu voll gestopft sei.

Im Lehrplan der Oberwalliser OS ist der Staatskundeunterricht bereits im Lehrplan des Geschichtsunterrichts integriert und in der Gewerbeschule und im Kollegium zum Beispiel ist der Staatskundeunterricht ein fester Bestandteil des Unterrichts. Ein Beweis dafür sind auch die Schüler oben auf der Tribüne. Ich gehe davon aus, dass dies auch im Lehrplan des Welschwallis der Fall ist.

Auch eine Lektion Staatskunde pro Woche macht noch keine aktiven künftigen Staatsbürger. Wichtig wären gute, brauchbare Lehrmittel und Weiterbildungskurse für die Lehrpersonen. Dies garantiert aber immer noch nicht, dass sich die Jugend für die Politik interessiert. Das kann auch nicht alles der Schule überlassen werden. Da müssen sich vor allem die Parteien Gedanken machen wie sie der Jugend die Politik näher bringen und schmackhaft machen wollen. Die Parteien sind hier mindestens so gefordert wie die Schule.

Den Gedanken des Postulats kann ich unterstützen, aber die Forderungen in diesem Masse nicht, weil sie im Lehrplan bereits integriert sind wie es auch die Antwort des Staatsrats darlegt.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Es wirkt befremdend und ist fragwürdig wenn Vorstösse im Parlament auftauchen, welche in die Inhalte der Schule eingreifen. Es zeigt aber ganz klar auf, dass im Bildungswesen einiges im argen liegt und dass Handlungsbedarf besteht.

Wir sind der Meinung, dass der Grosse Rat gesetzgeberische Arbeit zu leisten hat und seiner Aufsichtspflicht nachkommen soll. Die Harmonisierung der Lehrpläne und die Anpassung an die Eigenart der einzelnen Kantone erfolgt durch die Erziehungsdirektorenkonferenz bzw. durch das zuständige kantonale Departement.

Zudem hat der Grosse Rat im Gesetz über das öffentliche Unterrichtswesen in den Artikeln 107 bis 110 die Ernennung von Kommissionen für die allgemeine Schulzeit, für die Sekundarstufe II und auch eines Erziehungsrates vorgesehen. Diese sind beratende Organe in Fragen der Ausbildung und Erziehung. Leider hat der Staatsrat den Erziehungsrat in eigener Regie vor zehn Jahren abgeschafft und auch die erwähnten Kommissionen bestehen nur noch auf dem Papier. Schulische Anliegen müssten aber in diesen Kommissionen diskutiert und anschliessend, falls gesetzgeberische Änderungen von Nöten sind, an die entsprechende thematische Kommission des Grossen Rates überwiesen werden.

Ein Wildwuchs von Vorstössen unterschiedlichster Art von links und von rechts sind nicht das richtige Mittel, um die Schulen weiterzubringen. Uns fehlt weiterhin ein gutes Gesamtkonzept.

Aus diesem Grund bekämpfen wir das Postulat, obwohl wir nicht gegen den Staatskundeunterricht an den Schulen sind. Dieses Fach wird übrigens nach wie vor in den Walliser Schulstuben der Sekundarstufe I unterrichtet. Ein Blick auf die Wochenstundentafel und ein kurzes Blättern im Lehrplan Geschichte und Politik hätte zu dieser Erkenntnis genügt.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

La réponse qui vous a été distribuée montre que le civisme est intégré à l'école, que c'est un des objectifs; lorsque l'on dit "relatif", c'est par rapport aux branches principales. Cette relativité est technique; elle s'adresse aussi à d'autres activités de l'école.

Je crois que c'est l'incitation que je dois faire aux directeurs d'établissements de participer, avec les cours de géographie, avec les cours d'histoire, et aussi les possibilités qu'ont les communes à travers leur autonomie, de montrer comment fonctionne notre Etat. Comme la députée Doris Schmidhalter-Näfen vient de le rappeler, la grille horaire est de la compétence du Conseil d'Etat. Nous ne voulons pas compliquer, aggraver les demandes qui sont faites, mais nous voulons intégrer harmonieusement le civisme dans l'école.

Dans ce sens, le civisme étant déjà partie intégrante des objectifs, j'accepte le postulat.

Der Präsident:

Wir kommen also zur Abstimmung über Punkt 18 in der Tagesordnung.

Par 74 voix contre 21 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.022 de la députée (suppl.) Roxanne d'Avila.

Der Präsident:

Wir machen jetzt einen kleinen Sprung. Wir hätten jetzt ja die Traktanden 19 bis 32. Wir ziehen die Fragestunde und die Dringlichkeiten vor und werden dann schauen, ob wir mit den Entwicklungen noch anschliessend beginnen, sonst müssten wir diese auf den Nachmittag verschieben. Wir gehen jetzt zur Fragestunde über und anschliessend werden wir dann die Dringlichkeiten behandeln.

Meine Damen und Herren, bevor wir jetzt mit den vorliegenden Fragen beginnen, wünscht Herr Staatsrat Jean-Jacques Rey-Bellet eine Erklärung im Zusammenhang mit der A9 abgeben zu können. Seien Sie ganz Ohr für den Herrn Staatsrat.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'aimerais, tout d'abord, vous remercier de me donner l'occasion de faire cette déclaration ici au sujet des irrégularités constatées dans mon département, plus précisément concernant la situation des Routes nationales du Haut-Valais.

Vous savez que, dans le cadre du bouclage des comptes et notamment sur la base des nouvelles dispositions de la LGCAF, nous devons nous interroger sur la question qu'on appelait celle du report des reliquats liés à des questions indépendantes notamment, par exemple, à des questions d'ordre géologique sur la non-utilisation de moyens financiers. Dans le cadre de l'examen du compte 2005, il y a forcément, sur le compte des Routes nationales, des montants qui n'ont pas été utilisés en 2005 liés notamment à des problèmes géologiques concernant principalement ce tunnel de Riedberg.

Pour déterminer quelle est la partie des travaux qui n'ont pas pu être exécutés en 2005 en liaison avec l'arrêt du chantier de Riedberg à partir de fin juillet 2005, j'ai demandé à examiner la situation des acomptes versés en 2005 sur ce tunnel. J'ai constaté que, alors qu'il figurait au budget un montant de 16 millions, les seules factures présentées et payées portaient sur un montant inférieur à un million de francs. Et évidemment, alors que je savais que le chantier s'était déroulé sans qu'on m'annonce des difficultés particulières pendant les sept premiers mois de l'année, cette situation m'a interpellé: pour quelles raisons pas de situation supérieure à un million sur sept mois d'activité en 2005? Pour moi, il y avait deux possibilités à cela: soit que les entreprises n'avaient pas présenté une situation parce qu'il y avait eu ensuite des difficultés liées à cet arrêt géologique et qu'elles avaient estimé que les responsabilités, etc. – enfin je ne veux pas entrer dans le détail de mes réflexions – ne les autorisaient pas à présenter des demandes d'acomptes, soit alors – et c'est ceci qui s'est confirmé par la suite – les paiements de ces travaux exécutés en 2005, pendant les sept premiers mois de 2005, avaient déjà été payés par des ordres de paiement effectués en 2004. C'était le soir du 9 mars 2006 à l'occasion d'une séance que je tenais avec le chef du Service des routes et des cours d'eau, M. Albert Fournier. Sur la base de notre appréciation, j'ai appelé immédiatement les serviteurs de l'Etat qui sont à disposition jour et nuit, et je les en remercie, j'ai donc appelé immédiatement M. Christian Melly, chef de l'Inspection cantonale des finances, pour lui soumettre ma perplexité face à cette situation et l'informer de la possibilité d'un comportement irrégulier de mes collaborateurs dans cette affaire. C'est la raison pour laquelle, le lendemain matin à 9 heures, nous avons tenu une séance que j'ai présidée et à laquelle ont participé mon chef du Service des routes et des cours d'eau, M. Albert Fournier, et M. Christian Melly, le chef de l'Inspection cantonale des finances. Nous avons formellement posé la question aux trois collaborateurs des routes nationales du Haut-Valais qui avaient été amenés à signer les pièces sur lesquelles les paiements avaient été effectués en 2004: est-ce que vous avez anticipé des paiements par rapport à des situations réelles des travaux? Ces personnes ont confirmé qu'elles avaient pratiqué de la sorte. Le chef de la Section des routes nationales du Haut-Valais a déclaré qu'il assumait l'entière responsabilité de cette démarche consistant à anticiper en 2004 l'enregistrement de travaux qui étaient à réaliser en 2005.

Il faut préciser que cette anticipation n'est pas simplement un versement fait de façon anticipée avec l'accord de..., etc., mais ces paiements ont été effectués sur la base de métrés signés par le chef de chantier, par le responsable du consortium, puis ces situations ont été validées par le responsable du secteur, puis par le chef de la Section des routes nationales du Haut-Valais.

A partir du moment où trois échelons successifs de contrôles techniques signent de fausses situations, les contrôles ultérieurs administratifs et financiers qui ont eu lieu au niveau soit du département, soit des finances cantonales, ne détectent finalement plus la faute. Il faut dysfonctionnement de trois degrés de contrôles préalables pour en arriver à cette situation.

C'est donc par recoupements sur la base des situations en 2005 et comparaisons avec ce qui a été présenté en 2004 que j'ai supposé qu'il pouvait y avoir cette faute. C'est dans ce sens-là que M. Christian Melly et ses collaborateurs de l'Inspection cantonale des finances se sont, ensuite, prononcés sur la nécessité d'un examen approfondi.

Nous avons donc collaboré complètement et étroitement avec l'Inspection cantonale des finances pour réunir toutes les pièces lui permettant de présenter son rapport. Ce rapport a été déposé mardi auprès du juge d'instruction pénale puisque, selon ce rapport, ces ordres de paiement signés sur la base de métrés contradictoires faux pouvaient évidemment relever du domaine pénal.

Il est important de signaler que ces investigations ont mis en évidence que, le 3 septembre 2004, en tout cas c'est la première situation basée sur des métrés faux qui portent sur pratiquement 10 millions de travaux payés de façon anticipée sur la base de métrés ne correspondant pas à la réalité et signés, comme je l'ai dit, par les responsables des Routes nationales du Haut-Valais et par le représentant du consortium.

L'Inspection cantonale des finances a donc déposé son rapport mardi auprès du juge d'instruction pénale qui m'a demandé de disposer du temps nécessaire pour faire ses premières démarches d'instruction et m'a formellement demandé de ne pas communiquer, alors que c'était mon intention dès que j'ai eu connaissance de ce rapport mardi soir, sur cette question jusqu'à mercredi à 16 heures. C'est la raison pour laquelle mardi je n'ai pas pu faire de communication anticipée. Il ne s'agissait que d'un jour qui était laissé au juge d'instruction pénale pour pouvoir faire ses investigations sans alerter les tiers.

Voilà donc ce qui s'est passé.

Le rapport de l'Inspection cantonale des finances conclut que, au fur et à mesure des travaux effectués en 2005, l'entreprise a effectué des prestations qui, bien sûr, ont été payées à travers cette avance au point que, actuellement, l'avance auprès du consortium se monte à un montant de l'ordre de grandeur de 5 millions. Donc, sur cette base purement comptable, l'Etat du Valais doit recevoir des prestations du consortium pour 5 millions; il y a un trop payé par rapport aux prestations de l'entreprise de 5 millions.

Je dois préciser que le consortium dispose envers l'Etat du Valais de possibilités de demande d'indemnités à cause de l'interruption des travaux à partir de fin juillet. Les entreprises, sur la base d'une interruption des travaux, peuvent demander ces indemnités. Ces indemnités peuvent s'élever actuellement jusqu'à peu près 3 millions, mais c'est à dire d'expert qui dira à quelle indemnité le consortium a droit pour ses interruptions de chantier. Il est évident que, dans l'état actuel des choses, nous ne payons plus rien du tout à ce consortium jusqu'à droit connu, constatations par l'Inspection cantonale des finances, mais surtout par le juge d'instruction pénale qui est amené à faire toutes les investigations nécessaires et notamment à examiner les motivations pour lesquelles ces trois collaborateurs ont signé des situations de travaux fausses.

La seule explication qui a été fournie jusqu'à présent, c'est que ces collaborateurs visaient à utiliser toute la disponibilité budgétaire fédérale pour l'avancement des routes nationales. Je rappelle simplement que la première situation fautive remonte déjà au mois de septembre 2004 alors que l'on n'était bien sûr pas du tout en mesure de savoir si, à la fin de l'année 2004, nous aurions un dépassement ou un manco clarifié. Mais cela, encore une fois, c'est le juge qui pourra le déterminer.

J'ai informé mes collègues du Conseil d'Etat en demandant une séance spéciale qui a eu lieu mardi après-midi, au cours de laquelle je les ai informés des démarches faites à l'interne de mon département et le chef de l'Inspection cantonale des finances a présenté le rapport qu'il avait déposé auprès du juge d'instruction pénale.

En séance du Conseil d'Etat d'hier, je lui ai proposé des mesures de deux ordres: des mesures internes envers les collaborateurs dont les agissements sont inadmissibles. Il s'agit d'une suspension à titre provisoire, puisqu'il y a toute une procédure pour la suspension, avec ordre à ces collaborateurs de rester à disposition du chef du service, de manière à fournir tous les renseignements nécessaires pour le bon avancement des chantiers du Haut-Valais. Il ne faut pas que la faute de trois collaborateurs aient pour conséquence des retards dans les chantiers d'un ouvrage indispensable pour l'ensemble du canton. Le Conseil d'Etat a pris ces

mesures et il a pris également, sur ma proposition, d'autres mesures d'organisation, de manière à faire en sorte qu'il n'y ait pas de retard, et cela après avoir également informé brièvement l'Office fédéral des routes de ces constatations. L'Office fédéral des routes, par son vice-directeur, M. Jürg Rötliberger, m'a confirmé qu'il apportait à mon département et au Gouvernement valaisan tout son appui dans les démarches que nous avons entreprises.

J'aimerais dire que les procédures d'investigation se poursuivent sur le plan administratif à l'intérieur de mon département, notamment également par l'Inspection cantonale des finances, mais aussi sur le plan judiciaire. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas vous en dire plus actuellement, mais j'ai tenu à vous faire une information immédiate et la plus complète possible.

Le communiqué de presse que nous avons sorti hier a paru à 16 h 30, sauf erreur, sur le site de l'Etat du Valais. Vous avez pu par-là aussi en prendre connaissance. A titre informatif, il y avait 1'600 personnes qui étaient sur le site de l'Etat du Valais à 17 heures hier alors que, en moyenne, il y en a entre 300 et 400; c'est dire que cette déclaration n'a pas passé inaperçue. Il faut dire aussi que vos commissions permanentes ont reçu, plus précisément la présidente de la commission de gestion et le président de la commission des finances, le rapport intégral de l'Inspection cantonale des finances, comme le prévoit la loi. Voilà en ce qui concerne l'information qui a été donnée.

J'aimerais conclure en disant que la volonté du Conseil d'Etat, celle de mon département et la mienne en particulier, c'est de faire avancer les travaux de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais. Alors, avancer les travaux: oui; avancer des paiements: non..., d'autant plus qu'avancer des paiements, ça n'a jamais fait avancer des travaux.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, de votre déclaration.

Wir kommen jetzt zur Fragestunde.

19. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 6

du groupe PS/AdG, par la députée Francine Cutruzzolà, au Département de l'éducation, de la culture et du sport, concernant les manuels d'histoire, qu'en est-il?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

La députée Francine Cutruzzolà nous interroge sur le manuel d'histoire et sa mise en application. Je voudrais rappeler la procédure qui est mise en place pour l'ensemble des manuels. Tout d'abord, une réflexion est faite par un groupe de travail qui présente une proposition. Ensuite, nous avons la validation par des experts que nous désignons en fonction de leurs qualifications dans la discipline.

En ce qui concerne ce dossier de l'histoire et de l'enseignement, suite à un certain nombre de postulats ou de motions déposés durant l'année 2004, sauf erreur, nous avons complété l'ensemble du dossier pour les ouvrages, pour en mettre des séquences spécifiques sur l'histoire suisse et sur l'histoire valaisanne.

Trois thèmes sont déjà en application:

1. le Valais et Pax Romana,
2. le Valais et l'émigration,
3. du Département du Simplon à 1848.

La quatrième séquence la Suisse et la seconde guerre mondiale a été soumise à un expert pour validation. Nous avons reçu, je crois la semaine passée, l'expertise et nous allons, en fonction de cette expertise, faire quelques corrections et la mettre en application.

Question 4

du député Jean-François Copt (GRL), au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant: l'Etat s'étonne que le GRIMM déprime!

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Le député Jean-François Copt pose des questions concernant le GRIMM (groupement d'intervention médicalisée en montagne). C'est une association de médecins qui a été fondée déjà en 1981, cela dans le but de se mettre à disposition pour des urgences vitales en montagne.

De sa fondation jusqu'à nos jours, l'activité des médecins engagés dans ce groupement a beaucoup évolué. A l'origine, on venait chercher les médecins à leur cabinet pour les amener sur les lieux d'urgence. A partir de 1994, l'Association FXB a décidé de médicaliser sa base de Sion, dont la plupart des médecins sont des médecins du GRIMM. Puis, dès 1997 – je fais un petit historique pour mieux comprendre la problématique –, l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) a été mise sur pied pour fédérer l'ensemble des partenaires des secours en Valais (médecins, compagnies d'ambulances, hélicoptères, guides de montagne, samaritains, maîtres chiens, sauveteurs spécialisés, etc.). L'OCVS, c'est aussi la centrale 144 qui répond à plus de 50'000 appels par année et qui engage l'ensemble des partenaires des secours sur plus de 13'000 interventions chaque année. Elle fonctionne de façon excellente, à la satisfaction de tous et en particulier des habitants et des hôtes de notre canton.

Le GRIMM fait partie de l'OCVS et, comme l'ont confirmé les représentants de ces deux associations lors de la conférence de presse, ils entretiennent d'excellentes relations.

Je puis également vous confirmer qu'il n'y a pas de demande du GRIMM à ce jour ni vis-à-vis de l'OCVS ni vis-à-vis du canton que ce soit du point de vue financier ou de quelque reconnaissance que ce soit. Je dois dire que j'ai été très étonné de lire dans un journal de notre canton que le GRIMM reproche au canton de quelque part l'avoir délaissé.

La confusion provient d'autres questions qui ont été abordées lors de la conférence de presse qu'a donnée récemment le GRIMM. Il s'agit, d'une part, de la question de la garde des médecins de premier recours qui est un problème connu et commun à un grand nombre de cantons en Suisse. Ce problème concerne les médecins de premier recours et la Société médicale du Valais et non directement le GRIMM, même s'il s'agit parfois des mêmes personnes. Il est clair qu'ensemble, avec le département, la Société médicale du Valais est en train de réfléchir à de nouveaux modèles pour faire face à cette situation concernant la prise en charge et aussi les permanences dans les stations.

La deuxième question qui a généré de la confusion dans les esprits, c'est le fait qu'il a été question des SMUR (services médicalisés d'urgence et de réanimation), ces véhicules qui transportent les médecins sur les lieux d'une urgence vitale. A ce sujet, un médecin du GRIMM qui fait partie du SMUR de Sion basé aujourd'hui auprès de l'Association FXB s'est exprimé en défaveur du rattachement de ce service à l'hôpital de Sion. Dans les faits, les services SMUR se sont bien développés ces dernières années et fonctionnent à satisfaction tant à Sion, à Viège, à Martigny qu'à l'hôpital du Chablais.

Frage 5

von Grossrat (Suppl.) Diego Clausen (CSPO), an das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie, betreffend Strategie der kantonalen Energiepolitik

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

J'en viens à la question 5, die ich zu beantworten habe von Herrn Grossrat (Suppl.) Diego Clausen. Er fragt, was die Strategie des Kantons im Zusammenhang mit der kantonalen Energiepolitik ist.

Ich muss sagen, dass von den rund 10 Milliarden kWh, die jährlich in unserem Kanton produziert werden, sich ziemlich genau 18 Prozent – nur 18 Prozent – in Walliser Händen befinden. In erster Linie natürlich über die WEG, die ungefähr ein Produktionspotential von 900 Millionen kWh hat, d.h. knapp 10 Prozent und der Rest insbesondere über Beteiligungen von Städten an grösseren Gesellschaften, die ihren Sitz ausserhalb des Kantons haben. Gerade im Zusammenhang mit der Stromlieferung an die Elektrolyse in Steg, welche mit einem Verbrauch von rund 700 Millionen kWh gut 18 Prozent des Walliser Stromverbrauchs ausmacht, wurden diese ausserkantonalen Gesellschaften vom Staatsrat aufgefordert, neben rein betriebswirtschaftlichen auch volkswirtschaftliche Ziele zu berücksichtigen. Von den Gesellschaften wurde dabei – mit einer Ausnahme, der ATEL – ein Entgegenkommen angezeigt. Die Stromofferten lagen jedoch bedeutend über den Erwartungen der Investoren und im Moment läuft, obwohl die Alcan definitiv die Schliessung der Elektrolyse beschlossen hat, immer noch eine Offertenrunde. Das Konsortium Bass klärt hier noch ab, ob es möglich ist, eine Lösung zu finden und gegebenenfalls mit den Verantwortlichen in Verbindung zu treten und eine Lösung herbeizuführen.

Diese Grössenordnung, Herr Clausen, zeigt Ihnen, dass die WEG gar nicht in der Lage ist, alleine diese Strommengen zu liefern. Man muss auch wissen, dass sowohl die WEG wie auch die EnAlpin den grössten Teil ihrer Energie vertraglich gebunden haben und neben regionalen Energieversorgern auch verschiedene Industriebetriebe im Kanton beliefern.

Beispielsweise werden durch die WEG das EWB, die REL, die SEIC beliefert – das sind drei Stromverteiler – sowie die Cimo in Monthey. Die EnAlpin liefert den Strom an die Lonza, dann an die Alcan in Siders/Chippis für die Walz- und Presswerke, aber ebenfalls für einen Teil der Giesserei in Steg. Sie beliefert beispielsweise auch die Gesellschaft ESM und Stromverteiler, wie beispielsweise in der Gemeinde und der Region Visp.

Die Erhaltung von energieintensiven Industrien kann heute nicht mehr innerhalb eines Kantons alleine gelöst werden. Vielmehr müssen aus unserer Sicht auf eidgenössischer Ebene Lösungen gefunden werden, die den Wegzug dieser Industrien verhindern. Im Rahmen der Beratungen über das Stromversorgungsgesetz, das derzeit und im nächsten Sommer dann im Ständerat wieder zur Diskussion ansteht, gilt es dafür zu sorgen, dass energieintensive Betriebe in Bezug auf die Beträge, die sie auf den Transport der Energie auf dem Hochspannungsnetz bezahlen müssen, dem Rechnung tragen.

Wenn die Preise in Europa und in der Schweiz weiter steigen, wie dies in den letzten Monaten der Fall war, dann wird die Schweiz sich entindustrialisieren. Und diese Industrien, nicht nur Aluminium, dort ist jetzt plus/minus das Kreuz darüber gemacht, aber auch die Papierindustrie, die Zementindustrie und die Stahlindustrie werden grosse Probleme bekommen.

Es ist noch darauf hinzuweisen – und da komme ich zum Schluss –, dass der Staat die Möglichkeit hat, bei jedem Heimfall 10 Prozent der Energiemenge gegen volle Entschädigung zu kaufen und diese Energiemenge dann der WEG zu gleichen Bedingungen weiterzugeben. Nun muss man aber vielleicht auch auf das Verantwortungsbewusstsein der Verantwortlichen in den Gemeinden hinweisen, beispielsweise auf den Heimfall der Konzession ITAG. Was haben dort die Gemeinden gemacht? Sie haben aus einer kurzfristigen Gewinnperspektive einen schönen Teil der Konzession an eine ausserkantonale Gesellschaft, nämlich an die NOK verkauft. Die WEG konnte nicht mithalten, weil sie keine gefüllte Kaffeekasse hatte wie die NOK und schlussendlich hat dann die Gemeinde Ergisch noch jedem Einwohner 1'000 Franken nach Hause geschickt. Absoluter Blödsinn. Aber je mehr wir dort als Kanton eingreifen, umso mehr sträuben sich die Gemeinden und wollen sich nicht in ihre Kompetenzen hineinreden lassen. Also man muss auch die Gemeinden – und dort mache ich einen Appell an alle, die in den Gemeinden Verantwortung tragen auch im Hinblick auf künftige Konzessionen, eine Politik einzuschlagen, die für die Interessen unseres Kantons und nicht für die ausserkantonalen Gesellschaften gilt.

Frage 1

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Loretan, an das Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit, betreffend Revision des kantonalen Einbürgerungsgesetzes - Wie weiter?

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Gilbert Loretan pour le groupe CSPO s'inquiète de l'avancement des travaux concernant la révision de la loi cantonale sur la naturalisation.

Cette loi a fait l'objet d'une consultation en septembre 2005. Cette consultation a conclu à un très large soutien au texte proposé. Vous savez qu'il y a une modification de la commission puisque l'on va rapatrier les compétences de naturalisation des communes bourgeoises aux communes politiques. Il faut donc modifier la Constitution. Nous avons la volonté de venir devant le Parlement pour un premier débat sur l'opportunité en mai 2006, puis suivront le premier et le deuxième débats sur le texte et, enfin, une votation populaire, mais le travail ne sera pas terminé puisqu'il faudra modifier la loi sur la naturalisation pour enfin aboutir à la volonté exprimée également par le député Gilbert Loretan, au nom de son groupe, de transférer cette compétence aux communes politiques.

J'aimerais souligner ici l'urgence de cette situation puisque la loi fédérale a supprimé les taxes d'agrégation pour les naturalisations, ce qui met finalement les bourgeoisies dans une situation inconfortable peut-être au niveau financier, mais plus confortable en ce qui concerne le projet de loi qui est proposé.

Question 2

du député Jean-Luc Addor (UDC/SVP), au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant la surveillance des extrémistes islamistes

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La question du député Jean-Luc Addor concerne la surveillance des extrémistes islamistes.

A raison, l'intervenant se pose la question du cadre légal dans lequel nous évoluons; est-ce que ce cadre légal, finalement, est suffisamment adapté à la "menace" – entre guillemets?

J'aimerais dire ici que l'expérience que nous avons faite dans le cadre des événements survenus dans l'un des centres islamistes de Sion nous démontre qu'effectivement le cadre légal suisse n'est pas forcément des plus adaptés et, si on veut être gentil, on dirait qu'il est un peu naïf par rapport aux situations que l'on rencontre effectivement dans le terrain. C'est la raison pour laquelle nous avons rendu visite au chef du Département fédéral de justice et police la semaine dernière et nous lui avons proposé, à lui qui nous a entendus avec beaucoup d'attention, une série de mesures et de propositions qu'il faudrait porter dans le droit fédéral, de manière à ce que nous puissions agir avec une certaine efficacité dans le cadre des affaires qui nous occupent. Et notamment, Monsieur le député, puisque vous faites allusion à la surveillance des locaux et surtout des propos qui y sont tenus, vous savez que si une action judiciaire n'est pas engagée, il n'est pas possible de pouvoir, dans la légalité, se rendre compte de ce qui se passe à l'intérieur de ces centres. C'est un des points faibles de notre dispositif légal actuel.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat, en réaffirmant sa volonté de ne tolérer aucun extrémisme sur son territoire, a fait aussi une démarche auprès du département fédéral.

Question 3

du groupe GRL, par le député Willy Giroud, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant le nouveau système informatique, quand fonctionnera-t-il?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Willy Giroud, qui parle du nouveau système informatique du Service de la circulation routière et de la navigation, demande: quand fonctionnera-t-il?

Ah!, voilà une bonne question! J'aimerais bien aussi avoir la réponse à vous donner déjà aujourd'hui.

D'abord, il ne faut pas remettre en cause tout le système informatique du Service de la circulation routière et de la navigation puisque vous savez que, depuis 2002, de très gros progrès ont été faits dans l'informatisation de ce service, au plus grand profit d'ailleurs des usagers puisqu'il faut reconnaître que les systèmes informatiques actuellement mis à disposition des citoyens et des professionnels de la branche ont évité, ces dernières années, près de 14'000 visites au guichet par année, et cela à la satisfaction de la "clientèle" – entre guillemets – du service.

Il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne la facturation, il est vrai que, l'année dernière, nous avons eu d'importants problèmes. Nous avons dû abandonner un système pour en prendre un autre et nous avons dû jouer les pilotes avec le canton d'Appenzell qui ne connaît pas du tout les mêmes dimensions bien sûr que le canton du Valais. Nous avons donc dû jouer le canton pilote sur 14 ou 15 cantons qui ont fait la même démarche que nous en acceptant le même logiciel. Mais toujours est-il, étant donné que nous avons changé, avec d'ailleurs l'approbation du Grand Conseil, la loi sur l'imposition des véhicules à moteur, nous avons jugé utile, opportun et nécessaire de mettre en vigueur immédiatement ce nouveau logiciel. Nous avons été "punis" – entre guillemets – puisque les erreurs de jeunesse de ce logiciel ont été importantes, et les inconvénients non seulement pour le service, mais aussi pour la clientèle du service ont été aussi importants. Actuellement, la deuxième année où l'on fonctionne avec ce système, on peut dire que l'amélioration est extraordinaire. On a un taux de réclamation nettement inférieur et un taux d'erreurs, heureusement, qui commence à devenir marginal, mais toujours est-il que nous devons encore, dans les années qui viennent, améliorer ce système.

Vous savez que le Service des automobiles et de la navigation fait actuellement l'objet d'un audit par des professionnels extérieurs. Nous attendons beaucoup de cet audit pour encore améliorer les prestations du service.

Monsieur le député, j'espère ainsi avoir répondu entièrement à vos attentes.

Frage 7

der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, an das Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung, betreffend: Wie weiter mit der Walliser Industriepolitik?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Zunächst zur Frage von Herrn Grossrat German Eyer betreffend: wie weiter mit der Walliser Industriepolitik? Diesbezüglich möchte ich einleitend – ohne jetzt lange auf die Geschehnisse zurückkommen zu wollen – doch auf die umfangreichen Anstrengungen des Staatsrats und namentlich der Departemente für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und für Volkswirtschaft und Raumentwicklung hinweisen. Diese Anstrengungen sind denn auch allseits bekannt. In diesem Zusammenhang gilt es namentlich die bereits im März 2005 beschlossene Gewährung für den so genannten Rabatt auf den Energiepreis zu nennen. Zudem geht die Suche nach Übernahmeinteressenten und nach Unternehmen, die an der Entwicklung neuer Aktivitäten am Standort Steg interessiert sind, weiter. Nach der Bestätigung der Schliessung durch Alcan wird der Staatsrat nun seine Anstrengungen auf zwei Hauptbereiche konzentrieren falls sich bis Ende März, also bis zum Zeitpunkt an dem Alcan mit der Ausserbetriebnahme der Öfen beginnt, was wohl zu erwarten ist, keine Lösung für die Übernahme der Elektrolyse abzeichnen sollte.

1. Der Staatsrat hat ganz klar das Unternehmen an seine Verantwortung in Sachen Sozialplan und Vermeidung von Entlassungen – also das sollte ganz klar auch ein Ziel von Alcan sein – erinnert. Wir werden unsererseits sicher alle Massnahmen zu Gunsten der Beschäftigten in dieser Region aktiv unterstützen.

Ausserdem setzt sich die Regierung für die Schaffung einer strategischen Arbeitsgruppe unter dem Namen "industrielle Wiederbelebung der Standorte Siders/Chippis und Steg", bestehend aus Mitgliedern der betroffenen Gemeindebehörden, des Kantons, von Alcan und der Gewerkschaften über ihre Betriebsräte ein. Allerdings hat diese Gruppe wirklich strategische Fragestellungen zu beantworten. Für die konkrete operationelle Arbeit möchten wir eine kleinere Gruppe, eine restriktivere Gruppe bilden, die dann nur noch aus Alcan und dem Kanton besteht, um jetzt Projekte für eine Neuansiedlung von Industrie zu prüfen und anzuziehen. Dass dabei der Alcan auch eine Schlüsselrolle zukommt und dass sie dabei auch ihr Know-how und ihre Ressourcen einsetzen soll und uns auch wirklich tatkräftig zur Seite stehen muss, ist für mich eine klare Sache. Diesbezüglich hat sich Alcan auch verpflichtet das zu tun also auch Leute abzudelegieren, weil diese bereits an anderen Orten Erfahrungen in Sachen Reindustrialisierung machten, dass sie uns effektiv auch zur Verfügung stehen.

In diesem Sinne ist es ein gemeinsames Ziel diese Orte industriell neu zu beleben und zu stärken. Das liegt im Interesse des Kantons, der Angestellten und auch der Alcan.

Gleichzeitig werden die Gespräche zwischen Alcan und dem Unternehmen Metal Tech hinsichtlich der Ansiedlung einer Recyclinganlage am Standort Steg fortgeführt. Wir nehmen also Kenntnis vom explizit geäusserten Willen Alcans und wir werden sie auf diese Erklärung auch behaften, dass sie bereit sind alles zu unternehmen, um neue Aktivitäten im

Kanton Wallis anzusiedeln und wir werden unsererseits alle Anstrengungen unternehmen, um unsererseits hier einen Akzent zu setzen.

Und in diesem Sinne, glaube ich, sagen zu dürfen, dass sich unser Vorgehen mit den Anliegen von Grossrat German Eyer deckt.

Question 8

du député Aldo Resenterra (GRL), au Département de l'économie et du territoire, concernant le DEWS: avenir et perspectives

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Le député Aldo Resenterra pose une question concernant le thème du DEWS qui apparaît à chaque session. Il faudrait que l'on puisse consolider cet organisme pour que l'on ne doive pas toujours en discuter ici.

Mais sachez tout de même, Mesdames et Messieurs les députés, que, sur ce thème, le Grand Conseil devra se prononcer lorsqu'il s'agira de prolonger cette convention, par exemple pour une durée de trois ans. Alors, il est possible ou même envisagé que le Grand Conseil, cette année encore, pourra s'exprimer à ce sujet.

Il est clair que lors de la création du DEWS – j'aimerais insister sur ce fait –, il était déjà prévu de faire une évaluation après trois ans d'existence. Cette étude a été menée par un institut de l'Université de Neuchâtel. Après cette étude, c'est moi-même qui ai pu diriger le conseil du DEWS pour la définition des améliorations.

Comme il a été exposé lors du communiqué des chefs de Département de l'économie en charge du DEWS du 5 décembre 2005, dix mesures d'amélioration ont été adoptées suite à cette évaluation. Ces dernières visent à préciser la mission du DEWS, séparer de manière claire les structures de promotion économique cantonale de celles de ce réseau d'acquisition. Elles ont également pour objectif d'augmenter la transparence interne et externe concernant l'attribution des dossiers en cours. Il est important maintenant de régler la succession à la direction de cet organisme.

L'objectif du DEWS était, comme le souligne le député Aldo Resenterra, d'obtenir un maximum de projets industriels et tertiaires de qualité à l'étranger et de les répartir sur toutes les régions des cantons affiliés et, par-là même, au canton du Valais. Cet objectif demeure inchangé et les mesures ont été adaptées afin de l'atteindre dans les meilleurs délais.

Concernant les objectifs fixés, puisque c'est une question précise, le canton du Valais a fixé l'objectif suivant pour 2006: 20 nouvelles entreprises et 50 nouvelles places de travail; ce qui représente un objectif réaliste pour notre troisième année d'appartenance à ce réseau. Trois ans, les viticulteurs dans cette salle feront une réflexion, à savoir que la vigne nouvelle ne donne pas de vendange dès la première année. Ayons donc la sagesse du vigneron qui ne défonce pas sa vigne pour autant et laissons au DEWS le temps incompressible dont il a besoin pour montrer son réel potentiel pour le Valais et cela avec clairvoyance et exigence.

Merci.

Frage 9

von Grossrat Hans-Ulrich Weger (CVPO), an das Departement für Bau, Verkehr und Umwelt, betreffend Sicherheit und Information in Krisensituationen

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Bleibt noch die Frage von Herrn Grossrat Hans-Ulrich Weger betreffend Sicherheit und Information in Krisensituationen. Hier konnten wir bereits einen kleinen Austausch abhalten, aber es war in der Tat leider so, dass es am Wochenende vom 4. und 5. März 2006 namentlich im Oberwallis infolge des grossen Schneefalls zu weiträumigen Behinderungen des Strassen-, Schienen- und Flugverkehrs kam. Da diese Situation auf das Wochenende fiel, waren gewisse Dienstleistungsbetriebe und Informationsbüros der Tourismusorte geschlossen. Die Presse berichtete mit Recht darüber und bezeichnete diese Situation als nicht akzeptabel und dem Image eines Qualitätskantons eben nicht angepasst.

Die Strassendienste reagierten richtig und bei entsprechender Gefahreinschätzung wurden Strassenabschnitte geschlossen. Und dank diesen Massnahmen konnten die latenten lokalen Lawinengefahren kontrolliert und die grosse Zahl der Verkehrsteilnehmer geschützt werden. Leider fehlte ein koordiniertes Vorgehen im Bereich der Information der Gäste und Einheimischen und das darf in Zukunft auch nach unserem Willen nicht mehr vorkommen. Dies umso mehr als die Meteorologen diese Situation voraussagten.

Der Staatsrat hat deshalb an seiner gestrigen Sitzung beschlossen, dieses Problem vordringlich zu behandeln und er wird zu diesem Zweck eine Arbeitsgruppe einsetzen – das muss man, um das Thema sauber zu studieren. Man kann also nicht irgendwie schon direkt Massnahmen treffen. Also haben Sie nicht den Eindruck, dass mit dem Einsetzen einer Arbeitsgruppe plötzlich Zeit gewonnen wird. Nein, wir wollen hier auch entsprechend vorwärts gehen. Diese Arbeitsgruppe muss sich unverzüglich mit allen praktischen Fragen befassen, ausgehend von einer klaren Fragenanalyse und Vergleichen mit den Bedürfnissen wird sie der Regierung innert nützlicher Frist die sich aufdrängenden Massnahmen aufzeigen und konkrete Realisierungsvorschläge unterbreiten. Sobald wir diese Ergebnisse haben, können auch die Organisationen evaluiert und bezeichnet werden, die sich für die praktische Umsetzung der Massnahmen am besten eignen. Wer als federführende Organisation mit der anschliessenden Durchführung der entsprechenden Massnahmen beauftragt wird, ist alsdann auch noch zu definieren und ist jetzt noch offen. Die gesetzlichen Grundlagen für unser Vorgehen bieten sich im Gesetz über die Organisation im Falle von Katastrophen und ausserordentlichen Lagen vom 2. Oktober 1991 an.

Question 10

du groupe PDCB, par le député (suppl.) Jean-Paul Dupertuis, pour la députation du district de Monthey, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant la route sud-lémanique et la ligne du Tonkin (France) à quand des solutions concrètes?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Le député (suppl.) Jean-Paul Dupertuis pose la question de l'amélioration des liaisons sud-lémaniques.

J'aimerais lui dire ici, comme à chacune et à chacun d'entre vous, que l'objectif d'amélioration des liaisons routières et ferroviaires transfrontalières en direction et au-delà de St-Gingolph continue à figurer dans les priorités du canton.

Je dois dire ici qu'en plus de la volonté politique valaisanne, la réalisation de ces transchablaisiennes routières et ferroviaires dépend également et évidemment des autorités françaises, qu'elles soient autorités nationales, régionales (la région Rhône-Alpes) et départementales (Haute-Savoie). Il existe d'ailleurs un projet d'intention, intitulé "Désenclavement du Chablais" portant sur les aspects aussi bien routiers que ferroviaires.

J'en viens maintenant aux projets routiers sur la partie valaisanne. Ils concernent trois points particuliers:

La traversée de St-Gingolph, tout d'abord, où l'augmentation du trafic est d'environ 1,3% par année. Les bases de l'avant-projet de déviation, qui ont été élaborées autour des années 1975, donc il y a une trentaine d'années déjà, ont été réactualisées. La faisabilité de cet avant-projet est démontrée pour autant que la route soit enterrée à proximité et dans la zone habitée; ce qui implique une tranchée couverte d'environ un km sous le village de St-Gingolph. Les installations de douane resteraient toujours prévues sur sol français. Le projet est coordonné avec la direction départementale de l'équipement et le Conseil général de Haute-Savoie ainsi que les services douaniers.

S'agissant maintenant de la fameuse route H144, dont les initiales sont au moins aussi célèbres que la A9, la route Rennaz – Les Evouettes sud, pour la partie valaisanne, qui n'est longue que de 340 mètres entre l'axe du Rhône et la jonction à la route cantonale St-Gingolph – St-Maurice, le projet, vous le savez, est exécutoire. Il est entré en force en mai 2005. Pour la partie vaudoise, dont dépend l'essentiel de ce tracé, des recours sont encore pendants au Tribunal administratif vaudois.

L'ouvrage d'art principal, qui englobe le viaduc sur le Rhône, la voie CFF et la route cantonale, est en procédure de concours de projets. Ce concours va se terminer au printemps de cette année.

Nous menons donc en parallèle les opérations qui doivent permettre de commencer les travaux avant que les décisions définitives de la justice ne soient prises pour éviter des retards dans l'exécution d'un projet qui attend depuis déjà bien longtemps.

En ce qui concerne la route H21 Les Evouettes – St-Gingolph, le projet d'évitement des Evouettes a été mis à l'enquête en 2002. Il reçoit actuellement les dernières retouches avant d'être soumis aux offices fédéraux. Nous ne pouvons pas le soumettre aux offices fédéraux actuellement, ceux-ci ayant déjà déclaré qu'ils ne prendraient aucune décision avant la fin de la procédure de la H144, le tronçon dont je viens de parler.

J'en viens maintenant à la ligne ferroviaire sud-lémanique, pour laquelle notre engagement est au moins d'aussi longue date et aussi vif que pour les projets routiers. Les résultats d'une étude de faisabilité de la réhabilitation de cette ligne ferroviaire sud-lémanique – je le précise: pour le trafic régional transfrontalier de voyageurs et le fret léger – ont été communiqués publiquement le 3 février 2006. Cette étude a été pilotée, puisque l'essentiel se déroule sur sol français, par la région Rhône-Alpes en collaboration avec les cantons de Genève et du Valais. Elle a conclu aux points suivants:

Tout d'abord, nous avons pris la décision de dessoucher et d'entretenir l'infrastructure de cette ligne sud-lémanique dès cette année sur la base d'une convention entre les trois partenaires: 150'000 euros en 2006 et puis 30'000 à 40'000 euros par an jusqu'à l'étape suivante qui est l'information et la consultation de toutes les instances régionales et départementales concernées en vue des étapes proprement dites, à savoir, horizon 2010, la remise en circulation d'un trafic touristique et la poursuite de l'entretien de l'infrastructure (coût de 2 millions à 5 millions de francs) et, après 2010, la réintroduction de circulations régulières de voyageurs St-Gingolph – Evian en correspondance avec les chemins de fer existant à St-Gingolph, d'une part, et à Evian, d'autre part (investissement de l'ordre de 30 millions à 40 millions d'euros). A part le dessouchage et l'entretien qui ont fait l'objet d'un accord de principe, les autres aménagements n'ont pas encore de source de financement.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, les études sont en phase active, mais la concrétisation des projets n'est toujours pas imminente, mis à part la H144, pour autant que la procédure vaudoise soit achevée comme l'est la procédure valaisanne, et mis à part évidemment l'entretien de la ligne dite du Tonkin, ce qui est le point positif et la bonne nouvelle de ce début d'année.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

20. INTERPELLATION URGENTE

de la commission de gestion, par la députée Brigitte Diserens, concernant le respect de la LFRU (14.03.2006) (3.037)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der Geschäftsprüfungskommission, durch Grossrätin Brigitte Diserens, betreffend Einhaltung des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten (14.03.2006) (3.037)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /

ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Auf eine Wortmeldung wird verzichtet. Wir können zur Beantwortung übergehen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Au département, on était un peu sceptique quant aux dispositions prises. C'est la raison pour laquelle nous sommes en analyse avec l'ICF pour connaître quelles sont les réglementations précises.

Lors d'une prochaine session du Grand Conseil, nous arriverons avec des propositions pour l'engagement global, tel qu'il est proposé actuellement ou éventuellement des adaptations de la loi. C'est une discussion qui est en cours et qui doit se terminer avant la fin mars 2006.

**21. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PDCC, par les députés Pascal Rey, Jacques Melly, Alain de
Preux, Jean Rossier et Patrick Schmaltzried, concernant les conséquences
financières et organisationnelles découlant des incertitudes liées aux
assainissements des caisses de pension (14.03.2006) (6.007) (en
collaboration avec le DECS)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Pascal Rey, Jacques Melly,
Alain de Preux, Jean Rossier und Patrick Schmaltzried, betreffend
finanzielle und organisatorische Auswirkungen der Ungewissheit im
Bereich der Pensionskassensanierungen (14.03.2006) (6.007) (in
Zusammenarbeit mit dem DEKS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Der Präsident:

Auf eine Wortmeldung wird, glaube ich, verzichtet. Dann können wir auch hier zur Beantwortung übergehen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Quelques informations, c'est un dossier qui est difficile et la réponse est aujourd'hui excessivement difficile puisque les mesures transitoires ne sont pas encore connues.

Les informations que l'on peut vous donner au département et non pas dans les registres que sont la FMEF ou les caisses de pension, nous avons un flot normal de gens qui viennent nous questionner sur le futur, des questions logiques. Nous n'avons pas jusqu'ici un afflux de personnes. Vous mentionnez 300 personnes; pour notre part, nous ne connaissons pas ce nombre. Aujourd'hui, il y a, je crois, une trentaine de demandes pour des informations. Toutefois, il est logique que les enseignants s'informent sur leur futur. Il y a au total, je crois, entre 350 et 400 personnes – ce qui correspond aux deux tiers au niveau du plein-temps – qui pourraient être concernées, mais c'est un chiffre théorique absolu.

J'espère surtout que les enseignants sont motivés pour leurs activités avant de prendre une retraite anticipée pour des questions purement matérielles. Pour moi, c'est un point essentiel.

Je crois que la discussion que nous mettons en place pour les mesures transitoires sera essentielle pour réussir les exercices qui sont en cours.

En ce qui concerne les chiffres, de façon très globale, si tout le monde quittait l'enseignement pour entrer en pension, ce serait un coût de 12 millions supplémentaires, je crois, mais surtout les réserves mathématiques – nous n'avons pas le calcul –, l'augmentation serait très importante et un coût supplémentaire pour l'Etat d'environ 4 millions plus les effets sur les réserves mathématiques.

Quant aux mesures envisageables, nous avons une diminution des effectifs dans les écoles, nous avons le problème des jeunes enseignants qui sortent de la HEP et nous voulons, avec les mesures transitoires, trouver des formules pour avoir une retraite progressive – je crois que c'est ce qui a été demandé par les associations et nous les avons entendues.

Entre la première et la deuxième lectures, nous serons peut-être mieux à même d'aller de l'avant avec ces mesures transitoires, de façon à ce que nous puissions avoir une qualité d'école qui est maintenue et satisfaction de la part des enseignants.

22. INTERPELLATION URGENTE

des députés Bernard Rey (GRL) et Jacques Melly (PDCC) concernant les étudiants chinois (14.03.2006) (3.038) (en collaboration avec le DFIS)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der Grossräte Bernard Rey (GRL) und Jacques Melly (PDCC) betreffend Studenten aus der Volksrepublik China (14.03.2006) (3.038) (in Zusammenarbeit mit dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Bernard Rey (GRL):

La Suisse économique, politique et touristique courtise la Chine, consciente du fabuleux potentiel que constitue une population de plus d'un milliard d'habitants. En 2004, le volume des échanges commerciaux entre les deux pays a atteint le seuil des 5 milliards de francs et ce même seuil pourrait dépasser la barre des 10 milliards d'ici à 2010.

Ce week-end, la presse dominicale romande nous informait, sur une pleine page, d'un projet initié par Pierre Kohler, projet qui est en passe de se concrétiser et qui prévoit que notre pays sera présenté aux téléspectateurs chinois au travers de 30 reportages de 30 minutes.

Et, pendant ce temps, l'Office fédéral des migrations (ODM) édicte une directive refusant l'entrée des étudiants chinois dans notre pays. Pour les cas relevant de la compétence du canton (séjours supérieurs à trois mois, autorisations de séjour nécessaires), la directive de l'ODM indique que le canton prononcera, en principe, le refus d'autorisations d'entrée et de séjour. Cependant, si le canton est disposé à délivrer une autorisation de séjour, celle-ci sera soumise à l'ODM pour approbation fédérale. Peut-on encore dans ce cas parler de compétence du canton? Je parlerai plutôt de mise sous tutelle déguisée.

Pour le reste, les questions posées dans cette interpellation semblent assez précises et je vous remercie d'avance des réponses que vous voudrez bien nous donner.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Le problème qui se pose aujourd'hui à la Suisse est celui, d'une part, d'une forte affluence de demandes de permis, mais en même temps – et c'est ceci qui inquiète la Confédération – une partie des gens, après quelques semaines dans le pays (en Europe, je crois, en général), disparaissent et deviennent clandestins. C'est la raison pour laquelle la Confédération a mis en place ces directives qui nous ont tous très surpris par la rapidité, puisque celles-ci ont été mises en place le 28 décembre 2005 avec effet au 1^{er} janvier 2006. Une deuxième directive existe depuis le 17 février 2006 et concerne le tourisme. Cette directive donne la responsabilité aux agences. Nous sommes très inquiets parce que nous avons, ces derniers mois, eu plus de 400 refus qui ont été faits pour l'ensemble des écoles privées et publiques. Une cinquantaine de dossiers sont en suspens. Nous sommes en discussion actuellement pour trouver une formule.

Nous avons discuté, il y a une dizaine de jours, avec nos parlementaires pour leur transmettre cette question. Nous avons eu plusieurs séances avec l'association professionnelle des écoles privées, avec la présidence et la délégation des écoles privées, avec le service de mon collègue Jean-René Fournier. Nous voulons avoir deux interventions: une intervention qualitative parce que pour pouvoir avoir des permis, il faut que nos écoles aient la qualité, soient reconnues. C'est un des problèmes puisque les écoles privées, par définition, n'ont pas forcément une reconnaissance. Si l'on arrive à avoir cette solution de reconnaissance, nous voudrions avoir une certaine acceptation de la part de l'Office des migrations de la Confédération.

C'est la raison pour laquelle nous avons, encore cet après-midi, une séance à ce sujet. Cet après-midi, je dois aussi contacter mon collègue Michel Pittet du canton de Fribourg qui a le même problème. Nous voulons, avec plusieurs cantons, trouver des formules, d'abord de qualité parce que c'est notre rôle. En effet, si nous voulons faire du marketing à l'étranger, nous devons assurer la qualité, et je le répète, il est difficile de gérer toute la qualité lorsqu'il y a des écoles où nous n'avons pas d'intervention possible. Nous essaierons, ensuite, de satisfaire les besoins des écoles valaisannes.

Au sujet du nombre, les écoles publiques sont relativement peu concernées (je crois qu'il y a une quarantaine de jeunes qui sont concernés). Pour le moment, les diplômés n'ont pas été refusés puisque nous avons l'assurance que les jeunes viennent aux études et qu'ils sont concernés par la formation. Par contre, les écoles linguistiques qui cherchent le management ont beaucoup plus de difficultés; mais ce sont des écoles privées et le nombre, ni des candidatures ni des jeunes qui disparaissent, n'est évidemment pas connu chez nous.

23. MOTION URGENTE
du groupe PDCC, par le député Paul-André Roux, concernant le
remboursement de l'impôt anticipé sur les tranches d'impôts (14.03.2006)
(1.057)

DRINGLICHE MOTION
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Paul-André Roux, betreffend
Anrechnung der Verrechnungssteuer auf den Steuerraten (14.03.2006)
(1.057)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Paul-André Roux (PDCC):

100'000 contribuables dans notre canton déposent un état des titres pour demander la récupération de l'impôt anticipé sur le rendement des capitaux. Il s'agit donc d'une motion qui touche une large couche de notre population. En effet, 100'000 états des titres représentent à peu près les deux tiers des contribuables du canton.

Quelle est la pratique actuelle du Service cantonal des contributions pour la récupération de l'impôt anticipé? Actuellement, le 80% de l'impôt anticipé est mis en déduction du premier acompte de l'impôt cantonal, le 80% de l'impôt anticipé de la dernière demande ou de la dernière décision entrée en force. Si le montant de l'impôt anticipé est supérieur à la première tranche, le surplus est déduit des tranches suivantes. Le décompte final se fera lors de l'envoi du bordereau définitif et de la taxation définitive, à savoir l'année suivante, voire l'année d'après. Quant au canton, lui, il récupère l'impôt anticipé de Berne au début de l'année suivante. Il faut effectivement reconnaître que le canton procède à une avance de l'impôt anticipé au bénéfice des contribuables valaisans lors de la déduction de cet impôt anticipé dit supputé lors de la déduction des tranches cantonales.

On peut donc estimer qu'il y a effectivement une perte d'intérêts pour le canton étant donné qu'il fait cette avance durant l'année sur les acomptes et qu'il récupère uniquement au début de l'année suivante l'impôt anticipé que Berne lui reverse. Cette perte peut être estimée à environ 460'000 francs si l'on tient compte d'un taux d'emprunt à court terme de 0,69%, qui est le taux à court terme présumé pour les emprunts à court terme de l'Etat du Valais. Ces éléments m'ont été donnés par le Service cantonal des contributions. Par contre, si on se place du point de vue de l'Administration des finances et en prenant le taux moyen qui est de l'ordre de 3,5 ou 3,4%, la perte d'avances des intérêts représente environ 1,8 million pour l'Etat du Valais.

Voilà, en gros, le système actuel de récupération de l'impôt anticipé.

Le système actuel, je dois le dire, convient tout à fait à tous les contribuables de notre canton. Une modification de la pratique actuelle causerait certainement un grand mécontentement des contribuables qui verraient leurs charges fiscales augmentées. Le canton du Valais abandonnerait au profit du canton de Vaud, qui utilise le même système que notre canton actuellement, une partie de sa capacité concurrentielle. De plus, il subirait une perte de goodwill et des frais administratifs supplémentaires puisqu'il serait indispensable d'engager quelques unités supplémentaires afin de répondre aux demandes de renseignements considérables que feront nos contribuables qui seront désarçonnés par ce changement de pratique.

Aussi pour éviter justement toutes ces multiplications administratives, le groupe DC du Centre demande tout simplement que le canton maintienne la pratique actuelle pour le remboursement de l'impôt anticipé sur les tranches d'impôts.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La problématique a été très bien posée par le motionnaire Paul-André Roux. Il s'agit donc d'un montant, grosso modo, de 47 millions qui, année après année, est avancé en faveur des épargnants, mais en défaveur, c'est vrai au niveau de l'intérêt couru, de l'Etat puisque cet intérêt, comme vous l'avez justement dit, peut représenter une somme de 400'000 francs ou un peu plus au taux d'intérêt d'une dette à court terme et près de 2 millions si l'on prend le taux moyen de la dette de l'Etat.

Alors, bien sûr, nous sommes pris ici entre deux feux. Il y a l'Inspection cantonale des finances et la commission des finances qui nous ont demandé ouvertement et d'une façon claire de reconsidérer notre manière d'agir, autrement dit de suivre l'application stricte aux niveaux comptable et financier permettant de résorber ce préfinancement et, finalement, de ne pas faire cadeau de ces "intérêts courus" – entre guillemets – par l'avance des 47 millions. De l'autre côté, il y a d'abord l'intérêt des contribuables certainement et aussi l'aspect concurrentiel du canton par rapport à nos voisins qui, pour l'instant, n'ont pas fait signe de modifier leur pratique, c'est vrai. Il y a peut-être aussi un problème de morale fiscale en respectant quand même la politique des intérêts courus et le respect des pratiques jusqu'à aujourd'hui.

Le Conseil d'Etat – il en a encore discuté ce matin – propose aujourd'hui au Parlement d'accepter une solution médiane permettant à la fois de respecter au mieux les impératifs de la discipline financière que l'on doit avoir lorsque l'on gère les deniers publics et de tenir compte de cet aspect concurrentiel intercantonal et aussi de ne pas plonger les 100'000 contribuables qui, actuellement, font l'objet d'une récupération de l'impôt anticipé dans la situation où il faudrait, dès l'année prochaine, engager du personnel pour répondre aux questions des contribuables qui, tout d'un coup, verraient la pratique en vigueur depuis plusieurs années changer du jour au lendemain.

Alors, tout d'abord, il faut savoir que, pour 2006, nous n'avons pas changé la pratique au niveau du Conseil d'Etat. La décision a été prise de ne pas la changer pour 2006.

Nous avons aussi pris la décision de vous proposer, pour l'année 2007, en conformité d'ailleurs avec les souhaits exprimés par le motionnaire, mais aussi en conformité partielle avec les souhaits exprimés par l'Inspection cantonale des finances et la commission des finances, la solution suivante:

L'imputation n'aura lieu non pas sur la première tranche et puis le solde sur les tranches suivantes d'impôts, mais cette imputation aura lieu sur la dernière tranche des acomptes et ce jusqu'à concurrence du montant total de ladite dernière tranche. Le solde éventuel, quant à lui, sera crédité au contribuable dans le décompte définitif, mais en tenant compte de la date de valeur au mois de décembre, de manière à ce que l'on tienne compte de l'intérêt couru.

C'est la variante que le Conseil d'Etat propose au Parlement d'accepter, qui permettrait de faire le 70 à 80% du chemin en direction de l'Inspection cantonale des finances et de la commission des finances, mais en même temps aussi de faire un 20 à 30% en direction du motionnaire et de ceux qui désirent maintenir la situation actuelle.

Merci.

M. le député Paul-André Roux (PDCC):

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour le pas fait en direction de notre motion, mais j'estime ce pas un petit peu trop timide, et vous l'avez très bien dit, Monsieur le chef du département, vous faites un petit pas de 20 à 30% dans notre direction.

Je pense effectivement que les contribuables de notre canton, et on parle ici de 100'000 contribuables, seraient dans le désarroi. Ils recevront des acomptes à payer et, en fait, ils auront le sentiment d'une certaine injustice puisqu'ils ne pourraient pas récupérer l'impôt anticipé de l'Etat. Donc, comment voulez-vous qu'ils comprennent aujourd'hui, dans la situation que l'on connaît dans le canton au niveau des bordereaux d'impôts, à savoir des demandes d'acomptes qui proviennent du canton, de la commune, de la Confédération, des bordereaux provisoires, des bordereaux définitifs, et je peux vous dire, et vous êtes certainement aussi témoins de cette situation, que, pour le contribuable moyen, il est extrêmement difficile de se retrouver dans cette administration compliquée.

C'est pourquoi je pense qu'il y a peut-être un petit pas fait par le Conseil d'Etat, mais qu'il n'est pas suffisant.

Aujourd'hui, on a une pratique qui convient à l'ensemble des contribuables; pourquoi la changer?

Alors, je demande de mettre en opposition notre motion et la proposition du Conseil d'Etat et de passer au vote.

Je pense que l'Etat peut se permettre l'économie d'environ 600'000 francs d'intérêts pour que la masse de ces contribuables puisse s'y retrouver un petit peu dans les méandres difficiles de la fiscalité valaisanne.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich gehe davon aus, dass der Staatsrat seine Position weiterhin behält. Das scheint mir auch logisch zu sein. Wir kommen deshalb zur Abstimmung.

Par 77 voix contre 28 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion urgente 1.057 présentée par le député Paul-André Roux.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais, tout d'abord, prendre acte du vote, je crois qu'il était clair, mais j'aimerais aussi avoir une prise de position du président de la commission des finances étant donné que la commission des finances a demandé au Conseil d'Etat un rapport spécial à propos de cette manière d'agir pour l'impôt anticipé. A la suite de ce vote, j'aimerais qu'il déclare aussi que ce rapport est maintenant malvenu puisque inutile, le Parlement ayant décidé.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Effectivement, en tant que président de la commission des finances, je me pose la question de savoir si on n'a pas mis la charrue avant les bœufs en acceptant cette motion puisqu'il y a quand même une procédure qui est en route, demandée par l'Inspection cantonale des finances et par la commission des finances au Conseil d'Etat pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause et surtout pour pouvoir, je le rappelle encore une fois, respecter les bases légales.

Je suis donc un petit peu emprunté pour prendre position ici maintenant sans avoir consulté la commission.

Der Präsident:

Wir gehen über zu den nächsten beiden Dringlichkeiten, die sind nämlich identisch von der Materie her.

24. INTERPELLATION URGENTE
du député (suppl.) Roger Imboden (CVPO) concernant la réorganisation
du Service des forêts et du paysage (14.03.2006) (5.023)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Roger Imboden (CVPO) betreffend Reorganisation
der Dienststelle für Wald und Landschaft (14.03.2006) (5.023)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Roger Imboden (CVPO):

Ich habe zu meiner Interpellation, die auf dem Tisch liegt, noch folgende Ergänzungen.

Herr Staatsrat Rey-Bellet, vor allem möchte ich wissen warum kein breites Vernehmlassungsverfahren durchgeführt wurde. Dieses Vernehmlassungsverfahren hätte an den Tag gebracht, dass die derzeitigen Strukturen optimal funktionieren, ihre Reorganisation ist zu wenig durchdacht. Ob sie finanzielle Einsparungen bringt, bezweifle ich. Ich bin der Meinung, dass eine solche Reorganisation nicht von einem Staatsrat im kleinen Kreis

durchgeführt wird, sondern alle involvierten Stellen berücksichtigt. Wo gearbeitet wird passieren Fehler, Fehler kann man ja ab und zu korrigieren.

John Naispitt, amerikanischer Prognostiker, hat einmal gesagt, dass Menschen, deren Leben durch eine Entscheidung berührt und verändert wird, müssen an dem Prozess der zu dieser Entscheidung führt beteiligt sein und gehört werden.

Ich wünsche mir und hoffe, dass Sie, Herr Staatsrat Rey-Bellet, sich dieses Zitat zu Herzen nehmen und somit die beschlossene Reorganisation der Dienststelle für Wald und Landschaft umgehend sistieren, neu überdenken und wie erwähnt, alle involvierten Stellen mit berücksichtigen.

Danke.

(Antwort des Staatsrates, siehe unten.)

25. INTERPELLATION URGENTE
du député Christoph Michlig (CSPO) concernant la réorganisation du
Service des forêts et du paysage (14.03.2006) (5.024)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat Christoph Michlig (CSPO) betreffend Reorganisation der
Dienststelle für Wald und Landschaft (14.03.2006) (5.024)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grosrat Christoph Michlig (CSPO):

Anfangs März hat der Staatsrat beschlossen die Dienststelle für Wald und Landschaft zu reorganisieren und die bestehenden neun Kreise in drei Regionen zusammenzulegen. Es war der Wille des Grossen Rates, dass der Kanton die Staatsaufgaben unter anderem mit strukturellen Massnahmen in den Griff bekommt. Trotzdem, das Parlament muss über die Gründe des Staatsratsentscheides orientiert werden, damit keine Massnahmen, die nicht mehr rückgängig gemacht werden, in Kraft treten.

Aus den Medien konnte man von dieser Reorganisation erfahren. Es stellt sich die Frage wie dieses Vorgehen gutgeheissen werden kann und nach welchen Kriterien diese Neuorganisation zustande kam.

Seit den dreissiger Jahren haben die bisherigen Forstkreise Bestand und haben sich mit der Zeit den Entwicklungen und Gegebenheiten angepasst und weiterentwickelt. Als kompetent für die Belange des Waldes und somit zum Schutz unseres Lebensraumes wird die Dienststelle von den involvierten Kreisen wahrgenommen und geschätzt.

Die Dienststelle für Wald und Landschaft weist grosse Erfahrungen mit Ausnahmesituationen wie Vivian 1990, Unwetter 1993, Lawinenwinter und Lothar 1999 sowie Unwetter 2000 aus, bei welchen die Kenntnisse und Erfahrungen dieser Dienststelle auch anderen Dienststellen zugute kamen.

Ich will natürlich sicher nicht eine Dienststelle gegen eine andere ausspielen, aber im Bereich von Reorganisationen muss unter politischer Führung die Zusammenarbeit der verschiedenen Dienststellen, welche im Bereich der Naturgefahren arbeiten gefördert und koordiniert werden. Auch sind verschiedene Modelle für eine Reorganisation zu prüfen, welche in anderen Gebirgskantonen zur Anwendung kommen.

Wir ersuchen den Staatsrat den Entscheid betreffend Neuorganisation der Dienststelle für Wald und Landschaft zu sistieren und gleichzeitig eine eingehende Analyse unter Einbezug der Synergiemöglichkeiten mit übrigen nahe stehenden Dienststellen in Auftrag zu geben. Gleichzeitig sind die Gemeinden und Forstreviere auch in diese Vernehmlassung einzubeziehen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Vous me permettez de répondre dans l'ordre des interpellations urgentes et selon les matières concernées parce que je constate aussi comme vous que le député (suppl.) Roger Imboden a lu les éléments qui figuraient dans l'interpellation urgente de son collègue, le député Christoph Michlig, et en a repris des éléments.

Alors, je réponds aux différentes questions posées et en une seule réponse puisque c'est la façon que vous avez choisie.

La restructuration du Service des forêts et du paysage a été décidée par le Conseil d'Etat, et pas par le chef du département, le 8 mars dernier. Cette restructuration comprend la création de trois arrondissements correspondant aux trois grandes régions du Valais: le Haut, le Centre et le Bas. Une information a d'ailleurs été donnée par voie de presse. Je signale que l'interpellateur, le député (suppl.) Roger Imboden, a déjà reçu voici une semaine les explications relatives à cette question en réponse à un courrier qu'il avait adressé en tant que président de commune. Donc, il n'apprendra rien dans ma réponse.

Cette restructuration permettra de mieux ajuster les structures cantonales à celles du nouvel office fédéral de l'environnement qui est issu de la fusion de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et de l'Office fédéral des eaux et de la géologie. Ce nouvel office fédéral est constitué de quatre piliers principaux, dont celui qui est dédié aux forêts de protection et à la prévention des risques naturels. Ce pilier comprend huit sections différentes qui englobent aussi bien les dangers géologiques que ceux qui sont liés aux risques hydrologiques ou encore aux avalanches. Toute la gestion des forêts de protection est également incluse dans ce pilier.

Nous sommes d'autant plus conscients des nouvelles procédures fédérales que nous avons été canton pilote en matière de projet "effor" et que nous pouvons également dire que nous avons suivi ces restructurations sur le plan fédéral et que nous en connaissons le fond.

Sur le plan cantonal, les dangers naturels sont gérés par le Service des forêts et du paysage pour ce qui touche la gestion globale des dangers géologiques et nivologiques et par le Service des routes et cours d'eau pour tous les dangers liés à l'eau. Le Service des routes et cours d'eau traite également, par le biais du géologue cantonal et en collaboration avec le Service des forêts et du paysage, les dangers géologiques.

Les bases légales sont, d'une part, la loi forestière du 1^{er} juillet 1985 qui traite les dangers nivologiques et géologiques et la loi sur les cours d'eau du 1^{er} juillet 1932 qui traite des dangers hydrologiques.

La réorganisation du Service des forêts et du paysage vise à améliorer justement les synergies des mesures de protection contre les dangers naturels avec les mesures sylvicoles dans les forêts de protection. Il est vrai que ces types de dangers naturels sont gérés, et c'est la loi, par diverses unités de compétences qui dépendent de services différents. Je suis parfaitement conscient de cette situation, le Conseil d'Etat aussi, et nous avons déjà entrepris des mesures d'amélioration de la coordination entre les différents partenaires des services.

La localisation des trois centres de compétence du Service des forêts et du paysage à Brigue, Sion et Martigny, dans les locaux annexes à ceux des sections du Service des routes et cours d'eau répond parfaitement à ce besoin accru de coordination et à la réorganisation qui en est faite d'ailleurs sur le plan fédéral.

La restructuration du Service des forêts et du paysage a pour objectif principal d'améliorer la collaboration entre les services partenaires de l'Etat, tout en maintenant les points forts actuels de ce service, en particulier sa collaboration étroite avec les communes.

La gestion des dangers naturels implique désormais des connaissances toujours plus pointues et une bonne collaboration interdisciplinaire.

Je chargerai les services concernés d'examiner les besoins particuliers et de me proposer une organisation interne des tâches qui soit adaptée aux conditions particulières de notre canton et qui permette de garantir la collaboration et la coordination les plus efficaces.

J'aimerais compléter cela en répondant également à la question posée par le député Christoph Michlig concernant l'absence de consultation. Dans son interpellation urgente, en effet, le député Christoph Michlig pose la question de savoir pourquoi le Conseil d'Etat a pris une telle décision et surtout pourquoi il n'y a pas eu de consultation. Il a demandé de suspendre, comme le fait maintenant le député (suppl.) Roger Imboden, la décision prise et de mieux analyser la réorganisation du service avec tous les partenaires.

En décidant la réorganisation du Service des forêts et du paysage, le Conseil d'Etat n'a fait que suivre la demande du Grand Conseil exprimée dans le rapport de sa commission structurelle de février 2005, à savoir la mise en œuvre de mesures structurelles. Dans ce même rapport, il est indiqué que la mise en œuvre des mesures structurelles incombe très clairement au Conseil d'Etat. D'une façon générale d'ailleurs, l'organisation des services de l'Etat est une compétence du Conseil d'Etat.

La réorganisation du Service des forêts et du paysage, je l'ai dit, a été réalisée afin d'améliorer les synergies entre ce service et celui des routes et cours d'eau, comme vous le demandez, Messieurs les députés, expressément dans le domaine des dangers naturels, mais aussi dans le sens d'avoir sur le terrain des spécialistes dans chaque domaine d'activité du service, de façon aussi à mieux répondre aux exigences de la mise en application de la nouvelle gestion publique et de la nouvelle péréquation financière, et faire face aux changements importants intervenus dans la formation forestière de niveau supérieur.

Mesdames et Messieurs les députés, cette réorganisation, puisque vous en demandez l'analyse, n'est pas tombée par hasard. Elle a déjà fait l'objet d'une analyse. Elle a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de l'Administration cantonale et des informations avaient déjà été communiquées aux propriétaires forestiers à travers leur association faîtière, la CAFOR. Cette décision n'a pas été prise à huis clos par le chef du département qui vous parle, mais bien par le Conseil d'Etat dans l'application de ses compétences après une analyse approfondie de la situation.

Je vous remercie de votre attention.

26. INTERPELLATION URGENTE
des députés Albert Pitteloud (UDC/SVP), Willy Giroud (GRL) et Gabriel Luisier concernant la troisième correction du Rhône et valorisation de l'eau potable (14.03.2006) (5.025) (en collaboration avec le DET)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der Grossräte Albert Pitteloud (UDC/SVP), Willy Giroud (GRL) und Gabriel Luisier betreffend die dritte Rhonekorrektio n und Verwertung des Trinkwassers (14.03.2006) (5.025) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Début 2005, un groupe de promoteurs intéressés par le projet aqueduc m'a contacté.

Le 1^{er} février 2006, après un peu plus d'une année d'évaluation, il a remis une offre concrète au Conseil d'Etat, dans laquelle il s'engage notamment à financer les études environnementales, techniques et économiques du projet. Les montants budgétisés pour ces études s'élèvent à 2 millions de francs pour une première étape et, pour la suite, à plus de 20 millions de francs. Je le répète: ces sommes seraient intégralement prises en charge par ce groupe de promoteurs.

Cet autre concept de la correction du Rhône modifie intégralement le projet R3 pour deux raisons évidentes: l'absorption du marnage et la sécurité apportée par l'aqueduc. L'absorption du marnage protège l'environnement et génère, par la vente d'eau potable, un

retour sur investissement brut d'environ 300 millions de francs par an en faveur du canton. Lors des crues centennales et milléniales, par mesure de sécurité, l'aqueduc sera en mesure d'absorber le trop-plein du Rhône jusqu'à concurrence de 500 m³/s, soit le tiers du débit du fleuve en crue centennale.

Il est évident que cet autre concept met en exergue les carences d'évaluation du projet R3.

La sauvegarde de l'intérêt général, face à toute autre considération, est affaire de l'autorité politique.

Par conséquent, il lui incombe de suspendre sans délai les études en cours du projet R3 en attendant les résultats de l'évaluation du concept aqueduc.

Il est, cependant, urgent d'exécuter les travaux sécuritaires et d'entretien du Rhône qui faciliteraient la maîtrise des crues centennales comme celle de l'an 2000.

Pour le surplus, il est inexact d'affirmer que l'aide financière de Berne est liée à l'élargissement du Rhône, tel que prévu par le projet R3.

Les aspects sécuritaires et environnementaux justifient l'aide fédérale, quel que soit le projet, mais de toute évidence celle-ci s'orientera beaucoup plus volontiers vers le projet qui génère les retombées socio-économiques et environnementales les plus intéressantes, notamment par retour sur investissement.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je commence par un rappel. Le projet de troisième correction du Rhône a pour objectif principal se sécuriser la plaine contre les crues du fleuve de manière durable en garantissant les fonctions du cours d'eau (fonctions de sécurité, fonctions environnementales, fonctions socio-économiques), conformément aux lois et aux directives en vigueur dans ce domaine et aux objectifs approuvés par le Grand Conseil en septembre 2000. Un rappel initial qui n'est peut-être pas totalement inutile.

Plusieurs crédits d'engagement ont déjà été accordés par le Grand Conseil depuis cette date de septembre 2000. Le dernier, en novembre 2005, attribuait un montant de 10,5 millions de francs pour l'établissement du plan d'aménagement Rhône (PA-R3) qui est une espèce d'avant-projet au 1:10000 et pour les bases agricoles de ce projet pour 2,9 millions. Le mandat pour l'établissement de ce plan d'aménagement R3 a été adjugé pour 5,2 millions et il est en cours. Le dossier pour mise en consultation publique est prévu pour début 2008. Cette étude prendra donc un certain temps.

La question d'un moratoire sur le projet Rhône dans l'attente des résultats des études sur le potentiel de valorisation des eaux des barrages avait déjà été posée dans cette salle à l'occasion de la discussion de ce projet de décision à la commission thématique de l'équipement et des transports du Grand Conseil. Cette proposition n'a pas été retenue.

Comme mentionné à différentes reprises, il n'y a pas de conflit entre le projet Rhône et l'opportunité de valoriser l'eau de turbinage puisqu'une infrastructure de distribution d'eau potable ne peut pas solutionner la question de sécurité posée à la troisième correction du Rhône. Dès lors, quelle que soit l'issue des études sur la valorisation de l'eau des barrages, celle-ci ne remet pas en cause le plan d'aménagement R3, dont l'objectif principal, je vous le rappelle, est d'assurer la sécurité de la plaine.

Par contre, à l'instar d'autres opportunités de caractère socio-économique, telles que, par exemple, la valorisation du potentiel de production hydroélectrique, l'éventuelle valorisation de l'eau des barrages peut, au besoin, être coordonnée avec le projet Rhône, comme le prévoit d'ailleurs le processus d'élaboration du plan d'aménagement R3. Nous l'avons d'ailleurs expressément mentionné dans votre décision de novembre dernier. Il faut dire aussi que cette valorisation éventuelle peut profiter des études et des travaux sur le Rhône. Une coordination est donc parfaitement envisageable à tous les stades d'élaboration du projet Rhône en fonction de l'avancement de chacun de ces projets. Je rappelle que la mise à l'enquête est prévue pour le début 2008.

Pour ce qui est de la réalisation des travaux d'urgence, dont vous parlez aussi, Monsieur le député, la remise en état des berges a été faite suite à la crue 2000 avec une décision du Grand Conseil qui portait sur un crédit de 12 millions.

Les autres mesures envisageables pour améliorer rapidement la sécurité sont toutes des mesures de grande envergure, comme le montrent les études qui sont en cours sur les secteurs prioritaires de Viège, Chippis, Fully et Sion. Pour ces deux derniers cas, par exemple, la connaissance de la gestion de l'ensemble du Rhône est déterminante (la gestion des débits amont, les débits de dimensionnement, la gestion du charriage). C'est pour cela qu'il est urgent de disposer d'une vision d'ensemble cohérente que seul le plan d'aménagement R3 peut précisément donner.

Concernant la valorisation des eaux de turbinage en tant qu'eau potable, le Conseil d'Etat a ordonné des études afin d'évaluer le potentiel en termes de qualité et de quantité des eaux disponibles pour une telle valorisation, le potentiel économique d'un tel projet pour le Valais, le cadre légal et juridique qui permet ou non, aux niveaux du canton, de la Confédération et sur le plan international, d'entreprendre un tel projet.

Cette étude préalable est maintenant terminée et ses résultats ont été remis au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat va analyser, dans la seconde moitié de ce mois, les possibilités et les conséquences d'une valorisation des eaux de turbinage.

Il serait, par conséquent, prématuré de présumer de la suite qui sera donnée à ce projet.

Conformément à la volonté du Grand Conseil, le Conseil d'Etat veillera à ne pas laisser le projet R3 s'engager dans une voie qui ne devrait pas permettre l'intégration du projet de valorisation des eaux de turbinage, si les conclusions de cette analyse vont dans la direction d'une poursuite des démarches en faveur de ce dernier.

Monsieur le député, je ne peux pas être plus clair que cette dernière phrase: le Conseil d'Etat veillera à ne pas laisser le projet R3 s'engager dans une voie qui ne devrait pas permettre l'intégration, si elle est jugée utile, d'un projet de valorisation de l'eau potable, des eaux de turbinage.

Voilà ce que je voulais dire en mon nom, au nom de mon collègue chef du Département de l'économie en charge de cette étude particulière et au nom de l'ensemble du Conseil d'Etat.

27. INTERPELLATION URGENTE
du député Gabriel Luisier concernant: Le registre foncier est-il encore
stable? (14.03.2006) (4.031)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat Gabriel Luisier betreffend Glaubwürdigkeit des
Grundbuchs (14.03.2006) (4.031)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Le travail d'un député consiste parfois aussi à dénoncer les dérapages de l'Administration lorsque ceux-ci surviennent.

Dans le cas d'espèce, il s'agit tout simplement de remettre sur les rails le registre foncier.

Cette interpellation urgente pose à la fois des questions de forme et de fond.

Sur la forme d'abord, nous aimerions savoir qui du Conseil d'Etat ou du Service juridique du registre foncier a choisi de changer les pratiques, datant pourtant de longue date, du registre foncier. Il est important que nous sachions si c'est le Conseil d'Etat ou si c'est le chef du service qui l'a pratiqué lui-même.

Toujours sur la forme, il est pour le moins désolant de se poser une nouvelle fois la question du pourquoi l'Administration cantonale se tire toute seule des balles dans le pied et surtout dans l'économie du canton en changeant de pratique de manière brutale et sans informer les partenaires économiques concernés.

Voilà pour la forme.

Sur le fond, trois points:

Le premier: Devant la commission économie du Grand Conseil, le chef du département avait déclaré que les actes signés en 2005, voire encore en 2004, ne feraient pas l'objet d'une interdiction de revente de dix ans. Aujourd'hui, cette situation n'a pas changé. Il en va, je crois, de la manière de traiter nos clients à qui on donne une information en fonction de la législation et de la pratique en place, et on ne peut pas changer les règles du jeu en cours de route. Ces gens ont investi chez nous et viendront dépenser chez nous. Je pense qu'on peut leur donner une image de stabilité, en particulier au niveau du registre foncier qui connaît en la matière sa raison principale d'exister.

Le deuxième: les cédules hypothécaires. La nouvelle court déjà et je crois savoir qu'elle est bonne puisque l'Office fédéral de la justice a confirmé que la pratique bancaire des cédules hypothécaires pour financer les biens immobiliers acquis par des étrangers et pas encore inscrits au registre foncier était légale. Mais que de circonvolutions simplement pour revenir à la pratique qui datait de décembre 2005. Le service juridique a exigé une lettre de l'Office fédéral de la justice pour confirmer une pratique qu'il avait toujours fait alors qu'il en était informé. On peut imaginer une plus grande souplesse que celle-là.

Le troisième: Notre conseiller aux Etats Simon Epiney s'était démené à Berne pour sortir des quotas de revente les ventes entre étrangers. Il a obtenu gain de cause. Ce gain est aujourd'hui annulé par les pratiques du registre foncier qui exige, en évoquant une bien trompeuse égalité de traitement, le même délai de revente pour un Suisse et pour un étranger. La situation est presque ubuesque, je vous laisse juger: un Suisse qui vend à un Suisse n'a aucun délai; un étranger qui vend à un Suisse a un délai de dix ans; un étranger qui vend à un étranger a un délai de dix ans; par contre, un étranger qui a acheté en 2002, 2003, 2004 ou 2005 se voit, lui, imposer un délai de cinq ans. Où est l'égalité de traitement?

A l'heure où la révision de la loi sur le tourisme pointe, il serait vraiment temps que l'Administration cantonale et surtout le Conseil d'Etat donnent les moyens à l'économie de travailler dans des conditions cadres favorables.

J'attends avec impatience la réponse du Conseil d'Etat et, si elle n'est pas bonne, j'annonce d'ores et déjà le dépôt d'une motion pour changer la législation en place.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je voudrais commencer mon intervention en précisant qu'on ne peut pas parler dans ce cas d'un dérapage; le mot "dérapage" est inapproprié. Je ne veux pas entamer toute une discussion autour de ce mot, mais, sur un point, je rejoins l'interpellateur, c'est sur la question de la sécurité juridique de la situation actuelle concernant la législation sur la vente des résidences secondaires, d'appartements ou de propriétés aux étrangers. Cependant, en fait, cette insécurité n'est pas due à un dérapage, comme cela a été évoqué par l'interpellateur, mais c'est plutôt une situation qui devient de plus en plus difficile concernant le fait que le contingent actuel à notre disposition ne suffit pas, c'est-à-dire que les demandes d'acquisition sont bien supérieures au contingent que nous attribue la loi fédérale.

Dès la fin de cette année, je le précise ici d'une manière très ferme, il faudra probablement compter avec des délais de trois à quatre ans entre la stipulation des actes de vente et leur autorisation par l'autorité compétente. Si, dans le processus qui est en cours et qui vise l'abrogation de la Lex Koller au niveau fédéral, le canton du Valais voulait garder sa crédibilité, il devrait prévoir des mesures pour justement sauvegarder les intérêts du canton et soutenir l'abrogation de la Lex Koller, mais, en fait, la problématique du nombre de demandes et le manque de contingent en soi créent une insécurité qui n'est plus acceptable.

C'est dans ce sens que le Service juridique du registre foncier, par son chef, en qualité d'organe cantonal compétent pour l'application de la loi fédérale, cantonale et des ordonnances en la matière, a appliqué cette législation et les décisions prises par le Conseil d'Etat et la commission en charge de l'attribution des contingents.

Je ne veux pas revenir sur la base légale pour le délai d'interdiction pour la revente puisque cette base légale est claire: elle repose sur l'article 5 de la loi cantonale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger qui stipule un délai de revente de dix ans. Ce délai pourra être réduit de cinq ans au maximum pour autant que le contingent le permette et cela dans les communes ayant introduit cette possibilité par voie de règlement. Vu le manque apparent de contingent, ce premier critère n'étant plus rempli, le Conseil d'Etat a demandé à la commission la modification du délai d'interdiction de revente de cinq à dix ans. Cette modification a donc été confortée par les directives de la commission d'acquisition d'immeubles par des étrangers, selon l'article 3, chiffre 2. En aucun cas, cette disposition ne prévoit de limiter cette augmentation du délai de revente aux seuls Suisses ou assimilés.

Pour répondre à la question précise: est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à maintenir un délai de cinq ans pour les actes signés avant sa décision de décembre? Recherchant l'équité de traitement, le Conseil d'Etat est d'avis que le point de départ du délai ne peut être que celui de l'inscription au registre foncier. L'inégalité de traitement d'une solution différente consiste à ce qu'un Suisse ayant acquis un immeuble en décembre 2003 doive attendre décembre 2013 avant de pouvoir le revendre à un étranger soumis à autorisation alors qu'un étranger ayant signé son acte d'acquisition à fin 2005 pourra déjà aliéner à fin 2010. Nous sommes de l'avis qu'il y a une inégalité de traitement.

Autre question: est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à n'imposer un délai de revente que pour les objectifs assujettis aux quotas de la LFAIE? Je peux vous rassurer, l'objectif du Conseil d'Etat est de rechercher l'équité. Il est difficilement acceptable qu'un Suisse, qui vend son appartement à un étranger, doive attendre dix ans et qu'un étranger, qui vendrait à un autre étranger, pourrait le faire sans la même restriction.

Dans ce sens, nous nous posons la question de savoir si le but de la loi n'est pas seulement de restreindre le nombre d'aliénations d'immeubles à des étrangers, mais d'empêcher aussi ces derniers de placer de l'argent dans l'immobilier en vue de la spéculation. Supprimer l'interdiction temporaire de revente dans de tels cas autoriserait précisément ces manœuvres spéculatives.

Evidemment, et ici je puis rassurer le député Gabriel Luisier, une telle pratique doit reposer sur une base légale claire, ce que nous examinerons avec la diligence et dans les délais qui s'imposent.

Concernant la question de savoir si le Conseil d'Etat est prêt d'accepter le financement des biens immobiliers par des cédules, là aussi, il faut préciser que cette décision n'appartient pas au Conseil d'Etat puisque c'est une application de la loi fédérale qui est octroyée à un organe spécifique et, en cette matière, c'est justement le service juridique. Mais, dans une communication adressée aux conservateurs des registres fonciers, le chef du service juridique s'est contenté de rappeler les exigences posées par la LFAIE, notamment en son article 4, alinéa 1, litera g, disposition d'ailleurs explicitée dans l'ordonnance, qui entend soumettre également à autorisation le financement de l'achat d'un immeuble ou de sa construction. Ce rappel aux conservateurs dans le courant de l'année 2005 est donc la suite logique des directives émises au début de l'été 2005 par l'office fédéral à l'attention des registres fonciers de Suisse.

Dans le but d'éviter de devoir prendre des mesures si restrictives, le chef du Service du registre foncier, parlant de la situation particulière du Valais, a ainsi plaidé auprès de l'office fédéral compétent la possibilité d'interpréter de façon moins rigoureuse l'interdiction de garantir par des inscriptions hypothécaires le financement d'acquisitions non encore

autorisées. Il a obtenu, en date du 15 mars 2006, soit hier, une réponse favorable de l'Office fédéral de la justice. Celle-ci permettra dorénavant de garantir le financement de l'acquisition par un étranger soumise à autorisation jusqu'à concurrence de 80% du prix de vente. Cependant, la requête d'autorisation devra être considérée comme complète par l'autorité de première instance et le créancier devra être mentionné comme porteur au registre foncier.

Excusez-moi d'être aussi détaillé et précis, mais connaissant l'interpellateur, avec cette réponse qui pourrait aussi avoir des conséquences sur la pratique des notaires, je voulais être assez précis ou répondre en tout cas avec la précision qui s'impose pour ne pas être confronté de nouveau à une question allant dans ce sens.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

La réponse que je viens d'entendre me satisfait partiellement.

En effet, si on peut être content que la situation se débloque manifestement pour le cas des cédules hypothécaires, force est pour le moins de constater que la directive, c'est le moins qu'on puisse dire, a été mal interprétée. Voilà pour la première chose.

La deuxième concerne les ventes hors quotas où vous évoquez l'égalité de traitement. Alors, il faudrait quand même une fois être clair: dans le cadre des quotas, tout le monde doit être traité de manière égale et, à l'extérieur des quotas, la même chose. Aujourd'hui, nous avons une loi d'application qui a été modifiée, et c'est probablement une bonne chose, on souligne le fait que le Conseil d'Etat ait pris des mesures dans le cadre de la Lex Koller, mais dans le cadre de la répartition des quotas, à ce niveau-là, aujourd'hui, un Suisse doit attendre dix ans pour acquérir un bien d'un étranger et dix ans pour le vendre alors que des étrangers peuvent, pour des biens acquis en 2003, 2004 et 2005, vendre après cinq ans. Pour favoriser la spéculation immobilière, je ne connais pas mieux.

L'autre aspect des choses, c'est le maintien du délai de cinq ans pour les actes avant 2004 et 2005. Force est de constater que le discours a changé depuis un mois devant la commission économie.

Je regrette, mais on devra venir avec une motion..., désolé.

Der Präsident:

Wir sind damit am Ende der vormittäglichen Session.

Ich darf Sie jetzt mit Freude einladen zur "soupe des députés" ins La Matze.

Wenn Sie sich beeilen ist vielleicht der Bus noch unten, der Sie ins La Matze fährt, sonst müssen wir zu Fuss gehen.

Wir sehen uns also im La Matze. Die Sitzung ist für zwei Stunden unterbrochen. Wir beginnen wieder um 15.00 Uhr.

La séance est levée à 13 heures.

Séance de relevée du jeudi 16 mars 2006

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Ouverture de la séance: 15 h 05.

Ordre du jour:

Développements / Entwicklungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

1. Interpellation de la députée (suppl.) Françoise **DESCOMBES** (GRL) concernant les conséquences d'un sac à dos d'écolier (09.11.2005) (3.023)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Françoise **DESCOMBES** (GRL) betreffend schwerwiegende Konsequenzen eines schwer wiegenden Schulrucksacks (09.11.2005) (3.023)
2. Motion du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) et cosignataire concernant Jeunesse et sport (09.11.2005) (3.024)
Motion von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) und Mitunterzeichner betreffend Jugend und Sport (09.11.2005) (3.024)
3. Postulat des députés Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) et Franziska **SCHMID** (suppl.) (CVPO) concernant le tourisme: sensibilisation dans les écoles valaisannes (10.11.2005) (3.025) (*en collaboration avec le DET*)
Postulat von Grossrat Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) und Grossrätin (Suppl.) Franziska **SCHMID** (CVPO) betreffend Tourismus: Sensibilisierung an den Walliser Schulen (10.11.2005) (3.025) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)
4. Postulat du député Jean-Albert **FERREZ** (PDCB) concernant la supervision des mandats de prestations aux instituts de recherche subventionnés (13.12.2005) (3.026) (*en collaboration avec le DET*)
Postulat von Grossrat Jean-Albert **FERREZ** (PDCB) betreffend Überwachung der Leistungsaufträge der subventionierten Forschungsinstitute (13.12.2005) (3.026) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)
5. Postulat du député (suppl.) Stefan **WILLA** (UDC/SVP) concernant la branche facultative tourisme au collège (13.12.2005) (3.027) (*en collaboration avec le DET*)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Stefan **WILLA** (UDC/SVP) betreffend Freifach Tourismus am Kollegium (13.12.2005) (3.027) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)
6. Postulat du député Hans **HUTTER** (CVPO) concernant le lundi de Pentecôte jour d'école (13.12.2005) (3.028)
Postulat von Grossrat Hans **HUTTER** (CVPO) betreffend Pfingstmontag als Schultag (13.12.2005) (3.028)

7. Interpellation du groupe GRL, par le député (suppl.) Eric **LUYET**, concernant "basic-check": pourquoi supprimer l'examen commun pour un apprentissage technique? (13.12.2005) (3.029)
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Eric **LUYET**, betreffend "basic-check": Warum die normierte Eignungsabklärung für eine technische Berufslehre abschaffen? (13.12.2005) (3.029)
8. Postulat du député Ignaz **IMBODEN** et cosignataires concernant la préservation de notre héritage culturel (13.12.2005) (3.030)
Postulat von Grossrat Ignaz **IMBODEN** und Mitunterzeichnenden betreffend Wahrung des kulturellen Erbes (13.12.2005) (3.030)
9. Postulat de la députée Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) et cosignataires concernant: mieux se comprendre grâce à l'interprétariat communautaire (13.12.2005) (3.031) (*en collaboration avec le DSSE et le DFIS*)
Postulat von Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend bessere Verständigung dank interkultureller Übersetzung (13.12.2005) (3.031) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE und dem DFIS*)
10. Postulat du groupe PDCC, par les des députés Alain **DE PREUX** et Patrick **RUDAZ**, concernant l'utilisation concertée du fonds pour les manifestations culturelles ayant un impact touristique notoire (art. 5 du règlement sur la promotion de la culture) (15.12.2005) (3.032) (*en collaboration avec le DET*)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Alain **DE PREUX** und Patrick **RUDAZ**, betreffend konzertierte Verwendung des Spezialfonds zur Förderung kultureller Anlässe mit nachhaltiger Wirkung auf den Tourismus (Art. 5 des Reglements zur Kulturförderung) (15.12.2005) (3.032) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)
11. Postulat des députés Didier **CACHAT** (GRL) et Bernard **REY** (GRL) concernant les menaces contre les enseignants (15.12.2005) (3.033) (*en collaboration avec le DFIS*)
Postulat der Grossräte Didier **CACHAT** (GRL) und Bernard **REY** (GRL) betreffend Drohungen gegen Lehrpersonen (15.12.2005) (3.033) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
12. Résolution du groupe GRL, par le député René **CONSTANTIN**, concernant la valorisation de la formation HGA (hôtellerie / gastronomie / accueil): une nécessité absolue pour les cantons à vocation touristique (15.12.2005) (3.034)
Resolution der GRL-Fraktion, durch Grossrat René **CONSTANTIN**, betreffend Aufwertung der HGA-Ausbildung (Hotellerie, Gastronomie, Animation): eine absolute Notwendigkeit für die Tourismuskantone (15.12.2005) (3.034)
13. Interpellation du député (suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) concernant les enseignants du primaire (16.12.2005) (3.035)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) betreffend Lehrkörper an den Primarschulen (16.12.2005) (3.035)

14. Postulat du député (suppl.) Florian **CHAPPOT** (PS/AdG) et cosignataires concernant: promoteur de places d'apprentissage: une solution qui a fait ses preuves! (16.12.2005) (3.036)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Florian **CHAPPOT** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Lehrstellenförderer - eine Lösung, die sich bewährt hat! (16.12.2005) (3.036)

Traitement / Behandlung: Présidence / Präsidium

15. Postulat du député Gilbert **LORETAN** (CSPO) et cosignataires concernant la récupération des adresses Internet www.wallis.ch et www.valais.ch (14.09.2005) (6.006)
Postulat von Grossrat Gilbert **LORETAN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Zurückgewinnung der Internetadresse www.wallis.ch und www.valais.ch (14.09.2005) (6.006)

Lecture

16. Projet de décision concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon: Grenchiols Guldensand - Grenchiols Bath, sur le territoire de la commune de Grenchiols

Lesung

Beschlussentwurf betreffend die Korrektur der Linienführung mit Neubau der Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig - Furkapass, Teilstück: Grenchiols Guldensand - Grenchiols Bath, auf dem Gebiet der Gemeinde Grenchiols

Traitement / Behandlung: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

17. Motion du député Pascal **BRIDY** et cosignataires concernant: Eau, patrimoine collectif (13.09.2005) (5.014)
Motion von Grossrat Pascal **BRIDY** und Mitunterzeichnenden betreffend: Gemeingut Wasser (13.09.2005) (5.014)

Développements / Entwicklungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

18. Postulat des députés Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) et Angelica **BRUNNER-WYSS** (suppl.) (CVPO) concernant une législation sur la locomotion douce (08.11.2005) (5.017) (*en collaboration avec le DET*)
Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) und Grossrätin (Suppl.) Angelica **BRUNNER-WYSS** (CVPO) betreffend Gesetzgebung für den Langsamverkehr (08.11.2005) (5.017) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)

19. Interpellation du député (suppl.) Bernhard **BITTEL** (CSPO) et cosignataires concernant: réduction des prestations des CFF - conséquences pour le Valais (13.12.2005) (5.018)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Bernhard **BITTEL** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Leistungsabbau bei der Bahn - Konsequenzen für das Wallis (13.12.2005) (5.018)
20. Interpellation de la députée (suppl.) Angelica **BRUNNER-WYSS** (CVPO) concernant la politique de subventions forestières (15.12.2005) (5.020)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Angelica **BRUNNER-WYSS** (CVPO) betreffend forstliche Subventionspolitik (15.12.2005) (5.020)
21. Postulat du député (suppl.) Vincent **REBSTEIN** et cosignataires concernant: planifions le confort de nos concitoyens (16.12.2005) (5.021)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Vincent **REBSTEIN** und Mitunterzeichnenden betreffend mehr Lebensqualität für lärmgeplagte Mitbürger (16.12.2005) (5.021)
22. Interpellation du député Ignaz **IMBODEN** (CSPO) concernant les embouteillages dans le Haut-Valais (16.12.2005) (5.022) (*en collaboration avec le DFIS*)
Interpellation von Grossrat Ignaz **IMBODEN** (CSPO) betreffend Stau im Oberwallis (16.12.2005) (5.022) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

23. Postulat du député Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) concernant la simplification du versement d'allocations familiales (13.09.2005) (2.022)
Postulat von Grossrat Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) betreffend Vereinfachung bei der Auszahlung von Kinderzulagen (13.09.2005) (2.022)
24. Postulat de la députée (suppl.) Francine **ZUFFEREY MOLINA** (PS/AdG) et cosignataire concernant la subvention caisse maladie 18 à 20 ans (14.09.2005) (2.023)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Francine **ZUFFEREY MOLINA** (PS/AdG) und Mitunterzeichner betreffend Krankenkassensubvention für 18 - 20-Jährige (14.09.2005) (2.023)
25. Postulat du député (suppl.) Marc **KALBERMATTER** concernant le versement des allocations familiales (14.09.2005) (2.024)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER** betreffend Auszahlung der Familienzulagen (14.09.2005) (2.024)

Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

26. Postulat du député (suppl.) Jean-Yves **GABBUD** (PDCB) concernant le rattachement du Service vétérinaire au Département de l'agriculture (09.11.2005) (2.030) (*en collaboration avec le DTEE et le DET*)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Jean-Yves **GABBUD** (PDCB) betreffend Angliederung des Veterinärdienstes an das mit der Landwirtschaft betraute Departement (09.11.2005) (2.030) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU und dem DVR*)
27. Interpellation du député Christoph **MICHLIG** (CSPO) et cosignataires concernant l'extension des forces hydrauliques (13.12.2005) (2.031)
 Interpellation von Grossrat Christoph **MICHLIG** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Ausbau der Wasserkraft (13.12.2005) (2.031)
28. Postulat du député (suppl.) Grégoire **RABOUD** et cosignataires concernant la déplétion du pétrole (16.12.2005) (2.032)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Erdölknappheit (16.12.2005) (2.032)
29. Interpellation du député (suppl.) Jean-Louis **BORTER** (GRL) concernant les risques liés aux transports (13.12.2005) (2.033 anc. 5.019)
 Interpellation von Grossrat (Suppl.) Jean-Louis **BORTER** (GRL) betreffend Transportrisiko (13.12.2005) (2.033 ehem. 5.019)

Der Präsident:

Wir kommen zurück auf die Relikate vom Vormittag.

Développements / Entwicklungen:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

1. INTERPELLATION

de la députée (suppl.) Françoise Descombes (GRL) concernant les conséquences d'un sac à dos d'écolier (09.11.2005) (3.023)

INTERPELLATION

von Grossrätin (Suppl.) Françoise Descombes (GRL) betreffend schwerwiegende Konsequenzen eines schwer wiegenden Schulrucksacks (09.11.2005) (3.023)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Françoise Descombes (GRL):

De retour de La Matze où nous avons été accueillis cordialement et chaleureusement, je peux vous dire qu'il n'y a pas que les écoliers qui ont une surcharge... Merci pour votre invitation.

La santé n'a pas de prix. A onze ou douze ans déjà, à l'entrée du cycle d'orientation, nos enfants vont à l'école avec une charge sur le dos qui varie de quatre à onze kg pour l'élève qui peut rentrer chez lui à midi et, pour les moins chanceux, sachant qu'ils ont quatre cours le matin et trois cours l'après-midi, le sac pèse pour sept cours entre neuf et seize kg (étude faite sur plusieurs semaines).

Notez que, pour un cours, il faut un à trois livres et de même pour les cahiers, sans oublier les trousse, assortiments de crayons de couleur, stabylos, feutres et j'en passe.

Comme l'écolier change de classe pour chaque cours et souvent de bâtiment, à ma grande stupéfaction, j'ai constaté que, pendant les quinze minutes de détente lors de la récré, l'élève a son sac sur le dos. Quelle belle détente! Il est évident qu'il y a un manque de places dans les centres scolaires ou un manque d'organisation.

Après contacts avec un pédiatre et un orthopédiste, je suis en mesure de vous informer que la charge sur le dos ne devant pas dépasser 10% du poids de l'enfant est une statistique française et que, à ce jour en Suisse, aucune étude n'a été entreprise. De par ce fait, les médecins tiennent compte d'une charge maximum de 20%, et c'est déjà beaucoup.

Désireuse d'en savoir plus, ils m'ont mentionné les conséquences de cette surcharge importante que je répète de huit à seize kg. L'écolier développe des cyphoses (déviations anormales de la colonne vertébrale caractérisées par une convexité extérieure), des scoliozes (déviations latérales pathologiques de la colonne vertébrale, mauvaise répartition du poids dans le sac). Lorsque l'enfant se plaint de sensations extrêmement pénibles et parfaitement localisées, on appelle cela "douleurs". Lorsqu'il y a des douleurs, le cas est pris très au sérieux et une dispense de sac est délivrée à l'écolier. Alors, que se passe-t-il? Les parents doivent véhiculer leur enfant à l'école. Imaginez donc l'organisation lorsque les deux adultes travaillent. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un enfant de douze ans n'est pas forcément un athlète. Nombreux sont ceux qui pèsent entre 35 et 43 kg seulement pour une taille de 1,50 à 1,60 m.

L'image des petits Suisses aux bras noueux n'a plus lieu d'être. Par contre, les petits Suisses au dos noué est d'actualité.

Personne ne souhaite que ses enfants se retrouvent, dans quelques années, à l'AI. Il faut donc réagir rapidement.

Dans ce sens, je remercie le Conseil d'Etat de répondre à ma question: des mesures sont-elles planifiées pour soulager ce fléau qu'est le mal de dos? Si oui, dans quel sens, sous quelle forme et pour quand?

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Merci, Monsieur le président du Grand Conseil, de cette invitation à la Soupe des députés, au nom du Conseil d'Etat. Je vous félicite pour cette initiative.

Pour répondre à votre question, Madame la députée (suppl.) Françoise Descombes, nous avons demandé au médecin cantonal de travailler avec nous sur des mesures préventives, mais nous ne pouvons être que l'incitateur parce que la responsabilité appartient d'abord aux parents, ensuite aux centres scolaires, qui ont l'autonomie – comme vous l'avez dit dans votre

interpellation, vous avez un certain nombre d'exemples de mauvaise organisation locale; c'est le problème de la décentralisation et de l'autonomie.

Nous pouvons, à travers les mesures que nous sollicitons, demander que des mesures soient prises; pour la reprise scolaire, avec le Service de l'enseignement, nous allons compléter nos normes.

Assermentation / Vereidigung

Der Präsident:

Meine Damen und Herren, wir haben noch ein weiteres Reliquat, etwas nachzuholen und zwar eine Vereidigung. Sie dürfen sich jetzt erheben zur Vereidigung unseres Kollegen, Herrn Grossrat (Suppl.) **Robert Musolla**. Er ist aus dem Bezirk Martinach, wohnhaft in Saillon und Mitglied der GRL.

Darf ich Sie bitten aufzustehen und den 1. Vizepräsidenten ersuche ich die Eidesformel zu verlesen.

(...)

Herr Musolla ich heisse Sie herzlich willkommen und hoffe, dass Sie sich hier in diesem Saal wohl fühlen werden. Danke schön.

Wir fahren weiter mit Punkt 2 der Tagesordnung.

2. MOTION

**du député Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) et cosignataire
concernant Jeunesse et sport (09.11.2005) (3.024)**

MOTION

**von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) und Mitunterzeichner
betreffend Jugend und Sport (09.11.2005) (3.024)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Jugend und Gewalt ist ein sehr aktuelles regionales, nationales und internationales Thema. Es ist somit wichtig, dass wir der Jugend Freizeitangebote schaffen, dem nehmen sich vor allem Sportvereine und andere Organisationen an. Der Einsatz von diesen Sportvereinen und Organisationen beruht vor allem auf dem Einsatz von Freiwilligen. Das Programm Jugend und Sport gewährt leider nur Zuschüsse für Jugendliche ab 10 Jahren. Da besteht eine gewisse Lücke für die weniger als 10-Jährigen.

Ich ersuche die Regierung die gesetzliche Grundlage zu schaffen für ein Anschlussprogramm der 7 – 9-Jährigen. Solche Programme bestehen bereits in anderen Kantonen, zum Beispiel im Kanton Graubünden.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Le groupe DC du Bas appuie l'idée développée dans cette motion et est favorable à un soutien des jeunes dans le cadre de la pratique du sport.

Par contre, nous sommes d'avis que ce ne sont pas seulement les classes d'âges de 7 à 9 ans qui ont un besoin de soutien, mais l'ensemble de la population qui pratique du sport et ceux aussi qui n'en pratiquent pas actuellement.

Nous sommes favorables à un développement de "sport pour tous" sans limite d'âge, de 7 à 77 ans.

Pour cette raison et en tenant compte des analyses en cours, de la volonté du DECS de développer le "sport pour tous", des essais pilotes en cours, nous aimerions que cette proposition soit étudiée et chiffrée dans le cadre du projet d'un concept d'une politique cantonale du sport.

Par conséquent, nous trouvons que la voie de la motion est trop contraignante dans ce cas et nous demandons à notre collègue d'accepter sa transformation en postulat.

Merci.

Der Präsident:

Die Frage an den Autor, Herr Grossrat Claude-Alain Schmidhalter.

M. le député Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Pour un développement encore meilleur ou plus général, je suis entièrement d'accord avec la transformation de cette motion en postulat parce qu'il sera intégré dans vos propos.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Demnach **stimmt er der Umwandlung in ein Postulat zu** und es kann somit an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen werden.

3. POSTULAT

**des députés Beat Abgottspon (CVPO) et Franziska Schmid (suppl.)
(CVPO) concernant le tourisme: sensibilisation dans les écoles
valaisannes (10.11.2005) (3.025) (en collaboration avec le DET)**

POSTULAT

**von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) und Grossrätin (Suppl.)
Franziska Schmid (CVPO) betreffend Tourismus: Sensibilisierung an
den Walliser Schulen (10.11.2005) (3.025) (in Zusammenarbeit mit dem
DVR)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Franziska Schmid (CVPO):

Das vorliegende Postulat der CVPO verlangt eine breite Sensibilisierung der Walliser Jugend für den Tourismus als wichtigsten Wirtschaftszweig unserer Region. Diese Sensibilisierung sehen wir in Form von Projektarbeit für alle Schülerinnen und Schüler der 8. Klasse in der obligatorischen Schulzeit. Wir wollen alle Jugendlichen mit der Tourismusbotschaft erreichen und nicht lediglich 20 Prozent der jungen Menschen im Kollegium, wie dies die SVP in ihrem zur Entwicklung stehenden Postulat fordert. Die generell und standardisiert durchzuführenden Projekte an den Orientierungsschulen sollen auch ganz im Sinne des neuen Gesetzes für die Orientierungsschulen wirklich orientieren und informieren und gehen damit einen wesentlichen Schritt weiter als ein freiwilliges Tourismusfreifach am Kollegium.

Wir möchten mit unserem Postulat an die bereits laufenden Pilotprojekte, welche durch die ausserparlamentarische Arbeitsgruppe Jugend und Tourismus initiiert wurden, anknüpfen. Die Pilotprojekte in der OS Naters und der OS Brig wurden mit Erfolg durchgeführt und zeigen die Notwendigkeit der Tourismussensibilisierung auf. Aus den gemachten Erfahrungen in diesen Pilotprojekten können Lehren gezogen werden und Bewährtes übernommen und gegebenenfalls weiter entwickelt werden. Zur Umsetzung unserer Forderung ist es wichtig, dass die Lehrpersonen geschult und mit entsprechenden Unterrichtsmaterialien versorgt werden, dass die Zusammenarbeit mit lokalen Tourismusdestinationen und Dienstleistungen im Tourismussektor realisiert wird und dass ein Ansprechpartner aus dem Tourismusbereich, zum Beispiel die Tourismusfachschule oder ein zu schaffendes Tourismuszentrum im Ober- und Unterwallis den Support für die Projekte gewährleistet.

Noch ein Wort zur möglichen Finanzierung. Das Finanzierungsgefäss des Bundes – hierbei denke ich an das Förderprogramm für Innovation im Tourismus – sowie die Unterstützung durch Tourismusorganisationen sollten die Kosten dieser Sensibilisierung weitgehend tragen. Und zudem erhoffen wir uns mit dem vorliegenden Postulat durch die steigende Sensibilität und Kompetenz im Tourismusbereich einen Wettbewerbsvorteil und damit eine höhere Wertschöpfung. Und vielleicht könnte im Rahmen der Projektarbeit auch für die Walliser Schülerinnen und Schüler eine solch feine touristische Suppe offeriert werden wie wir sie heute geniessen durften.

In diesem Sinne danke ich für die Mitwirkung und für Ihre Aufmerksamkeit.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Wie schon am Morgen wirkt es auch am Nachmittag noch befremdend auf uns wenn Vorstösse im Parlament auftauchen, welche in die Inhalte der Schule eingreifen.

Wir sind immer noch der Meinung, dass der Grosse Rat gesetzgeberische Arbeit zu leisten hat. Die Harmonisierung der Lehrpläne gehört nicht dazu. Wir meinen auch jetzt am Nachmittag noch, dass die Kommissionen, welche im Gesetz so verankert sind, wieder ins Leben gerufen werden sollten, damit die solche schulische Fragen diskutieren und sie nachher in den Grossen Rat bringen. Auch wenn wir nichts dagegen haben, dass Tourismus ein Schulfach wird, so sind wir doch der Meinung, dass die Gesamtsicht fehlt und wir wehren uns dagegen, dass länger je mehr Sachen der Schule aufgebürdet werden ohne dass man das ganze anschaut.

In diesem Sinne bekämpfe ich das Postulat.

Der Präsident:

Das Postulat ist demnach bekämpft. Wir müssen abstimmen.

Par 72 voix contre 27 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.025 développé par la députée (suppl.) Franziska Schmid.

Das Postulat wird demnach an den Staatsrat überwiesen.

4. POSTULAT
du député Jean-Albert Ferrez (PDCB) concernant la supervision des mandats de prestations aux instituts de recherche subventionnés (13.12.2005) (3.026) (en collaboration avec le DET)
POSTULAT
von Grossrat Jean-Albert Ferrez (PDCB) betreffend Überwachung der Leistungsaufträge der subventionierten Forschungsinstitute (13.12.2005) (3.026) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Der Autor verzichtet auf eine Stellungnahme. Das Postulat liegt ja schriftlich vor.

Nachdem keine Wortmeldungen da sind, gehe ich davon aus, dass das Postulat nicht bestritten ist. Es wird demnach an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

5. POSTULAT
du député (suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP) concernant la branche facultative tourisme au collège (13.12.2005) (3.027) (en collaboration avec le DET)
POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP) betreffend Freifach Tourismus am Kollegium (13.12.2005) (3.027) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Ich entwickle hier ein Postulat von Herrn Grossrat (Suppl.) Stefan Willa, der heute Nachmittag nicht mehr anwesend sein kann.

Das Gymnasium zeichnet sich vor allem durch die Vermittlung einer guten und breiten Allgemeinbildung aus. Neben den obligatorischen Fächern haben die Schüler zusätzlich die Möglichkeit, Freifächer zu wählen. Am Kollegium Brig werden zum Beispiel Fächer wie Biologie, Fotografie, verschiedene sportliche Aktivitäten usw. angeboten. Leider aber gibt es während der gesamten Schulzeit keine Möglichkeit, sich mit dem Tourismus, einem äusserst wichtigen Wirtschaftsfaktor in unsrem Kanton, auseinanderzusetzen. Deshalb wäre es angebracht, wenn der Tourismus in Form eines Freifachs im Studienangebot der Gymnasien einen Platz bekommen würde, um interessierten Schülern und Studenten einen Einblick zu verschaffen.

Ich danke Ihnen.

Hr. Grossrat (Suppl.) Martin Kluser (CVPO):

Das Postulat von Herrn Kollega Willa von der SVP mag in der Stossrichtung durchaus auf der Schiene liegen und wird in unserem Tourismuskanton Wallis gewiss auch marketingmässig Bürger ansprechen.

Die CVPO bekämpft das vorliegende Postulat aus folgenden Gründen:

1. Das Postulat, das von allen Walliser Gymnasien die Einführung eines Freifaches Tourismus, ab der 2. Gymnasialklasse fordert, weitet die Liste der Zahl der Freifächer an den Gymnasien unnötig aus. Die Gymnasien bieten heute schon über zehn Freifächer an, die vom DEKS bewilligt werden und auch den Bedürfnissen der Jugendlichen sowie gesellschafts- und bildungspolitischen Trends entsprechen.

2. Mit Recht kann jeder Abgeordnete hier im Haus die Einführung eines neuen Freifachs fordern, wie zum Beispiel Tourismus. Was aber passiert, wenn der nächste Abgeordnete zum Beispiel ein Freifach Technik fordert oder ein Freifach Politik und Gesellschaft oder Umwelt und Natur oder ein Freifach Kunst und Kultur oder ein x-beliebiges Freifach. Es entstünde dann wohl eine ziemliche Freifach- und damit eine gymnasiale Stundenplanwunschliste.

Wer entscheidet denn letztlich über das Zustandekommen eines Freifaches? Erfolgt eine Steuerung über die Nachfrage der Studierenden? Oder liegt es an der bildungsmässigen Weitsicht der Schulleitungen? Oder ist es Sache des Staatsrates, der meines Erachtens die Stundenplankompetenz innehat?

Das Postulat greift in den Stundenplanbereich ein. Das ist Sache des Staatsrates bzw. der Leitung der Gymnasien.

3. Auch lehrkräftemässig dürfte es an Gymnasien echt schwierig sein, das Postulat von Kollega Stefan Willa umzusetzen. Es ist ja bei den Freifächern so, dass diese via die Lehrkräfte jeweils als Angebote zur Durchführung an Schulleitungen gelangen. Es ist also das fachliche Know-how der Lehrerschaft an den Gymnasien, welche das Angebot schafft. Ohne das läuft nichts. Tourismus geht wohl alle an, aber nicht jede Gymnasiallehrperson ist a priori eine gute Tourismusfachkraft. Schule ist das eine, Tourismus ist das andere. Die Zeiten vom Pfarrer oder Lehrer als Tourismuspioniere sind vorbei: heute ist touristische Professionalität gefragt.

4. Und dann ist da noch ein vierter Grund, der gegen das Postulat von Stefan Willa spricht.

Warum bieten wir Tourismus denn nur den zirka 20 Prozent Studierenden an Gymnasien an?

Was bieten wir den 80 Prozent Jugendlichen, die eine Berufslehre absolvieren im Bereich Tourismus? Das Postulat schafft hier bildungspolitische Ungleichheiten. Und das geht so nicht. Tourismus geht alle an: wir meinen, eben auch Lehrlinge.

Meine Damen und Herren, es gäbe da noch weitere Gründe, die gegen das vorliegende Postulat sprechen, zum Beispiel ein Obligatorium kann es meiner Ansicht nach nicht sein, sonst wäre es ein reguläres Fach und wäre dann ein Lehrplanthema.

Die CVPO ist für eine Sensibilisierung schon auf obligatorischer Schulstufe, aber mit einem klaren Konzept, das für den ganzen Kanton gilt, inklusive die Ausbildung der künftigen Lehrkräfte.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Ich möchte nur eine Bemerkung anbringen.

Kollega Kluser hätte mit der gleichen Argumentation mit einigen wenigen Abänderungen das Postulat seiner Kollegin ebenso beerdigen können. Von dem her gesehen ist das ja absolut sinnlos, aber das ist nur eine Zwischenbemerkung.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossratssuppleant.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen mehr. Wir kommen demnach zur Abstimmung.

Par 75 voix contre 34 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.027 développé par le député Franz Ruppen.

Das Postulat wird vom Geschäftsverzeichnis gestrichen.

6. POSTULAT
du député Hans Hutter (CVPO) concernant le lundi de Pentecôte jour
d'école (13.12.2005) (3.028)
POSTULAT
von Grossrat Hans Hutter (CVPO) betreffend Pfingstmontag als
Schultag (13.12.2005) (3.028)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Hans Hutter (CVPO):

Es gibt zwei Gründe warum der Pfingstmontag schulfrei bleiben muss.

1. Der Pfingstmontag gilt in der ganzen Schweiz als allgemeiner Feiertag. Auf dem Bau und in anderen Branchen wird nicht gearbeitet. Das Departement Bildung sollte dies respektieren und den Pfingstmontag schulfrei halten. Um die 167 Schultage einzuhalten, gibt es andere Möglichkeiten als einen allgemeinen Feiertag zu missbrauchen. Da der Schüler von so genannten Joker schulfreien Tagen Gebrauch machen kann, könnte es sehr wohl sein, dass die Lehrperson mit drei bis vier Schülern im Klassenzimmer sitzt. Das bringt nur dem Jahressoll von 167 Schultagen etwas, der Bildung überhaupt nichts.

2. Der Pfingstmontag gilt auch im öffentlichen Verkehr als Feiertag. Der öffentliche Verkehr hat Sonntags- und Feiertagsfahrpläne mit stark reduziertem Kursbetrieb.

Ich glaube, Herr Jean-Jacques Rey-Bellet kommt zur rechten Zeit herein, denn auch das, wäre sicher etwas für ihn. Er ist der Departementsvorsteher des Verkehrs.

Die Schulkurse werden an diesem Tag nicht gefahren. Also müssten zusätzliche Kurse eingebaut werden und das ist immer eine finanzielle Frage. Es würde einen finanziellen Mehraufwand bringen für den Kanton oder die Gemeinden. Es ist nur die Frage wer es dann bezahlt.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Anscheinend teilen alle Ihre Meinung. Ich habe auf alle Fälle keine Wortmeldung. Also ist das Postulat zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

7. INTERPELLATION

du groupe GRL, par le député (suppl.) Eric Luyet, concernant "basic-check": pourquoi supprimer l'examen commun pour un apprentissage technique? (13.12.2005) (3.029)

INTERPELLATION

der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Eric Luyet, betreffend "basic-check": Warum die normierte Eignungsabklärung für eine technische Berufslehre abschaffen? (13.12.2005) (3.029)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Eric Luyet (GRL):

Il n'existe pas de recette infaillible pour choisir une apprenante ou un apprenant, mais il faut absolument s'assurer que les personnes engagées au sein d'une entreprise remplissent certaines conditions et arrivent avec les bases exigées pour suivre les cours et satisfaire les besoins de la pratique. Ce n'est que sous ces conditions que les jeunes ont les meilleures chances d'atteindre leur but, c'est-à-dire terminer avec succès leur apprentissage.

A ce titre, l'examen "basic-check" apporte une contribution précieuse, car il tient compte des différents niveaux scolaires des élèves et surtout il crée une base uniforme à l'évaluation des capacités et aptitudes scolaires comme soutien à leur recherche d'une place d'apprentissage. Pour cela, cet examen est divisé en cinq blocs de thèmes:

- des exercices de réflexion à contenu linguistique;
- des exercices de réflexion à contenu bi et tridimensionnel;
- des exercices de réflexion à contenu de chiffres;
- des connaissances d'allemand;
- des connaissances d'anglais.

Avant que cet examen n'ait été mis sur pied, les entreprises formatrices faisaient passer de telles évaluations de façon individuelle; ce qui avait pour conséquence que les candidats étaient invités de façon répétée à des examens d'admission. Il en découlait des absences scolaires fréquentes ainsi que des chevauchements de rendez-vous, sans mentionner le stress occasionné par les examens.

Le "basic-check" représente des avantages autant pour les entreprises, pour les écoles que pour les élèves. En effet, ceux-ci ne font plus qu'un test d'admission; donc, il y a moins d'absences dans les écoles et tant les entreprises que les candidats ont vu leurs frais diminuer.

Alors pourquoi, dès lors, vouloir supprimer cet outil performant? La décision d'arrêter le test "basic-check" intervient de surcroît en plein processus d'engagement alors que les candidats se sont déjà inscrits pour participer à cet examen?

C'est la raison pour laquelle nous invitons le Conseil d'Etat à répondre aux questions suivantes:

1. Ne faudrait-il pas surseoir à cette décision afin de continuer le processus amorcé en 2005?
2. Avant de prendre une décision définitive, n'y a-t-il pas lieu d'examiner la situation et le bien-fondé de la démarche en collaboration avec la commission des tests de compétence?

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Ce que nous souhaitons, c'est que l'on fasse confiance à l'école. C'est la raison pour laquelle nous avons eu quelques hésitations.

Je vais répondre très rapidement aux deux questions:

1. Ne faudrait-il pas surseoir? Oui, cela a déjà été fait, la décision est déjà prise depuis le mois de janvier.
2. Est-ce que nous voulons faire une analyse? Oui, l'analyse est en route par les participants à ce "basic-check" et nous aurons la réponse durant le mois qui vient.

8. POSTULAT
du député Ignaz Imboden et cosignataires concernant la préservation de
notre héritage culturel (13.12.2005) (3.030)

POSTULAT
von Grossrat Ignaz Imboden und Mitunterzeichnenden betreffend
Wahrung des kulturellen Erbes (13.12.2005) (3.030)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):

Die uns servierten Suppengerichte schmeckten ausgezeichnet. Brauchtum soll man aufleben lassen.

Die Einladung zu diesem Anlass des Branchenverbands der Walliser Weine und Wallis Tourismus passt gut zu dem eingereichten Postulat.

Dialekte gehören hierzulande zur Identität wie das Amen in der Kirche. Die modernen Informations- und Kommunikationsmittel führen, ob man will oder nicht, dazu, dass dieses wichtige Element der Identifikation immer mehr verflacht. In einer Zeit, in der weltumspannend mit Coca-Cola, mit Jeans und Kaugummi die Welt amerikanisiert wird, wäre es aber umso wichtiger, dass man lokale und regionale Dialekte pflegt und diese heute noch zum Teil bei älteren Personen vorhandenen reinen Dialekte auch für die Geschichte dokumentiert.

Ich weiss, wir leben in einer Zeit, in welcher die öffentliche Hand sparen soll und sparen muss. Ich bin aber auch überzeugt, dass man bei einem 2,5 Milliarden Haushalt noch das nötige Kleingeld findet, um das in meinem Postulat angebehrte Projekt zu finanzieren. Es geht um nicht mehr und nicht weniger als um die Wahrung eines wichtigen kulturellen Erbes auch für unsere Nachkommen.

Ich danke.

M^{me} la députée Patricia Casays (PDCB):

Le groupe PDCB a pris connaissance du postulat du député Ignaz Imboden et cosignataires concernant la préservation de notre héritage culturel, notamment de répertorier les différents dialectes régionaux.

Les dialectes sont une évolution séparée des langues principales, souvent archaïques et se sont développés dans des régions rurales. Avec le temps, les langues évoluent sans cesse et les patois se perdent.

Aussi pouvons-nous aisément comprendre le souhait de répertorier et de documenter ces dialectes afin de laisser une trace pour les générations futures.

Toutefois, le groupe PDCB s'oppose à ce que ce projet soit pris en charge par l'Etat. Celui-ci devrait être pris en charge par des privés.

A notre connaissance, la Médiathèque Valais, par son site à Martigny, a déjà effectué un important travail de conservation et de mise en valeur des enregistrements du patois réalisés par la Radio romande, soit par l'Institut de dialectologie de Neuchâtel. Ce projet de sauvegarde, de mise en valeur du fonds des patois est porté par plusieurs institutions: la RSR, Memoriav, la Médiathèque, RERO.

Cela dit, un tel projet pourrait avoir lieu dans le Haut-Valais avec un partenaire qui a des compétences scientifiques dans le domaine linguistique. Ce partenaire pourrait être le Centre universitaire de recherche plurilinguisme (Universitäres Forschungszentrum für Mehrsprachigkeit), dirigé par M. Iwar Werlen à Brigue qui travaille en étroite collaboration avec l'Université de Berne. Il pourrait jouer ici le rôle assuré dans le Valais romand par le Centre de dialectologie de Neuchâtel.

La Médiathèque Valais, par son site de Martigny, pourrait assumer la partie audiovisuelle au sein du Service de la culture, mais avec un ou des partenaires de terrain pour effectuer les enregistrements et assurer les contacts nécessaires. Dans ces conditions, l'Etat n'aurait pas à être sollicité sur le plan financier pour ce projet.

Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen. Das Postulat ist somit bestritten. Wir müssen abstimmen.

Par 54 voix contre 35 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.030 développé par le député Ignaz Imboden.

Das Postulat wird demnach vom Geschäftsverzeichnis gestrichen.

9. POSTULAT
de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) et cosignataires
concernant: mieux se comprendre grâce à l'interprétariat
communautaire (13.12.2005) (3.031) (en collaboration avec le DSSE et le
DFIS)

POSTULAT
von Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) und
Mitunterzeichnenden betreffend bessere Verständigung dank
interkultureller Übersetzung (13.12.2005) (3.031) (in Zusammenarbeit
mit dem DGSE und dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

L'intégration des étrangers passe par la maîtrise des règles qui régissent notre société.

Comment faire comprendre à des personnes ne parlant pas ou mal nos langues les particularités de notre système scolaire, de nos lois ou de nos modes de vie?

Comment réussir à transmettre les attentes des autorités et des enseignants aux parents qui, souvent, viennent de pays ayant un mode de vie et un système d'éducation totalement différents?

Les parents étrangers se sentent souvent perdus et ne comprennent pas ce que les autorités et l'école attendent d'eux et de leurs enfants.

Pour expliquer aux familles migrantes le système scolaire valaisan et les exigences nécessaires à respecter pour effectuer une bonne scolarité, l'enseignant, démuné lui aussi, utilise souvent l'enfant comme interprète et cela pose de nombreux problèmes. Il en résulte une perte de pouvoir des parents qui dépendent de leur enfant pour dialoguer avec l'autorité et un risque de mauvaise communication entre les parties, car l'enfant peut déformer les paroles de l'enseignant ou des parents, surtout si le message à traduire ne lui est pas favorable.

Les médecins se trouvent aussi confrontés aux difficultés de devoir poser un diagnostic sans pouvoir écouter le malade et de faire comprendre le traitement nécessaire au patient parlant mal le français ou l'allemand. Là aussi, utiliser l'enfant ou le conjoint comme traducteur pose un problème éthique de confidentialité. La personne malade n'osera peut-être pas s'exprimer librement devant un proche et, de ce fait, le médecin manquera d'informations.

Lors de démarches administratives, les autorités éprouvent aussi des difficultés à faire passer des informations souvent complexes et difficilement compréhensibles pour des personnes parlant mal nos langues.

Pour résoudre simplement ces problèmes, l'Association valaisanne pour l'interprétation communautaire (AVIC) serait un partenaire idéal pour établir un pont entre la communauté d'accueil et la communauté migrante. Elle dispose de nombreux interprètes formés à l'interprétariat et à la médiation culturelle.

C'est pourquoi, nous prions le Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de partenariat avec l'AVIC afin de:

1. faciliter les contacts entre l'école et les familles migrantes,
2. permettre aux médecins de pouvoir disposer d'interprètes lors de consultations de personnes ne parlant pas ou mal nos langues,
3. faciliter les contacts entre les autorités et les migrants.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

A la base de ce postulat, il y a une réalité, c'est le nombre croissant d'immigrés qui ne sont pas intégrés et, phénomène plus inquiétant, de ceux qui ne veulent pas s'intégrer. Ce phénomène, dans le cadre général de l'immigration planétaire de masse, est un symptôme des faiblesses de notre politique migratoire. Nous n'exigeons pas assez de la part des immigrés en termes d'intégration.

Dans ce cadre, ce que nous propose ce postulat, c'est de la cosmétique: soigner un symptôme, mais pas le mal; ce qu'on nous propose, en somme, c'est une sorte d'emplâtre sur une jambe de bois. De cela, nous n'en voulons pas, pas plus que de l'angélisme.

Ce que nous voulons, c'est que nos autorités, à tous les niveaux, empoignent à bras le corps les problèmes de l'immigration et fixent des exigences claires dans le domaine de l'intégration, seul moyen de prévenir efficacement toutes les dérives et les problèmes sociaux auxquels conduit inévitablement une immigration mal contrôlée.

C'est là que résident les problèmes à la base et c'est la raison pour laquelle, parce qu'ils ne sont pas traités, nous proposons de refuser ce postulat.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Wir kommen demnach zur Abstimmung.

Par 56 voix contre 38 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.031 développé par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Das Postulat wird demnach vom Geschäftsverzeichnis gestrichen.

10. POSTULAT

du groupe PDCC, par les des députés Alain de Preux et Patrick Rudaz, concernant l'utilisation concertée du fonds pour les manifestations culturelles ayant un impact touristique notoire (art. 5 du règlement sur la promotion de la culture) (15.12.2005) (3.032) (en collaboration avec le DET)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Alain de Preux und Patrick Rudaz, betreffend konzertierte Verwendung des Spezialfonds zur Förderung kultureller Anlässe mit nachhaltiger Wirkung auf den Tourismus (Art. 5 des Reglements zur Kulturförderung) (15.12.2005) (3.032) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt. Der schriftliche Text liegt ja vor.

Keine Bekämpfung, demnach ist das Postulat zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

11. POSTULAT
des députés Didier Cachat (GRL) et Bernard Rey (GRL) concernant les
menaces contre les enseignants (15.12.2005) (3.033) (en collaboration avec
le DFIS)

POSTULAT
der Grossräte Didier Cachat (GRL) und Bernard Rey (GRL) betreffend
Drohungen gegen Lehrpersonen (15.12.2005) (3.033) (in Zusammenarbeit
mit dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Didier Cachat (GRL):

L'école valaisanne va bien et tout le monde s'en réjouit.

Mais l'école bouge et doit s'adapter continuellement à notre société qui, elle aussi, se transforme.

La loi est claire. L'éducation est prioritairement l'affaire de la famille, l'école étant là pour accompagner le travail des parents. Le rôle de l'école se fixe donc sur l'instruction.

En ce qui concerne les parents, actuellement, le spectre des modèles va de ceux qui laissent leurs enfants livrés à eux-mêmes, sans limites et sans contraintes, au modèle des parents qui s'occupent de leurs enfants de manière exagérée en ne leur laissant aucun espace de liberté. Là au milieu doit se dépêtrer l'enseignant.

Ce métier est souvent envié pour ses vacances, mais moins en ce qui concerne la gestion des jeunes et de la classe.

L'idéal et la logique voudraient que se créent entre les parents et l'école des liens de collaboration étroits et constructifs. En général, cela fonctionne plutôt bien. Pourtant, il arrive que des divergences d'idées s'installent et des conflits naissent.

L'autorité, les commissions scolaires, les directions d'école, les inspecteurs et le département ont pour tâche de s'assurer que tout fonctionne pour le mieux.

Depuis quelque temps, on s'aperçoit qu'un nombre croissant de parents s'intéresse de plus en plus au monde de l'école, soucieux de l'avenir de leurs enfants; ce qui n'est de loin pas une mauvaise chose.

Ce qui l'est plus, par contre, c'est quand les enseignants sont pris à partie lors de divergences d'opinions et sont victimes de menaces. C'est malheureusement de plus en plus courant, même à l'école primaire. L'année dernière par exemple, il a fallu même installer une protection policière pour un enseignant victime de menaces de mort. Cela est bien sûr inacceptable.

Lors de la dernière législature, le groupe radical avait déjà déposé un postulat sur le même sujet.

C'est donc dans la continuité que nous proposons d'amender le règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicable dans les limites de la scolarité obligatoire du 14 juillet 2004. Ces amendements permettront d'accroître les moyens d'action des autorités scolaires et garantiront aux enseignants un renforcement de leur sécurité.

Merci.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

On avait connu notre collègue Didier Cachat plus chantant..., mais, apparemment, certains problèmes qui se posent dans les classes et que vivent les enseignants donnent moins envie de rire, ce qu'on comprend.

Mais venons-en au fond. Ce que nous propose ce postulat, c'est d'abord, en somme, de faire une loi sur la politesse. Alors là, j'ai bien peur que nos collègues radicaux se trompent de cible ou de moyen. L'ordre dans une classe, y compris vis-à-vis des parents, c'est, à notre avis, d'abord l'affaire du maître. C'est lié à sa personnalité. Soit il a de l'autorité et alors il n'aura pas tellement de problèmes ou, s'il en a, il les réglera tout seul; soit il n'en a pas et alors on ne peut pas faire grand-chose pour lui. Mais une loi presque exclusivement déclaratoire, sans grande sanction, ça ne sert pas à grand-chose et probablement même pas aux enseignants et en tout cas pas à ceux qui n'ont pas d'autorité.

Par son second volet, en demandant la possibilité de recourir à la justice, je crois que ce postulat enfonce vraiment une porte ouverte. En effet, si un enseignant, aujourd'hui déjà, fait l'objet d'insultes ou de menaces graves, rien, à ma connaissance, ne l'empêche de déposer plainte pénale.

En résumé, dans ce postulat, il n'y a évidemment rien de faux ni de dangereux. Simplement, il est inutile. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de le classer.

Der Präsident:

Wir müssen demnach abstimmen über das Postulat.

Par 77 voix contre 26 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.033 développé par le député Didier Cachat.

Das Postulat wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

12. RESOLUTION

**du groupe GRL, par le député René Constantin, concernant la valorisation de la formation HGA (hôtellerie / gastronomie / accueil): une nécessité absolue pour les cantons à vocation touristique (15.12.2005)
(3.034)**

RESOLUTION

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat René Constantin, betreffend Aufwertung der HGA-Ausbildung (Hotellerie, Gastronomie, Animation): eine absolute Notwendigkeit für die Tourismuskantone (15.12.2005)
(3.034)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député René Constantin (GRL):

La vocation du Valais n'est-elle pas avant tout touristique? Pour votre serviteur et, certainement, pour plusieurs d'entre vous, la réponse est oui.

Déclarer tout de go que notre canton est avant tout touristique ne signifie pas pour autant minimiser les autres secteurs. Qui oserait d'ailleurs renier, par exemple, l'apport vital de nos PME dans leur ensemble? Qui oserait renier le concept The ARK, novateur et porteur de si belles espérances? Personne évidemment.

Aussi clamons-nous haut et fort oui à la haute technologie, à la recherche fondamentale et appliquée; oui aux conditions cadres favorisant l'essor économique; oui aux AOC.

Cependant, tous ces "oui" ne doivent pas occulter la mission première de notre canton, à savoir la promotion, l'exploitation et la vente de nos propres richesses qui ont pour noms panorama, climat, sites enchanteurs et saveurs du terroir.

Si comme nous, Mesdames et Messieurs, vous déclarez que le Valais est avant tout touristique, vous jugerez, dès lors, indispensable un profond changement d'état d'esprit, aussi bien des politiques que de l'Etat ou de la population valaisanne dans son ensemble. Une prise de conscience collective du joyau extraordinaire que représente notre offre touristique s'avère indispensable.

Rappelez-vous l'été indien, celui d'octobre dernier, atmosphère féerique, couleurs flamboyantes, fond de ciel azuréen..., à faire pâlir les Canadiens eux-mêmes.

Oui, nous sommes des nantis. Nous avons les cartes en main, elles sont superbes, mais si elles sont mal jouées, gare au rubicond.

Heureusement, depuis quelques années, une volonté nouvelle d'aller de l'avant a vu le jour, mais, à nos yeux, il demeure un maillon faible à cette chaîne qui se veut inoxydable à moyen terme: je veux parler de la formation de base, celle qui concerne nos apprentis, les futurs spécialistes en hôtellerie ou en restauration, celles et ceux qui sont ou qui seront en contact direct avec notre clientèle et qui représentent, à nos yeux, les meilleurs vendeurs potentiels du Valais. Un serveur, une assistante à l'accueil, un spécialiste en restauration ne

sont-ils pas les mieux placés pour promouvoir la richesse culturelle du vieux Sion, rappeler les origines du château Stockalper, expliquer ce qu'est une "remointze", décrire la construction de nos bisses durant le Moyen Age, vanter la saveur de notre pain de seigle AOC et, pour couronner le tout, à l'image de Baudelaire, rappeler l'âme du vin, ce vin valaisan issu de nos vignes en terrasses. Ces mêmes personnes ne sont-elles pas les mieux placées pour expliquer à l'étranger en balade ou en séjour sur notre territoire quelle route emprunter pour découvrir les parcelles dorées de Mund ou citer simplement le nom de l'artiste, peintre ou sculpteur exposé à la Fondation Gianadda?

Mais, pour y parvenir, il faut connaître les richesses de notre patrimoine, puis surtout maîtriser un tant soit peu cette deuxième langue.

Les cours donnés en classe ne suffisent pas pour rendre le futur professionnel du tourisme performant. Il appartient au Valais, canton à vocation touristique par excellence, de jouer les précurseurs en matière de formation afin d'organiser des séjours linguistiques de longue durée, de privilégier l'étude des langues par immersion.

Si vous considérez la promotion touristique comme une priorité au niveau de l'action politique, il est impératif de valoriser la formation. Cela passe par une reconnaissance fédérale de ce qui se fait actuellement en Valais. Vous le savez certainement, il appartient à l'Office fédéral de la formation professionnelle d'édicter les règlements d'apprentissage.

C'est pour cela que nous empruntons la voie de la résolution pour demander à la Confédération la reconnaissance de notre spécificité cantonale et son application aux autres cantons.

Si notre démarche aboutissait, les avantages seraient multiples, à commencer par l'aspect financier. La reconnaissance fédérale permettrait à notre canton ainsi qu'aux associations une diminution de leurs contributions.

Mesdames et Messieurs, nous n'avons qu'un seul souhait en déposant cette résolution: faire en sorte que de plus en plus de jeunes valaisannes et de jeunes valaisans embrassent une carrière professionnelle dans le secteur touristique et soient les plus performants possible.

Valoriser la formation de base, c'est à coup sûr augmenter l'attractivité de ces professions, pour autant bien sûr que les conditions salariales soient revues à la hausse en parfaite adéquation avec les exigences nouvellement inscrites dans le cursus scolaire, mais il s'agit là d'un combat qui dépasse le cadre parlementaire.

Vous avez les cartes en main; c'est à vous de jouer maintenant.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieurle député.

Wir bewegen uns jetzt im Artikel 142 des Reglements. Demnach findet eine Diskussion jetzt nur statt, wenn der Grosse Rat dem ausdrücklich zustimmt. Also im Prinzip kann man jetzt die Diskussion verlangen. Wenn dies nicht verlangt wird, wird direkt abgestimmt gemäss Artikel 142 des Reglements.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Nachdem meine Kollegen aus dem Oberwallis vorher meine Argumentation erst verworfen haben um sie dann im nächsten Fall in umgekehrter Weise selbst zu verwenden, bin ich gespannt welche wunderlichen Windungen heute noch passieren.

Zur Resolution.

Auch bei dieser Resolution handelt es sich um eine Einzelaktion, die aufzeigt, dass im Bildungswesen Handlungsbedarf besteht.

Wir sprechen den Initianten gute Ansätze nicht ab. Aber auch in der Berufsbildung braucht es ein Gesamtkonzept...

(Durch den Präsidenten unterbrochen... soll Diskussion verlangen.)

Also ich verlange die Diskussion.

Der Präsident:

Also wir haben ein Gesuch gemäss Artikel 142, wonach die Diskussion eröffnet werden soll über diese Resolution. Ich muss Sie jetzt anfragen, ob Sie dem zustimmen.

(...)

Mit 84 gegenüber 23 Stimmen lehnen Sie eine Diskussion ab.

Bevor wir jetzt zur Abstimmung über die Resolution kommen, gebe ich noch dem Präsidenten der Regierung das Wort.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Juste une précision pour mentionner que nous n'avons pas toutes les cartes en main.

En effet, en ce qui concerne la partie certificat fédéral, la compétence appartient aux organisations du travail. Dans ce sens, ce sont les organisations professionnelles qui font une proposition au Conseil fédéral et, à ce moment-là, intervient une décision. C'est donc indirect.

Ce que nous pouvons apporter, c'est notre soutien à une demande qui serait faite par une organisation cantonale.

Evidemment, nous soutenons cette résolution et nous pouvons aller dans le sens de la résolution, mais, au niveau des procédures, il fallait faire cette correction.

Par 84 voix contre 19 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 3.034 présentée par le député René Constantin.

13. INTERPELLATION
du député (suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) concernant les enseignants
du primaire (16.12.2005) (3.035)

INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) betreffend Lehrkörper
an den Primarschulen (16.12.2005) (3.035)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Der Autor verzichtet auf eine nochmalige Ausführung. Die Interpellation liegt ja in schriftlicher Form vor.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Effectivement, la proportion des enseignants est permanente, elle est constante. Nous avons environ 21-23% d'hommes dans l'enseignement de l'école obligatoire ou de l'école primaire et de l'école enfantine contre 77-79% de femmes. Les pourcentages sont similaires dans le Haut et dans le Bas-Valais. Heureusement, ces dernières années, à l'entrée de la HEP, nous avons une proportion sensiblement plus haute de garçons qu'aujourd'hui, mais le problème demeure de façon constante.

Pour favoriser ces modifications que, je crois, tout le monde souhaite, mais avec un certain nombre de difficultés parce que l'on voit que le monde du mi-temps favorise aussi cette proportion entre les femmes et les hommes, nous pensons que la revalorisation du statut est un point important. Le statut est en discussion actuellement. Le cahier des charges est en discussion aussi. Nous pensons également que la mobilité du travail devrait être accentuée. Probablement qu'il faudra aussi sensibiliser nos partenaires: les communes et les parents pour inciter nos jeunes garçons à se former pour l'éducation.

14. POSTULAT
du député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG) et cosignataires
concernant: promoteur de places d'apprentissage: une solution qui a fait
ses preuves! (16.12.2005) (3.036)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Florian Chappot (PS/AdG) und
Mitunterzeichnenden betreffend Lehrstellenförderer - eine Lösung, die
sich bewährt hat! (16.12.2005) (3.036)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG):

Selon le Service de la formation professionnelle, en septembre dernier, 292 personnes âgées de 15 à 24 ans étaient au chômage en Valais, soit 5,4% de cette population.

La réalité, malheureusement, est beaucoup plus grave. On imagine facilement que chaque jeune qui se retrouve sans solution de formation ou professionnelle ne s'inscrit pas automatiquement dans un ORP.

L'Office fédéral de la statistique parle d'ailleurs de personnes sans emploi ou à la recherche d'un emploi. Les chiffres suisses concernant les jeunes de 15 à 24 ans grimpent alors à près de 10%.

Dans notre société, le travail et l'emploi sont des éléments intégrateurs essentiels. Le chômage des jeunes est générateur d'exclusion et constitue sans conteste une bombe à retardement sur le plan social.

Pour la tranche des 15 à 19 ans, une des causes principales du chômage réside dans la situation actuelle du marché des places d'apprentissage: d'une part, par l'inadéquation entre l'offre et la demande, et à ce niveau l'orientation professionnelle est bien placée pour agir; d'autre part, par un réel déficit de places d'apprentissage qui va encore s'accroître puisque la population en âge d'entreprendre une formation post-obligatoire devrait augmenter cette année et que, parallèlement, le nombre de contrats signés, lui, n'augmente que très légèrement.

Ce phénomène inquiète depuis plusieurs années la Confédération qui a pris des mesures dans les arrêtés 1 et 2 sur les places d'apprentissage. Dans son dernier projet "Chances 06", projet qui ressemble plus à une opération de communication qu'à une réelle envie de prendre ce problème à bras le corps, une mesure sort du lot: les promoteurs cantonaux de places d'apprentissage. Leur rôle est de démarcher de nouvelles places d'apprentissage par de l'information sur le terrain et une aide administrative aux entreprises, en collaboration avec les associations professionnelles. Cette solution a fait ses preuves dans de nombreux cantons et reste la mesure la plus pertinente pour augmenter l'offre dans la formation professionnelle.

Il est important de noter que la Confédération subventionne à hauteur de 60% les mesures cantonales en faveur de la création de places d'apprentissage.

Le canton du Valais, dans son budget 2006, a planifié de réduire fortement le nombre de jeunes qui ne trouvent pas une place d'apprentissage. Nous devons lui donner les moyens d'y arriver en mettant en place un concept de promoteurs de places d'apprentissage dans notre canton.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich habe keine Wortmeldung. Demnach wird das Postulat zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**Traitement / Behandlung:
Présidence / Präsidium**

15. POSTULAT

**du député Gilbert Loretan (CSPO) et cosignataires concernant la
récupération des adresses Internet www.wallis.ch et www.valais.ch
(14.09.2005) (6.006)**

POSTULAT

**von Grossrat Gilbert Loretan (CSPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Zurückgewinnung der Internetadresse www.wallis.ch und
www.valais.ch (14.09.2005) (6.006)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt in schriftlicher Form vor. Der Staatsrat hat das Postulat angenommen.

Der Regierungsratspräsident wünscht noch einmal dazu Stellung zu nehmen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Ce postulat est accepté parce que les procédures qui existaient, il y a deux ans, ont été allégées.

Nous pouvons, à travers la nouvelle organisation, envoyer la procédure pour changer et pour prendre à notre compte www.valais.ch.

Aucun accord n'était intervenu parce qu'il y avait des problèmes juridiques au niveau de la Confédération.

Maintenant, les accords peuvent être déliés et nous pouvons introduire la procédure.

Der Präsident:

Danke Herr Präsident.

Das Postulat ist demnach endgültig behandelt und wird vollzogen. Demnach sind wir am Schluss der Relikate. Wir wechseln über zum ordentlichen Nachmittagsprogramm.

Vielleicht noch etwas angenehmes bis Sie gewechselt haben.

Es freut mich von einem Schuss ins Schwarze berichten zu können. Dieser Schuss betrifft den FC Sion, der sich bekanntlich gestern Abend in den Cupfinal vom kommenden Ostermontag geschossen hat.

Wir wünschen natürlich dem FC Sion weiterhin viel Erfolg und gratulieren ihm ganz herzlich zu diesem Schuss ins Halbfinal... Entschuldigung, der Halbfinal fand ja gestern statt... natürlich zum Einzug in den Final am Ostermontag gegen die Young Boys.

Lecture

16. PROJET DE DECISION
concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de
Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass,
tronçon: Grengiols Guldersand - Grengiols Bath, sur le territoire de la
commune de Grengiols

Lesung

BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Korrektur der Linienführung mit Neubau der
Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig -
Furkapass, Teilstück: Grengiols Guldersand - Grengiols Bath, auf dem
Gebiet der Gemeinde Grengiols

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Präsident: Anton Andenmatten / Rapporteur: Jean-Pierre Rouvinez

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

Article 3

Proposition du groupe PDCC par le député Jean Rossier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Der Präsident:

Dieser Abänderungsantrag wurde zurückgezogen, demnach brauchen wir ihn den nicht zu kommentieren.

Article 3, adopté.

Articles 4 à 6, adoptés.

Article 7

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Der Präsident:

Dieser Abänderungsantrag ist ebenfalls zurückgezogen.

Article 7, adopté.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 107 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 16 mars 2006.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Ich möchte die Debatte nicht unnötig verlängern. Ich möchte nur die Gelegenheit wahrnehmen und Ihnen im Namen des Bezirks Östlich Raron und auch des Bezirks Goms recht herzlich danken für Ihre einmütige Unterstützung dieses Projekts.

Im Namen aller und auch im Namen der Sicherheit hoffen wir jetzt auf einen baldigen Baubeginn.

Herzlichen Dank.

Traitement / Behandlung:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

17. MOTION

du député Pascal Bridy et cosignataires concernant: Eau, patrimoine collectif (13.09.2005) (5.014)

MOTION

**von Grossrat Pascal Bridy und Mitunterzeichnenden betreffend:
Gemeingut Wasser (13.09.2005) (5.014)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dazu haben Sie die schriftliche Antwort des Staatsrats erhalten. Der Staatsrat schlägt vor, die Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Je passe la parole à M. le député Pascal Bridy.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

J'admets volontiers que l'aspect touffu de cette motion peut rebuter et même rendre les résultats d'un vote difficiles à interpréter.

Si j'ai voulu inclure dans le texte plusieurs objets, c'est justement pour bien montrer la complexité et l'importance de ce dossier autant au niveau technique qu'au niveau de la convoitise qu'il peut susciter.

J'en veux pour preuve les propos de ce grand philanthrope Peter Brabeck qui propose de faire payer l'eau aux agriculteurs quand sa petite entreprise, qui ne connaît pas de crise, annonce des résultats de 80 milliards de chiffres d'affaires, dont 24 milliards sont générés par le commerce de l'eau.

Je ne doute pas de la bonne volonté du Conseil d'Etat, ni de l'assiduité qu'il mettra à étudier ces différentes propositions puisque, dans la réponse apportée ce jour à une interpellation urgente, il a déjà mentionné son attachement à la gestion réfléchie de l'eau.

J'insisterai tout de même sur l'importance qu'il faudra accorder à inclure dans la réflexion tous les services concernés, de manière à éviter que les textes traitant de l'eau deviennent un puzzle dépareillé en forme de casse-tête.

J'accepte donc la transformation de cette motion en postulat sur la foi de la déclaration du Conseil d'Etat qui se dit prêt à engager les études nécessaires, et je l'en remercie.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Un mot suite à la déclaration du député Pascal Bridy.

Nous avons reconnu le mérite de cette motion, mais nous avons aussi examiné l'ensemble des matières développées ou plutôt qui étaient concernées par cette problématique de l'eau.

Si la réponse du Conseil d'Etat qui vous a été distribuée ressemble un peu à un puzzle, c'est parce que, déjà, nous avons fait la démarche auprès des quatre départements concernés par cette matière..., je crois qu'il n'y en a pas cinq, quoique, si on cherchait bien, on trouverait le cinquième... et la réponse du Conseil d'Etat est l'assemblage des réponses que nous avons pu obtenir de chacun des départements concernés. Alors, il est évident qu'il s'agit là d'un puzzle, mais, comme tous les puzzles, il faut que les pièces soient coordonnées pour que le résultat soit harmonieux.

Alors, merci au député Pascal Bridy d'avoir compris dans quel sens nous avons demandé la transformation de sa motion en postulat, et bien sûr nous allons continuer les démarches en vue de lui apporter les réponses que cette motion demande, mais sous forme d'un postulat.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Mit Zustimmung des Autors ist demnach die Motion in ein Postulat umgewandelt worden.

Bekämpfung findet keine statt.

Développements / Entwicklungen:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

18. POSTULAT

**des députés Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) et
Angelica Brunner-Wyss (suppl.) (CVPO) concernant une législation sur
la locomotion douce (08.11.2005) (5.017) (en collaboration avec le DET)
POSTULAT**

**von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) und Grossrätin
(Suppl.) Angelica Brunner-Wyss (CVPO) betreffend Gesetzgebung für
den Langsamverkehr (08.11.2005) (5.017) (in Zusammenarbeit mit dem
DVR)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Mit diesem Postulat wird versucht die Offizialisierung Mountainbikewege voranzutreiben. Dabei werden mehrere Probleme angeschnitten. Es ist ein langwieriges Verfahren um diese Mountainbikewege zu signalisieren, das heisst man muss drei öffentliche Auflagen machen bis ein solcher Weg beschildert werden kann.

Es gibt eine ungleiche Behandlung von Gemeinden und Verkehrsvereinen, weil sich einige an die Regeln halten und einige auch nicht und die Geprellten sind halt die, die den Weg über die Verfahren wählen.

Durch die gegenwärtige Gesetzeslücke geraten auch die Wanderwege unter Druck und immer häufiger gibt es auch Downhill Strecken. Auch in der Rhonetalebene entstehen immer mehr Konflikte zwischen den Velofahrern, Wanderern, Spaziergängern, Inline-Skatern und Pferdesportlern. Wir sind überzeugt, dass es genug Platz und Möglichkeiten hat für alle diese Partner.

Comme le Valais est un canton touristique, la situation aujourd'hui est un peu difficile. Il est donc important de clarifier la situation, ce qui veut dire adapter la législation. "Adapter" veut dire – c'est tout simple – simplifier, qu'on ait au moins seulement une mise à l'enquête parce que les lois fédérales sont en attente et vont encore tarder.

Handlungsbedarf ist daher da. Diese Zustände sind einem Qualitätstourismus nicht förderlich.

Merci pour votre soutien und vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Wir haben keine Bekämpfung, demnach zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

19. INTERPELLATION

**du député (suppl.) Bernhard Bittel (CSPO) et cosignataires concernant:
réduction des prestations des CFF - conséquences pour le Valais
(13.12.2005) (5.018)**

INTERPELLATION

**von Grossrat (Suppl.) Bernhard Bittel (CSPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Leistungsabbau bei der Bahn - Konsequenzen für das Wallis
(13.12.2005) (5.018)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Der Autor verzichtet auf eine nochmalige Erklärung. Die schriftliche Eingabe gilt als Entwicklung.

Also ist es jetzt an Herrn Staatsrat Rey-Bellet zu antworten.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

La réponse que je peux donner à l'interpellation du député (suppl.) Bernhard Bittel est la suivante:

La restructuration de CFF Cargo a fait l'objet d'interventions diverses auprès de Cargo CFF. Le canton du Valais s'est associé aux démarches qui ont été entreprises par la Conférence des transports de Suisse occidentale sur ce même sujet. Cette question a également été examinée avec les parlementaires aux Chambres fédérales.

Pour ce qui concerne plus spécialement notre canton, le Conseil d'Etat est intervenu en date du 30 novembre dernier en exigeant une rencontre avec Cargo CFF. Il faut préciser que cette rencontre, d'après la loi, aurait dû avoir lieu avant les déterminations de Cargo CFF.

Cette séance a donc enfin pu avoir lieu le 12 janvier 2006, séance à laquelle ont participé trois représentants de Cargo CFF et la délégation permanente du Conseil d'Etat aux transports et communications. Ces interventions (qui répondent à la troisième questions) ont permis notamment d'éviter la fermeture des points de chargement de Sembrancher, Le Châble, Orsières et Tourtemagne. Dans quelques points de chargement où le trafic est quasi nul, comme Vernayaz, Charrat et St-Léonard, la fermeture s'avère inéluctable. Pour le reste, la desserte actuelle est maintenue (ce qui répond à la question 1).

Le seul client potentiel connu sur les points de chargement qui seront finalement fermés est à Charrat pour une entreprise frigorifique dont le trafic a déjà, malheureusement, passé à la route (c'est la réponse à la question 2).

A l'occasion de cette rencontre, la délégation du Conseil d'Etat a insisté auprès de Cargo CFF en vue d'instaurer une concertation entre canton et CFF afin de rechercher à temps une solution aux problèmes qui se posent. Les cantons de Suisse occidentale sont intervenus dans la même direction. Nous espérons ainsi éviter à l'avenir de nous retrouver dans une situation de fait accompli, telle que celle qui a menacé de fermeture un nombre élevé de points de chargement en Suisse, dont quelques-uns en Valais.

La conclusion tient en quatre mots: Sembrancher, Le Châble, Orsières et Tourtemagne: sauvés!

20. INTERPELLATION

de la députée (suppl.) Angelica Brunner-Wyss (CVPO) concernant la politique de subventions forestières (15.12.2005) (5.020)

INTERPELLATION

von Grossrätin (Suppl.) Angelica Brunner-Wyss (CVPO) betreffend forstliche Subventionspolitik (15.12.2005) (5.020)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Angelica Brunner-Wyss (CVPO):

Seit ich das politische Leben beobachte, muss der Wald immer wieder als Lückenbüsser hinhalten.

So zeigt die Presse jedes Jahr im Sommer zur "sauren Gurke Zeit" reges Interesse am Waldsterben oder während den Wahlen wird gerne die Rettung des Waldes von zahlreichen Gruppierungen ins Wahlprogramm aufgenommen. Fehlt aber Geld in den Kassen wird wiederum allzu gerne beim Wald gespart.

Meine Damen und Herren, ob wir es wahr haben wollen oder nicht, der Wald ist ein wichtiger Teil unserer Lebensgrundlage sowohl im Gebirge als auch im Flachland.

Die vergangenen Jahrhunderte haben gezeigt, dass das kostbare Gut "Wald" auch regelmässig gepflegt werden muss, sonst gibt es eines Tages ein böses Erwachen. Die traurige Tatsache, dass dies heutzutage nicht ohne Subventionen möglich ist, kann nicht so einfach geändert werden.

Neuerungen werden in der Regel nicht eingeführt um mehr zu investieren, sondern um Geld zu sparen. So löst die Einführung der Effor Projekte in forstlichen Kreisen grösste Besorgnis aus. Ein Thema, welches uns eben alle aufhorchen lassen müsste.

Ich danke Ihnen, Herr Staatsrat, für die Stellungnahme zu meiner Interpellation.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il faut dire que les soucis qui animent la députée (suppl.) Angelica Brunner-Wyss sont parfaitement justifiés, mais il faut dire aussi quels sont les changements envisagés dans le système.

Le système des subventions des projets forestiers va effectivement changer. A partir de 2008, dans le cadre de la RPT, les contributions fédérales pour les forêts ne seront plus versées par projet, mais par objectif, et cela sur la base de conventions programmes signées entre le canton et la Confédération où seront définis les mesures à prendre et les montants alloués pour une période de quatre ans.

Je précise qu'en ce qui me concerne, en tout cas à titre personnel, j'étais opposé à ce changement de système parce qu'il est toujours plus facile de défendre des projets concrets que de défendre un grand principe général avec une tartine qui est plus ou moins précise.

Donc, pour moi, il est clair que ce nouveau système présente un certain danger parce que, au moment où la Confédération devra allouer les moyens financiers, elle les allouera par programme et non plus par objet. C'est là que nous risquons de trouver moins facilement les justifications précises.

Mais enfin, ce système, nous avons pu le tester dans le cadre des projets qui s'appellent "Effor2" et qui ont été réalisés depuis 1999 déjà; ce n'est donc pas un test récent, et cela dans la vallée de St. Niklaus et sur les communes de Nendaz et d'Isérables. Donc, nous étions, nous, cantons du Valais, canton pilote pour ce mode de financement.

En 2007, des négociations auront lieu entre le canton et la Confédération pour préparer les programmes de travaux prévus entre 2008 et 2011 pour les soins aux forêts protectrices, pour les dangers naturels, pour la biodiversité en forêt et pour l'économie forestière.

Une fois ce cadre posé, j'en viens aux réponses à vos questions.

Nous serons prêts en 2008 pour l'application de la nouvelle politique de subventionnement puisque nous avons déjà pu expérimenter cela. En janvier 2005, une commission "Effor2" Valais a été créée. Les travaux avancent comme prévu. Il est vrai que c'est la Confédération et non pas le canton qui décide des délais. Il est important de savoir que les projets approuvés jusqu'ici selon l'ancien système, les projets concrets eux-mêmes, restent valables jusqu'à la date d'achèvement qui est mentionnée dans l'approbation fédérale. Donc, la première période "Effor2", ce nouveau système de subventionnement, la période 2008-2011, sera ainsi très influencée par les projets qui sont déjà en cours.

Au cours de ce mois, les gardes forestiers seront informés sur le système "Effor2". Par contre, il ne nous est pas possible d'indiquer le montant définitif des subventions puisque la Confédération n'a pas encore établi la clé de répartition. Il est aussi prévu évidemment d'informer les communes et les bourgeoisies propriétaires des forêts par une circulaire.

Le taux des subventions affectées au domaine des forêts de protection contre les dangers naturels sera d'environ, et il est très important que vous le compreniez, 40% alors qu'il est actuellement de 70% pour notre canton. La différence de 30% est une différence que nous touchons actuellement en tant que canton économiquement faible. Cette différence de 30% devra être prélevée dans le fonds, l'espèce de pot commun, qui sera versé au canton pour compenser les charges géographiques liées à la topographie du Valais, etc. Le Gouvernement cantonal aura la faculté de disposer de cet argent versé en bloc pour toutes sortes de tâches du canton chaque année. Nous pensons que la part cantonale affectée aux forêts ne va donc pas changer fondamentalement, c'est-à-dire que nous devons prendre dans le pot commun versé au canton de quoi compenser ce que la Confédération ne versera plus directement sur les projets forestiers. Et là, Mesdames et Messieurs les députés, j'aurai besoin de votre appui évidemment dans le cadre de chacun des budgets cantonaux.

Actuellement, il n'est donc pas possible de quantifier les subventions qui seront versées pour les forêts de protection en Valais. Nous attendons cette clé de répartition. Pour 2008, la Confédération prévoit un montant de 52 millions de francs pour les forêts de protection et cela sur l'ensemble de la Suisse; c'est tout ce que nous savons.

Enfin, les forêts non protectrices seront également subventionnées, mais de manière plus restrictive que jusqu'à présent. Il est prévu des contributions uniquement pour les interventions aux jeunes forêts et pour l'augmentation de la biodiversité. Le Valais, avec moins de 30% de forêts non protectrices, sera donc touché, mais dans une moindre mesure que le Plateau ou le Jura.

Comme vous, Mesdames et Messieurs les députés, comme vous, Madame la députée (suppl.) Angelica Brunner-Wyss, nous sommes inquiets de l'évolution de la politique fédérale en matière forestière. Cependant, nous pouvons vous assurer que nous y restons attentifs avec nos parlementaires fédéraux et aussi avec les cantons qui, comme nous, sont particulièrement concernés par cette problématique.

Merci de votre interpellation qui m'a permis d'explicitier la situation vers laquelle nous évoluons.

21. POSTULAT

**du député (suppl.) Vincent Rebstein et cosignataires concernant:
planifions le confort de nos concitoyens (16.12.2005) (5.021)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Vincent Rebstein und Mitunterzeichnenden
betreffend mehr Lebensqualität für lärmgeplagte Mitbürger (16.12.2005)
(5.021)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein (PDCC):

De nombreuses propositions ont été faites lors de l'élaboration du budget 2006 pour l'ensemble des départements et le DTEE en particulier, souvent pertinentes et parfois,

malheureusement peut-être, peu concrètes et justement refusées par la commission et le plenum en décembre dernier.

Je souhaite attirer votre attention sur un domaine, dont il a été question lors de l'examen de ces propositions, mais en l'abordant de manière pragmatique dans l'optique d'une planification à long terme des investissements, au même titre que cela est demandé aux communes valaisannes.

Depuis 2004, la Confédération, par le DETEC-OFEV, a repoussé les délais fixés pour l'assainissement des routes, autoroutes et voies ferroviaires (modification de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit). Ces délais ont été fixés à 2015 pour les routes nationales et 2018 pour les routes principales et autres routes nécessitant un assainissement.

Le canton du Valais n'est actuellement pas encore tout à fait prêt pour la réalisation de ces assainissements et cela est légitime compte tenu des délais impartis. Ces travaux sont, toutefois, subventionnés au même titre que les projets de station d'épuration l'ont été ou encore les projets de lutte contre les dangers naturels.

L'opportunité d'assainir les routes, pour lesquelles les valeurs limites d'immissions, voire d'alarme sont dépassées ne doit pas être oubliée par le propriétaire principal des installations routières. Il est temps de concrétiser les études du cadastre du bruit élaboré en 1988 déjà et réadapté en 2000-2002. Ces évaluations ont été faites sur la base des charges de trafic 2000 et nous arrivons gentiment maintenant à 2010.

C'est donc maintenant le dernier moment pour planifier les crédits nécessaires pour une amélioration de la qualité de vie des bordiers des routes bruyantes.

Nous savons aussi, à chaque fois où cela est possible, que les projets de réfection des routes tiennent compte déjà de cette problématique. Toutefois, selon le cadastre, près de 200 km de routes nécessitent un assainissement et cela sans compter les routes communales qui sont, elles aussi, soumises à l'OPB. Cela représente donc probablement des travaux pour plusieurs millions de francs.

Un tel projet constitue un travail de longue haleine et doit se réaliser sur le long terme. Saisissons maintenant l'opportunité qui nous est offerte pour planifier sur 10 à 12 ans les améliorations requises pour la lutte contre le bruit.

Je prie donc le DTEE, par ses Services des routes et de la protection de l'environnement, de définir les tronçons routiers touchés, d'établir une planification des assainissements et donc des crédits d'engagement nécessaires pour les prochaines années.

Grâce au retard de la Confédération, nous pouvons encore agir sereinement plutôt que de réagir dans le désordre.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Roland Maire (PDCB):

Le postulat du député (suppl.) Vincent Rebstein et cosignataires fait ressortir une évidence: celle d'assainir les routes pour lesquelles les valeurs limites de bruit sont dépassées. Il est relevé qu'il est temps de concrétiser les études du cadastre du bruit élaboré en 1988 déjà et réadapté en 2000-2002.

Ce postulat voudrait nous faire croire que rien n'a été entrepris depuis 1988 et que c'est le dernier moment pour planifier les crédits nécessaires pour l'amélioration de la qualité de vie des bordiers des routes bruyantes.

On sait que le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement entreprend les mesures nécessaires d'assainissement chaque fois qu'il est besoin de refaire la chaussée. Il serait, à notre avis, regrettable de vouloir assainir à tout prix alors que la chaussée ne nécessite pas de réfection.

En outre, sur le plan financier, ce serait une erreur de surcharger les budgets d'environ 10 millions par année pour arriver dans les délais. Nous pouvons douter que la Confédération suive le canton dans une telle démarche compte tenu de l'état de ses finances.

Le postulat ne règle pas les problèmes de changement de zones, chose fréquente par les temps qui courent.

En conclusion, si nous partageons le souci du député (suppl.) Vincent Rebstein, nous ne pouvons le suivre dans sa démarche.

Le groupe PDCB combat ce postulat et vous invite à le suivre.

Merci.

Der Präsident:

Wir kommen demnach zur Abstimmung.

Par 66 voix contre 25 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 5.021 développé par le député (suppl.) Vincent Rebstein.

Sie haben der Überweisung des Postulats zugestimmt. Es geht somit an den Staatsrat zur Behandlung.

22. INTERPELLATION

du député Ignaz Imboden (CSPO) concernant les embouteillages dans le Haut-Valais (16.12.2005) (5.022) (en collaboration avec le DFIS)

INTERPELLATION

von Grossrat Ignaz Imboden (CSPO) betreffend Stau im Oberwallis (16.12.2005) (5.022) (in Zusammenarbeit mit dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):

Ich will zwei Sachen vorweg nehmen.

Zum ersten.

Meine Interpellation betrifft ein Thema, das hier nun zum x-ten Mal zur Debatte steht und leider ist das Problem immer noch ungelöst.

Zum zweiten.

Staatsrat Rey-Bellet kann beileibe nicht vorgeworfen werden, er lasse das Oberwallis links liegen. Viele Werke, die realisiert worden sind und solche, die jetzt ausgeführt werden, bezeugen dies. Also geachteter Herr Departementsvorsteher, nehmen Sie das was ich jetzt darlege nicht als persönliche Kritik auf.

Da ich jedoch in den letzten Monaten und auch Wochen immer wieder von Strassenverkehrsteilnehmern und mit Vehemenz von Kollegen in dieser Sache angegangen worden bin, muss das halt einmal mehr debattiert werden. Die Durchfahrt von Visp – sei dies von Osten oder Westen her – wird immer katastrophaler. Waren die unmöglichen Wartezeiten früher nur in den Sommermonaten ein Thema, so muss man heute praktisch jeden Tag in Visp lange Wartezeiten in Kauf nehmen. Tagtäglich müssen private Verkehrsteilnehmer zu den Stosszeiten ein nervenzermürendes Spektakel über sich ergehen lassen.

Für die Wirtschaft ist dies zudem noch mit bedeutenden finanziellen Verlusten verbunden. Um es auf den Punkt zu bringen: Betriebe, die westlich von Visp angesiedelt sind, können sich heute kaum mehr zu vernünftigen Bedingungen in Visp oder östlich von Visp um Arbeiten bewerben. Der Zeitverlust wiegt so schwer, dass die Rechnung einfach nicht aufgehen kann. Die Situation in Visp ist heute derart, dass man zwingend einen Ausweg finden muss. Die provisorische Umfahrung von Visp ist bisher auch an der Befürchtung der Gemeinden Lalden und Baltschieder gescheitert, eine einmal gebaute Umfahrung werde auf ewig eine Umfahrung bleiben.

Wie wäre es um dieser Befürchtung zu begegnen, wenn der Kanton für die Zeit der Benützung einer Umfahrung den Gemeinden eine Gegenleistung erbringen würde? Oder wie wäre es wenn man über Notrecht endlich eine Lösung herbeiführen würde?

Ich möchte somit vom Staatsrat wissen, ob er bereit ist einen erneuten Anlauf zu nehmen und mit allen rechtlichen und anderen rechtmässigen Mitteln dem Wartehorror das Genick zu brechen.

Herr Staatsrat Rey-Bellet, Sie haben eine einmalige Chance, nicht nur als Mitglied der Walliser Regierung in die Geschichte einzugehen, sondern auch als Baudepartementvorsteher, dem es gelungen ist, das schwierigste Verkehrsproblem im Oberwallis zu lösen.

Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'aimerais signaler que je suis bourgeois de Val-d'Illiez, j'en suis fier, mais il est évident que si les communes haut-valaisannes veulent m'octroyer des bourgeoisies d'honneur, ça sera très volontiers, mais alors, s'il vous plaît... seulement à la fin de mon mandat.

J'aimerais vous dire, Monsieur le député Ignaz Imboden, que je ne prends pas vos demandes comme une attaque personnelle, mais bien plutôt comme l'expression d'un soutien à ce que j'essaie d'entreprendre pour ce fameux problème, cette misère du trafic à Viège.

Monsieur le député, comme vous le savez, j'ai déjà essayé et j'ai déjà échoué une fois devant le Tribunal fédéral pour un motif que les recourants n'avaient même pas évoqué.

Alors, ce n'est pas moi qui ai recouru, Monsieur le député..., je peux vous assurer que je n'ai pas recouru contre ce projet et, par conséquent, je ne prends pas ces remarques comme une attaque personnelle.

Mais je ne suis pas d'un naturel à abandonner lors d'un échec.

Je peux vous dire, en réponse à votre première question, qu'une route de délestage provisoire du trafic, ce que l'on appelle une "provisorische Entlastungsstrasse"..., vous voyez que je le dis sans bégayer depuis le temps que j'en parle, cette route de délestage provisoire est intégrée au projet de la mesure prioritaire de la correction du Rhône à Viège entre le pont bleu de "Grosshüs" et le pont de la route d'accès à Baltschieder. L'ensemble du projet, soit mesures Rhône et "provisorische Entlastungsstrasse", sera mis à l'enquête publique au printemps de cette année, en mai probablement.

Je vous avertis déjà que je ne ferai pas moi-même ni opposition ni recours contre ce projet, mais je reviendrai à cela tout à l'heure.

Le financement sera assuré, pour la partie route, selon la loi sur les routes, en tenant compte du fait que cette route de délestage assurera un appoint temporaire à la T9 pour les véhicules légers dans un sens. Donc, cette route sera considérée pratiquement comme étant une partie de la T9.

Vous parlez, Monsieur le député, de solutions non conventionnelles. Là, mes juristes me poursuivent. Le problème de l'indemnisation de la population doit être considéré selon des bases légales, de façon à assurer l'équité et l'égalité de traitement sur l'ensemble du canton. La jurisprudence dans ce domaine est extrêmement restrictive. Seuls les dédommagements justifiés par la prise de possession provisoire ou définitive de terrains privés ou par des nuisances entraînant directement des pertes matérielles (par exemple des bâtiments rendus temporairement inhabitables) peuvent être envisagés.

Une autre question que vous abordez comme étant une solution envisageable non conventionnelle consiste pratiquement à réaliser cette route comme si nous nous trouvions dans un cas de force majeure, comme par exemple le cas de la fermeture de la T9 à cause d'un accident à travers la ville de Viège. Alors, à ce moment-là, effectivement, par des mesures de police, nous pouvons quasiment ouvrir une nouvelle route, mais ce sont des mesures d'urgence, donc ouvrir une nouvelle route sous le critère d'urgence. Mais, malheureusement, Monsieur le député, la durée des bouchons actuels, bien que désagréable pour les utilisateurs de la route, et je l'expérimente aussi parfois, ces bouchons ne suffisent pas à justifier juridiquement une prise de possession des terrains basée sur l'état de nécessité et la construction d'une route de délestage sans procédure. C'est pour cela que nous avons décidé d'inclure cette route dans la procédure de la correction du Rhône à Viège.

La congestion du trafic devrait, par contre, permettre d'obtenir la levée de l'effet suspensif à des recours qui seraient déposés contre le projet, mais c'est une question qui relève des tribunaux. Toutefois, il est clair que ces bouchons seront invoqués pour que les effets suspensifs, s'il y a des recours, soient levés.

Les solutions à terme sont donc connues de tous, tant pour le contournement de Viège par l'autoroute que pour la correction du Rhône. C'est cette dernière phrase qui est peut-être la plus importante. Je me tourne vers la partie de la salle sur ma droite. Le Conseil d'Etat espère pouvoir compter sur un large appui des autorités locales et de la population lors des futures mises à l'enquête publique. Il en va de l'avenir de toute votre région.

Traitements / Behandlungen:
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

23. POSTULAT
du député Franz Ruppen (UDC/SVP) concernant la simplification du
versement d'allocations familiales (13.09.2005) (2.022)
POSTULAT
von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP) betreffend Vereinfachung bei
der Auszahlung von Kinderzulagen (13.09.2005) (2.022)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Wir gehen weiter, Postulat 2.022 von Herrn Grossrat Franz Ruppen und gleichzeitig – falls das möglich ist – auch das **Postulat 2.024** von Herrn Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter. Sie sind gleichzeitig durch den Staatsrat beantwortet worden. Beide Postulate sind vom Staatsrat angenommen worden.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Effektiv haben zwei Grossräte – Herr Kalbermatter und Herr Ruppen – eine ähnliche Thematik dargelegt. Wir sind bereit die Postulate anzunehmen und zwar in dem Sinn, dass wir im Rahmen der nächsten Revision der Gesetzgebung über die Familienzulagen diese Fragen überprüfen werden und auch berücksichtigen was auf eidgenössischer Ebene im Zusammenhang mit den Familienzulagen läuft. Sie haben ja mitbekommen, dass gerade diese Woche der Nationalrat minimale Kinderzulagen von 200 Franken beschlossen hat. Ich werde beiden Intervenienten auch die vorbereitete ausführliche Antwort zukommen lassen, so dass sie auch die Argumentation und auch die Problematik sehen, die damit verbunden ist.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Damit sind die beiden Postulate im Sinne des Staatsrats angenommen und können somit vollzogen werden.

24. POSTULAT
de la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) et cosignataire
concernant la subvention caisse maladie 18 à 20 ans (14.09.2005) (2.023)

POSTULAT
von Grossrätin (Suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG) und
Mitunterzeichner betreffend Krankenkassensubvention für 18 - 20-
Jährige (14.09.2005) (2.023)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Auch hier haben Sie die schriftliche Antwort des Staatsrats vorliegen. Das Postulat wird im Sinne der Antwort angenommen.

M^{me} la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG):

Nous avons pu prendre connaissance que l'enveloppe des subventions pour la caisse maladie a augmenté en 2006 et que les jeunes en formation ont pu bénéficier d'une subvention de 50% au minimum sur la prime mensuelle de référence.

La modification de la Confédération par l'octroi de plus amples subventions permettra d'aider des familles et, de ce point, on ne peut que s'en réjouir.

Toutefois, l'envers de la médaille demeure le constat suivant:

Le fruit du travail ne permet pas à des gens de joindre les deux bouts et c'est par le biais de subventions que des ménages bouclent leur fin de mois pour faire face aux augmentations de charges

Des questions devront se poser dans le futur:

Doit-on augmenter les subventions (système arrosoir)? Doit-on augmenter les salaires ou baisser les charges? Sinon, il y aura beaucoup de gens qui risquent d'être à l'aide sociale bientôt.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Puisque ce postulat de la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina touche une question assez importante au niveau de la politique sociale, je vais tout de même donner quelques réponses.

En novembre 1996 déjà, le député André Métroz et, en novembre 1999, le député André Praz avaient soumis la même problématique devant le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. A l'époque, nous avons maintenu l'âge de 20 ans pour les jeunes, ce qui veut dire que jusqu'à l'âge de 20 ans, la situation économique des parents inclut aussi les jeunes. C'est la raison pour laquelle tous les jeunes entre 19 et 20 ans toucheraient plus ou moins le maximum des subventions puisque soit ils touchent un petit salaire d'apprenti, soit ils sont étudiants sans aucun revenu, et en même temps pas mal de familles, par ce biais-là, toucheraient des subventions pour leurs enfants alors que la situation économique de la famille ne le nécessiterait pas. C'est la raison pour laquelle nous avons dit que les enfants qui sont sous le même toit que leurs parents devraient être inclus dans l'appréciation économique des parents.

Entre-temps, la situation n'a pas beaucoup changé, sauf que, au niveau fédéral, tous les jeunes bénéficient d'une subvention de 50%. Au niveau fédéral, il a donc été exigé par les Chambres fédérales que les jeunes, jusqu'à 25 ans au moins et aussi pour les enfants, touchent une subvention au minimum de 50%.

Nous avons déjà fait appliquer cette règle pour 2006. Le délai que l'on aurait eu était celui de 2007. Vous voyez ainsi que nous allons assez vite.

Alors, dans cette optique, nous appliquons en partie, je dirai à 50% déjà, ce qui est demandé dans le postulat.

Nous avons encore fait une petite analyse pour voir quelles seraient les conséquences si on suivait mot par mot l'idée soumise. Nous devrions subventionner à peu près 5'500 jeunes supplémentaires. Le montant des subventions allouées à ces jeunes serait une dépense supplémentaire autour de 7,5 millions de francs. Et nous devrions à peu près exclure du subventionnement 1'000 familles, soit en tout 3'900 personnes.

Cependant, comme le postulat le demande, nous devons encore analyser de plus près cette problématique. En effet, au Conseil d'Etat, nous avons mené une discussion assez large pour voir s'il y a effectivement beaucoup de familles qui touchent, par cette proposition, des subventions et qui n'en ont pas besoin. Et, ici, nous ne pouvons pas tirer une réponse par la chemise; on veut analyser cela d'une manière un peu plus profonde encore.

Dans ce sens-là, nous avons décidé d'accepter le postulat et de mener les réflexions dans cette direction.

Merci.

25. POSTULAT
du député (suppl.) Marc Kalbermatter concernant le versement des
allocations familiales (14.09.2005) (2.024)
POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter betreffend Auszahlung der
Familienzulagen (14.09.2005) (2.024)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

(Siehe Behandlung des Postulates 2.022.)

Développements / Entwicklungen:
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

26. POSTULAT
du député (suppl.) Jean-Yves Gabbud (PDCB) concernant le
rattachement du Service vétérinaire au Département de l'agriculture
(09.11.2005) (2.030) (en collaboration avec le DTEE et le DET)
POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Jean-Yves Gabbud (PDCB) betreffend
Angliederung des Veterinärdienstes an das mit der Landwirtschaft
betraute Departement (09.11.2005) (2.030) (in Zusammenarbeit mit dem
DVBU und dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Etant donné qu'entre-temps, le Conseil d'Etat a décidé de rattacher le Service vétérinaire au Laboratoire cantonal, l'auteur du postulat me prie de vous transmettre son intention de **retirer** cette proposition.

Der Präsident:

Das Postulat ist demnach zurückgezogen und gestrichen auf dem Geschäftsverzeichnis.

27. INTERPELLATION
du député Christoph Michlig (CSPO) et cosignataires concernant
l'extension des forces hydrauliques (13.12.2005) (2.031)
INTERPELLATION
von Grossrat Christoph Michlig (CSPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Ausbau der Wasserkraft (13.12.2005) (2.031)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):

Die Wasserkraft ist im Wallis eine traditionsreiche Technologie und wird seit langem genutzt. Bis 1970 war die Entwicklung geprägt durch eine starke Zunahme der Stromnachfrage. In den 80er und 90er Jahren verlangsamte sich die Stromnachfrage und ökologische Gesichtspunkte wurden vermehrt in den Vordergrund gestellt. Heute nimmt die Stromnachfrage wieder sehr stark zu und die Schweiz wird mittelfristig mit ernsthaften Versorgungsengpässen zu kämpfen haben. Um den steigenden Verbrauch zu decken, fehlen der Schweiz selbst bei optimistischen Annahmen in den nächsten zwei Jahrzehnten 30 Prozent der heute verfügbaren inländisch produzierten Strommenge.

In diesem Zusammenhang stellt sich die Frage wie die zunehmende Nachfrage gedeckt wird, auch unter Berücksichtigung der Tatsache, dass mittelfristig die Kernkraftwerke ans Ende ihrer Lebensdauer gelangen.

Von grossem Interesse für den Kanton Wallis ist auch die Rolle, welche die Wasserkraft in Zukunft spielen wird.

Welche Strategie plant die Walliser Regierung um den neuen Rahmenbedingungen Rechnung zu tragen?

Die dritte Rhonekorrektur ist wohl das bedeutendste Hochwasserschutzprojekt des 21. Jahrhunderts, dessen Realisierung und Auswirkungen sich über mehrere Jahrzehnte erstrecken werden. Ganzheitliche und nachhaltige Mehrzweckprojekte im Rahmen dieser dritten Rhonekorrektur sind also von grossem Interesse. Sie müssen verschiedene Zielsetzungen erreichen können wie Hochwasserschutz, ökologische Abflussregulierung, Schaffung neuer Biotope, Naherholungszonen sowie Wasserkraftnutzung.

Mit einer zur Energieerzeugung genutzten Staustufe können die Hochwasserspitzen deutlich reduziert werden und die Schwall- und Sunkerscheinungen flussabwärts nahezu gänzlich eliminiert werden. Müssen aufgrund der neusten Erkenntnisse, im Zusammenhang mit der dritten Rhonekorrektur nicht auch Überlegungen zur Nutzung erneuerbarer Energie entlang des Rhonelaufs angestellt werden?

Mit erarbeiteten wissenschaftlichen und technischen Grundlagen sollte es möglich sein, eine Mehrzweckanlage zu definieren, welche einen nachhaltigen Nutzen für Umwelt, Gesellschaft und Wirtschaft garantiert.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Es ist eine wichtige Fragestellung, die Herr Grossrat Michlig in den Raum stellt. Es geht um die Zukunft der Wasserkraft in unserem Kanton, auch die Strategie des Kantons im Zusammenhang mit der Walliser Energiepolitik. Ein Pfeiler unserer Energiepolitik ist die WEG. Der Grosse Rat hat vor nicht langer Zeit ein neues Gesetz verabschiedet, hat ganz klar der WEG die Aufgabe gegeben, das Wasser des Rotten zu nutzen. Ich habe bereits am Vormittag auch dargelegt, dass der Kanton im Fall eines Heimfalls 10 Prozent der Energie kaufen kann und diese dann der WEG überträgt. So gesehen hat die WEG eine wichtige Rolle zu spielen neben dem Stromtransport auf der Ebene der 65 kV Leitung.

Daneben gilt es natürlich auch die Wasserkraft auf eidgenössischer Ebene zu verteidigen und zwar muss man wissen, dass jede kWh, die im Rahmen der Wasserkraft verloren geht, substituiert werden muss, es sei denn dass man die Energie durch Energiesparmassnahmen allenfalls gänzlich einsparen könnte. Aber sonst muss man jede kWh, die in der Wasserkraft eingespart wird, ersetzen. Entweder durch Atomstrom und dort haben wir die nicht gelöste Problematik der Endlager oder eben durch Strom aus thermischen Kraftwerken und dort haben wir die CO₂ Problematik, die durch die Erwärmung des Klimas negativ auf unsere Gletscher und auf das Klima in unserer Gegend zurückfällt und sich dann wieder negativ auf die Wasserkraft auswirkt. Sie sehen, es ist ein Kreis, der sich dort wieder schliesst.

Gerade deshalb müssen wir auch in den Diskussionen über die Gewässerschutzgesetzgebung auf eidgenössischer Ebene darauf achten, dass man nicht nur den Umweltschutzes Rechnung trägt, nämlich gesunden Flussläufen, sondern dass man auch die Wasserkraft ganz klar verteidigt.

Ich war als Präsident der Konferenz der Gebirgskantone an einem Hearing vor einer Subkommission des Ständerats, die sich mit diesen Fragen befasst und habe dort mit meinen Kollegen aus dem Kanton Graubünden und Uri die Position der Gebirgskantone verteidigt.

Es geht uns nicht um die Aushöhlung des Gewässerschutzes, gar nicht, weil dort würden wie so oder so keine Mehrheit finden in der Schweiz und es wäre auch unter touristischen Aspekten nicht vernünftig, trockene Flussläufe zu propagandieren, nicht wahr, aber auf der anderen Seite müssen wir schauen, dass wir pro Wasserlauf angepasste, flexible Lösungen finden, aber dass wir im Grundsatz die Kriterien des Gewässerschutzes beibehalten.

Als Tourismuskanton haben wir auch den Weg eingeschlagen, dass gewisse Gemeinden auf die Nutzung der Wasserkraft verzichten, wie beispielsweise rund um das Baltschiedertal, die Gemeinden Ausserberg, Eggerberg und Baltschieder, dann aber auch das Gredetschtal, Binntal etc. um ein paar Beispiele zu nennen. Das sind ja dann auch wieder Beiträge an eine attraktive Landschaft mit guten und gesunden Flusslandschaften.

Dann die Frage 2. Dort müssen wir eben sagen, die 10 Prozent der WEG, da habe ich bereits darauf hingewiesen, dass wir die im Heimfall wieder übernehmen können und dass die WEG dort eine wichtige Rolle spielen muss.

Für alle anderen Projekte liegt die Initiative bei den Gesellschaften oder den über die Wasserkraft verfügenden Gemeinden. Sie haben die Frage gestellt, wie fördert der Kanton Projekte. Es ist nicht an uns diese direkt zu fördern, sondern die Rahmenbedingungen zu stellen und wenn die Projekte da sind diese kritisch zu beurteilen. Beispielsweise haben wir ein Projekt auf dem Tisch für ein Pumpspeicherkraftwerk in Emosson, aber ich habe auch

einen Entscheid auf dem Tisch in Bezug auf die Wiederinbetriebnahme von Cleuson Dixence. Dieser Entscheid wird in allernächster Zeit fallen. Er muss jetzt noch gründlich analysiert werden. Dort wollen wir natürlich speditiv mit den Gesellschaften zusammen diese Projekte beurteilen. Dann gibt es noch den Hinweis auf die Trinkwassertorpedierung. Verschiedene Gemeinden haben dort Projekte angekurbelt und es gibt auch Gemeinden, die sogar Abwasser torpedieren. Auch das geht und dort sind wir natürlich auch über die Dienststelle für Energie diesen Gemeinden bei der Erarbeitung dieser Projekte mit Rat und Tat an der Seite.

Die Frage 3, die Sie gestellt haben in Bezug auf die Nutzung der Wasserkraft im Rahmen der dritten Rhonekorrektur. Ich glaube, bald in jeder Session hier in diesem Grossen Rat geben wir auf diese Fragen Antwort. Es ist ganz klar, dass wenn man in den Flusslauf mechanisch oder physisch eingreift, dass man die Fragen prüfen muss und dass es quasi eine Sünde wäre nicht gleichsam abzuklären, ob man den Rotten und das Wasser im Rotten nicht auch für hydroelektrische Projekte anschauen sollte.

Hier ist es so, dass im Zusammenhang mit der dritten Rhonekorrektur die Dienststelle für Wasserkraft und die WEG an der Finanzierung eines Projektes teilnehmen, welches mögliche Synergien im Rahmen hydroelektrischer Mehrzweckflusskraftwerke untersucht. Das Projekt wird vom Laboratoire des constructions hydrauliques de l'EPFL geleitet und auch finanziell zu 15 Prozent von der eidgenössischen Kommission für Technologie und Innovation KTI unterstützt. Parallel sind Hochwasserschutzstudien an der Rhone im gang und der Projektplan für die Rhonekorrektur ist im Vorprojekt auf Massstab 1: 10000 vorgesehen. Die gewählte Variante wird im Juni 2007 bekannt sein und die Vernehmlassung wird dann anfangs 2008 stattfinden.

Auch die WEG selber hat einer grossen internationalen Firma Auftrag gegeben im unteren Teil des Wallis gegen den Genfersee hin schon Machbarkeitsstudien abzuklären wie man dort auch den Rotten nutzen könnte. Also, Sie sehen, dass wir dort daran sind, aber die Fragestellung ist wichtig. Ich bin auch froh wenn solche Fragen kommen. Es gilt nicht nur unseren Schülerinnen und Schülern in der Schule die Sensibilität für den Tourismus beizubringen, sondern eben auch hier im Parlament über wichtige wirtschaftspolitische Fragen zu sprechen und dazu gehören mit Sicherheit auch die ganzen Fragen ringsum die Energie, um die Wasserkraft. Ich habe heute gesagt nur 18 Prozent der im Wallis aus Wasserkraft produzierten Energie gehört uns Walliserinnen und Wallisern. Nach dem Jahr 2050 sollten einfach 70 – 80 Prozent dieser Wasserkraft in Walliser Hand sein. Dann haben wir die grossen Heimfälle, Mattmark, Grande Dixence und andere und dann müssen wir über unseren Reichtum selbst verfügen können. Parallel dazu müssen wir noch alles daran setzen, dass in den nächsten Jahren die Wasserzinsen erhöht werden.

28. POSTULAT

du député (suppl.) Grégoire Raboud et cosignataires concernant la déplétion du pétrole (16.12.2005) (2.032)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud und Mitunterzeichnenden betreffend Erdölknappheit (16.12.2005) (2.032)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

Notre civilisation occidentale est dépendante du pétrole, à tel point que certains utilisent le terme d'addiction. A la différence des drogues, le sevrage sera obligatoire, car l'ère du pétrole bon marché est finie. Une croissance continue dans un monde fini, où les ressources sont limitées, épuisables et non renouvelables est un mythe connu de longue date avec des effets dévastateurs prévisibles. Notre aveuglement politique est en partie dû à l'économie néoclassique qui reste indifférente aux lois fondamentales de la chimie, de la physique, notamment celles de la thermodynamique et de la géophysique.

La civilisation du pétrole restera comme une petite parenthèse dans l'histoire de l'humanité. Avant d'écrire le dernier chapitre de cette parenthèse, quel scénario voulons-nous? Un scénario catastrophe ou un scénario de transition? Il faut prendre des mesures aujourd'hui si nous ne voulons pas qu'on nous les impose demain.

Le pétrole est présent dans tous les aspects de notre économie: dans l'agriculture sous forme d'engrais, de pesticides, de machines agricoles, dans l'industrie sous forme de pétrochimie (plastiques et médicaments) et de produits manufacturés, dans les ménages et l'industrie sous forme de chauffage et de production d'énergie, dans l'armée sous forme de motorisation et surtout dans les transports terrestres, maritimes et aériens.

Or, depuis deux décennies, les quantités de pétrole consommé chaque année sont deux à trois fois plus élevées que celles qui sont découvertes. De plus, la moitié des réserves mondiales de pétrole aurait déjà été utilisée, ce qui indiquerait que nous avons déjà atteint le pic du pétrole (le fameux pic de Hubbert). Les plus optimistes prévoient que ce pic sera atteint en 2015, c'est-à-dire demain. A partir de ce moment, la production annuelle va baisser d'environ 2% par an alors que la demande continuera à augmenter avec l'appétit nouveau de pays comme la Chine et l'Inde. En résultera une hausse inexorable du prix du pétrole. Cet épuisement du pétrole, appelé déplétion, lié à la hausse de son prix entraînera nécessairement un bouleversement de nos styles de vie, notamment dans les domaines des transports et de l'habitat. L'ampleur de ces bouleversements n'aura rien à envier à ceux de la révolution industrielle et nécessitera la mise en œuvre de chantiers de reconstruction analogues à ceux d'après-guerre, selon certains spécialistes. Ces bouleversements comprendront des risques de conflits (la guerre en Irak est liée au contrôle des ressources pétrolières), des exodes massifs, une relocalisation, notamment dans l'agriculture, et une démondialisation. En effet, lorsqu'on sait qu'une calorie d'asperge importée du Chili par avion nécessite 97 calories de combustible ou que l'énergie grise contenue dans un kg d'agneau frais suisse se monte à 60 mégajoules contre 288 pour l'agneau frais importé de Nouvelle-Zélande transporté par avion, l'augmentation du prix du pétrole rendra ces trajets prohibitifs.

Un expert de la Fondation des tendances économiques à Washington estime que "si nous pensons que le pétrole est un problème et que nous attendons 20 ans, alors ce sera un véritable cauchemar".

C'est pourquoi il est urgent d'agir aujourd'hui. Nous invitons donc le Parlement et le Conseil d'Etat à affecter les moyens nécessaires conséquents pour mettre en œuvre des mesures qui permettent d'atténuer les effets négatifs de la déplétion du pétrole.

Ces mesures comprennent les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Au niveau des économies d'énergie, on pense à l'amélioration de l'efficacité énergétique des appareils, l'isolation des maisons, l'utilisation de pompes à chaleur. Au niveau des énergies renouvelables, on pense au bois énergie, à la petite hydraulique, à l'énergie éolienne, à la géothermie, au solaire thermique, voire à l'énergie de la biomasse. Ces mesures doivent comprendre des mesures incitatives et fiscales.

En faisant ce choix aujourd'hui, le politique s'engagerait résolument en faveur de l'économie du canton. En effet, ces mesures permettraient de valoriser une situation valaisanne privilégiée (géothermie, vent, eau) et des matières premières disponibles (bois, produits agricoles), de développer des PME spécialisées dans les filières énergétiques (exploitations forestières, économies d'énergie, isolation, systèmes de chauffage, systèmes de conversion énergétiques), de créer enfin des places de travail et de diminuer les atteintes à l'environnement.

Le choix n'existe pas: nous devons remplacer notre addiction au pétrole par une économie de sobriété. Nous devons effacer notre image mentale de la croissance – croissance du PIB, de la population, du nombre d'automobiles, des constructions – qui se heurte à la réalité de la décroissance géologique inéluctable et irréversible de son fluide le plus précieux, le pétrole. Nous devons la remplacer par une image de la relocalisation, de la démondialisation, d'une économie de proximité et de sobriété.

Mon postulat s'adressait en priorité au chef du Département de l'économie parce que c'est une question éminemment économique; je regrette qu'il ne soit pas là.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat wird nicht bekämpft. Demnach wird es zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

29. INTERPELLATION
du député (suppl.) Jean-Louis Borter (GRL) concernant les risques liés
aux transports (13.12.2005) (2.033 anc. 5.019)

INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Jean-Louis Borter (GRL) betreffend
Transportrisiko (13.12.2005) (2.033 ehem. 5.019)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Christian Venetz (GRL):

Der Güterverkehr und somit auch der Transport von so genannten Gefahrenbomben über den Simplon hat in den letzten Jahren stark zugenommen. Auch wenn sich die Unfälle in letzter Zeit gesteigert haben, sind wir bis jetzt von schlimmen Unfällen verschont worden.

Unsere Nachbarn in den umliegenden Ländern haben den Transport von gefährlichen Gütern über ihre Alpenpässe und durch ihre Tunnels stark eingeschränkt oder sogar verboten. Unsere Alpenpässe nach Süden sind so zu willkommenen Schleichwegen emporgestiegen. Es kann jeder voraus sehen, dass der erste gravierende Unfall auf uns wartet. Die Störfallverordnung verlangt von jedem Inhaber eines Verkehrsweges, dass er alle zur Verminderung eines Risikos geeigneten Massnahmen trifft, die nach dem Stand der Sicherheitstechnik verfügbar und wirtschaftlich tragbar sind.

Wir stellen deshalb folgende Fragen:

Verfügt der Kanton Wallis über eine Transportrisikoanalyse für gefährliche Güter und ist der Kanton als Inhaber der Strassen gegen Schäden aus dem Ereignis mit der Freisetzung von Gefahrgütern genügend versichert?

Besten Dank für Ihre Antwort.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Welche Strassen der Störfallverordnung unterstellt sind ist in der Durchgangsstrassenverordnung geregelt und der Kanton hat jedoch die Möglichkeit, zusätzliche Strassenabschnitte falls erforderlich aus eigenem Ermessen der Störfallverordnung zu unterstellen. Ich muss hier eine Klammer öffnen, denn ich rede hier von Strassen. Jemand könnte meinen ich hätte Herrn Rey-Bellet das Departement weggenommen. Das ist natürlich überhaupt nicht der Fall, sondern meine Dienststelle für Arbeitnehmerschutz ist diejenige, die natürlich in enger Zusammenarbeit mit dem Departement von Herrn Staatsrat Rey-Bellet diese Fragen behandelt.

Bei der angesprochenen Transportrisikoanalyse handelt es sich um die so genannten Kurzberichte nach Störfallverordnung. Diese zeigen auf ob das Risiko auf dem beschriebenen Strassenabschnitt tragbar ist oder nicht. Falls nicht, wird eine ausführliche Risikoermittlung verlangt. Für die wichtigsten Strassenabschnitte, wie zum Beispiel den Simplon – den Sie zu recht aufgeführt haben – aber auch für den Grossen St. Bernhard existieren diese Kurzberichte. Weitere sind in Bearbeitung, aber wir müssen effektiv einräumen, dass sich als Schwachstelle eindeutig der Simplonpass herauskristallisiert.

Der Staatsrat des Kantons Wallis ist aufgrund der Erkenntnisse aus dem Kurzbericht mit einem Schreiben an die Bundesbehörde gelangt, welche ein ganzes Massnahmenpaket beinhaltet. Dieselben Massnahmen wurden den Bundesbehörden in Bern von einer Delegation der für die Strassen Verantwortlichen am 10. Februar dieses Jahres noch persönlich vorgestellt. Ein solches Vorgehen ist deshalb notwendig, weil nicht der Kanton, sondern der Bund als Eigentümer für die Nationalstrassen zuständig ist. Die Kosten der vorgeschlagenen Massnahmen belaufen sich – wenn man alles umsetzt – auf zirka 50 Millionen Franken. Bei der Umsetzung der Störfallverordnung für Strassen wird im Gegensatz zu den stationären Anlagen kein Versicherungsnachweis verlangt.

Frage 2 im Zusammenhang mit der Haftpflichtversicherung. Es ist klar, dass der Kanton Wallis als Eigentümer von Wegen, Strassen und Plätzen, aber auch als Nutzniesser von solchen Plätzen oder Installationen, über eine gesetzliche Haftpflichtversicherung verfügt. Diese Versicherung deckt ebenfalls Schäden, welche die Umwelt gefährden. Die Schäden im Zusammenhang mit der Gefährdung der Umwelt sind aber nur dann versichert, wenn die Gefährdung auf ein einmaliges plötzliches und auch unvorhergesehenes Ereignis zurückzuführen ist und dass ausserdem unmittelbare Massnahmen gefordert werden wie die

Anzeige an die zuständigen Behörden, die Alarmierung der Bevölkerung, Massnahmen zur Verhinderung oder Reduzierung des Schadens.

Man muss aber hervorheben, dass wenn der betreffende Unfall durch ein gefährliche Stoffe transportierendes Fahrzeug verursacht wird, die gesetzliche Haftpflicht des Kantons nicht in Frage kommt, ausser wenn letzterem ein Fehler zuzuschreiben ist, beispielsweise im Rahmen eines gravierenden mangelnden Strassenunterhalts oder so. Ansonsten ist es ganz klar die Haftpflichtversicherung des Fahrzeughalters hat für solche Schäden aufzukommen.

Artikel 12, Absatz 1 der Verkehrsversicherungsverordnung vom 20.11.59 hält fest, dass die Mindestversicherung für Motorfahrzeuge und Anhängerzüge mit denen gefährliche Güter befördert werden je Unfallereignis für Personen und Sachschäden zumindest 15 Millionen Franken beträgt. Zudem schreibt Artikel 14 der Verordnung über die Beförderung gefährlicher Güter auf der Strasse vor, dass für Transporte nicht freigestellte gefährliche Güter, die in Artikel 12, Absatz 1 VVV vorgeschriebene erhöhte Verkehrssicherungsdeckung für alle Motorfahrzeuge und Anhängerzüge erforderlich ist. Es ist auch zu erwähnen, dass für Fahrzeuge im Eigentum des Kantons ebenfalls eine solche Deckung besteht.

Die Frage der Haftpflichtversicherung ist natürlich interessant, aber was nützt uns eine Haftpflichtversicherung wenn der Schaden da ist, wenn Menschen und auch die Natur usw. zu Schaden gekommen sind. Wichtig ist, dass wir alle Massnahmen treffen, dass es zu möglichst wenigen Unfällen auf diesen Strassen kommt.

Der Präsident:

Meine Damen und Herren, ich wünsche Ihnen eine gute Zeit zum Abschluss dieser Märzsession. Was heisst das? Mit Blick auf das gehabte Sessionsprogramm heisst das: möglichst keine Zahlungsbefehle, möglichst keine Nachbarstreitigkeiten bei amtlichen Vermessungen, möglichst keine Sanierungsfälle bezüglich Altlasten und den Gommer Kollegen wünsche ich eine unfallfreie Heimfahrt über die Kupferbodenbrücke.

Danke schön für Ihre konstruktive Mitarbeit bei dieser Session, für Ihre Teilnahme an der "soupe des députés" und einen schönen Abend.

Gute Heimkehr, danke schön.

La session ordinaire de mars 2006 est officiellement close à 17 h 10.

PROJET DE LOI
sur la mensuration officielle et l'information géographique

GESETZESENTWURF
über die amtliche Vermessung und Geoinformation

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission : *Felix Ruppen*

Rapporteur : *Jean-Pierre Rouvinez*

Article 6 alinéa 2

Proposition du groupe UDC/SVP

Chaque commission est composée de **3 membres**...

Décision de la commission : refusée

Article 8 alinéa 2

Proposition du groupe UDC/SVP

Cette commission se compose de **3 membres**...

Décision de la commission : refusée

Artikel 6 Absatz 2

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion

Jede Kommission setzt sich zusammen aus **drei Mitgliedern**...

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 8 Absatz 2

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion

Die Kommission setzt sich aus **drei Mitgliedern**...

Beschluss der Kommission: abgelehnt

<p style="text-align: center;">Article 12 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe GRL par le député Pierre-Olivier Bourban</i></p> <p>L'exécution des travaux de la mensuration officielle doit être confiée à des bureaux d'ingénieurs occupant en tout temps des ingénieurs-géomètres brevetés, sous réserve des exceptions de l'alinéa 3.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 12 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Pierre-Olivier Bourban</i></p> <p>Unter Vorbehalt der Ausnahmen gemäss Absatz 3 muss die Ausführung der amtlichen Vermessungsarbeiten Ingenieurbüros anvertraut werden, die jederzeit patentierte Ingenieur-Geometer beschäftigen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
--	---

<p style="text-align: center;">Article 22 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe GRL par le député Pierre-Olivier Bourban</i></p> <p>La commune entendue, le Conseil d'Etat adjuge les travaux de mise à jour de la mensuration officielle pour une durée de cinq ans, au sens de l'article 12. Par cette procédure d'adjudication, un bureau de géomètre officiel est nommé pour chaque commune.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 22 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Pierre-Olivier Bourban</i></p> <p>Nach Anhörung der Gemeinde vergibt der Staatsrat, gestützt auf Artikel 12, die auf fünf Jahre befristeten Nachführungsarbeiten der amtlichen Vermessung. Durch dieses Verfahren der Arbeitsvergabe ist für jede Gemeinde ein amtliches Geometerbüro bestimmt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 22 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe GRL par le député Pierre-Olivier Bourban</i></p> <p>Le bureau de géomètre officiel doit occuper en tout temps un géomètre titulaire du brevet fédéral de géomètre. Il est chargé de la conservation et de la mise à jour de la mensuration officielle.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 22 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Pierre-Olivier Bourban</i></p> <p>Das amtliche Geometerbüro muss jederzeit einen Inhaber des eidgenössischen Geometerpatentes beschäftigen. Es ist mit dem Unterhalt und der Nachführung der amtlichen Vermessung beauftragt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (première lecture)

EINFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures
Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten

<p style="text-align: center;">Article 1 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Sandrine Desponds</u></p> <p>Chaque district est doté d'un office des poursuites et des faillites, avec le statut d'office en régie ou étatisé.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds</u></p> <p>Jeder Bezirk ist mit einem verstaatlichten oder nicht verstaatlichten Betreibungsamt und Konkursamt ausgestattet.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 1 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe CVPO par le député Felix Ruppen</u></p> <p>Chaque district est doté d'un office des poursuites et des faillites, avec... étatisé. Le canton est doté de trois offices des faillites avec le statut d'office en régie ou étatisé, répartis entre le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 1 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen</u></p> <p>Jeder Bezirk ist... Betreibungsamt und Konkursamt ausgestattet. Der Kanton ist mit drei verstaatlichten oder nicht verstaatlichten Konkursämtern ausgestattet, aufgeteilt auf das Oberwallis, Mittelwallis und Unterwallis.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 1 alinéa 1

Proposition du groupe SPO par le député German Eyer

Chaque district est doté d'un office des poursuites et des faillites, avec le statut d'office ~~en régie ou~~ étatisé.

Décision de la commission : acceptée

Article 1 alinéa 2 (nouveau)

Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Sandrine Desponds

Il est constitué de trois arrondissements de faillites correspondant aux trois régions constitutionnelles. Chaque arrondissement est doté d'un office de faillites avec le statut d'office étatisé.

Décision de la commission : refusée

Article 1 alinéa 2

Proposition du groupe CVPO par le député Felix Ruppen

- a) réunir plusieurs districts... de poursuites ~~et de faillites~~ ;
- b) **supprimer**
- c) **supprimer**

Décision de la commission : refusée

Article 1 alinéa 3 (nouveau)

Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Sandrine Desponds

Le Grand Conseil peut, par décision et suivant les circonstances, réunir plusieurs districts en un seul arrondissement de poursuites.

Décision de la commission : refusée

Artikel 1 Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer

Jeder Bezirk ist mit einem verstaatlichten ~~oder nicht verstaatlichten~~ Betreibungs- und Konkursamt ausgestattet.

Beschluss der Kommission: angenommen

Artikel 1 Absatz 2 (neu)

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds

Es gibt drei Konkurskreise. Diese entsprechen den drei verfassungsmässigen Regionen. Jeder Kreis ist mit einem verstaatlichten Konkursamt ausgestattet.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 1 Absatz 2

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen

- a) mehre ... Betreibungskreis ~~und Konkurskreis~~ zusammenfassen.
- b) **streichen**
- c) **streichen**

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 1 Absatz 3 (neu)

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds

Der Grosse Rat kann durch Beschluss und je nach den Umständen mehrere Bezirke zu einem einzigen Betreibungskreis zusammenfassen.

Article 3 alinéa 2 (nouveau)

Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Sandrine Desponds

Les préposés doivent être porteurs d'un brevet d'aptitude, délivré par le Tribunal cantonal à la suite d'épreuves que cette autorité organise et dont elle arrête le règlement.

Les alinéas suivants sont décalés d'un chiffre.

Décision de la commission : refusée**Article 3 alinéa 4**

Proposition du groupe SPO par le député German Eyer

a) **supprimer**

Décision de la commission : acceptée**Article 3a (nouveau) Formation du préposé et de son substitut**

Proposition du groupe CVPO par le député Felix Ruppen

Le Tribunal cantonal est responsable de la formation professionnelle continue des préposés et des collaborateurs de l'office. Le Tribunal cantonal dispose pour cela d'un délégué aux offices des poursuites et des faillites. Ce dernier est également chargé de la surveillance et du conseil aux offices.

Décision de la commission : acceptée**Chapitre 1, section 2**

Proposition de la commission

La section 2 du chapitre 1 de la loi traitant des offices en régie est abrogée. En conséquence, les propositions ad articles 11 à 16bis deviennent sans objet.

Beschluss der Kommission: abgelehnt**Artikel 3 Absatz 2 (neu)**

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds

Die Vorsteher müssen im Besitz eines Fähigkeitszeugnisses sein, welches vom Kantonsgericht nach Absolvierung einer Prüfung ausgestellt wird. Das Kantonsgericht organisiert diese Prüfungen und erlässt das entsprechende Prüfungsreglement.

Die nachfolgenden Absätze verschieben sich um jeweils eine Nummer.

Beschluss der Kommission: abgelehnt**Artikel 3 Absatz 4**

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer

a) **streichen**

Beschluss der Kommission: angenommen**Artikel 3a (neu) Ausbildung des Vorstehers und des Stellvertreters**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen

Das Kantonsgericht ist für die berufliche Weiterbildung der Vorsteher und der Mitarbeiter des Amtes verantwortlich. Zu diesem Zweck verfügt das Kantonsgericht über einen Delegierten für die Betriebs- und Konkursämter. Dieser ist auch für die Aufsicht und Beratung der Ämter zuständig.

Beschluss der Kommission: angenommen**Kapitel 1, Sektion 2**

Vorschlag der Kommission

Die Sektion 2 des Kapitels 1 des Gesetzes betreffend die Regieämter wird aufgehoben. Folglich werden die Vorschläge zu den Artikeln 11 bis 16bis gegenstandslos.

Décision de la commission : acceptée**Article 11 alinéa 1**

Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Sandrine Desponds
Le Grand Conseil peut, par voie de décision, soumettre un office des poursuites ~~et des faillites~~ au statut de la régie.

Décision de la commission : sans objet**Article 11 alinéa 2**

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor
Supprimé

Décision de la commission : sans objet**Article 12 alinéa 2**

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor
Supprimé

Décision de la commission : sans objet**Article 11 alinéa 2**

Proposition du groupe CVPO par le député Felix Ruppen
Supprimer

Décision de la commission : sans objet**Article 12 alinéa 3**

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor
Supprimé

Décision de la commission : sans objet**Beschluss der Kommission: angenommen****Artikel 11 Absatz 1**

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds
Der Grosse Rat kann, mittels Beschluss, ein Betreibungsamt ~~und Konkursamt~~ dem Statut der Regie unterwerfen.

Beschluss der Kommission: gegenstandslos**Artikel 11 Absatz 2**

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor
Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos**Artikel 12 Absatz 2**

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor
Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos**Artikel 11 Absatz 2**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen
Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos**Artikel 12 Absatz 3**

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor
Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Article 12bis alinéa 3

Proposition du groupe CVPO par le député Felix Ruppen

Supprimer

Décision de la commission : sans objet

Article 13

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

Supprimé

Décision de la commission : sans objet

Article 13

Proposition du groupe CVPO par le député Felix Ruppen

- ¹ Le revenu du préposé varie entre un minimum de 80 000 francs et un maximum de 150 000 francs en fonction notamment des exigences liées à l'activité, du nombre de poursuites engagées et du rendement de l'office. Ces montants sont adaptés à l'indice suisse des prix à la consommation par arrêté du Conseil d'Etat.
- ² Les normes minimale et maximale retenues à l'alinéa premier valent pour un office traitant 2000 poursuites et plus; à défaut, elles sont réduites proportionnellement. En outre, deux ou plusieurs offices dirigés par un même préposé constituent une seule entité pour le calcul du revenu.
- ³ Pour le surplus, le Conseil d'Etat arrête, dans une ordonnance soumise au Grand Conseil, le système de rétribution du préposé et les composantes du compte d'exploitation.
- ⁴ Lors de la cessation d'activité indépendante du préposé, les bénéfices en capital définis aux articles 14, alinéa 2 et 69 de la loi fiscale sont dévolus à l'Etat.

Décision de la commission : sans objet

Artikel 12bis Absatz 3

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen

Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Artikel 13

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Artikel 13

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen

- ¹ Das Einkommen des Vorstehers schwankt, namentlich nach den mit der Tätigkeit verbundenen Anforderungen, der Anzahl der eingeleiteten Betreibungen und der Rentabilität des Amtes, zwischen einem Minimum von 80 000 Franken und einem Maximum von 150 000 Franken. Diese Beträge werden durch Staatsratsbeschluss dem Schweizerischen Lebenskostenindex angepasst.
- ² Die in Absatz 1 enthaltenen Mindest- und Höchstansätze gelten für ein Amt, das 2000 und mehr Betreibungen bearbeitet; andernfalls werden diese verhältnismässig reduziert. Im übrigen bilden zwei oder mehrere, vom gleichen Vorsteher geleitete Ämter, eine einzige Einheit für die Berechnung des Einkommens.
- ³ Der Staatsrat beschliesst in einer dem Grossen Rat zur Genehmigung zu unterbreitenden Verordnung das System der Entlohnung des Vorstehers und die einzelnen Positionen der Betriebsbuchhaltung.
- ⁴ Bei Aufgabe der selbständigen Tätigkeit des Vorstehers fallen die in den Artikeln 14, Absatz 2 und 69 des Steuergesetzes definierten Kapitalgewinne dem Staat zu.

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Article 13

Proposition du groupe CSPO par le député Thomas Brunner

- ¹ Le revenu du préposé varie entre un minimum de 80 000 francs et un maximum de 150 000 francs en fonction notamment des exigences liées à l'activité, du nombre de poursuites engagées et du rendement de l'office. Ces montants sont adaptés à l'indice suisse des prix à la consommation par arrêté du Conseil d'Etat.
- ² Les normes minimale et maximale retenues à l'alinéa premier valent pour un office traitant 2000 poursuites et plus; à défaut, elles sont réduites proportionnellement. En outre, deux ou plusieurs offices dirigés par un même préposé constituent une seule entité pour le calcul du revenu.
- ³ Pour le surplus, le Conseil d'Etat arrête, dans une ordonnance soumise au Grand Conseil, le système de rétribution du préposé et les composantes du compte d'exploitation.
- ⁴ Lors de la cessation d'activité indépendante du préposé, les bénéfices en capital définis aux articles 14, alinéa 2 et 69 de la loi fiscale sont dévolus à l'Etat.

Décision de la commission : sans objet

Article 13 alinéa 1

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

(nouveau) c) au type et à la grandeur de l'office

Décision de la commission : sans objet

Article 13 alinéa 1

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

(nouveau) d) à sa formation

Décision de la commission : sans objet

Artikel 13

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Thomas Brunner

- ¹ Das Einkommen des Vorstehers schwankt, namentlich nach den mit der Tätigkeit verbundenen Anforderungen, der Anzahl der eingeleiteten Betreibungen und der Rentabilität des Amtes, zwischen einem Minimum von 80 000 Franken und einem Maximum von 150 000 Franken. Diese Beträge werden durch Staatsratsbeschluss dem Schweizerischen Lebenskostenindex angepasst.
- ² Die in Absatz 1 enthaltenen Mindest- und Höchstansätze gelten für ein Amt, das 2000 und mehr Betreibungen bearbeitet; andernfalls werden diese verhältnismässig reduziert. Im übrigen bilden zwei oder mehrere, vom gleichen Vorsteher geleitete Ämter, eine einzige Einheit für die Berechnung des Einkommens.
- ³ Der Staatsrat beschliesst in einer dem Grossen Rat zur Genehmigung zu unterbreitenden Verordnung das System der Entlohnung des Vorstehers und die einzelnen Positionen der Betriebsbuchhaltung.
- ⁴ Bei Aufgabe der selbständigen Tätigkeit des Vorstehers fallen die in den Artikeln 14, Absatz 2 und 69 des Steuergesetzes definierten Kapitalgewinne dem Staat zu.

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Artikel 13 Absatz 1

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

(neu) c) der Art und der Grösse des Amtes

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Artikel 13 Absatz 1

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

(neu) d) seiner Ausbildung

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Article 14

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor
Supprimer

Décision de la commission : sans objet

Article 14

Proposition du groupe CVPO par le député Felix Ruppen
Supprimer

Décision de la commission : sans objet

Article 15

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor
Supprimer

Décision de la commission : sans objet

Article 16

Proposition du groupe CVPO par le député Felix Ruppen
Supprimer

Décision de la commission : sans objet

Article 16bis

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor
Supprimer

Décision de la commission : sans objet

Artikel 14

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor
Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Artikel 14

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen
Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Artikel 15

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor
Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Artikel 16

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen
Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Artikel 16bis

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor
Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Article 16bis

Proposition du groupe CVPO par le député Felix Ruppen

Supprimer

Décision de la commission : sans objet

Article 17 alinéa 1 (nouveau)

Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Sandrine Desponds

Le Grand Conseil peut, par voie de décision, rattacher un office des poursuites ~~et des faillites~~ à l'administration cantonale avec le statut d'office étatisé.

Décision de la commission : refusée

Dispositions transitoires et finales

Proposition de la commission

Dispositions nouvelles vu la décision ad article 1^{er} alinéa 1 renvoyées à la 2^{ème} commission parlementaire.

Décision de la commission : acceptée

Dispositions transitoires et finales

Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Sandrine Desponds

1. La présente loi, ~~modifiant le régime de la régie~~, s'applique dès son entrée en vigueur **et pour une durée de 3 ans**; les décisions du Conseil d'Etat prises en exécution de la loi ancienne sont caduques.

Retirée

Artikel 16bis

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen

Streichen

Beschluss der Kommission: gegenstandslos

Artikel 17 Absatz 1 (neu)

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds

Der Grosse Rat kann, mittels Beschluss, ein Betreibungsamt ~~und Konkursamt~~ als verstaatlichtes Amt der Kantonalen Verwaltung angliedern.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Übergangs- und Schlussbestimmungen

Vorschlag der Kommission

Für die neuen Bestimmungen werden unter Berücksichtigung des Entscheides zum Artikel 1 Absatz 1 an die 2. parlamentarische Kommission verwiesen.

Beschluss der Kommission: angenommen

Übergangs- und Schlussbestimmungen

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds

1. Das vorliegende Gesetz, ~~welches Änderungen betreffend die Regieämter enthält~~, ist ab seinem Inkrafttreten **während drei Jahren** anwendbar. Die vom Staatsrat in Anwendung des alten Gesetzes getroffenen Entscheide sind unwirksam.

Dispositions transitoires et finales

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

2. Les art. 12 al. 2, 12bis al. 3, 13, 14 et 15 ne s'appliqueront qu'aux préposés et aux collaborateurs engagés postérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi.

Décision de la commission : renvoyée à la 2^{ème} commission

Dispositions transitoires et finales

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

2. L'art. 12bis al. 3 ne s'applique qu'aux collaborateurs engagés postérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi.

Décision de la commission : renvoyée à la 2^{ème} commission

Dispositions transitoires et finales

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

3. Les préposés ~~âgés de plus de 58 ans~~ en fonction...

Décision de la commission : renvoyée à la 2^{ème} commission

Dispositions transitoires et finales

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

3. Les préposés âgés de plus de **50** ans...

Zurückgezogen

Übergangs- und Schlussbestimmungen

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

2. Art. 12 Abs. 2, 12bis Abs. 3, 13, 14 und 15 sind nur auf Vorsteher und Mitarbeiter anwendbar, die nach dem Inkrafttreten des vorliegenden Gesetzes angestellt wurden.

Beschluss der Kommission: an die 2. Kommission verwiesen

Übergangs- und Schlussbestimmungen

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

2. Art. 12bis Abs. 3 ist nur auf Mitarbeiter anwendbar, die nach dem Inkrafttreten des vorliegenden Gesetzes angestellt wurden.

Beschluss der Kommission: an die 2. Kommission verwiesen

Übergangs- und Schlussbestimmungen

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

3. ~~... das Alter von 58 Jahren erreicht haben~~ im Amt sind,...

Beschluss der Kommission: an die 2. Kommission verwiesen

Übergangs- und Schlussbestimmungen

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

3. ... das Alter von **50** Jahren erreicht haben,...

Décision de la commission : renvoyée à la 2^{ème} commission

Dispositions transitoires et finales

Proposition du groupe CVPO par le député Felix Ruppen

2. supprimer
3. supprimer
4. supprimer

Décision de la commission : renvoyée à la 2^{ème} commission

Beschluss der Kommission: an die 2. Kommission verwiesen

Übergangs- und Schlussbestimmungen

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Felix Ruppen

2. streichen
3. streichen
4. streichen

Beschluss der Kommission: an die 2. Kommission verwiesen

PROJET DE DECISION

concernant la correction du tracé avec reconstruction du pont de Kupferboden sur la route principale suisse H19 Brig - Furkapass, tronçon :
Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, sur le territoire de la commune de Grengiols

BESCHLUSSENTWURF

betreffend die Korrektur der Linienführung mit Neubau der Kupferbodenbrücke auf der Schweizerischen Hauptstrasse H19 Brig - Furkapass,
Teilstück: Grengiols Guldensand - Grengiols Bath, auf dem Gebiet der Gemeinde Grengiols

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr

<p>Article 3 alinéa 3</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC par le député Jean Rossier</u></p> <p>La part des communes intéressées sera de 25% des frais effectifs après déduction de la part de la Confédération.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 3 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Jean Rossier</u></p> <p>Der Anteil der interessierten Gemeinden beträgt 25% der effektiven Kosten nach Abzug des Bundesanteils.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>Article 7 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe SPO par la députée Susanne Hugo-Lötscher</u></p> <p>La H19 ne sera pas construite ni ouverte pour être empruntée par des 40 tonnes. Les transports spéciaux sont autorisés.</p> <p>L'ancien article 7 devient l'article 8</p> <p>Retirée</p>	<p>Artikel 7 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher</u></p> <p>Die H19 wird nicht für den Gebrauch durch 40 Tonnen Lastwagen gebaut bzw. geöffnet. Spezialtransporte sind erlaubt.</p> <p>Ehemaliger Artikel 7 wird neu zu Artikel 8</p> <p>Zurückgezogen</p>